



# ETUDE GLOBALE PREALABLE A LA RESTAURATION ET A LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE L'ALBE ET DE SES AFFLUENTS

---



L'Albe à Lening



La Rode à Lohr

## RAPPORT D'ETAPE 1 - 2

---

# ÉTUDE GLOBALE PREALABLE A LA RESTAURATION ET A LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE L'ALBE ET DE SES AFFLUENTS

---



  VALPARC 9B rue du Parc 67 205 OBERHAUSBERGEN  Tél. : 03 88 27 11 50 Fax : 03 88 27 11 57	N° Affaire	4 63 0527			Etabli par	Vérfié par	Date du contrôle
	Pole	URB / FLU					
	Date	Avril 2008			VMZ ISN	PES	Avril 2008
	Indice	A	B	C			

## SOMMAIRE

OBJET DE L'ETUDE .....	9
<b>1. METHODOLOGIE .....</b>	<b>12</b>
1.1. LA CONCEPTION ET L'ENVOI D'UN QUESTIONNAIRE .....	12
1.2. PHASE DE TERRAIN .....	13
1.2.1. LE PARCOURS DE TERRAIN POUR LA PARTIE DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES COURS D'EAU .....	13
1.2.2. LE PARCOURS DE TERRAIN POUR LA PARTIE DIAGNOSTIC DES PROBLEMES D'INONDATIONS .....	13
1.3. LA RENCONTRE AVEC LES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS .....	13
1.4. APPELLATION DES COURS D'EAU .....	14
1.5. METHODOLOGIE POUR LE DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU .....	17
1.5.1. LE DECOUPAGE EN TRONÇONS HOMOGENES.....	17
1.5.2. LES FICHES DE TERRAIN .....	17
1.5.3. APPRECIATION DE LA QUALITE PHYSIQUE DES COURS D'EAU .....	18
1.5.4. CARTOGRAPHIE DE L'ETAT PHYSIQUE DES COURS D'EAU.....	19
<b>2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>20</b>
2.1. LA LOI SUR L'EAU DU 30 DECEMBRE 2006 .....	20
2.1.1. LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE EUROPEENNE : LA DCE .....	21
2.1.2. LE CADRE NATIONAL : INVENTAIRES DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES.....	24
2.1.3. SECTEUR A SENSIBILITE PAYSAGERE .....	27
<b>3. DIAGNOSTIC DES INONDATIONS .....</b>	<b>28</b>
3.1. PREAMBULE.....	28
3.2. ANALYSE HYDROLOGIQUE .....	28
3.2.1. RAPPEL DES RESULTATS D'ANALYSES ANTERIEURES .....	30
3.2.2. ANALYSE STATISTIQUE DES DONNEES DE PLUIES ET DEBITS DE CRUES.....	30
3.2.3. DEBITS D'ETIAGE .....	30
3.3. DIAGNOSTIC DES INONDATIONS SUR LE SECTEUR D'ETUDES .....	30
3.3.1. CAMPAGNE DE TERRAIN EN PERIODE HIVERNALE .....	31
3.3.2. ANALYSE DES LAISSES DE CRUES .....	32
3.3.3. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE .....	32
3.3.4. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DU LENZBRONNERBACH.....	39
3.3.5. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DU BUSCHBACH .....	39
3.3.6. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RODE .....	42
3.3.7. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA ROSE .....	44
3.4. CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE ET LA ROSE.....	53
3.5. SYNTHESE DES ENJEUX.....	54
<b>4. RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU .....</b>	<b>56</b>
4.1. GENERALITES .....	56
4.1.1. LE COURS D'EAU : MEANDRES ET EROSIONS.....	57
4.1.2. L'OCCUPATION DU SOL.....	57
4.1.3. LES EMBACLES.....	58

4.1.4.	LA RIPISYLVE.....	58
<b>4.2.</b>	<b>VISION GLOBALE SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT ETUDIE .....</b>	<b>59</b>
4.2.1.	SUPERFICIE DES BASSINS VERSANTS .....	59
4.2.2.	LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE .....	59
4.2.3.	TYPLOGIE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE .....	60
4.2.4.	L'OCCUPATION DES SOLS .....	60
4.2.5.	LA QUALITE DES EAUX.....	62
4.2.6.	LES OUVRAGES.....	64
<b>4.3.</b>	<b>DIAGNOSTIC DE TERRAIN.....</b>	<b>64</b>
<b>4.4.</b>	<b>DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE.....</b>	<b>64</b>
4.4.1.	GENERALITES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE.....	64
4.4.2.	DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DE L'ALBE : DECOUPAGE EN TROIS GRANDES ZONES D'ETUDES .....	66
4.4.3.	DIAGNOSTIC GENERAL DES AFFLUENTS DE L'ALBE .....	69
<b>4.5.</b>	<b>DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN VERSANT DU LENZBRONNERBACH.....</b>	<b>72</b>
4.5.1.	GENERALITES SUR LE BASSIN VERSANT DU LENZBRONNERBACH.....	72
4.5.2.	DIAGNOSTIC GENERAL DES AFFLUENTS DU BASSIN VERSANT LENZBRONNERBACH.....	73
<b>4.6.</b>	<b>DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN VERSANT DU BUSCHBACH.....</b>	<b>76</b>
4.6.1.	GENERALITES SUR LE BASSIN VERSANT DU BUSCHBACH.....	76
4.6.2.	DIAGNOSTIC GENERAL DES AFFLUENTS DU BASSIN VERSANT DU BUSCHBACH.....	77
<b>4.7.</b>	<b>DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN VERSANT DE LA ROSE ET DE LA RODE .....</b>	<b>79</b>
4.7.1.	GENERALITES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA ROSE ET DE LA RODE .....	79
4.7.2.	DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DE LA ROSE ET DE LA RODE : DECOUPAGE EN TROIS GRANDES ZONES D'ETUDES .....	80
4.7.3.	DIAGNOSTIC GENERAL DES AFFLUENTS DU BASSIN VERSANT DE LA ROSE ET DE LA RODE (SUR LES 3 ZONES).....	81
<b>4.8.</b>	<b>SYNTHESE DU DIAGNOSTIC .....</b>	<b>85</b>
<b>5.</b>	<b>LES PLANS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ALBE .....</b>	<b>86</b>
<b>5.1.</b>	<b>STATUT JURIDIQUE DES PLANS D'EAU.....</b>	<b>86</b>
5.1.1.	LES TEXTES DE REFERENCES.....	86
5.1.2.	CONCEPT D'EAUX LIBRES ET D'EAUX CLOSES .....	87
5.1.3.	LES ETANGS ET LEUR POSITION PAR RAPPORT A LA LEGISLATION PECHE.....	87
5.1.4.	LA LEGISLATION ACTUELLE .....	88
<b>5.2.</b>	<b>LES IMPACTS DES PLANS D'EAU SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>89</b>
5.2.1.	LES ATOUTS DES PLANS D'EAU SUR L'ENVIRONNEMENT .....	89
5.2.2.	LES DYSFONCTIONNEMENTS ENGENDRES PAR LES PLANS D'EAU .....	89
5.2.3.	CONCLUSION SUR LES DYSFONCTIONNEMENTS LIES AUX PLANS D'EAU .....	92
<b>5.3.</b>	<b>RECENSEMENT, TYPOLOGIE ET CARACTERISTIQUES DES PLANS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ALBE .....</b>	<b>92</b>
5.3.1.	LE CONCEPT D'ETANG .....	93
5.3.2.	TYPLOGIE DES PLANS D'EAU RENCONTRES.....	93
5.3.3.	LA VOCATION DES PLANS D'EAU.....	95
5.3.4.	LES SURFACES DES PLANS D'EAU ET LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR .....	96
5.3.5.	REGLEMENTATION DES PISCICULTURES.....	97
5.3.6.	LE MODE DE GESTION ET LES VIDANGES .....	98
<b>5.4.</b>	<b>CLASSIFICATION EN FONCTION DE L'INCIDENCE SUR L'HYDROLOGIE ET SUR LA BIOLOGIE DES COURS D'EAU .....</b>	<b>99</b>
5.4.1.	LES CUVETTES OU « TROUS D'EAU »:.....	99
5.4.2.	LES ETANGS DE PISCICULTURE PROFESSIONNELLE .....	100
5.4.3.	LES ETANGS DE PECHE ET DE LOISIRS.....	102
5.4.1.	LES PLANS D'EAU AYANT DES IMPACTS NEGATIFS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE...	104

5.5. PROPOSITIONS DE GESTION .....	109
5.5.1. L'ENTRETIEN DES PLANS D'EAU .....	109
5.5.2. LES VIDANGES .....	109
5.5.3. MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION.....	109
 BIBLIOGRAPHIE .....	 111
FICHES DESCRIPTIVES .....	112
LISTES DES ANNEXES .....	121

## PHOTOGRAPHIES

PHOTOS 1 : RUISSEAU DU PAPILLON A HONSKIRCH ET RUISSEAU D'AKERBACH A LENING .....	31
PHOTOS 2 : L'ALBE SORTIE DE SON LIT AU VAL DE GUEBLANGE ET LA ROSE ENTRE MUNSTER ET VIBERSVILLER .....	32
PHOTOS 3 : RUISSEAU D'ACKERBACH DANS LA COMMUNE DE LENING.....	34
PHOTO 4 : RUISSEAU DE RENING EN AMONT DE LA CONFLUENCE AVEC L'ALBE .....	34
PHOTO 5 : L'ALBE DANS LA COMMUNE DE NELLING.....	35
PHOTOS 6 : L'ALBE DANS LA COMMUNE DE KAPPELKINGER .....	36
PHOTOS 7 : L'ALBE A L'ENTREE DU VILLAGE DU VAL DE GUEBLANGE EN DIRECTION DE KAPPELKINGER.....	36
PHOTO 8 : INONDATION DE PART ET D'AUTRE DE LA RD28 EN DIRECTION DE KAPPELKINGER.....	37
PHOTOS 9 : LIT MAJEUR DE L'ALBE A RECH -SARRALBE .....	39
PHOTOS 10 : LE MUEHLGRABEN DANS LA COMMUNE D'ALTRIPPE – PLACE SAINT BARBE .....	40
PHOTOS 11 : ENTREE DU VILLAGE DE LEYVILLER EN DIRECTION D'ALTRIPPE – OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT.....	41
PHOTOS 12 : LE MUEHLGRABEN DANS LA TRAVERSEE DE SAINT JEAN ROHRBACH .....	41
PHOTOS 13 : RUISSEAU DE LOSTROFF DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE DE LOSTROFF.....	42
PHOTOS 14 : RUISSEAU DE LHOR DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE DE LHOR.....	43
PHOTOS 15 : RUISSEAU DE LHOR AU DROIT DU FRANCHISSEMENT DANS LA COMMUNE – ENVASEMENT IMPORTANT ET PROLIFERATION VEGETALE.....	44
PHOTOS 16 : RUISSEAU DE NEBING – VUE EN AMONT DU VILLAGE .....	45
PHOTO 17 : HABITATION DE TORCHEVILLE FREQUEMMENT INONDEE .....	46
PHOTO 18 : ROSE A TORCHEVILLE.....	47
PHOTO 19 : ZONE HUMIDE ENTRE MUNSTER ET VIBERSVILLER.....	47
PHOTO 20 : ROSE DANS LE VILLAGE DE MUNSTER.....	48
PHOTO 21 : LIT MAJEUR DE LA ROSE A VIBERSVILLER.....	49
PHOTOS 22 : RUE PRINCIPALE INONDEE LORS DE LA CRUE DU 29 DECEMBRE 2001 A VIBERSVILLER.....	50
PHOTO 23 : RUE DE NOLLECK A VIBERSVILLER.....	50
PHOTOS 24 : ROSE DANS LA TRAVERSEE D'ALTWILLER (PHOTO DU 15/02/07) .....	51
PHOTOS 25 : VUE DE LA ROSE SUR LE PONT ENTRE HINSINGEN ET KIRVILLER.....	52
PHOTOS 26 : DEBORDEMENTS DE LA ROSE EN AMONT ET AVAL DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 28 A SARRALBE .....	53
PHOTO 27 : RUISSEAU DES DEUX ETANGS A BESVILLE .....	61
PHOTOS 28 : RUISSEAU DE LA RODE LE LONG DE PATURAGES ET RUISSEAU LE ROSEAU A LOSTROFF .....	61
PHOTOS 29 : RUISSEAU DE NEBING ET RUISSEAU DE LHOR.....	62
PHOTOS 30 : L'ALBE DANS LA TRAVERSEE DE VAL DE GUEBLANGE ET DE KAPPELKINGER .....	68
PHOTOS 31 : ALBE EN AVAL DE VAL DE GUEBLANGE .....	69
PHOTOS 32 : RECTIFICATION DU RUISSEAU DU BROUCH A NEUFVILLAGE .....	70
PHOTOS 33 : BERGES DU RUISSEAU DE SAINTE ANNE A BEMERING .....	70
PHOTOS 34 : ETAT DE LA RIPISYLVE A BENESTROFF.....	71
PHOTOS 35 : RUISSEAU DE BENESTROFF .....	72
PHOTOS 36 : LIT MINEUR DE L'ESCHWEIHERGRABEN ET DU RUISSEAU DE VIRMING.....	73

PHOTOS 37 : ASPECTS DE LA RIPISYLVE DES AFFLUENTS DU LENZBRONNERBACH .....	75
PHOTOS 38 : LIT MAJEUR DES AFFLUENTS DU LENZBRONNERBACH .....	76
PHOTO 39 : LE BUSCHBACH .....	76
PHOTOS 40 : LIT MINEUR DES AFFLUENTS DU BUSCHBACH .....	77
PHOTOS 41 : COUPES DRASTIQUES ET ABSENCE DE GESTION DES RIPISYLVES SUR LES AFFLUENTS DU BUSCHBACH .....	78
PHOTO 42 : PERTURBATION DE LA QUALITE DES BERGES DU BUSCHBACH A ALTRIPPE.....	79
PHOTOS 43 : RUISSEAU DE RAILLEUX A LHOR ET RUISSEAU DE LHOR .....	81
PHOTO 44 : RUISSEAU DE LHOR DANS LA COMMUNE DE LHOR.....	82
PHOTO 45 : MUEHLWEIHERGRABEN DANS LA COMMUNE D'INSVILLER.....	82
PHOTO 46 : RUISSEAU DE LOSTROFF DANS LA COMMUNE DE LOSTROFF .....	82
PHOTO 47 : RUISSEAU DE NEBING DANS LA COMMUNE DE NEBING.....	82
PHOTO 48 : GEIBENAUER DANS LA COMMUNE DE VIBERSVILLER.....	83
PHOTOS 49 : ROSEAU A LHOR ET LE HILSERMATTEN A HINSINGEN .....	83
PHOTOS 50 : RUISSEAU DE LOSTROFF ET RUISSEAU DE MUEHLWEIHERGRABEN A INSVILLER .....	84
PHOTOS 51 : RUISSEAU DE HECKEN A VIBERSVILLER ET LE RUISSEAU DU PAPILLON A HINSINGEN .....	84
PHOTO 52 : CUVETTE PRIVEE DE LEYVILLER EN SORTIE DE VILLAGE .....	100
PHOTO 53 : ETANG DE M. HEYMANN DE TORCHEVILLE .....	106
PHOTO 54 : CANAL DE LEYVILLER (MAIRIE) ETANG (TURNO)-RIVERAIN (KLEIN) .....	107
PHOTO 55 : VUE AERIENNE DE L'ANCIEN TRACE DU MUEHLGRABEN.....	107
PHOTOS 56 : BERGES DU MUEHLGRABEN ET RESURGENCE AU NIVEAU DE L'ANCIEN TRACE AN AVAL DE L'ETANG.....	108

## TABLEAUX

TABLEAU 1 : DESCRIPTION DES CLASSES .....	18
TABLEAU 2 : SYNTHESE DES ENJEUX VIS-A-VIS DES INONDATIONS .....	55
TABLEAU 3 : SOUS BASSIN VERSANT DE L'ALBE.....	59
TABLEAU 4 : POURCENTAGE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE (IFEN –CLC 2000)60	
TABLEAU 5 : CLASSES DE QUALITE .....	63
TABLEAU 6 : QUALITE DES EAUX DE L'ALBE ET DE LA ROSE EN 2005.....	63
TABLEAU 7 : SECTORISATION DE L'ALBE.....	66
TABLEAU 8 : SECTORISATION DU BASSIN VERSANT DE LA ROSE .....	80
TABLEAU 9 : SYNTHESE DES OBJECTIFS ET PISTES D'ACTIONS A MENER SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE .	85
TABLEAU 10 : LEGISLATION DES ETANGS .....	88
TABLEAU 11 : TYPOLOGIE DES SURFACES EN EAU .....	94
TABLEAU 12 : VOCATION DES PLANS D'EAU .....	95
TABLEAU 13 : SURFACES DES PLANS D'EAU ET REGLEMENTATION.....	96
TABLEAU 14 : PLANS D'EAU PRESENTANT DES DYSFONCTIONNEMENTS.....	105

## FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DES TROIS COMMUNAUTES DE COMMUNES ET DU PERIMETRE D'ETUDE .....	10
FIGURE 2 : APPELLATION DES COURS D'EAU SELON LA CARTE IGN.....	15
FIGURE 3 : APPELLATION DES COURS D'EAU SELON LA BD CARTHAGE.....	16
FIGURE 4 : LOCALISATION DES SOUS BASSINS VERSANTS.....	29
FIGURE 5 : SCHEMA TYPE D'UN COURS D'EAU.....	57
FIGURE 6 : QUALITE GENERALE DE L'ALBE .....	65
FIGURE 7 : QUALITE PHYSIQUE DU LIT MINEUR DE L'ALBE.....	65
FIGURE 8 : QUALITE PHYSIQUE DU LIT MAJEUR DE L'ALBE .....	66
FIGURE 9 : LONGUEUR TOTALE DE LA RODE-ROSE PAR CLASSE DE QUALITE (ANNEE 2004) .....	80
FIGURE 10 : TYPOLOGIE DES SURFACES EN EAU.....	95

---

FIGURE 11: REPARTITION REGLEMENTAIRE DES PLANS D'EAU SELON LEUR SURFACE .....	97
FIGURE 12 : REPARTITION DES CUVETTES SELON LEUR SURFACE.....	100
FIGURE 13 : REPARTITION DES PISCICULTURES SUR L'ALBE ET LA ROSE .....	101
FIGURE 14 : TYPOLOGIE DES PISCICULTURES .....	101
FIGURE 15 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ETANGS DE PECHE ET DE LOISIRS .....	102
FIGURE 16 : TYPOLOGIE DES ETANGS DE PECHE ET DE LOISIRS.....	103

## FICHES DESCRIPTIVES

---

FICHE DESCRIPTIVE 1 : ALBE AMONT.....	113
FICHE DESCRIPTIVE 2 : ALBE INTERMEDIAIRE .....	114
FICHE DESCRIPTIVE 3 : ALBE AVAL .....	115
FICHE DESCRIPTIVE 4 : LENZBRONNERBACH .....	116
FICHE DESCRIPTIVE 5 : BUSCHBACH .....	117
FICHE DESCRIPTIVE 6 : ROSE AMONT .....	118
FICHE DESCRIPTIVE 7 : ROSE AVAL.....	119
FICHE DESCRIPTIVE 8 : RODE.....	120

## ANNEXES

---

1. Résultats de l'étude Qualphy Albe et Rose-Rode (AERM-DIREN, 2002 et 2004)
2. Inventaires des données naturelles (données DIREN, CG 57)
3. Débit d'étiage sur l'Albe, la Rose et la Rode (Données AERM)
4. Fiches de repères de crues
5. Carte de localisation des bassins versants
6. Carte de l'occupation du sol
7. Localisation des étangs sur le bassin versant de l'Albe

### Annexes cartographiques

**ANNEXE A** : Diagnostic de la qualité du milieu physique des cours d'eau principaux : Albe, Lenzbronnerbach, Buschbach, Rose et Rode

**ANNEXE B** :

B.1 : Cartographie des pressions exercées sur les affluents du bassin versant de l'Albe

B.2 : Cartographie de l'état des ripisylves sur les affluents du bassin versant de l'Albe

---

## LISTE DES ABREVIATIONS

---

AAPPMA : Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

BD Carthage : Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'Eau

CG57 : Conseil Général de la Moselle

CSL : Conservatoire des Sites Lorrains

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche

DCE : Directive Cadre Européenne sur l'Eau

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDE : Direction Départementale de l'Equipement

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FLAC : Filière Lorraine d'Aquaculture Continentale

IFEN : Institut Français de l'Environnement

MES : Matières En Suspension

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux

ZICO : Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

---

## LEXIQUE

---

**Cours eau ou fossé :** Il n'existe pas de critères de définition objectifs et universels. Un cours d'eau est en général alimenté par une source, a un écoulement permanent ou quasi-permanent et de la végétation caractéristique sur les berges. En fonction de sa nature, fossé ou cours d'eau, la procédure à suivre pour les travaux d'aménagements est différente. S'il s'avère que c'est un fossé, il n'y aura pas de procédure administrative à engager. Par contre si c'est un cours d'eau, il y aura selon les cas, soit une procédure de déclaration (durée environ 3 mois), soit une procédure d'autorisation (durée environ 1 an) soit aucune procédure.

**Crue :** phénomène hydrologique de base, qui provoque l'augmentation plus ou moins brutale du débit et par conséquent de la hauteur d'un cours d'eau.

**Période de retour des crues :** On associe souvent à la notion de crue la notion de période de retour (crue décennale, centennale, millennale, etc.) : plus cette période est grande, plus les débits et l'intensité sont importants :

- Crues courantes = récurrence 2 à 5 ans
- Crues moyennes = période de retour de 10 à 20 ans
- Crues fortes = période de retour >30 ans
- Crues exceptionnelles = période de retour >50 ans

**Remarque :** La **période de retour** est l'inverse de la probabilité d'occurrence du phénomène. Un phénomène ayant une période de retour de cent ans (**phénomène centennal**) a une chance sur cent de se produire ou d'être dépassé chaque année.

---

## OBJET DE L'ETUDE

---

L'Albe, affluent de la Sarre, draine un bassin versant de 410km<sup>2</sup>. Les cours d'eau de ce bassin versant s'écoulent sur des terrains argilo-marneux dans un contexte d'agriculture intensive, en particulier sur les versants et les têtes de bassins.

Les cours d'eau principaux (Albe, Rose, Mutterbach) s'écoulent principalement dans des fonds de vallées caractérisés par des prairies fauchées ou pâturées, en partie drainées.

Du fait des usages agricoles, la plupart des cours d'eau ont subi plusieurs campagnes d'aménagements hydrauliques lourds dans les années 80, et ce sur la plus grande partie de leur linéaire. Les travaux avaient pour objet l'assainissement des terrains et devaient faciliter l'écoulement des eaux vers l'aval. Les travaux hydrauliques ont consisté à réaliser des curages répétés, des recalibrages, des rectifications de méandres, des coupes de ripisylves, des drainages de parcelles, des créations de fossés...

Les conséquences de ces aménagements se traduisent par un appauvrissement biologique du milieu naturel mais également par de profondes modifications du fonctionnement hydraulique, hydrologique et géomorphologique des bassins versants : accélération des écoulements, aggravation des érosions, des crues et des étiages etc....

L'entretien des milieux aquatiques et des nombreux ouvrages construits autrefois sur les cours d'eau n'est plus correctement assuré. Il se crée donc des obstacles à l'écoulement des eaux, mais aussi et surtout, des entraves au transport naturel des sédiments et à la libre circulation des espèces aquatiques

Face à ce constat, les Communautés de Communes de l'Albe et des lacs, du Saulnois et du Centre Mosellan, couvrant la quasi-intégralité du bassin versant de l'Albe, se sont associées pour mener une étude préalable à la restauration et à la protection contre les inondations de l'Albe et de ses affluents. La maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Communauté de Communes du Saulnois.

Les communes du bassin versant de l'Albe sont situées sur le département de la Moselle, mis à part les communes d'Altwiller, Hisingen et Bissert, situées sur le département du Bas Rhin.

La carte ci-après présente les limites des trois communautés de communes et du bassin versant étudié.

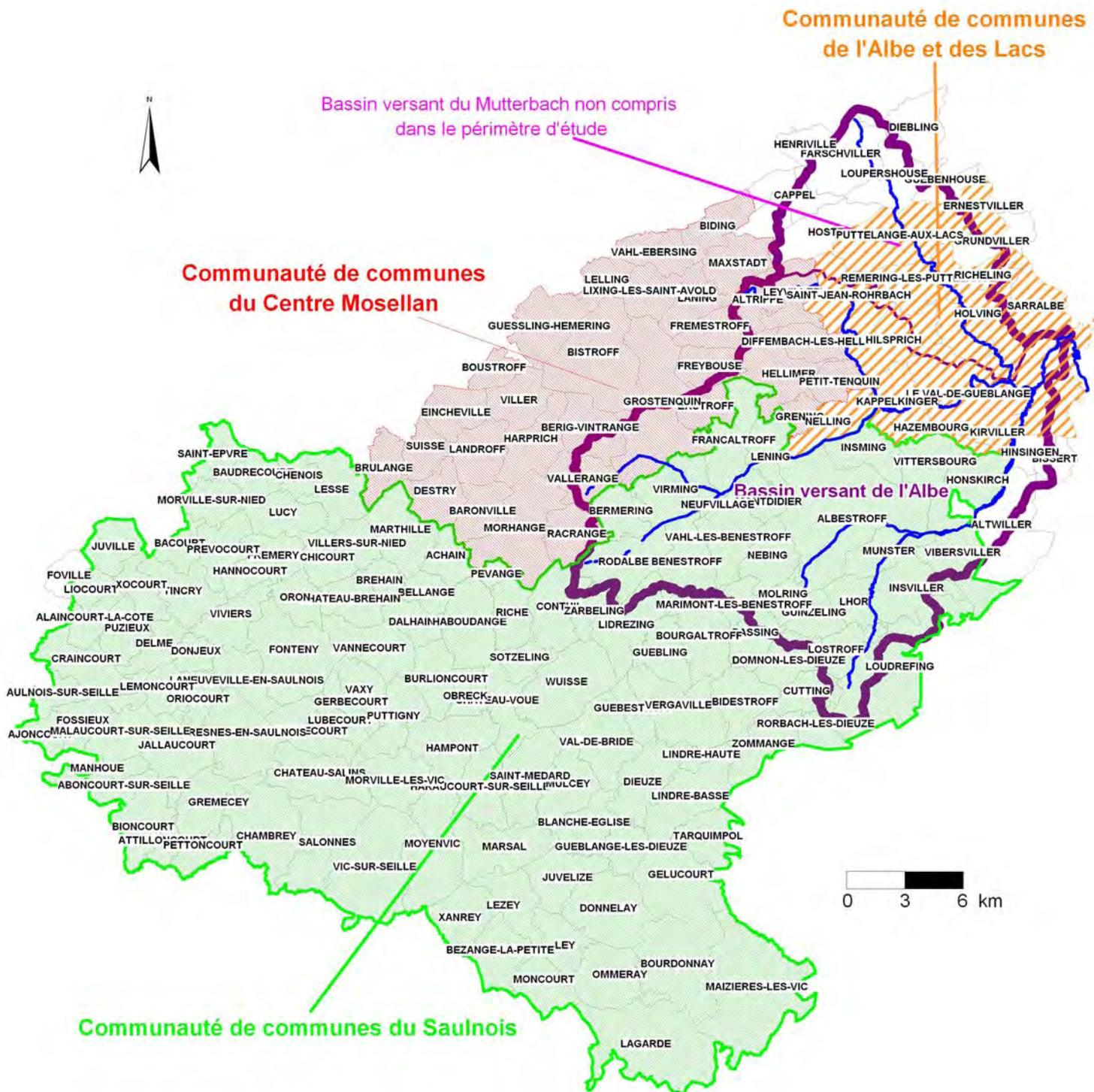


Figure 1 : Localisation des trois communautés de communes et du périmètre d'étude

Cette étude, objet du présent rapport, consiste donc à établir un **diagnostic de l'inondabilité** des zones urbaines et un **diagnostic de l'état écologique des cours d'eau** afin d'élaborer un programme global de restauration et de gestion des problèmes de crues sur les cours d'eau du bassin versant de l'Albe et de ses affluents. La **problématique des étangs** sera également étudiée à l'échelle du bassin versant.

Ainsi, cette étude est destinée à répondre aux 3 orientations principales suivantes\_ \_ \_ :

- améliorer les qualités biologiques et paysagères des différents milieux aquatiques du bassin versant de l'Albe tout en tenant compte du contexte de développement socio-économique et culturel local,
- développer la connaissance des phénomènes d'inondation, protéger les lieux habités contre les inondations et réduire des dommages causés par les crues de l'Albe et de ses affluents,
- créer une dynamique intercommunale favorisant la réalisation des travaux permettant la résorption des problèmes cités ci-avant,

\_ \_ \_et comprend 3 étapes principales et une étape supplémentaire :

**Etape 1** – Recueil de données (Etape commune aux volets Restauration et Inondation).

**Etape 2** – Enquête de terrain (Etape commune aux volets Restauration et Inondation).

Résultats attendus des deux premières étapes : Un constat précis de la situation actuelle, couplé d'une analyse et d'une identification des enjeux et des zones inondables, permettant ainsi la définition d'actions concrètes et cohérentes sur l'ensemble du bassin versant.

**Etape 3-1** - Définition d'actions permettant de restaurer le fonctionnement naturel et la diversité biologique des cours d'eau en question.

**Etape 3-2** - Définition de mesures visant à la protection des lieux habités contre les inondations et à la réduction des dommages.

Résultats attendus de la troisième étape 1 : Permettre de caractériser, en détail, l'état hydromorphologique des cours d'eau et d'identifier les problèmes majeurs de fonctionnement hydraulique et écologique afin de définir un programme global chiffré de restauration.

Résultats attendus de la troisième étape 2 : Identifier, dans un premier temps, les enjeux et réaliser des cartes de risques, zones inondables et zones inondées puis, dans un deuxième temps, déterminer les moyens techniques et financiers préconisés pour définir le mode de gestion des crues adapté et recherché par le maître d'ouvrage.

**Etape supplémentaire** : mise en place d'une tranche de travaux pilote.

1

1

*Dans ce cadre, il est nécessaire de préciser que cette étude porte sur la majeure partie du bassin versant de l'Albe et de ses affluents, situés dans les départements de la Moselle et du Bas-Rhin. Au total, le bassin versant étudié s'étend sur 320 km<sup>2</sup> (La différence entre la superficie totale du bassin versant de l'Albe, qui s'élève à environ 410 km<sup>2</sup>, et la superficie du bassin versant étudié s'explique par le fait que le sous bassin versant du Mutterbach, ayant fait l'objet d'une étude en 2005, n'est pas compris dans le périmètre d'étude). Pour cela, SOGREAH étudiera 320 km de cours d'eau selon deux méthodes :*

- *parcours systématique à pied de la totalité des linéaires de l'Albe, la Rose et son affluent la Rode, le Buschbach y compris le canal du moulin à Leyviller et le Lenzbronnerbach,*
- *parcours global pour le chevelu hydrographique secondaire.*

---

## 1. METHODOLOGIE

---

L'étude préalable à la restauration et à la protection contre les inondations de l'Albe et de ses affluents a pour objet de dresser un état des lieux précis des cours d'eau, permettant le diagnostic et la mise en évidence des atouts et des dysfonctionnements présents sur le bassin versant.

Afin de réaliser ce diagnostic, nous avons suivi la méthodologie suivante :

- collecte des données existantes sur les cours d'eau,
- envoi d'un questionnaire à l'ensemble des communes riveraines (46 communes),
- réalisation d'enquêtes de terrain, (parcours systématiques des cours d'eaux principaux et enquêtes plus sommaires sur les affluents),
- enquête de terrains et auprès des élus le souhaitant afin de relever les problèmes hydrauliques sur le bassin versant,
- rencontre des maires le souhaitant et des riverains afin de déceler les attentes vis-à-vis de l'étude.

### 1.1. LA CONCEPTION ET L'ENVOI D'UN QUESTIONNAIRE

Les 46 communes concernées par le périmètre d'étude ont été consultées par le biais d'un questionnaire, afin d'obtenir une meilleure connaissance du contexte local des communes du bassin versant de l'Albe.

Ce questionnaire, envoyé courant décembre 2006, invitait les Maires des communes concernées à fournir l'ensemble des informations en leur possession portant sur :

- la bibliographie existante sur les cours d'eau et les milieux annexes (sur des thèmes variés : hydraulique, hydrologie, environnement, faune et flore, peuplement piscicole, qualité des eaux, ...),
- l'hydraulique des cours d'eau (zones inondables, points noirs de la commune, phénomènes hydrologiques importants, ...),
- la morphologie des cours d'eau (état général des berges, de la végétation, des cours d'eau, entretien des cours d'eau, ...),
- l'environnement (associations locales, inventaires, ...),
- la qualité des eaux (assainissement, études qualitatives sur les cours d'eau, ...),
- les activités liées aux cours d'eau (tronçons de pêche, réserves piscicoles, ...),
- leurs souhaits et leurs impressions sur l'entretien des cours d'eau.

32 communes (soit 70 % des communes) ont retourné le questionnaire complété ; 3 communes ont retourné le questionnaire sans l'avoir complété et 11 communes (soit 24 % des communes) n'y ont pas répondu.

Ces questionnaires ont permis aux élus de signaler les dysfonctionnements observés sur leurs bancs communaux et ont servi de bases pour l'établissement des enquêtes plus approfondies auprès des élus pour le diagnostic des inondations.

Par ailleurs le volet étang a nécessité l'envoi d'un second questionnaire à 36 communes. Le taux de retour de ce second envoi est de 81%, seul un questionnaire a été retourné sans être complété.

## **1.2. PHASE DE TERRAIN**

### **1.2.1. LE PARCOURS DE TERRAIN POUR LA PARTIE DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES COURS D'EAU**

Conformément au cahier des charges, au total environ 100 km de cours d'eau ont été diagnostiqués finement et les 220 km de cours d'eau affluents ont fait l'objet d'un diagnostic global à l'échelle du bassin versant.

Les enquêtes de terrain ont été menées en février et mars 2007.

En janvier, les lits des cours d'eau étaient pleins et, en février, les cours d'eau étaient en crue.

### **1.2.2. LE PARCOURS DE TERRAIN POUR LA PARTIE DIAGNOSTIC DES PROBLEMES D'INONDATIONS**

Des enquêtes de terrain ont été réalisées afin de caractériser les problèmes hydrauliques rencontrés sur les communes du bassin versant.

Le lit majeur des cours d'eau étant relativement bien préservé, les zones urbanisées s'étant implantées à l'extrémité des lits majeurs (à l'exception de Sarralbe), les inondations ne touchent que quelques habitations par commune.

Le chapitre sur la protection contre les inondations détaille les enjeux et zones à risques au sein des communes du bassin versant.

Les conditions météorologiques ont été plutôt favorables au diagnostic de terrain. Les débordements des eaux des cours d'eau dans le lit majeur ont permis d'évaluer le champ d'expansion des crues. L'analyse hydrologique sera réalisée lors de la phase 2 et permettra de caractériser la période de retour de la crue du 2 mars 2007.

## **1.3. LA RENCONTRE AVEC LES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS**

Les principaux interlocuteurs ont été contactés, soit par téléphone soit lors de rendez-vous spécifiques, et ce afin de collecter les informations relatives aux problèmes d'inondations et de recueillir leurs points de vue sur les différentes problématiques liées aux cours d'eau du bassin versant.

Donner la parole à tous les acteurs de la rivière est un point essentiel pour étoffer et confirmer le diagnostic de la situation actuelle, puis pour le transformer en un programme d'actions compris, souhaité et opérationnel.

Les acteurs concernés par le bassin versant qui ont été rencontrés sont les suivants :

- l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM),
- les représentants de la pêche (Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), Fédérations Départementales de Pêche),
- la Filière Lorraine d'Aquaculture Continentale (Flac),
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de Moselle, et la DDAF du Bas-Rhin,
- le Conseil Général de la Moselle (CG57),
- la Chambre d'agriculture de Moselle,
- les maires ayant souhaité être contactés suite à l'envoi du questionnaire,
- les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA),
- le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL),
- la Direction Départementale de l'Equipement (DDE) de la Moselle,
- les organismes publics du Bas-Rhin.

#### 1.4. APPELLATION DES COURS D'EAU

Il existe deux bases de données établies afin de caractériser les noms des cours d'eau :

- information extraite de la **Carte IGN 1/25 000**,
- information extraite de la **Base de Données Carthage** : réalisée à partir de la couche hydrographie de la BD CARTO® enrichie par le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) et les agences de l'eau. La BD Carthage est mise à jour annuellement par l'IGN qui intègre les éléments nouveaux fournis par les agences de l'eau.

Dans le cadre de cette étude, ces deux bases de données ne coïncident pas toujours, c'est pourquoi, après consultation des acteurs du bassin versant il a été convenu d'utiliser les appellations figurant sur les cartes IGN (cf. figure 2 : appellation des cours d'eau selon l'IGN). Ce sont donc les noms figurant sur cette carte qui sont utilisés dans le cadre de cette étude.

Les cartes ci-après présentent les différentes appellations des cours d'eau suivant les cartes IGN et la BD Carthage.



Figure 2 : Appellation des cours d'eau selon la carte IGN



## 1.5. METHODOLOGIE POUR LE DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU

### 1.5.1. LE DECOUPAGE EN TRONÇONS HOMOGENES

Le découpage en tronçons homogènes a été réalisé sur les cours d'eau principaux, c'est-à-dire, l'Albe, la Rose, la Rode, le Buschbach et le Lenzbronnerbach.

L'intérêt de découper les cours d'eau par tronçons est de dégager les homogénéités et les hétérogénéités qui existent sur les différents cours d'eau afin de délimiter les zones d'enjeux similaires.

Les tronçons ont été définis à partir de :

- l'occupation des sols avec des zones à enjeux divers (forestier, pâturage culture, urbain),
- la morphologie du cours d'eau (pente, largeur du cours d'eau, forme des berges, etc.),
- l'état de la ripisylve (épaisseur, densité des boisements, diversité...),
- l'hydraulique du cours d'eau (vitesses d'écoulements, singularités importantes, ouvrages, ...).

Ce découpage en tronçons homogènes permet d'obtenir une vision plus précise des différents contextes locaux, et de regrouper les zones à problématiques équivalentes.

Chaque cours d'eau a été affecté d'un trigramme. Chaque tronçon est donc numéroté de la façon suivante :

- trigramme du cours d'eau,
- numéro de 1 à n : nombre de tronçons sur le cours d'eau. Les tronçons sont numérotés par ordre croissant de l'amont vers l'aval.

Par exemple, le tronçon 2 de la rivière Albe est numéroté : ALB\_2.

### 1.5.2. LES FICHES DE TERRAIN

Lors de la phase terrain, des fiches ont été remplies pour décrire les cours d'eau. Les tronçons ainsi que le diagnostic de l'état physique des cours d'eau ont été repérés sur la carte du diagnostic.

Différentes fiches de terrain ont été remplies sur chaque cours d'eau principaux (Albe, Rose, Rode, Lenzbronnerbach, Buschbach), décrivant le cours d'eau en lui-même, l'occupation du sol, les ouvrages liés aux cours d'eau. Ces fiches sont présentes en annexes « Fiches descriptives ».

Les principales informations utilisées pour réaliser le diagnostic sont les suivantes :

- le lit : le lit mouillé des cours d'eau a été décrit, mais également la présence d'embâcles et les zones d'atterrissement ont été notées,
- les berges : la description de l'état des berges, leur stabilité, et les érosions présentes au droit d'infrastructure et constituant un risque pour celle-ci, ont été recensées,

- la végétation rivulaire : la composition et l'état de la végétation ont été étudiés,
- les ouvrages : chaque ouvrage sur le linéaire des cours d'eau a été repéré,
- l'occupation du sol : le type de végétation et d'usage ont été repérés.

### 1.5.3. APPRECIATION DE LA QUALITE PHYSIQUE DES COURS D'EAU

#### 1.5.3.1. ETUDE QUALPHY

L'étude Qualphy réalisée sur la Rose et l'Albe (AERM – DIREN Lorraine) a permis de définir pour chaque tronçon de cours d'eau, l'indice du milieu physique calculé à partir du logiciel Qualphy de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le poids des différents paramètres renseignés dans le logiciel Qualphy, constituant la note globale, est en fonction de la typologie du cours d'eau. Ainsi, pour les cours d'eau de plaine et de collines argilo-limoneuses, le paramètre ayant le plus de poids est **le lit mineur**, qui intervient à hauteur de 40 % dans la note. Les deux autres paramètres intervenant chacun pour 30 %.

**L'indice obtenu est une expression de l'état du tronçon par rapport à son type de référence.**

Un indice de 0 % correspond à une dégradation maximale. Un indice de 100 % correspond à une situation de non dégradation de son fonctionnement naturel.

Entre ces deux extrêmes, cinq classes de qualité sont définies dans le tableau ci-dessous :

Indice	Classe de qualité	Signification, interprétation
81 à 100%	Excellente à correcte	Le tronçon présente un état proche de l'état naturel qu'il devrait avoir, compte tenu de sa typologie (état de référence du cours d'eau)
61 à 80%	Assez bonne	Le tronçon a subi une pression anthropique modérée qui entraîne un éloignement de son état de référence. Toutefois, il conserve une bonne fonctionnalité et offre les composantes physiques nécessaires au développement d'une faune et d'une flore diversifiées (disponibilité en habitats)
41 à 60%	Moyenne à médiocre	Le milieu commence à se banaliser et à s'écarter de façon importante de l'état de référence Le tronçon a subi des interventions importantes (aménagement hydrauliques). Son fonctionnement s'en trouve perturbé et déstabilisé. La disponibilité en habitats s'est appauvrie, mais il en subsiste encore quelques éléments intéressants dans l'un ou l'autre des compartiments étudiés (lit mineur, berges, lit majeur).
21 à 40%	Mauvaise	Milieu très perturbé. En général, les trois compartiments (lit mineur, berges, lit majeur) sont atteints fortement par des altérations physiques d'origine anthropique. La disponibilité en habitats naturels devient faible et la fonctionnalité naturelle du cours d'eau est très diminuée.
0 à 20%	Très mauvaise	Milieu totalement artificialisé, ayant totalement perdu son fonctionnement et son aspect naturel (cours d'eau canalisés).

TABLEAU 1 : DESCRIPTION DES CLASSES

L'indice "milieu physique" peut se décomposer en **indices partiels** ne prenant en compte qu'une partie des variables. Ainsi, il est possible de déterminer, pour chaque tronçon :

- un indice de qualité du lit mineur,
- un indice de qualité des berges,
- un indice de qualité du lit majeur.

Les résultats de cette étude, localisation des tronçons et indice de qualité attribués, sont présentés en annexe 1.

#### 1.5.3.2. ANALYSE SOGREAH

Sur la base d'une analyse critique des relevés de terrain, la qualité physique a été évaluée sur :

- les cours d'eau n'ayant pas fait l'objet d'étude Qualphy,
- les tronçons redéfinis suite à l'étude Qualphy.

Les cinq classes de qualité de l'Agence de l'Eau seront utilisées pour la définition de l'état physique du lit mineur, des berges, de la ripisylve, du lit majeur et enfin de l'appréciation globale de qualité sur le tronçon.

#### 1.5.4. CARTOGRAPHIE DE L'ÉTAT PHYSIQUE DES COURS D'EAU

Une cartographie du diagnostic des cours d'eau du bassin versant de l'Albe a été réalisée, afin de caractériser l'état physique des cours d'eau :

- sur un fond de plan orthophotos (photos aériennes) au 1/10 000<sup>ème</sup> pour les cours d'eau principaux (Albe, Rose, Rode, Buschbach, Lenzbronnerbach),
- sur un fond de plan IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>, pour le « chevelu » des cours d'eau principaux.

Un volume cartographique a été réalisé et présente, en annexe A, le diagnostic des cours d'eau principaux et, en annexe B, le diagnostic du chevelu hydrographique.

L'objectif est de distinguer clairement par cours d'eau, d'une part les principales altérations, et d'autre part les secteurs d'intérêt écologique à préserver.

Enfin, l'analyse de la cartographie nous permet de dégager les **objectifs de restauration des cours d'eau par type de tronçon homogène** pour les cours d'eau principaux.

---

## 2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

---

### 2.1. LA LOI SUR L'EAU DU 30 DECEMBRE 2006

**La nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques promulguée le 30 décembre 2006 comporte 102 articles qui couvrent tous les domaines de sa préservation, de son utilisation et de sa gestion.**

Cette loi permet la transposition de la Directive Cadre Eau, le renforcement de la transparence et de la solidarité dans le domaine de l'eau, et la décentralisation dans l'aménagement et la gestion de l'eau.

La loi du 30 décembre 2006 s'inscrit dans la continuité des lois du 16 décembre 1964, dont les apports essentiels étaient la création d'un régime de l'eau, notamment sous l'angle financier, de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et de la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement. Ses principales dispositions s'ordonnent autour des objectifs principaux suivants :

- Rénovation de l'organisation institutionnelle : refonte des redevances des agences de l'eau et création de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), établissement public de l'Etat à caractère administratif, répond à la volonté de confier à une institution unique la mission de mener au niveau national une gestion globale, durable et équilibrée de la ressource, conformément à la directive cadre sur l'eau.
- L'utilisation rationnelle de l'eau : nouveaux moyens pour préserver la ressource et la qualité des eaux,
- Mesures concernant les pollutions des eaux,
- Renforcement de la gestion locale de l'eau,
- Consécration du droit d'accès à l'eau potable pour tous et amélioration de la transparence du service de l'eau,
- Modernisation de l'organisation de la pêche en eau douce, datant de 1941. de nouvelles structures sont créées : Fédération nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, Comité national de la pêche professionnelle en eau douce.

Cette loi donne les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour **reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne (DCE) du 22 décembre 2000, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004).**

En plus de ses dispositions en matière d'utilisation rationnelle de l'eau, la loi donne des objectifs en termes de partage des ressources existantes par exemple entre le milieu naturel et les usagers. La loi aborde la question des réserves existantes en fixant à 2014 les obligations de débit minimal pour les ouvrages implantés dans le lit d'un cours d'eau pour être compatible avec les besoins écologiques et atténuer les effets des éclusées. La

nouvelle loi (article 6) reprend comme débit minimal la valeur repère du dixième du module (débit moyen interannuel) institué par la loi relative à la pêche en eau douce du 29 juin 1984.

Elle crée trois nouvelles redevances dans ce domaine : une redevance « obstacles », une redevance « stockage » et une redevance « de préservation des milieux aquatiques ». Ces redevances doivent inciter les propriétaires ou exploitants d'ouvrages à mieux les gérer et donner aux agences de l'eau les moyens de financer des actions concourant à l'amélioration de cette gestion.

## 2.1.1. LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE EUROPEENNE : LA DCE

### 2.1.1.1. QUEL CADRE POUR LA DCE

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) fixe un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines, avec une **obligation de résultats**, et en intégrant des politiques sectorielles :

- Elle fixe un objectif clair : « **atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015, et réduire ou supprimer les rejets de certaines substances classées comme dangereuses ou dangereuses prioritaires** ».
- Elle impose un calendrier précis : **2015**.
- Elle **associe le public** à la démarche. **Il a été et sera consulté** au moment des choix à faire pour l'avenir, ce qui est le gage d'une réelle transparence.
- Elle intègre **l'aménagement du territoire** et **l'économie** dans la politique de l'eau afin de mieux définir et maîtriser les investissements liés à l'eau. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) sera l'instrument français de mise en œuvre de cette politique communautaire.
- Elle propose une **méthode de travail**, pour un réel pilotage de la politique de l'eau, avec l'analyse de la situation, puis la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux.

En application de la DCE, les objectifs de qualité actuellement utilisés par cours d'eau ou tronçon de cours d'eau devront être remplacés par des objectifs environnementaux, dont le « **bon état** », (article 4 de la DCE) qui seront retenus par masse d'eau. Parallèlement, **la définition du « bon état écologique »** et des états écologiques en général, ainsi que les modalités de leur évaluation devront être établies par type de masses d'eau. **Les référentiels et les systèmes d'évaluation actuels sont donc à revoir**, les nouveaux référentiels des états écologiques et le système définitif de l'état des eaux ne pourront être validé qu'à partir de 2007.

### 2.1.1.2. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA DCE

Les objectifs environnementaux de la DCE sont les suivants :

- **atteindre le bon état (écologique et chimique) en 2015** et, pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées, le bon état chimique et le bon potentiel écologique,

sous réserve des possibilités figurant aux articles 4.4 (report d'objectifs) et 4.5 (objectifs moins stricts) de la DCE à condition qu'elles soient dûment justifiées ;

- **assurer la continuité écologique sur les cours d'eau** (annexe V) qui est en lien direct avec le bon état écologique et le bon potentiel écologique. Cette continuité se définit par la libre circulation des espèces biologiques, dont les poissons migrateurs, et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.
- **ne pas détériorer l'existant** (qui s'entend comme le non-changement de classe d'état) ;
- **atteindre toutes les normes et objectifs en zones protégées au plus tard en 2015** (sauf disposition contraire) ;
- supprimer les rejets de substances dangereuses prioritaires et réduire ceux des substances prioritaires.

Les travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Albe et de ses affluents permettront de répondre en partie aux exigences règlementaires de la DCE en participant au retour du bon état écologique des cours d'eau. Dans le cadre de cette étude, les objectifs fixés par la DCE peuvent s'appliquer aux domaines suivants :

Objectifs fixés par la DCE et atteignables dans le cadre de l'étude.	Domaines d'interventions possibles sur l'Albe et ses affluents
Atteindre le bon état écologique « ... » et le bon potentiel écologique.	Restauration des habitats. Diversification de la végétation rivulaire. Restauration d'une dynamique proche de l'état naturel.
Assurer la continuité écologique sur les cours d'eau.	Suppression des ouvrages en lit mineur. Rétablissement des possibilités de circulation (montaison et dévalaison) des organismes aquatiques à des échelles spatiales compatibles avec leur cycle de développement et de survie durable dans l'écosystème.
Ne pas détériorer l'existant.	Pérenniser les secteurs de bon état.

Remarques :

Si l'étude préalable à la restauration et la protection contre les inondations de l'Albe et de ses affluents **permettra de répondre en partie** à certaines exigences de la DCE ; il n'en demeure pas moins **nécessaire d'entreprendre d'autres études complémentaires** permettant de répondre à l'ensemble des exigences. L'étude en cours devra être complétée par exemple, **par des études permettant de répondre aux objectifs suivants** :

- **Atteindre le bon état « chimique »** : destiné à vérifier le respect des normes de qualité environnementales (ne prévoit que deux classes d'état : respect ou non-respect). Or l'étude a mis en évidence des dysfonctionnements d'ordre chimique, notamment sur les aspects de qualité des eaux : présence de rejets domestiques, agricoles, industriels sur le bassin versant ; secteurs présentant une mauvaise qualité des eaux...
- **Atteindre le bon état écologique** : seuls des travaux très ambitieux permettront de retrouver un fonctionnement proche de l'état naturel. De simples travaux ne permettront pas de retrouver le bon état écologique. Au final à l'issue de l'étude

**des propositions porteront peut être sur des actions ambitieuses nécessitant un complément d'étude.**

- **Supprimer les rejets de substances dangereuses prioritaires et réduire ceux des substances prioritaires...**

Par ailleurs un certain nombre d'éléments ne peut pas être cantonné à une logique de bon état « par masse d'eau » car les implications se répercutent à une plus grande échelle : bassins ou sous-bassins versants. Les acteurs du bassin versant (Communes, Communauté de Communes, Etat, Agence de l'Eau, Conseil Général... devront alors tenir compte des éléments suivants :

- **Objectifs de réduction de flux pour les nitrates.** La réflexion devra tenir compte des liens amont/aval : ce qui conduit à proposer, en complément, une logique d'estimation de flux venant de l'amont qui sont responsables de problèmes rencontrés à l'aval (eutrophisation, marées vertes,...) et d'en déduire, si nécessaire, à l'échelle des bassins versants, des objectifs de réduction de flux en nitrates
- **Les éléments liés à l'hydromorphologie.** La DCE ne prévoit pas que soit évalué un « état hydromorphologique » à l'image de ce qui est prévu pour l'état chimique et l'état écologique. Cependant, les éléments biologiques sont liés, à la fois aux éléments physico-chimiques et aux éléments hydromorphologiques. Ceci étant, dans le cadre des programmes de mesures (d'actions au sens de la DCE), lorsque celles-ci sont pertinentes pour le type de masse d'eau concerné, des actions doivent être engagées dans les domaines suivants :
  - pour le régime hydrologique :
    - respect/rétablissement de débits minimums d'étiage (en général, de l'ordre du dixième du module inter annuel) ;
    - maintien/restauration de crues morphogènes (débit de plein bord) à des fréquences de retour acceptables (de l'ordre de 1,5 à 2 ans) ;
    - maintien de la connection avec les eaux souterraines.
  - pour les conditions morphologiques :
    - rétablissement/maintien d'un tracé en plan et de conditions de connectivité latérales du cours d'eau avec ses milieux annexes (prairies inondables, zones humides, bras morts,...) permettant d'assurer à ces communautés les conditions d'habitat nécessaires à leur développement et à leur survie durable (en particulier, granulométrie des fonds, vitesses de courant, hauteur d'eau) ;
    - rétablissement ou maintien d'un état des berges et de la végétation riveraine compatibles avec le développement et la survie des organismes correspondant au bon état écologique.

#### 2.1.1.3. LA DCE ET LES PLANS D'EAU

Les règles sont identiques à celles qui sont applicables aux cours d'eau.

L'état chimique n'est pas lié à une typologie. Les mêmes valeurs-seuils sont applicables à tous les plans d'eau. A noter cependant que, pour certains paramètres (métaux lourds), elles sont liées au fond géochimique (bruit de fond).

Un travail important est à mener sur les plans d'eau pour définir le bon état et mettre au point des méthodes d'évaluation « DCE compatibles ». Il est programmé, qu'en 2007, les objectifs environnementaux puissent être choisis en toute connaissance de cause.

#### 2.1.1.4. CONCLUSION SUR LES TEXTES REGLEMENTAIRES

Le niveau d'intervention sera à ajuster en fonction de ce qu'il est nécessaire d'entreprendre pour atteindre le bon état écologique, en particulier le bon état des éléments de qualité biologique. Ces mesures se traduiront par des actions aussi bien sur le milieu aquatique lui-même que sur le bassin-versant de l'Albe.

Compte tenu de l'état de dégradation d'une majorité de cours d'eau du bassin versant de l'Albe, l'atteinte du bon état écologique c'est-à-dire le bon état biologique des espèces vivant dans le cour d'eau, ne pourra être atteint, même à long terme, sans travaux ambitieux de renaturation à grande échelle pour recréer des milieux diversifiés et fonctionnels en terme d'autoépuration et de régulation des écoulements en crue ou à l'étiage.

Le principal objectif est de parvenir à une amélioration de l'état des milieux aquatiques. La gestion des cours d'eau permettra de limiter les coûts d'entretien des cours d'eau et de récupérer des capacités d'auto-épuration.

**L'étude permettra en partie de répondre à certains objectifs de la DCE mais devront être complétés par d'autres mesures, notamment sur l'aspect « chimique ».**

#### 2.1.2. LE CADRE NATIONAL : INVENTAIRES DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES

L'action première de la DIREN est d'agir afin que le développement économique et social ne compromette pas la transmission d'un patrimoine naturel ou écologique de qualité aux générations futures. Elle organise et diffuse l'information et les données sur l'environnement. Elle propose et instruit les protections réglementaires. Elle apporte, grâce notamment à l'analyse des études d'impact, conseils et avis aux décideurs publics ou privés. Elle contribue, par des actions ciblées ou par des actions partenariales, à informer, former et sensibiliser tous les acteurs à la protection de l'environnement.

Des inventaires ont été réalisés et des mesures de protection de site ont été mises en place et correspondent à :

- **des périmètres d'inventaires** : Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type I ou II,
- **des périmètres de protection** : réserves naturelles ou régionales, mais aussi les sites classés et inscrits, l'arrêté de protection des biotopes et de loi littorale,
- **un réseau Natura 2000** (Zone de Protection Spéciale (ZPS), Zone Spéciale de Conservation (ZSC), sites proposés).

Les chapitres suivants détaillent les protections mises en place sur le bassin versant de l'Albe et de ses affluents (données DIREN Lorraine).

#### ~~2.1.2.1.~~ LES ZONES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX (ZICO)

Les ZICO sont regroupées dans un inventaire réalisé entre 1979 et 1991 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux en lien avec les experts ornithologiques régionaux, à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement. Cet inventaire recense en effet les zones les plus importantes pour la conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la Directive, ainsi que les

sites d'accueil d'oiseaux migrateurs d'importance internationale (équivalent des IBA : Important Bird Areas, des pays anglo-saxons).

**La ZICO du plateau de Delme et de la vallée de la Petite Seille** n'est présente que sur une faible surface du secteur étudié : sur la commune de Rodalbe, à l'extrême ouest du bassin versant de l'Albe. L'annexe 2 présente la fiche du site.

#### 2.1.2.2. LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

(Les données ci-dessous sont extraites de la DIREN Lorraine)

Il s'agit de zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier, ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national, sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère chargé de l'Environnement.

Deux types de ZNIEFF existent :

- ZNIEFF de type I : zones souvent de faible superficie, situées ou non à l'intérieur,
- ZNIEFF de type II et qui se détachent par une concentration d'enjeux forts en terme de patrimoine naturel.

**Un total de 12 ZNIEFF de type I est recensé sur le secteur d'étude :**

- "Etang du Moulin", référencée 00120032 (communes d'Insviller et de Loudrefing),
- "Etang Rouge", référencée 00120033 (communes d'Insviller, de Munster et de Vibersviller),
- "Etang de Vallerange", référencée 00120054 (communes de Bermering et de Vallerange),
- "Marais d'Erstroff", référencée 00120006 (communes d'Erstroff et de Francaltroff),
- "Marais de Léning", référencée 00120010 (communes de Francaltroff et de Léning),
- "Marais de Leyviller", référencée 00120012 (communes de Leyviller et de Saint-Jean Rohrbach),
- "Marais de Val de Guéblange", référencée 00120015 (communes de Val de Guéblange et de Kappelkinger),
- "Mare de Cutting et ancien canal", référencée 00120072 (communes de Cutting et de Loudrefing),
- "Mare de Bellevue", référencée 00120070 (commune de Francaltroff),
- "Prairies de l'Albe et de la Zelle", référencée 00190004 (communes de Albestroff, Diffembach les Hellimer, le val de Guéblange, Hazembourg, Hellimer, Hilsprich, Insming, Kappelkinger, Nelling et Petit Tenquin),
- "Prairies humides de Léning, " référencée 00120026 (communes de Francaltroff et de Léning),
- "Vallée de la Rose", référencée 00120022 (communes d'Albestroff, Insviller, Lhor, Munster, Vibersviller).

### Une ZNIEFF de type II est répertoriée sur le secteur d'étude :

- "Pays des Etangs", référencée 00310000, (54 communes au total sont concernées par cette zone).

L'annexe 2 présente les fiches relatives à ces sites.

#### 2.1.2.3. LE CADRE DEPARTEMENTAL : ESPACES NATURELS SENSIBLES

La liste des 73 Espaces Naturels Sensibles départementaux définie en 1992 a été modifiée et complétée en 2004 suite à de nouvelles études. 215 sites représentant 12 milieux (comme les prairies naturelles ou les étangs) ont été retenus. Une base de données, dont les informations peuvent être transmises sur demande au Conseil Général de la Moselle, recense ces sites.

Sur le bassin versant de l'Albe et de ses affluents, de nombreux Espaces Naturels Sensibles sont recensés (source CG57). Les fiches détaillant les sites sont présentées en annexe 2 :

- les marais de Léning
- les marais de Kappelkinger,
- les marais de Leyviller,
- les prairies de Francaltroff,
- l'étang rouge et prairies périphériques,
- les quatre étangs en pays de Nied,
- les prairies de l'Albe et de la Zelle,
- la vallée de la Rose,
- la prairie de la Sarre à Sarralbe,
- les zones humides de Val de Guéblange,
- le marais de Valette,
- le marais de Honskirch,
- le marais d'Albestroff,
- le marais de Torcheville,
- l'étang du moulin,
- l'étang de Mittersheim,
- l'étang de Vallerange,
- la mare de Bellevue.

#### 2.1.2.4. LE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de milieux naturels remarquables proposés par chaque Etat membre de l'Union Européenne. Il correspond aux zones spéciales de conservation (ZSC) définies par la Directive européenne du 21 mai 1992 (dite Directive Habitat faune-flore) et aux zones de protection spéciale (ZPS) définies par la Directive européenne du 2 avril 1979 (dite Directive Oiseaux).

Ces espaces sont identifiés dans un souci de lutte contre la détérioration progressive des habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. Chaque Etat doit assortir cette liste **de plans de gestion appropriés et de l'évaluation des montants nécessaires** dans le cadre de cofinancements communautaires.

**Deux sites Natura2000 sont présents sur le site d'étude :**

- "Marais de Vahl-les-Faulquemont", référencé FR4110062 et classé ZPS,
- "Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch", référencé FR4100244 et classé ZSC.

La surface des sites Natura 2000 est de 6,83 km<sup>2</sup> soit un peu plus de 2% de la zone d'étude. Les fiches relatives à ces sites sont présentées en annexe 2.

### 2.1.3. SECTEUR A SENSIBILITE PAYSAGERE

Concernant les aspects paysagers, les communes suivantes sont inscrites en secteur à sensibilité paysagère : Cutting, Loudrefing, Lostroff, Lhor, Insviller, Munster, Vibersviller (Données de la DIREN Lorraine).

La fiche explicative de ce secteur se trouve en annexe 2.

---

## 3. DIAGNOSTIC DES INONDATIONS

---

### 3.1. PREAMBULE

Il est important de rappeler que les zones inondables doivent être préservées afin de garantir la fonctionnalité hydraulique du lit majeur pour le stockage et le laminage<sup>2</sup> naturel des crues : stockage des volumes excédentaires, écrêtement naturel des débits de pointe et recharge de la nappe alluviale.

Lors des dernières opérations de remembrement, de nombreux cours d'eau ont subi des rectifications et recalibrages destinés à accélérer les écoulements pour limiter localement les inondations. Les conséquences des travaux hydrauliques lourds sont importantes. Les rectifications et recalibrages ont accéléré les écoulements et ont profondément banalisé ces milieux qui fonctionnent aujourd'hui comme des fossés de drainage.

Les érosions de berges observées à certains endroits ne sont pas significatives à l'échelle du bassin versant. Elles constituent des gênes pour les agriculteurs, qui voient leurs terres se réduire, mais permettent aux cours d'eau de « respirer ».

La présente analyse hydraulique correspond à une première phase de diagnostic visant les objectifs suivants :

- connaissance actualisée de l'aléa inondation sur les secteurs à enjeux soumis au risque d'inondation,
- proposition de pistes d'action pour réduire la vulnérabilité des secteurs les plus touchés par les inondations.

Selon les conclusions de cette première phase prospective, la collectivité pourra engager une seconde phase de définition et conception des aménagements envisageables pour la lutte contre les inondations.

### 3.2. ANALYSE HYDROLOGIQUE

L'ensemble du bassin versant de l'Albe et affluents, occupe une superficie de 410 km<sup>2</sup>. Deux communes du Bas Rhin sont présentes sur le bassin versant de la Rose (Altwiller et Hisingen), correspondant à une surface d'environ 12 km<sup>2</sup>.

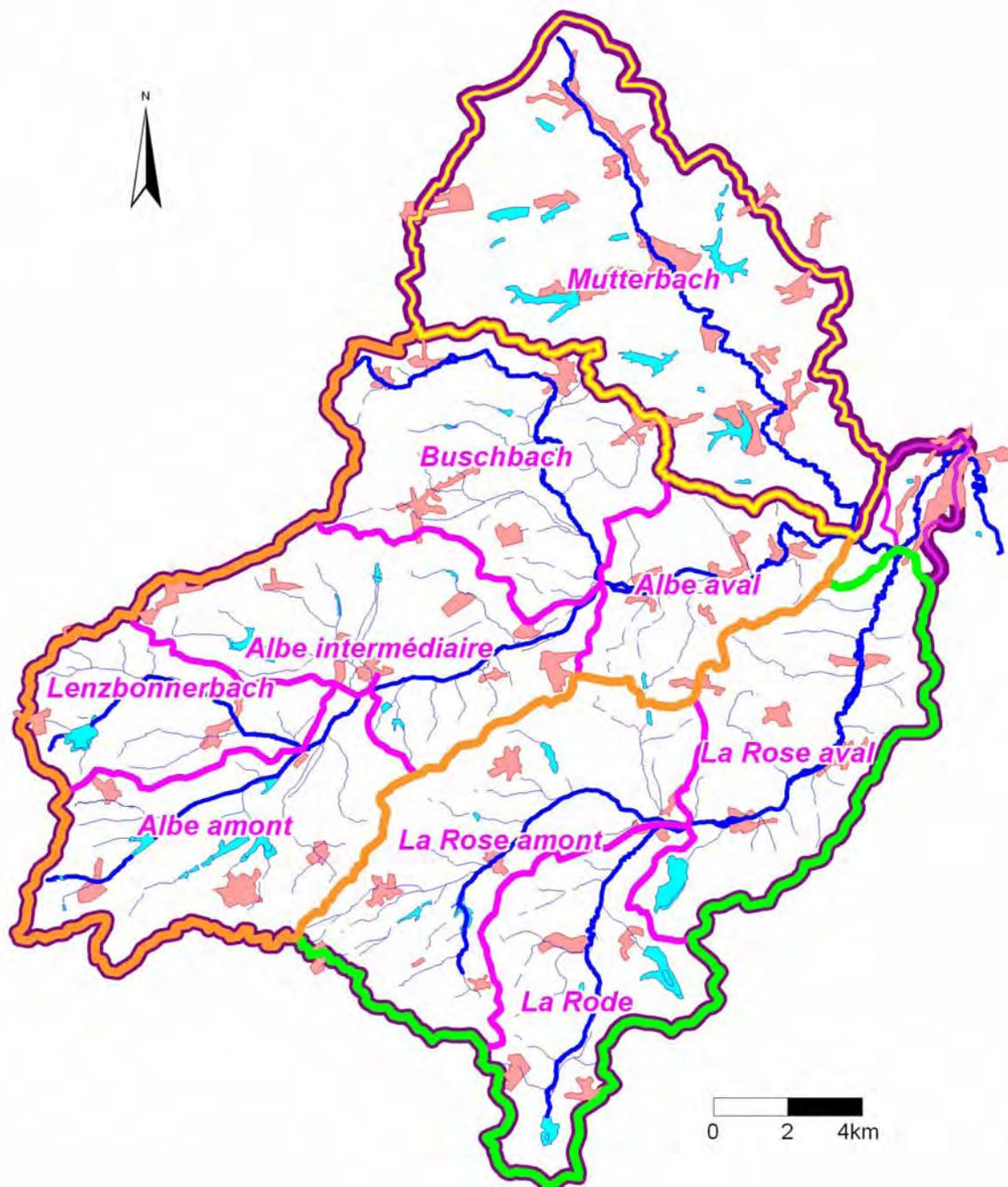
L'analyse hydrologique permettra de préciser les débits de crue de « référence » susceptibles d'affecter tout ou partie du bassin versant considéré. Celle-ci sera réalisée dans l'étape 2 de l'étude.

---

<sup>2</sup> Laminage : réduction des pointes de débit par étalement des eaux débordantes

Le bassin versant de l'Albe est un des sous-bassins versants de la SARRE et peut lui-même se diviser en 6 grandes zones :

- le Bassin versant de l'Albe amont,
- le Bassin versant du Lenzbronnerbach,
- le Bassin versant du Busbach,
- le Bassin versant de la Rose,
- le Bassin versant du Mutterbach,
- le Bassin versant de l'Albe aval.



**Figure 4 : Localisation des sous bassins versants**

Rappel : Le bassin versant du Mutterbach ne fait pas partie du périmètre de la présente étude.

### 3.2.1. RAPPEL DES RESULTATS D'ANALYSES ANTERIEURES

Une étude hydrologique a été réalisée par les bureaux d'études ISL et Aqualis dans le cadre de l'étude de caractérisation des zones inondables de l'Albe, entre Kappelkinger et Sarralbe, pour le compte de la DDE de Moselle.

### 3.2.2. ANALYSE STATISTIQUE DES DONNEES DE PLUIES ET DEBITS DE CRUES

**Les analyses statistiques des pluies et débits relevés sur le bassin versant de l'Albe seront détaillées dans l'étape 2 de l'étude préalable.**

### 3.2.3. DEBITS D'ETIAGE

Les étiages se produisent pendant la saison sèche, à la fin de l'été et au début de l'automne.

Les débits d'étiage peuvent être appréhendés de manière assez fine grâce au travail de synthèse et de mise à disposition des données par **l'AERM et la DIREN Lorraine (novembre 2000)**.

Les débits d'étiage mensuels sont présentés en annexe 3 pour l'Albe, la Rose et la Rode.

Les valeurs présentées en annexe sont issues de données traitées par l'AERM jusqu'en 1991. Depuis 2003, une actualisation de ces données est en cours, mais les résultats font encore l'objet de validations internes et ne sont, à ce jour, pas disponibles.

## 3.3. DIAGNOSTIC DES INONDATIONS SUR LE SECTEUR D'ETUDES

Chaque commune du bassin versant de l'Albe a fait l'objet d'une enquête postale. En complément, une enquête de terrain a été menée afin d'obtenir les informations disponibles sur les phénomènes et sur les écoulements des cours d'eau en crue.

Afin de mieux appréhender les problèmes d'inondation sur l'ensemble du bassin versant, un recensement de la présence de cours d'eau traversant le village et pouvant générer des inondations, a été réalisé sur l'ensemble des communes à partir des cartes IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Par la suite, la problématique inondation a été traitée en tenant compte d'une part des réponses émises aux questionnaires envoyés et d'autre part des réponses émises lors des entretiens téléphoniques.

Les communes sur lesquelles **aucun cours d'eau n'a été recensé** d'après la carte IGN et sans mentions particulières des crues, en **réponse au questionnaire**, n'ont pas de problème hydraulique particulier susceptible d'affecter des secteurs à enjeux.

Trois types d'espaces inondables sont distingués :

- sur prairies et terres agricoles : ces zones d'expansion naturelles sont à maintenir,
- au droit des infrastructures (ponts, routes, voiries urbaines et chemins) : les inondations peuvent être gênantes lorsque la circulation ne peut être maintenue,

- au droit des habitations : ces secteurs sensibles seront répertoriés sur les cartes des zones inondables. En fonction de l'aléa inondation et de la nature des enjeux répertoriés, ces zones seront soumises à un risque d'inondation faible à fort.

La description sera faite d'amont en aval par commune. Cinq sous bassins versants sont distingués :

- le bassin versant de l'Albe,
- le bassin versant du Buschbach,
- le bassin versant du Lenzbronnerbach,
- le bassin versant de la Rode,
- le bassin versant de la Rose.

Les paramètres suivants sont décrits pour chaque commune :

- les mécanismes d'écoulement des crues,
- les enjeux dans la zone inondable,
- l'évolution de l'urbanisation et des facteurs pouvant aggraver les crues,
- les problèmes hydrauliques singuliers.

Les enquêtes ont été complétées par les informations recueillies auprès des riverains rencontrés et interrogés au cours des investigations de terrain.

### 3.3.1. CAMPAGNE DE TERRAIN EN PERIODE HIVERNALE

Les longues pluies du mois de février ont provoqué un débordement des eaux dans les lits majeurs des cours d'eau. En effet, les plus importants cours d'eau du bassin versant, tels que l'Albe et la Rose, ont inondé leur lit majeur. Les cours d'eau de taille moins considérable coulaient parfois jusqu'à plein bord, et les cours d'eau temporaires étaient en eau.



**Photos 1 : Ruisseau du papillon à Honskirch et ruisseau d'Akerbach à Léning**

Les champs se situant autour de la Rose, à partir du village de Munster et autour de l'Albe à partir de Neufvillage, ont été inondés.



**Photos 2 : L'Albe sortie de son lit au Val de Guéblange et la Rose entre Munster et Vibersviller**

La montée des eaux sur les affluents n'a pas été ressentie. Aucun débordement gênant n'a été signalé lors des enquêtes. Les nombreux travaux de rectification et de création de fossé de drainage sur les cours d'eau secondaires, conduisent à accélérer les écoulements sur les cours d'eau principaux. Ces travaux ont pour effet cumulé, à l'échelle du bassin versant, comme conséquence de ne plus mobiliser les chevelus hydrographiques pour le ralentissement des crues. Ces travaux de rectification aggravent la vitesse et l'ampleur des inondations en aval.

Suite à ces inondations, la phase de terrain a consisté au parcours des cours d'eau, afin de repérer les laisses de crues et d'évaluer les limites des champs d'expansion des crues.

Ces inondations d'occurrence relativement fréquente n'ont pas provoqué de dégâts sur les biens et les personnes.

### 3.3.2. ANALYSE DES LAISSES DE CRUES

Des repères de crues ont été localisés et sont présentés en annexe 4.

### 3.3.3. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE

Le lit majeur de l'Albe est occupé essentiellement par des prairies et pâturages. Bien que le lit majeur soit peu urbanisé, les lourds travaux de recalibrage ont affecté la qualité du lit majeur modifiant ainsi l'inondabilité (pour les crues fréquentes) et déconnectant la plupart du temps les annexes hydrauliques.

Présentant une pente de 1% environ depuis Rodalbe, les débordements de la rivière s'étendent dans une vallée relativement large. Les zones touchées par les inondations sont essentiellement des zones sans ou avec peu d'enjeux (prairies et terres agricoles principalement).

Les zones urbaines se sont pour la plupart implantées à l'extrémité du lit majeur, préservant les zones inondables de la rivière.

Les communes concernées par les inondations importantes de l'Albe avec des hauteurs d'eau de moins d'un mètre correspondent aux communes **du Val de Guéblange** et de **Sarralbe**. Seule la commune de Sarralbe possède un Plan de Prévention des Risques Inondations sur sa commune (PPRI).

Les communes de **Léning, Nelling et Kappelkinger** présentent quelques problèmes d'inondations lors des fortes crues dans l'une ou l'autre cave d'habitation (voir paragraphes ci-après).

Des cartographies des zones inondées et inondables ont été obtenues auprès de la DDAF de Moselle :

- la cartographie des zones inondées de l'Albe, réalisée en 1995 par la DDAF sur la base de la crue des 15 et 16 octobre 1981,
- la cartographie de l'emprise de la crue de période de retour 100 ans et des hauteurs d'eau associées de l'Albe entre Kappelkinger et Sarralbe, réalisée par les bureaux d'études ISL et Aqualis en décembre 2000 pour la DDE 57. Un modèle hydraulique unidimensionnel en régime permanent a été créé dans le cadre de cette étude.

Sur les **affluents** de l'Albe (à l'exclusion des importants affluents tels que la Rose et le Buschbach détaillés aux chapitres suivants), seule la commune de Léning connaît des perturbations hydrauliques causées par le ruisseau d'Akerbach traversant le village (route communale inondée).

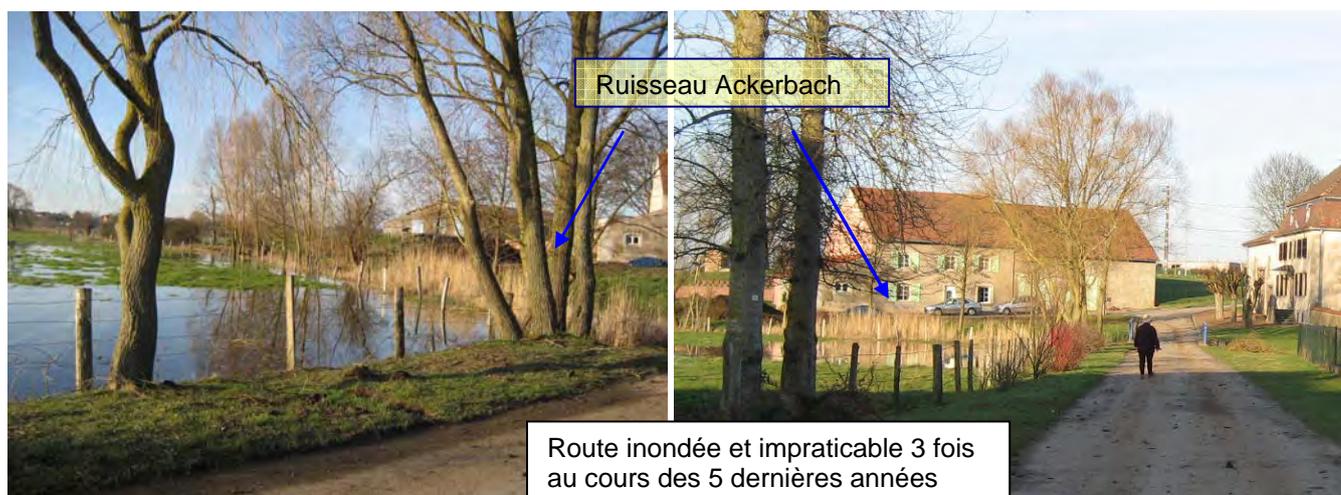
#### 3.3.3.1. COMMUNE DE LENING

La commune de Léning est traversée par le ruisseau de l'Akerbach dans le village puis en direction de Réning, à la sortie du village, par l'Albe.

Les inondations sur la commune de Léning proviennent essentiellement du ruisseau de l'Akerbach traversant le village. En 2005, la commune a entrepris des travaux de renaturation de l'Akerbach.

L'enjeu principal sur la commune concerne la route du village qui est inondée lors des crues moyennes à exceptionnelles (cf lexique). Cependant, cette route ne représente pas un axe majeur de circulation.

Aucune habitation n'est impactée par les inondations du ruisseau.



**Photos 3 : Ruisseau d'Ackerbach dans la commune de Léning**

A la sortie du village en direction de Réning, une habitation se trouvant au droit du pont de franchissement de l'Albe voit ses caves inondées lors des crues exceptionnelles de l'Albe.

#### 3.3.3.2. COMMUNE DE RENING

Les risques majeurs d'inondations proviennent essentiellement des eaux de ruissellement du bassin versant s'accumulant dans la partie basse du village.



**Photo 4 : Ruisseau de Réning en amont de la confluence avec l'Albe**

La plus forte inondation connue sur la commune est celle de 1997 qui a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle. Les eaux du bassin versant ruisselant vers l'Albe en crue n'arrivent plus à s'évacuer et inondent le bas du village.

Trois ouvrages sont présents dans le secteur de la commune et auraient tendance à favoriser la montée de la ligne d'eau lors des crues et la non-évacuation des eaux vers l'aval.

Ces ouvrages permettraient, par le biais d'un chenal de dérivation, d'alimenter en eau les anciens moulins Haut et Bas de la commune de Nelling.

### 3.3.3.3. COMMUNE DE NELLING

La zone urbanisée de la commune de Nelling se situe en rive gauche de l'Albe. Le champ d'expansion des crues est très étendu pouvant atteindre **700 m de large**. Les hauteurs d'eau sont faibles mais la surface est importante. La zone du ban communal est située en retrait du lit majeur mis à part deux habitations pouvant, lors des crues exceptionnelles, être inondée (caves et rez-de-chaussée).

Les anciens moulins Haut et Bas sont également affectés par les inondations. Situés au droit du lit mineur de l'Albe, ceux-ci ont leurs rez-de-chaussée inondés lors des crues moyennes à exceptionnelles.

La route départementale n°29 en remblai n'est pas inondable.



**Photo 5 : L'Albe dans la commune de Nelling**

### 3.3.3.4. COMMUNE DE KAPPELKINGER

L'urbanisation de la commune de Kappelkinger s'est réalisée de part et d'autre de l'Albe en respectant le lit majeur de la rivière. Le champ d'expansion des crues s'étend sur environ 200 m de large et est inondé régulièrement. Ces inondations régulières touchent des prairies et pâturages.

La cartographie réalisée à partir des résultats du modèle hydraulique montre que, pour une crue centennale, deux ou trois maisons seraient inondées mais ne seraient affectées qu'en bordure d'habitation, touchant uniquement les caves ou garages. La route traversant la rivière n'est pas inondée car elle est réalisée en remblai, elle est donc surélevée par rapport au terrain naturel. Les dégâts seraient donc peu importants.

Ainsi, l'enjeu principal devrait être l'inondation du stade de football lors des crues courantes et ce, sachant que le vestiaire situé sur la route en remblai ne serait pas inondé.



**Photos 6 : L'Albe dans la commune de Kappelkinger**

Une renaturation de la rivière est en cours par l'AAPPMA du Val de Guéblange.

#### 3.3.3.5. COMMUNE DU VAL DE GUEBLANGE

La commune du Val de Guéblange (et ses annexes) est la plus touchée par les inondations de l'Albe. Bordées par les méandres de l'Albe, l'urbanisation s'est réalisée le long de la rivière empiétant, pour partie, sur le lit majeur.

Le principal enjeu sur cette commune concerne la Scierie Parqueterie, située 14 rue de l'Abbé Monsieux. Cette dernière serait inondée lors des crues centennales. (Hauteur d'eau < 1m)



**Photos 7 : L'Albe à l'entrée du village du Val de Guéblange en direction de Kappelkinger**

Le village s'étend de façon discontinue et est constitué de quatre annexes (d'amont en aval) : Wentzwiller, Audviller, Steinbach et Schweix.

D'après la cartographie réalisée, à partir d'un modèle hydraulique, par les bureaux d'études ISL-AQUALIS (2000) pour le compte de la DDE 57, le constat suivant **pour une crue centennale** peut être fait :

- Wentzwiller : six habitations seraient inondables, dont quatre partiellement. Ces habitations sont situées dans le lit majeur de la rivière. Les hauteurs d'eau lors des inondations seraient inférieures à 1 m.



**Photo 8 : Inondation de part et d'autre de la RD28 en direction de Kappelkinger**

- Steinbach : tout un lotissement est touché par les inondations de la crue centennale (12 habitations). Ces inondations sont provoquées par le ruissellement des eaux du bassin versant cumulé à la remontée des eaux de l'Albe dans le ruisseau de Steinbach s'écoulant derrière les maisons. Les hauteurs d'eau sont inférieures à 1 m.
- Audviller : Cette annexe est hors zone inondable grâce à la topographie, mise à part une habitation implantée en contre bas.
- Schweix : Cette annexe, située en retrait par rapport à la rivière, est épargnée par les inondations. La zone inondable recouvre des terres agricoles.

#### 3.3.3.6. COMMUNE DU SARRALBE

L'Albe reçoit son affluent principal, la Rose, en amont de Sarralbe, au sein de l'annexe Rech, pour se jeter dans la Sarre dans la commune de Sarralbe. Cette commune est concernée par les débordements de la Rose, de l'Albe et de la Sarre. Elle a fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été prescrit le 23 mars 2000 sur la commune afin de déterminer les mesures d'interdiction et de prévention à mettre en œuvre contre le risque inondation dû aux débordements de la Sarre et de l'Albe.

*Le règlement du PPRI précise que "l'emprise de la zone inondable ainsi que les cotes de référence reportées sur les plans de zonage ont été déterminées à partir de la modélisation d'une crue de référence dont la période de retour est de l'ordre de 100 ans. Cette période de retour relève de directives ministérielles et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhin Meuse".*

Trois zones ont été distinguées en fonction des risques encourus :

- **Une zone orange** : où le risque est très fort. Cette zone est la plus exposée au risque inondation, hors centres urbains historiques denses et secteurs urbanisés se situant à l'arrière d'un système de protection assurant au moins une protection contre les inondations d'une durée de retour inférieure à environ 40 ans. Les inondations exceptionnelles sont redoutables, notamment en raison des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulements atteintes. Cette zone est inconstructible.
- **Une zone jaune** : correspondant aux zones urbanisées soumises à un risque faible à fort ou centres urbains historiques denses soumis à un risque d'inondations très fort.
- **Une zone bleue** : cette zone d'expansion naturelle des crues est à préserver afin de ne pas aggraver la dynamique des écoulements.

La cartographie des zones inondées, pour une crue centennale de l'Albe, sur l'ensemble du territoire de la commune de Sarralbe, peut être obtenue en associant la cartographie des zones inondées de l'Albe et du PPRI.

Les annexes en amont de la commune de Sarralbe (Eich et Rech) se sont implantées de part et d'autre du lit majeur de l'Albe et sont situées hors zone inondable. Le lit majeur est constitué de prairies et pâturages régulièrement sous les eaux.

Après avoir franchi le canal des Houillères de la Sarre, l'Albe s'écoule dans la commune de Sarralbe.

Le bourg de Sarralbe se situe en rive droite de l'Albe et rive gauche de la Sarre. Les habitations en rive gauche de l'Albe sont protégées par le canal des Houillères de la Sarre.

Il est assez difficile d'apprécier dans le centre de Sarralbe la part des eaux provenant de la Sarre ou de l'Albe. En cas de crue, les inondations dans le bourg de Sarralbe sont importantes et entourent la ville, laissant apparaître un îlot hors de la zone inondable au centre. Les routes donnant accès au village sont inondées, notamment la nationale 61 inscrite dans la zone orange du PPRI, c'est-à-dire zone à risque. La ville est inaccessible.

La zone de confluence de l'Albe et de la Sarre est inondable en raison de l'influence aval de cette dernière : la route N61 est inondée.

Les habitations en rive droite de l'Albe sont touchées par les crues à des degrés différents. Quelques habitations sont comprises dans la zone orange du PPRI correspondant à une zone à risque fort.



**Photos 9 : Lit majeur de l'Albe à Rech -Sarralbe**

Il est utile de rappeler que les rivières doivent être correctement entretenues pour réduire les risques d'accumulation d'embâcles qui aggravent les crues.

#### 3.3.4. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DU LENZBRONNERBACH

Le lit majeur du Lenzbronnerbach est occupé essentiellement par des prairies et pâturages. Le bassin versant draine une surface d'environ 23 km<sup>2</sup>. L'étang de Vallerange, d'une surface d'environ 30 ha, s'est implanté en barrage en amont du cours d'eau, récoltant les eaux d'une surface de 3 km<sup>2</sup> du bassin versant de l'Albe.

Une seule commune est traversée par le cours d'eau : il s'agit de la commune de Virming. N'ayant pas répondu au questionnaire, le Maire a été contacté afin de connaître les éventuels problèmes d'inondations sur la commune. Les habitations sont situées en dehors des zones inondables du ruisseau.

Le seul enjeu concernerait le franchissement sous la route départementale. Le pont n'a jamais été mis en charge mais les eaux du cours d'eau en crue peuvent atteindre la sous poutre du pont.

#### 3.3.5. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DU BUSCHBACH

Le lit majeur du Buschbach est occupé essentiellement de prairies et pâturages. Le ruisseau a été plus ou moins aménagé, au niveau des traversées de villages, perdant ainsi des surfaces de zones inondables.

S'écoulant dans une plaine argilo-limoneuse, de nombreuses zones humides sont également présentes sur ce bassin versant. Les inondations sont régulières et envahissent essentiellement des terres agricoles ou des friches ne présentant pas d'enjeux particuliers.

Les communes traversées par le Buschbach (appelé également Muehlgraben) concernent **Altrippe, Leyviller et Saint-Jean-Rohrbach**. Seule la commune de Saint-Jean-Rohrbach a connu d'importantes inondations sur la zone à enjeux urbains.

### 3.3.5.1. COMMUNE D'ALTRIPPE

Le Buschbach traverse à plusieurs reprises le village d'Altrippe. M. le Maire a été contacté et une visite de terrain a été réalisée afin de repérer les zones préférentielles d'écoulement lors des crues du ruisseau.

Les inondations sont caractérisées par des longues pluies en hiver ou de gros orages en été.

Les problèmes d'inondations dans le village étaient provoqués par les insuffisances de capacité des ouvrages de franchissement (buse ou pont). Des travaux ont été réalisés afin d'augmenter la capacité de ces ouvrages en 1995-97 et 2002.

Un problème persiste encore, en amont de la commune, au droit de la Place Saint Barbe où le fossé de la route est relié directement au ruisseau. Lors des fortes pluies, la buse sous la route se met en charge et le fossé situé au droit de la route se remplit, inondant quelquefois la route.



**Photos 10 : Le Muehlgraben dans la commune d'Altrippe – Place Saint Barbe**

En ce qui concerne les autres parties du village, les berges étant pour partie remblayées, les habitations ne sont pas inondées.

### 3.3.5.2. COMMUNE DE LEYVILLER

La commune de Leyviller se trouve en rive gauche du ruisseau Buschbach. Les habitations sont implantées à l'extrémité du lit majeur de la rivière et ne sont pas inondées. De nombreux étangs sont implantés au sein de la commune et des zones humides sont observées.

Pour cette commune, l'enjeu principal est la route départementale 29. L'ouvrage de franchissement est mis en charge lors des fortes crues et pourrait provoquer des inondations de la route. Il pourrait être envisagé de recalibrer l'ouvrage afin d'évacuer les débits de crues.

Une habitation est protégée par le remblai mis en place en rive gauche. Aucun autre enjeu ni risque vers l'aval n'est recensé.



**Photos 11 : Entrée du village de Leyviller en direction d'Altrippe – Ouvrage de franchissement**

### 3.3.5.3. COMMUNE DE SAINT-JEAN-RORBACH

Le Buschbach a été canalisé dans sa traversée de village. Lors des fortes crues, des mises en charge du pont de la N74 et des inondations ont eu lieu. Des travaux ont été réalisés en 2003 afin de renforcer la capacité du pont et ainsi évacuer le débit de crue décennale. Un ouvrage de décharge a également été créé.



**Photos 12 : Le Muehlgraben dans la traversée de Saint Jean Rohrbach**

Lors des longues ou fortes pluies, le ruisseau inonde les prairies en amont du pont de la N74 en rive droite, la rive gauche étant remblayée.

La plus forte crue connue sur la commune est celle de 1981. La mise en charge du pont et la montée de la ligne d'eau en amont avait provoqué des débordements et inondations dans le village affectant les caves et rez-de-chaussée d'une trentaine de maisons riveraines.

Lors des fortes pluies du 4 octobre 2006, la commune n'a pas été inondée.

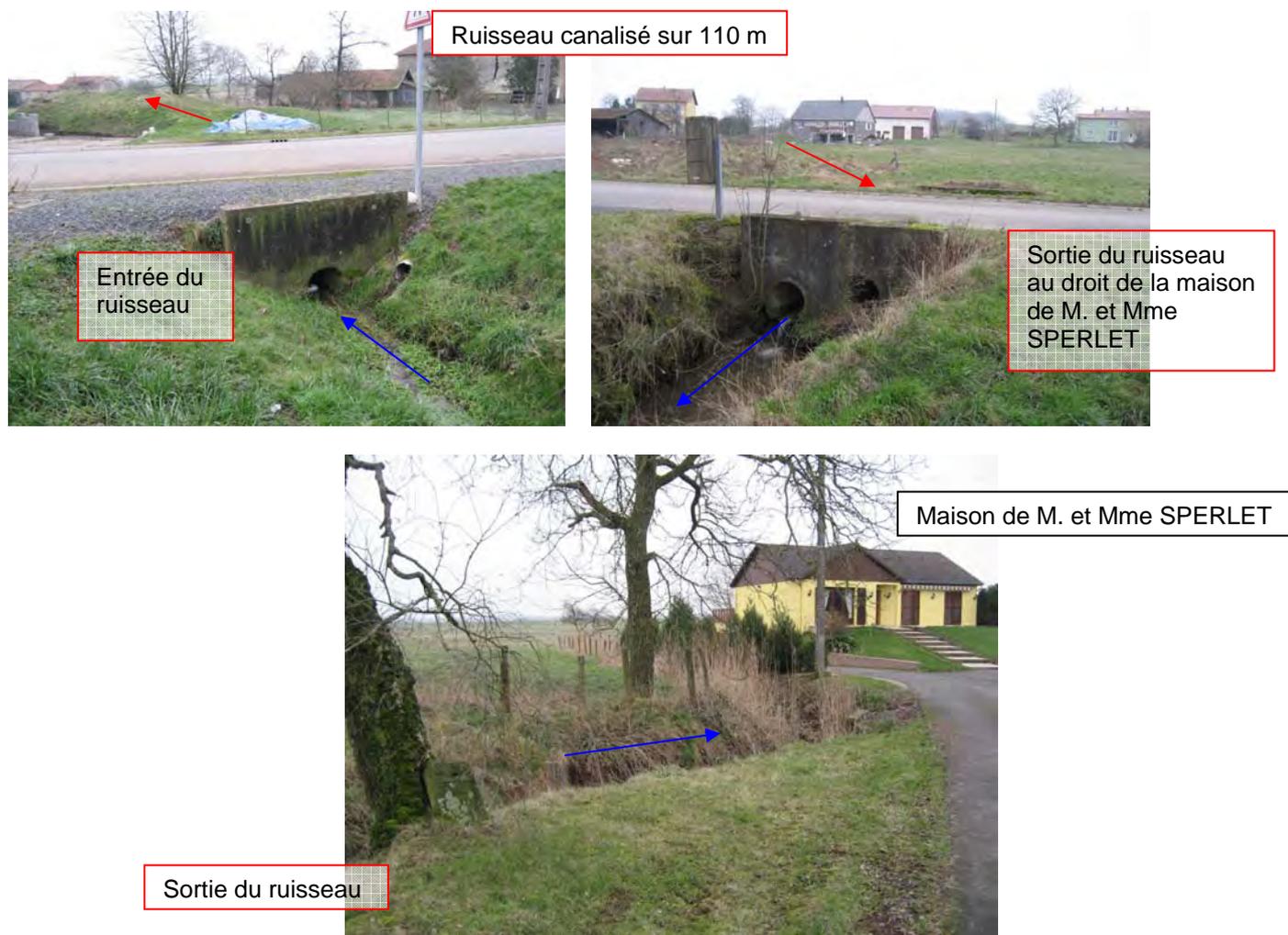
### 3.3.6. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RODE

La Rode prend sa source dans l'étang de Niederweiher au sein de la commune de Loudrefing et conflue, après un parcours de 11 km, avec le ruisseau de la Rose. Le lit majeur a été préservé et est constitué essentiellement de prés et pâturages. Il traverse la commune de Munster. Aucun enjeu n'est présent dans le lit majeur du ruisseau.

Trois communes se situent sur le bassin versant de la Rode et sont traversées par ses affluents. Les risques majeurs d'inondations sont dus aux fortes pentes du bassin versant et aux rectifications des cours d'eau dans la traversée des villages.

#### 3.3.6.1. COMMUNE DE LOSTROFF

La commune de Lostroff est traversée par un petit ruisseau (appelé ruisseau de Lostroff) qui se jette dans la Rode à Loudrefing. Ce ruisseau a été busé entre les deux routes.



**Photos 13 : Ruisseau de Lostroff dans la traversée de la commune de Lostroff**

Mme et M. SPERLET, habitant le long du ruisseau de Lostroff, n'ont pas signalé de débordement de leur ruisseau au droit de leur maison, mettant en avant le bon entretien du ruisseau.

Une maison est particulièrement touchée par des infiltrations au niveau de sa cave (maison de M. FALENTIN). En effet, cette maison de type préfabriqué, n'est pas adaptée pour ce type de terrain, très argileux et humide. A l'heure actuelle, le propriétaire doit pomper l'eau s'infiltrant au niveau de sa cave, afin de la mettre hors d'eau, et ce, tout au long de l'année.

Des débordements, au droit du franchissement de la route, ont été signalés. Cependant, la commune étant située sur un versant, les eaux s'écoulent rapidement et ne génèrent pas de gêne particulière pour les riverains.

### 3.3.6.2. COMMUNE DE LHOR

Le ruisseau de la commune de Lhor (appelé ruisseau de Lhor) est particulièrement dégradé. Son lit majeur est occupé par quelques habitations. Lors de fortes pluies ou pluies longues hivernales, le ruisseau déborde et inonde les routes du village ainsi que deux maisons. Seules les caves des habitations sont inondées avec 1 m d'eau environ.

La dernière montée des eaux importantes correspond à la crue du 4 octobre 2006, caractérisée par une forte et longue pluie.



**Photos 14 : Ruisseau de Lhor dans la traversée de la commune de Lhor**

Le ruisseau reçoit les eaux usées du village, l'inspection visuelle du ruisseau semble indiquer que la qualité de l'eau est fortement dégradée. Actuellement, d'après le Maire, un dépôt vaseux de 70 à 80 cm comble le fond du lit. Cette vase est la conséquence de rejets domestiques et agricoles non préalablement traités. En été, la végétation prolifère et encombre le lit mineur, freinant les écoulements des eaux.

Un système de traitement des eaux usées par lagunage est à l'étude par la commune.



**Photos 15 : Ruisseau de Lhor au droit du franchissement dans la commune – Envasement important et prolifération végétale**

L'encombrement du ruisseau, restreignant la capacité du lit mineur, associé à la contrainte de la montée des eaux de la Rode (affluent du ruisseau de Lhor), soumet le village au risque d'inondations lors des fortes pluies.

#### 3.3.6.3. COMMUNE D'INSVILLER

Le Muehlweihergraben prend sa source 700 m, en amont du bourg, dans l'étang de Muehlweiher. Aucun enjeu majeur n'a été recensé pour la commune d'Insviller, à l'exception d'une exploitation agricole à proximité du cours d'eau.

#### 3.3.7. ANALYSE DES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA ROSE

La Rose présente un champ d'expansion des crues très large (pouvant atteindre 500 m) et des pentes relativement faibles (de l'ordre de 1‰ sur l'ensemble du linéaire).

En ce qui concerne les traversées de villages, quelques habitations sont implantées dans le lit majeur et sont soumises au risque d'inondations.

Le long du ruisseau de la Rose, trois communes sont concernées par les inondations, de manière plus ou moins importante. Ainsi, les communes de Torcheville, Vibersviller et Altwiller sont à classer **en zones à enjeux**.

Les centres des bourgs de **Torcheville et de Vibersviller** sont principalement touchés pour des temps de retour fréquents, des hauteurs d'eau importantes et des vitesses fortes par endroits.

Les aménagements réalisés sur la Rose ont consisté principalement en des coupures de méandres (Torcheville, Honskirch, Altwiller, Vibersviller, Hinsingen). Quelques curages ont également été entrepris.

Quelques ouvrages, recensés sur le cours d'eau, modifient les écoulements et le profil en long de la Rose et de la Rode. Il s'agit essentiellement de vannages liés aux prises d'eau des anciens moulins, sachant que la vanne de régulation d'Altwiller a été détruite.

### 3.3.7.1. COMMUNE DE NEBING

La commune de Nébing se situe en amont du bassin versant de la Rose. Le ruisseau de Nébing traverse le village et occasionne de légers débordements en cas de fortes pluies, principalement dans la rue de Nontron. L'ouvrage de franchissement paraît sous dimensionné et serait la cause des débordements sur la chaussée.

Le ruisseau est busé dans la traversée du village et ressort dans les jardins des habitations. Les berges ont été rehaussées et aménagées sur l'ensemble de la traversée du village. Les berges sont remblayées soit enrochées voir bétonnées. Le ruisseau n'occasionne que de légers débordements dans les jardins.



**Photos 16 : Ruisseau de Nébing – Vue en amont du village**

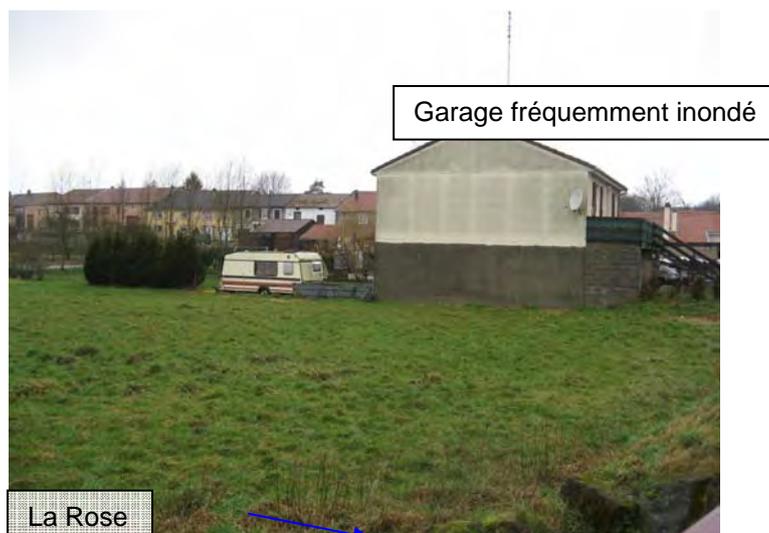
D'autres inondations ont été signalées près du stade, il n'y a toutefois aucun enjeu à cet endroit, il ne s'agit que de prés.

Remarque concernant la couleur de l'eau des photos n°16 : les photos ont été prises en hivers 2007 lors des périodes de crue. Les eaux sont chargées en sédiments (en provenance des ruissellements des labours) et sont alors de couleur brune.

### 3.3.7.2. COMMUNE DE TORCHEVILLE

Le village de Torcheville est traversé par le ruisseau de la Rose et se situe sur une ancienne zone humide. Le Maire de la commune, M. Christian ZIMMERMANN, a été rencontré et interrogé. Une visite de terrain a également été réalisée avec lui afin d'analyser les écoulements du bassin versant et de repérer les zones inondées lors de la crue du 29 décembre 2001, plus forte crue connue au sein de la commune.

Les berges du ruisseau sont relativement bien préservées. Les habitations sont éloignées du ruisseau, mais sont pourtant soumises à un risque d'inondations. Une maison a, par ailleurs, été construite dans les années 80 dans la zone inondable de la Rose et le garage est fréquemment inondé.



**Photo 17 : Habitation de Torcheville fréquemment inondée**

La commune de Torcheville se situe en aval des étangs de pisciculture de M. HEYMANN. Lors des fortes pluies d'automne, cumulées aux vidanges des étangs, les riverains se plaignent d'une augmentation des niveaux d'eau et d'inondations. La gestion de la vidange des étangs serait à étudier afin de différer la concomitance du débit de pointe du cours d'eau et des vidanges.

**La plus forte inondation connue au sein de la commune de Torcheville est celle du 29 décembre 2001.**

Les fortes pluies cumulées à la fonte des neiges, ruisselant sur un sol gelé, sont les causes des inondations importantes dans la partie basse du village en 2001. La route en remblai fait obstacle aux écoulements des eaux. Les ouvrages de franchissement situés plus haut n'ont pas été mis en charge. La rue principale (CD91), la rue de la Rose ainsi que la rue des Biches ont été fortement inondées. Vingt centimètres d'eau ont été relevés dans la rue des Biches, quarante centimètres sur la chaussée de la rue des Roses, et quinze centimètres dans les hangars, garages, remises de la rue des Roses. La rue des Roses et la rue Principale ont été coupées au plus fort de la crue. Cette coupure a duré environ une demi-journée. Pour traverser le village, il fallait passer par Guinzeling ou Nébing. Le foyer rural a également été touché par les inondations et a eu le sous-sol inondé (cinquante centimètres d'eau).

Un arrêté de catastrophe naturelle a d'ailleurs été publié les 26 et 30 avril 2002 suite à cette crue. Six personnes ont déposé une déclaration de sinistre auprès de la mairie.



**Photo 18 : Rose à Torcheville**

### 3.3.7.3. COMMUNE DE MUNSTER

Le village de Munster est traversé par le ruisseau de la Rose et son affluent principal la Rode. La confluence des deux ruisseaux se situe à environ 1 km en aval du village de Munster et engendre l'élargissement du lit majeur d'environ 200 à 500 m.

Les ruisseaux sortent souvent de leur lit et inondent les prairies alentours. Les terrains situés entre Munster et Vibersviller présentent un caractère très hydromorphe caractéristique d'une zone humide.



**Photo 19 : Zone humide entre Munster et Vibersviller**

Les habitations de la commune se sont implantées en retrait du lit majeur du ruisseau. Le bourg de Munster n'est pas touché par les inondations de la Rose et de la Rode. Un recalibrage du ruisseau a été réalisé diminuant l'inondabilité.



**Photo 20 : Rose dans le village de Munster**

Des habitants de la commune, habitant le long de la route départementale 39C menant à Givrycourt, ont été interrogés et n'ont, à cette occasion, signalé aucun problème d'inondations. Selon leurs dires, la route départementale n'est jamais inondée.

Un ouvrage a été recensé au sein de la commune de Munster. D'après un habitant du village, il existait un lavoir à l'amont du barrage.

M. le Maire a précisé, dans le questionnaire, que les inondations sont régulières en hiver et sont aggravées par les vidanges des étangs. Une gestion raisonnée des vidanges des étangs sera étudiée.

#### 3.3.7.4. COMMUNE DE VIBERSVILLER

La commune de Vibersviller est soumise aux inondations récurrentes de la Rose. M. le Maire et les habitants du village ont été rencontrés. **Le village se situe dans le lit majeur de la Rose.**

Le ruisseau de la Rose sort souvent de son lit en hiver et inonde la vallée. Les habitations du village et les voies communales sont inondées lors des fortes crues.



La Rose

Vibersviller  
Rue principale

**Photo 21 : Lit majeur de la Rose à Vibersviller**

La plus forte crue enregistrée est celle du 29 décembre 2001 ; le bas du village était sous les eaux. Le ruissellement des eaux sur un sol gelé a provoqué une montée rapide des eaux et des dégâts importants dans le village, détaillés dans les paragraphes suivants.

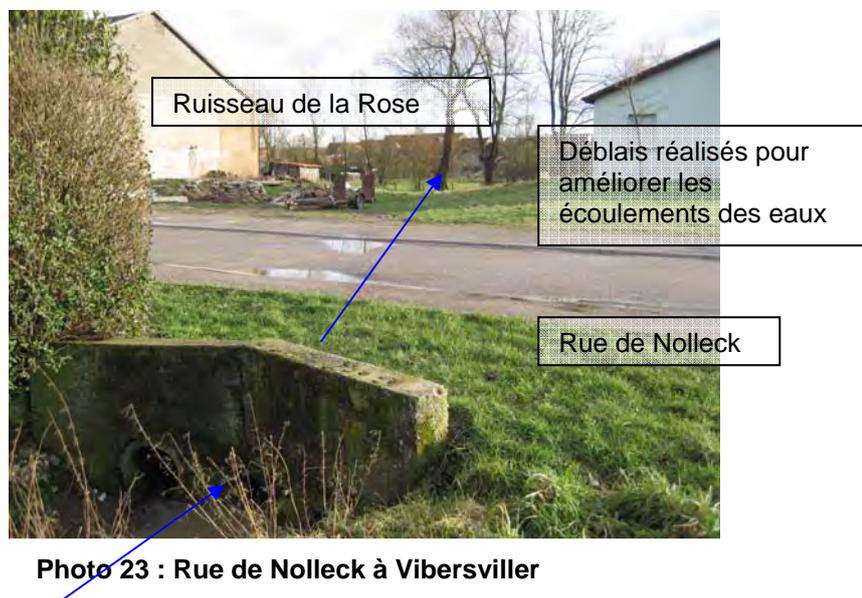




**Photos 22 : Rue principale inondée lors de la crue du 29 décembre 2001 à Vibersviller**

La partie basse du village se trouve dans le champ d'expansion des crues. Ainsi, les caves et rez-de-chaussée des habitations les plus basses ont été touchés par une hauteur d'eau d'environ **50 cm** lors des inondations de décembre 2001. Par ailleurs, la route principale a été coupée et submergée par environ **1 m d'eau**. En revanche, le pont de franchissement de la Rose n'est pas inondable.

Les inondations proviennent également d'un ruisseau descendant de la colline. Le busage du ruisseau sous la rue de Nolleck étant, a priori, insuffisant pour l'écoulement des eaux lors des fortes pluies, des travaux d'aménagements au droit de la rue ont été réalisés afin d'améliorer les écoulements des eaux de débordements dans le ruisseau de la Rose et éviter la stagnation des eaux en bas de la route.



**Photo 23 : Rue de Nolleck à Vibersviller**

La Mairie et la Salle Claude Rieger ne sont pas soumises aux inondations car elles ont été construites sur remblai. Les enjeux pour cette commune concernent une dizaine d'habitations.

Par ailleurs, la route principale a été inondée lors de la crue du 1<sup>er</sup> mars 2007. Les débordements du ruisseau n'ont pas affectés les habitations riveraines.

### 3.3.7.5. COMMUNE DE ALTWILLER

Le Maire a été rencontré afin de caractériser les problèmes d'inondations au sein de la commune.

Le bourg d'Altwiller se situe en rive droite de la Rose. En amont du village, un ancien barrage permettant l'alimentation du canal du moulin a été détruit et ce, sachant que le moulin est toujours en place. Le canal sert d'exutoire aux eaux pluviales et au réseau d'assainissement de la commune. L'eau a donc tendance à stagner, la végétation à proliférer et les mauvaises odeurs ainsi que l'envasement sont des phénomènes récurrents.

L'ancien canal du moulin permet d'atténuer l'expansion de la crue. Les caves des habitations du bas du village (rue de la Rose) peuvent être inondées lors des fortes crues.

En cas de fortes pluies, en été ou en hiver, le ruisseau déborde et s'étend dans la plaine.



**Photos 24 : Rose dans la traversée d'Altwiller (photo du 15/02/07)**

Les inondations sur la commune viennent d'une part de la Rose et d'autre part du ruisseau canalisé dans le village. Les eaux du ruisseau descendant de la colline sont collectées dans le réseau d'assainissement de la commune. Lors de gros orages, les habitations desservies par le réseau d'assainissement sont inondées par la remontée dans les réseaux. La mise en place de clapets anti-retour a permis d'atténuer les inondations dans les caves des habitations.

Les enjeux principaux de cette commune concernent la partie basse du village (rue des Roses) soumise à un risque d'inondation.

### 3.3.7.6. COMMUNE DE HINSINGEN- KIRVILLER

Le ruisseau de la Rose correspond à la limite communale entre Kirviller et Hisingen. La route perpendiculaire au lit relie les deux communes. Celle-ci est en remblai et n'est pas submersible par les eaux. Aucun enjeu soumis aux risques inondations n'a été répertorié sur la commune de Kirviller.



**Photos 25 : Vue de la Rose sur le pont entre Hinsingen et Kirviller**

Les communes se situent dans la zone de plaine de la Rose où le champ d'expansion des crues est étendu (quelques centaines de mètres) et fréquemment inondé. Les hauteurs d'eau sont faibles mais la surface importante.

Lors de crues exceptionnelles, l'ancien moulin seraient probablement inondés (caves et rez de chaussée).

Le ruisseau de la Rose est doublé d'un bras de l'ancien moulin de Hinsingen. L'ancien canal du moulin n'est plus alimenté par la Rose : aucun ouvrage n'a été recensé.

Aucun arrêté de catastrophe naturelle n'a été émis sur les communes de Kirviller ou Hinsingen.

#### 3.3.7.7. COMMUNE DE SARRALBE – ANNEXE DE RECH

En aval de la commune de Hinsingen, la Rose arrive au sein de la commune de Sarralbe pour confluer avec l'Albe. La commune de Sarralbe est touchée par les inondations de l'Albe et de la Rose. Ce sont majoritairement les prairies qui sont inondées. Les durées de submersions sont relativement importantes.

La route départementale 28, située sur des remblais et perpendiculairement au lit majeur de la Rose, perturbe les écoulements. Un seul ouvrage de décharge (accompagné d'un canal) a été recensé sous la RD avec le pont de franchissement du ruisseau. Les eaux du lit majeur sont fortement retenues par le remblai de la route. De mémoire d'homme, lors des fortes crues, la route n'a jamais été inondée mais est menacée par les eaux.



**Photos 26 : Débordements de la Rose en amont et aval de la route départementale 28 à Sarralbe**

Les habitations ne sont pas inondées par le ruisseau de la Rose. Elles sont situées en hauteur par rapport au lit majeur et sont préservées. Par ailleurs, la zone inondable s'arrêterait au droit du canal de décharge de la Rose.

Pour les crues exceptionnelles, la superposition de la zone inondable de l'Albe et de la Rose provoquerait l'inondation de quelques caves de maisons situées en rive droite.

### 3.4. CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE ET LA ROSE

Les cartographies des zones inondables seront réalisées dans le cadre de l'étape 2 de la présente étude. Ces cartes présenteront **le tracé de la zone inondée dans les zones à enjeux**, sur la base des informations recueillies sur le terrain et lors des visites auprès des Maires. Il sera également reporté les limites de la crue centennale déterminée par modélisation mathématique (ISL -Aqualis 2000) pour l'Albe de Kappelkingen à Sarralbe.

### 3.5. SYNTHESE DES ENJEUX

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule par commune les enjeux sur le bassin versant de l'Albe et de ses affluents.

BV	Communes	Nom du cours d'eau traversant le village	Inondations provoquées par			Enjeux
			Ruissellement de BV et accumulation directe dans les secteurs urbanisés	Engorgement et remontées dans les réseaux d'assainissement	Débordement du ruisseau dans le village	
LA RODE	Lostroff	Rau de Lostroff	X			Une habitation touchée par les infiltrations d'eaux dans sa cave.
	Loudrefing	—				
	Lhor	Rau de Lhor			X	Routes du village et 2 habitations.
	Insviller	Muehlweihegraben				
	Munster	la Rode				
LA ROSE	<b>Guinzeling</b>	—				
	<b>Molring</b>	—				
	<b>Nebing</b>	Rau de Nébing			X	Rue de Nontron et jardins des riverains.
	<b>Torcheville</b>	La Rose			X	Une dizaine d'habitations et route principale inondée.
	<b>Albestroff</b>	—				
	<b>Munster</b>	La Rose				
	<b>Givrycourt</b>	—				
	<b>Vibersviller</b>	La Rose	X	X	X	Route du village et une dizaine d'habitation.
	<b>Honskirch</b>	—				
	<b>Altwiller</b>	La Rose	X	X	X	Caves des habitations de la rue des Roses.
	<b>Hinsigen</b>	La Rose				2 habitations.
	<b>Kirviller</b>	—				
	<b>Sarralbe</b>	La Rose				Route départementale au droit de Rech.
LENZBRONNERBACH	<b>Vallerange</b>	—				
	<b>Berig-Vintrange</b>	—				
	<b>Virming</b>	Lenzbronnerbach			X	Route départementale.

BV	Communes	Nom du cours d'eau traversant le village	Inondations provoquées par			Enjeux
			Ruissellement de BV et accumulation directe dans les secteurs urbanisés	Engorgement et remontées dans les réseaux d'assainissement	Débordement du ruisseau dans le village	
ALBE	Bermering	—				
	Benestroff	—				
	Vahl-lès-Benestroff	Rau de l'étang				
	Neufvillage	—				
	Grostenquin	—				
	Erstroff	—				
	Francaltroff	Comattgraben				
	Montdidier	—				
	Lening	Ackerbach			X	Route du village inondée.
	Rening	Rau de Réning	X			Bas du village inondé.
	Grening	—				
	Insming	—				
	Nelling	—				
	Vittersbourg	—				
	Hazembourg	—				
	Kappelkinger	Albe			X	2-3 caves d'habitations.
Le Val-de-Gueblange	Albe			X	Plusieurs annexes inondées, représentant une vingtaine d'habitation.	
Sarralbe	Albe -Sarre			X	Inondation par les eaux de la Sarre et de l'Albe.	
BUSCBACH	Altrippe	Buschbach		X		Route départementale.
	Leyviller	Buschbach			X	Route départementale.
	Saint-Jean Rohrbach	Buschbach			X	Une trentaine de caves et rez de chaussée de maisons.
	Diffembach-les-Hellimer	Sainte marguerite				
	Hellimer	La Zelle				
	Petit-Tenquin	—				
	Hilsprich	—				

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES ENJEUX VIS-A-VIS DES INONDATIONS

---

## 4. RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

---

Autrefois, les cours d'eau faisaient l'objet d'un entretien régulier en raison de leur intérêt économique (énergie hydraulique, bois de chauffage, poisson pour l'alimentation...) ou de la connaissance du risque. Ces entretiens répondaient aux besoins des riverains, mais également à ceux de la rivière : les coupes de bois étaient raisonnées et l'entretien adapté aux rivières. Au fil du temps, cet intérêt a disparu et bon nombre de cours d'eau se sont retrouvés en état d'abandon.

Aujourd'hui, malgré l'obligation réglementaire pour les riverains d'entretenir les cours d'eau, les formations végétales ne retrouvent pas leur équilibre d'antan et de nombreux problèmes apparaissent. Sur le bassin versant de l'Albe :

- des coupes massives des arbres et arbustes de berges ont été réalisées,
- des fauches répétées s'effectuent en bord de berges interdisant tout développement spontané de la ripisylve,
- la végétation ligneuse, lorsqu'elle est encore en place, n'est pas entretenue,
- aucune plantation d'arbres et d'arbustes n'est réalisée...

Le manque d'entretien et de gestion adaptée aux cours d'eau entraînent de nombreux dysfonctionnements (érosions de berges, banalisation...).

Actuellement, les riverains des cours d'eau ont tendance à solliciter des interventions pour les problèmes d'inondations et, dans une moindre mesure, pour la mise en valeur écologique d'un patrimoine naturel.

### 4.1. GENERALITES

Le lit mineur, le lit majeur (zone d'expansion des crues) et les berges constituent le milieu physique du cours d'eau. Les préserver est essentiel au bon fonctionnement de la rivière.

Les paramètres géométriques du lit mineur (pente, largeur, profondeur et forme) s'ajustent librement et en permanence selon les lois de la dynamique fluviale. Les cours d'eau sont des milieux dynamiques, c'est-à-dire changeants et mobiles.

Les aménagements qui ont été réalisés pour assurer certains usages, sont aujourd'hui tombés en désuétude. Certains contribuent à altérer le bon fonctionnement des cours d'eau comme par exemple les vannages des moulins à eau encore en place, et non manoeuvrés, qui causent des entraves à l'écoulement de l'eau et au transit des sédiments. De plus, la plupart des riverains n'assurent pas l'entretien des cours d'eau alors que la réglementation le stipule.

Ainsi, la gestion d'un cours d'eau ne doit pas être basée sur une réflexion menée uniquement à l'échelle du cours d'eau mais à l'échelle du bassin versant.

#### 4.1.1. LE COURS D'EAU : MEANDRES ET EROSIONS

Une rivière présente un aspect dynamique se caractérisant par plusieurs phénomènes, en particulier l'érosion, le transport et la sédimentation. Cette hydrodynamique induit la formation de sinuosités ou méandres.

Les cours d'eau tracent naturellement des méandres, empruntant la voie de moindre résistance. Les méandres, en réduisant la pente d'écoulement, ralentissent l'eau en mouvement. De plus, en augmentant la quantité d'eau que le cours d'eau peut retenir, ils réduisent le risque d'inondations en aval.

Toute modification du profil de la rivière entraîne la recherche d'un nouvel état d'équilibre hydrodynamique. Ainsi, une augmentation locale de la pente, (suite à un reprofilage : coupure de méandre), ou la rupture d'un seuil, (suite à une absence d'entretien), entraînent une reprise d'érosion de l'aval vers l'amont : érosion régressive susceptible de déstabiliser les secteurs amont.

Ces aménagements conduisent également à une uniformisation du milieu en termes de vitesse de courant, hauteur d'eau et substrat, engendrant une pauvreté des peuplements.

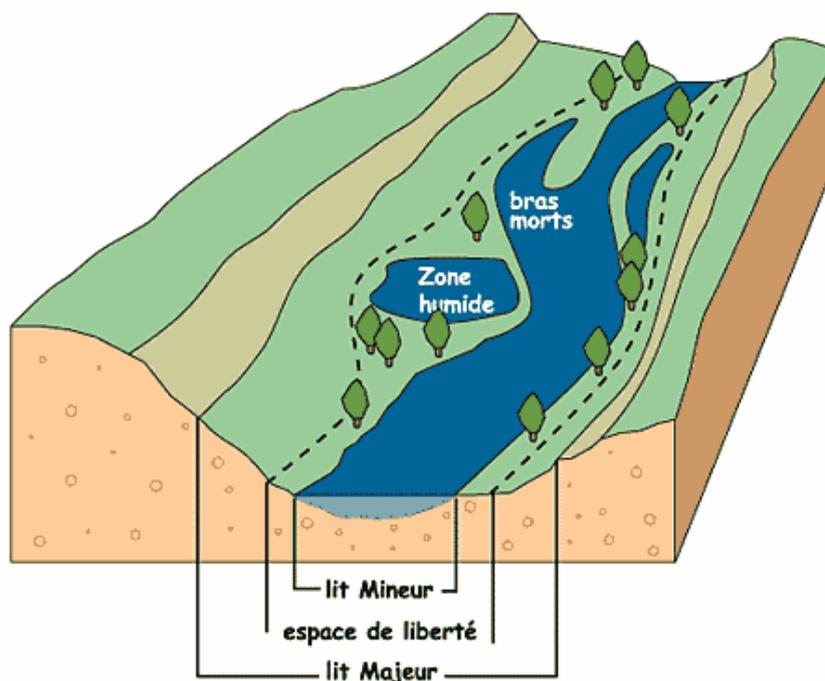


Figure 5 : Schéma type d'un cours d'eau

#### 4.1.2. L'OCCUPATION DU SOL

Il est nécessaire de rappeler ici que le lit majeur est d'une importance capitale pour l'équilibre hydrologique de la rivière. Les zones inondables contribuent notamment à régulariser le débit du cours d'eau en période de hautes eaux comme en période de basses eaux.

Le couvert végétal d'un bassin versant a une influence prépondérante sur son comportement hydrologique. Il intercepte une partie importante des précipitations, diminue le ruissellement et régularise les débits. Cette action est fonction du type de végétation présente sur le site.

#### 4.1.3. LES EMBACLES

**Les embâcles** sont des arbres tombés ou dangereusement penchés, branches, branchages ou végétaux divers formés et accumulés dans le lit mineur empêchant le libre écoulement des eaux.

Selon les secteurs, le contexte et la nature des embâcles, ceux-ci peuvent apparaître comme gênant (risquant de créer des problèmes d'érosion de berge ou d'inondation dans des secteurs sensibles), neutre (sans effet significatif) ou favorable au milieu (à l'origine d'une diversification du milieu, des écoulements et des fonds) en favorisant les débordements permettant de ralentir les écoulements ou permettant de créer des caches pour les poissons et les invertébrés).

Les arbres ou blocs tombés dans la rivière sont néanmoins susceptibles de rejeter le courant sur la rive opposée et de créer une dissymétrie entre une rive érodée et une rive d'accumulation.

#### 4.1.4. LA RIPISYLVE

Les structures végétales linéaires implantées sur les berges des cours d'eau, ou "ripisylves", sont composées d'arbres, d'arbustes et d'herbes hygrophiles et soulignent le parcours des ruisseaux.

Les ripisylves sont des formations végétales riveraines et dépendantes d'un cours d'eau, des zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestre. La ripisylve joue un rôle fondamental dans l'équilibre et le fonctionnement du bassin versant. Elle assure des fonctions d'intérêt général pour la qualité des eaux, la biodiversité et la qualité paysagère.

La ripisylve est constituée par les arbres et buissons qui vivent au bord des rivières, elle a pour principales fonctions :

- lieu de vie : abri et nourriture pour la faune, conservation des espèces végétales,
- rôle de protection des berges, de stabilisation du lit,
- rôle épurateur : piège les nitrates, fixe partiellement les phosphates,
- ombrage des eaux : limite le réchauffement, contrôle le développement des algues et des plantes aquatiques,
- un élément indispensable d'un paysage de qualité : elle montre bien les cours d'eau, rend les bords d'eau agréables et attractifs pour le plaisir de tous.

## 4.2. VISION GLOBALE SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT ETUDIE

### 4.2.1. SUPERFICIE DES BASSINS VERSANTS

Le bassin versant couvre une superficie de 410 km<sup>2</sup>, les principaux affluents de l'Albe sont le Mutterbach et la Rose qui augmentent considérablement le débit. Le Mutterbach ne fait pas partie de la présente étude, le bassin étudié représente une surface d'environ 320 km<sup>2</sup>. La carte de localisation des bassins versants est présentée en annexe 5.

Sous bassins versant	Superficie en km <sup>2</sup>
ZONE A : Albe amont	32
ZONE B : Albe centre	72
ZONE C : Albe aval	16
Bassin versant du Lenzbronnerbach	24
Bassin versant du Buschbach	48
Bassin versant de la Rose amont	83
Bassin versant de la Rose aval	44
<b>Total</b>	<b>319</b>

TABLEAU 3 : SOUS BASSIN VERSANT DE L'ALBE

L'ensemble du bassin versant s'écoule sur un substrat argilo-limoneux, ce qui confère des caractéristiques similaires à l'ensemble du réseau hydrographique. Deux communes du Bas Rhin du bassin versant de la Rose (Altwiller et Hisingen) sont comprises dans le périmètre d'étude.

### 4.2.2. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique de l'Albe représente au total un **linéaire d'environ 320 km de cours d'eau** si l'on prend en compte tous les ruisseaux, quelle que soient leur taille et leur type d'écoulement (pérenne ou temporaire). Les cours d'eau principaux représentent à eux seuls près du tiers de ce linéaire, soit environ 100 km.

Les deux principaux cours d'eau du bassin versant correspondent à :

- l'Albe, surface de bassin versant de 185 km<sup>2</sup>,
- la Rose, surface de bassin versant de 127 km<sup>2</sup>.

L'Albe prend sa source à l'ouest de Rodalbe (Moselle) à l'exutoire d'un petit étang, dans une zone où se situent de nombreux étangs et retenues d'eau. Après un parcours d'environ 33 km en milieu rural, selon une direction Ouest-Est, l'Albe conflue avec la Sarre à l'Est de Sarralbe (Moselle).

La Rose prend sa source au sein de la commune de Guinzeling à 243 m d'altitude. Après un parcours de 27 km, elle conflue avec l'Albe à Sarralbe. Le ruisseau de la Rose reçoit les eaux d'un important affluent la Rode drainant un bassin versant de 34 km<sup>2</sup>.

#### 4.2.3. TYPOLOGIE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Afin de mieux connaître et classer le fonctionnement des cours d'eau du bassin Rhin Meuse, l'Agence de l'eau Rhin Meuse a réalisé une typologie des cours d'eau, basée sur les caractéristiques :

- géologiques,
- hydrauliques,
- géomorphologiques.

Des cours d'eau, se traduisant par des expressions particulières des phénomènes d'érosion et de sédimentation ((dépôts, remaniements, méandres).

Les cours d'eau du bassin versant de l'Albe sont de typologie :

- **T6 : cours d'eau de plaine et de colline argilo-limoneuse**

Le type fluvial établi va permettre de définir un état de référence du cours d'eau. Lorsque la qualité d'un cours d'eau est excellente, elle se rapproche à 100 % de son état dit "de référence".

Ce type de cours d'eau présente **une pente moyenne à faible**, s'écoule en formant des méandres tortueux à l'intérieur de vallons très ouverts.

**Les berges, de nature argilo-limoneuse** sont hautes, le fond est constitué de graviers colmatés (limons et vases), le faciès d'écoulement rencontré est un plat lent.

**La charge en suspension (fines) peut se déposer facilement**, du fait des faibles vitesses de courant régnant dans le lit majeur en période de crue. Le lit majeur typique correspond à une vaste plaine d'accumulation, occupée par des prairies et des cultures.

#### 4.2.4. L'OCCUPATION DES SOLS

La carte de l'occupation des sols est présentée en annexe 6. Celle-ci a été établie selon la base de données Corine Land Cover (CLC 2000), produite par l'Institut Français de l'Environnement. Le bassin versant de la zone d'étude est divisé de la façon suivante :

Occupation du sol	Pourcentage
Villages	6 %
Cultures	45%
Prairies	28 %
Zone forestière	19 %
Etangs	2 %

TABLEAU 4 : POURCENTAGE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE (IFEN –CLC 2000)

Les cours d'eau du bassin versant de l'Albe se situent essentiellement dans un environnement de pâturages et de cultures. Les cours d'eau sont majoritairement bordés par des pâtures ou des prairies de fauche. Les champs cultivés sont en effet localisés sur des parcelles non inondées, donc souvent éloignés des cours d'eau.

#### 4.2.4.1. OCCUPATION DU SOL LE LONG DES COURS D'EAU

Sur l'ensemble du bassin versant, on peut considérer trois catégories de tronçons :

- les tronçons forestiers :

Certains cours d'eau prennent leur source dans les forêts ou bois, d'autres les traversent. Ils se caractérisent par un lit peu sinueux et par la présence de quelques embâcles non gênants. La forêt relaye le rôle de la ripisylve.



**Photo 27 : Ruisseau des deux étangs à Besville**

- les tronçons agricoles :

Le bassin versant est occupé à 73 % par des labours et des prairies (de fauche ou de pâtures). Sur ces secteurs les arbres et arbustes subissent souvent des coupes massives et n'assurent plus leurs rôles de maintien des berges et d'épuration des eaux. Lorsque la ripisylve est absente, les berges sont colonisées par les Roseaux.

Les clôtures des prairies de pâturages sont trop proches des berges ayant pour conséquence de limiter la régénérescence spontanée des arbres et arbustes.



**Photos 28 : Ruisseau de la Rode le long de pâturages et ruisseau Le Roseau à Lostroff**

- les tronçons urbains :

Quelques cours d'eau (ruisseaux de Nébing et de Lhor) traversent les zones urbanisées du bassin versant. Ces petits cours d'eau sont aménagés dans leur traversée des villages tandis que les principaux cours d'eau tels que l'Albe et la Rose n'ont pas été anthropisés, à l'exception du Busbach canalisé dans sa traversée de Saint-Jean-Rohrbach.



Photos 29 : Ruisseau de Nébing et Ruisseau de Lhor

#### 4.2.4.2. LES ESPÈCES "INDÉSIRABLES"

Aucune peste végétale n'a été recensée sur le bassin (absence de renouée et de Balsamine). Les espèces végétales indésirables rencontrées sur les cours d'eau du bassin versant concernent essentiellement les résineux. Les résineux ne sont pas des espèces caractéristiques du bord des cours d'eau. Ils sont, en général, implantés par l'homme et présentent une source d'acidification du sol et de l'eau, conduisant à un appauvrissement des habitats aquatiques. Leur système racinaire traçant en fond des espèces inadaptées à la stabilisation de berges.

#### 4.2.5. LA QUALITÉ DES EAUX

L'agence de l'Eau Rhin Meuse renseigne sur la qualité de l'eau de l'Albe et de la Rose. Trois stations de mesures de la qualité de l'eau sont présentes sur le bassin versant. Il s'agit de :

- l'Albe à Sarralbe, code station : 02097000,
- l'Albe à Francaltroff, code station : 02096925,
- la Rose à Sarralbe : Code station : 02096990.

Les eaux de l'Albe et de la Rose sont classées **en objectif de qualité 1B (Bonne)** (source des données : [www.eau-rhin-meuse.fr/](http://www.eau-rhin-meuse.fr/)).

Élaborés et approuvés par les différents partenaires au cours des années 80, les objectifs de qualité des cours d'eau fixent essentiellement les objectifs en matière de réduction de la pollution organique. Ils ont été repris et complétés en 1996 lors de l'élaboration des

SDAGE. Ces objectifs de qualité restent **en vigueur jusqu'à fin 2007**, date à laquelle ils devraient être remplacés par de nouveaux référentiels et un nouveau système d'évaluation de l'état des eaux (SEQ-eau).

Bien antérieurs à la mise au point du système d'évaluation de la qualité des eaux (SEQ-eau), les objectifs de qualité sont basés sur l'ancienne grille de 1971 dont les principaux paramètres étaient les suivants :

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Pollution excessive
Qualité générale	1A	1B	2	3	M
Oxygène dissous en mg/l	≥ 7	5 à 7	3 à 5	Milieu à maintenir aérobie en permanence	Observation de Milieu anaérobie
Oxygène dissous en % de saturation	≥ 90	70 à 90	50 à 70		
DBO5 en mg/l d'O2	≤ 3	3 à 5	5 à 10	10 à 25	> 25
DCO en mg/l d'O2	≤ 20	20 à 25	25 à 40	40 à 80	> 80
NH4+ en mg/l	≤ 0,1	0,1 à 0,5	0,5 à 2	2 à 8	> 8

TABLEAU 5 : CLASSES DE QUALITE

Le tableau ci-après présente les résultats des mesures réalisés aux stations pour l'année 2005 :

Station	Rivière	Code station	Indices de qualité par altération - année 2005					
			Qualité générale	O2 dissous (percentile 90)	O2 dissous, minimum	DbO5 (percentile 90)	DCO (percentile 90)	NH4+ (percentile 90)
SARRALBE	Albe	02097000	3	49	3.9	3.5	30	0.62
FRANCALTROFF	Albe	02096925	2	51	4.1	3.6	34	0.28
SARRALBE	La Rose	02096990	3	46	3.1	4.0	32	0.42

TABLEAU 6 : QUALITE DES EAUX DE L'ALBE ET DE LA ROSE EN 2005

Les objectifs de qualité des eaux ont été approuvés par le Comité de Bassin Rhin-Meuse en novembre 1984 et réaffirmés dans le SDAGE en 1996. Ils sont fixés pour satisfaire certains usages (baignade, alimentation en eau potable...) et pour maintenir un fonctionnement biologique équilibré.

L'objectif de qualité 1B (Bonne) des eaux de l'Albe et de la Rose n'est pas respecté pour l'année 2005, ni pour les années précédentes. La qualité de l'eau pour les années précédentes varie entre qualité mauvaise et qualité passable.

Certains tronçons sont marqués par la pollution des eaux du fait d'une absence de traitement des eaux usées domestiques et par le ruissellement des labours.

Des études diagnostiques sont en cours sur les communes du bassin versant afin de mettre en place un système de traitement (station d'épuration, lagunage).

#### 4.2.6. LES OUVRAGES

Les barrages et seuils ont pour conséquences de modifier le profil en long et en travers des cours d'eau. Ils sont à l'origine de retenues d'eau stagnantes à l'amont qui peuvent conduire à un surcreusement du lit en profondeur et à un élargissement de celui-ci modifiant selon la taille de la retenue les conditions écologiques du milieu :

- le milieu eau courante se transforme en milieu eau stagnante,
- les seuils induisent à leur amont une augmentation des profondeurs d'eau et une réduction des vitesses, augmentant la température de l'eau, notamment à l'étiage, favorisant une eutrophisation à l'étiage,
- le déficit alluvial lié au piégeage provoque en aval, à plus ou moins long terme et sur une plus ou moins longue distance, une disparition des substrats alluviaux
- les milieux peuvent se différencier et les relations entre les deux milieux peuvent être de plus en plus difficiles selon les espèces considérées (seuils infranchissables pour les poissons).

Les principaux ouvrages ayant un impact significatif sur le milieu aquatique ont été recensés sur l'Albe et la Rose. Ces ouvrages sont recensés dans les fiches descriptives par cours d'eau.

### 4.3. DIAGNOSTIC DE TERRAIN

La présente étude s'attachera à établir un diagnostic de l'Albe, de la Rose mais également du Lenzbronnerbach et du Buschbach. L'ensemble de ces cours d'eau sera étudié finement (découpage en tronçons homogènes et remplissage de fiches descriptives) et leurs affluents du réseau hydrographique secondaire seront étudiés à l'échelle du sous bassin versant.

Les fiches descriptives sont présentées dans les annexes « fiches descriptives ». Ces fiches exposent le diagnostic par tronçons homogènes de cours d'eau pour les trois compartiments étudiés : lit mineur, berges et lit majeur.

Une étude Qualphy a été réalisée en 2002 sur l'Albe et en 2004 sur la Rose pour l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la DIREN Lorraine visant à évaluer la qualité du milieu physique en référence au fonctionnement et à la dynamique naturelle du cours d'eau.

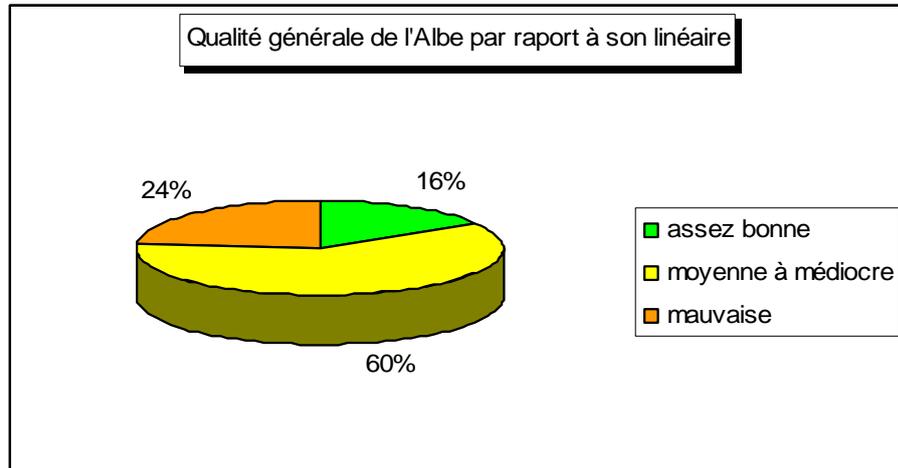
### 4.4. DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE

#### 4.4.1. GENERALITES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE

L'étude Qualphy (AERM - DIREN Lorraine, 2002) fait le constat suivant : d'une manière générale, la qualité de l'Albe est moyenne à médiocre, voire mauvaise. Ces résultats s'expliquent en partie du fait que l'Albe a subi d'importants travaux hydrauliques répétés

qui ont fortement banalisé le milieu. Une amélioration nette est néanmoins sensible sur la partie aval, à partir de Val de Guéblange où la rivière reprend un aspect plus naturel.

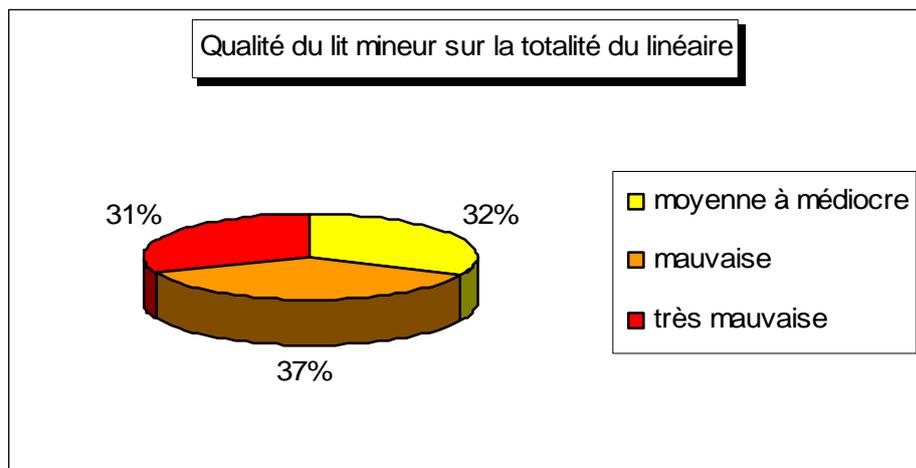
Le graphique ci-dessous illustre l'état de dégradation de l'Albe : ce sont 60 % du linéaire qui présente une qualité moyenne à médiocre.



**Figure 6 : Qualité générale de l'Albe**

L'examen du linéaire montre que le lit mineur est dégradé sur l'ensemble des tronçons, parfois de façon irréversible. Ce compartiment a subi de nombreuses rectifications, le tracé est totalement rectiligne sur environ un tiers du linéaire. Le lit mineur est marqué par de nombreux seuils (moulins) et barrages (étangs) qui rompent le continuum biologique.

A partir du Val-de-Guéblange, la qualité du lit mineur s'améliore. Certains secteurs présentent une qualité assez bonne, les travaux et rectifications y ont été moins conséquents. La figure ci-dessous illustre la qualité du lit mineur :

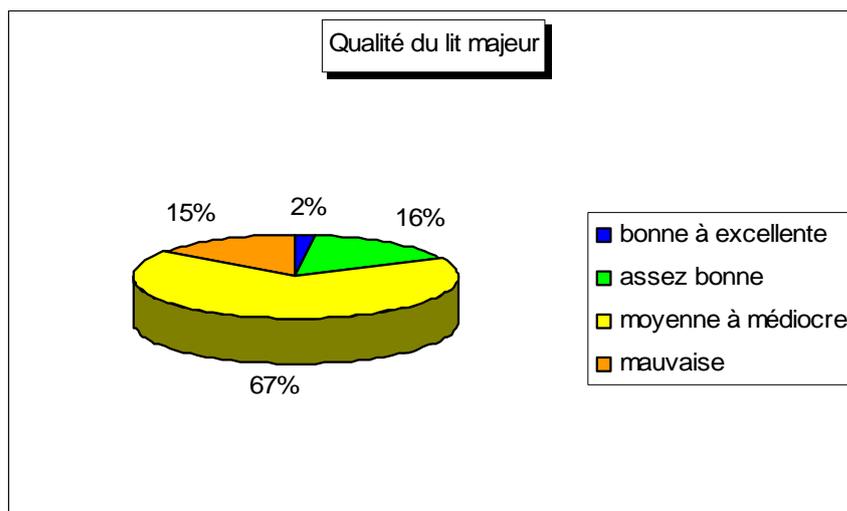


**Figure 7 : Qualité physique du lit mineur de l'Albe**

La qualité physique des berges est de bonne qualité. Constituées de matériaux naturels, elles sont relativement stables.

La qualité globale du lit majeur est moyenne à médiocre même si ce dernier est principalement occupé par des prairies et qu'il n'a subi que très peu d'urbanisation. L'inondabilité est presque toujours modifiée (les zones inondées sont en régression suite au raccourcissement de l'Albe par les rectifications).

Les annexes hydrauliques ont souvent été supprimées. Ainsi, 15 % du linéaire présente une mauvaise qualité (urbanisation, imperméabilisation de surfaces). Le graphique ci-dessous présente la qualité du lit majeur :



**Figure 8 : Qualité physique du lit majeur de l'Albe**

#### 4.4.2. DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DE L'ALBE : DECOUPAGE EN TROIS GRANDES ZONES D'ETUDES

L'Albe est découpée en trois secteurs homogènes, qui eux-mêmes sont sectorisés en tronçons homogènes.

Zone	Localisation	Longueur	Principales caractéristiques
A : Amont	Rodalbe Francaltroff	8 km	Largeur inférieure à 1 m, tronçon agricole rectifié
B : Intermédiaire	Francaltroff Val de Guéblange	17.3 km	Largeur évoluant de 3 à 8m
C : Aval	Val de Guéblange Sarralbe	8 km	Section naturelle avale où la largeur peut atteindre 15 m

**TABLEAU 7 : SECTORISATION DE L'ALBE**

Le diagnostic par secteur et tronçons homogènes du cours d'eau sont présentées dans les annexes « fiches descriptives ».

#### 4.4.2.1. ANALYSE PAR SECTEUR

##### 4.4.2.1.1. ZONE A : L'ALBE DE LA SOURCE A FRANCALTROFF

Cette zone correspond à la zone amont de l'Albe, de Rodalbe où elle prend sa source jusqu'à Francaltroff à la confluence avec le Lenzbronnerbach.

La qualité globale du cours d'eau sur cette zone est mauvaise en raison des rectifications de tracé et des perturbations engendrées par les étangs situés en barrage (cf. définition 5-1-2-1). Le milieu est fortement banalisé.

L'occupation des sols est dominée par de la prairie, les cultures et la présence de six étangs (dont deux ayant une surface supérieure à 10 ha). La végétation rivulaire se limite à un cordon de Roseaux sur la grande majorité du linéaire.

Dans sa partie supérieure, le cours d'eau se présente sous la forme d'un fossé très rectiligne traversant des cultures et des prairies. L'Albe traverse ensuite deux étangs situés en barrage (Rodalbe et Besville) ainsi que leurs Roselières associées en empruntant un long tronçon rectifié de 4 km environ entre les deux plans d'eau. Outre les perturbations classiques engendrées par les étangs, le débit restitué à l'aval est inférieur à celui d'entrée à l'amont, et les ouvrages de vidange présentent un défaut d'entretien. En revanche, la présence de Roselières à l'amont des étangs et leur forme épousant le relief (par opposition aux nombreuses cuvettes creusées) redonnent un potentiel important au niveau de ces zones.

##### 4.4.2.1.2. ZONE B : L'ALBE DE FRANCALTROFF AU VAL DE GUEBLANGE

Cette zone correspond à la zone intermédiaire de l'Albe, qui se différencie essentiellement de la précédente par un élargissement continu du lit du cours d'eau en variant progressivement de 3 à 8m de largeur sur environ 17 km de linéaire de cours d'eau.

La qualité globale de cette zone est moyenne à médiocre.

La principale cause de ce déclassement reste les modifications de tracé tels que les recalibrages et les rectifications du lit mineur. Les rectifications ont eu pour conséquence la modification de la dynamique fluviale de l'Albe : l'Albe peut sur certains tronçons s'apparenter à un canal ; les écoulements sont lents, homogènes et peu diversifiés.

Ces modifications sont responsables :

- d'une banalisation morphologique,
- d'un appauvrissement biologique généralisé du cours,
- d'une diminution des échanges entre le lit mineur et le lit majeur,
- de l'accélération des écoulements vers l'aval aggravant les problèmes d'inondation en zone urbaine,
- des phénomènes d'enfoncement et d'envasement du lit.

Cette zone est la plus marquée de l'ensemble du linéaire au niveau des perturbations hydrauliques et de la banalisation biologique.

L'occupation du sol reste un atout majeur pour la rivière.



**Photos 30 : L'Albe dans la traversée de Val de Guéblange et de Kappelkinger**

#### 4.4.2.2. ZONE C: L'ALBE DU VAL DE GUEBLANGE A SARRALBE

La zone aval de l'Albe s'étend sur les onze derniers kilomètres de l'Albe, avant sa confluence avec la Sarre à Sarralbe.

La largeur de la rivière augmente progressivement jusqu'à atteindre les 15 mètres à la confluence, elle varie de 8 à 15 mètres de large.

Sur ces derniers tronçons le cours d'eau est à nouveau sinueux, ce tronçon aval contraste avec les secteurs amont rectifiés de l'Albe.

Parallèlement à ces changements, l'inondabilité du lit majeur est aussi moins affectée par les travaux hydrauliques dont les effets restent toutefois perceptibles car le lit mineur reste perturbé. Le tronçon au niveau de Sarralbe est quant à lui soumis à de fortes pressions anthropiques (axes de communications, rectifications, rejets, consolidations de berges) (AERM, DIREN, 2002).

La rivière retrouve une allure et un fonctionnement plus naturels. La dynamique du cours d'eau paraît également plus importante sur ce secteur, sans doute reliée à l'augmentation du débit de la rivière due à l'arrivée des deux plus gros affluents : la Rose et le Mutterbach.

La zone aval présente un fort potentiel à conserver et à préserver.



**Photos 31 : Albe en aval de Val de Guéblange**

#### 4.4.3. DIAGNOSTIC GENERAL DES AFFLUENTS DE L'ALBE

##### 4.4.3.1. GENERALITES DES AFFLUENTS DE LA ZONE AMONT DE L'ALBE

Les affluents sont de petits cours d'eau des collines argilo-limoneuses correspondant à la typologie T6 de l'Agence de l'Eau. L'ensemble des affluents est caractérisé par une banalisation morphologique et un appauvrissement biologique.

##### 4.4.3.2. LE LIT MINEUR

La largeur des lits mineurs varient généralement de 50 cm à 2m. Comme pour l'Albe, ils sont marqués par :

- les rectifications : leurs tracés sont souvent rectilignes,
- une faible pente qui favorise le dépôt des fines,
- des écoulements homogènes,
- une qualité physique globalement mauvaise.



**Photos 32 : Rectification du ruisseau du Brouch à Neufvillage**

Remarques : la qualité des eaux est altérée par les rejets agricoles et domestiques.

#### 4.4.3.3. LES BERGES

Les berges sont généralement basses (entre 20 cm et 1 m de haut). Elles sont constituées de matériaux terreux et sont végétalisées par des herbacées.

Les berges offrent peu de diversité d'habitats. Les nombreuses rectifications des cours d'eau ont conduit à une banalisation générale des berges.

Malgré l'absence de végétation ligneuse, les berges sont faiblement marquées par des érosions ; les principales dégradations sont causées par les animaux d'élevage qui sapent les berges.



**Photos 33 : Berges du ruisseau de Sainte Anne à Bemering**

#### 4.4.3.4. LA RIPISYLVE

La ripisylve est quasi inexistante sur l'ensemble des berges des affluents. Lorsqu'elle est présente, elle est composée majoritairement de saules vieillissants épars, quelques secteurs sont également marqués par la présence d'arbustes qui ferment le milieu.

La ripisylve fait l'objet de coupe massive, elle n'assure plus son rôle de stabilisation de berge et d'épuration des eaux.



Bénéstroff - Ruisseau du Brouch  
absence totale de ripisylve



Bénéstroff – Ruisseau de Bénéstroff  
Végétation vieillissante

#### Photos 34 : Etat de la ripisylve à Bénéstroff

Les facteurs déclassant la qualité physique de la ripisylve sont :

- la mise en place de clôtures trop proches du lit mineur, en haut de berge, limitant le développement spontané de la végétation,
- la fauche répétée des bords de berge (la ripisylve ne peut pas se développer),
- l'absence d'entretien des arbres et arbustes.

**Les pratiques agricoles**, clôtures trop proches et bande enherbée fauchée, empêchent la constitution d'une ripisylve. Certaines zones présentent également des piétinements directs en lit mineur, altérant la qualité physique des berges et la qualité de l'eau.

#### 4.4.3.5. LE LIT MAJEUR

Le secteur Amont de l'Albe est majoritairement occupé par des prairies pâturées et fauchées, des parcelles cultivées et des étangs associés à des Roselières. Les surfaces urbanisées représentent moins de 5% de l'occupation des sols.



**Photos 35 : Ruisseau de Bénestroff**

Aucun axe de communication ni remblai ne vient perturber les écoulements en période de crue. Les annexes hydrauliques ont été, pour la plupart, supprimées pour les besoins agricoles.

L'inondabilité du lit majeur a été modifiée par les rectifications des cours d'eau.

## 4.5. DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN VERSANT DU LENZBRONNERBACH

### 4.5.1. GENERALITES SUR LE BASSIN VERSANT DU LENZBRONNERBACH

D'une surface d'environ 30 km<sup>2</sup>, le bassin versant du Lenzbronnerbach est limité en amont, par les communes de Berig-Vintrange et Vallerange, et en aval par les communes de Virming et de Francaltroff. Le cours d'eau principal prend sa source à Vallerange dont il prend le nom et conflue avec l'Albe en aval au niveau du lieu dit "la Schmalmatte" à Neufvillage.

Le réseau hydrographique secondaire a pour particularité de prendre naissance sur le plateau argilo-limoneux de ce sous bassin versant alors que le réseau hydrographique principal s'écoule au sein de la plaine argilo-limoneuse. L'ensemble des cours d'eau fait partie du type 6 de la typologie des cours d'eau de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

L'occupation du sol est essentiellement agricole et les pratiques culturales aux abords du réseau hydrographique sont plutôt pastorales : prairies fauchées ou pâturées. Les labours sont à 50% dotés d'une bande enherbée qui varie de 2m à 6 m de large.

Le nombre d'étangs est assez faible sur ce sous-bassin versant. Un ensemble de 7 étangs d'une surface totale de 45 ha (étangs de Vallerange : 35 ha) se situe à l'amont au niveau de Vallerange, et quelques étangs se trouvent au niveau du ruisseau de Virming.

L'ensemble du réseau présente la particularité d'avoir des sections rectilignes (70 %) et reste dépourvue de ripisylve à 80%.

Le diagnostic par secteur et tronçons homogènes du cours d'eau sont présentées dans les annexes « fiches descriptives ».

#### 4.5.2. DIAGNOSTIC GENERAL DES AFFLUENTS DU BASSIN VERSANT LENZBRONNERBACH

Les pressions exercées sur ce bassin versant sont essentiellement agricoles, seul le ruisseau de Virming traverse, sur 300 m, une zone urbaine où il a été rectifié.

##### 4.5.2.1. LE LIT MINEUR

La largeur moyenne du lit mineur est de 1 m. Le tracé est souvent rectiligne faisant suite aux nombreuses rectifications. Le fond du lit est occupé par des herbiers aquatiques ou des Roseaux.



Bérig-Vintrange - Eschweihergraben



Virming - Rau de Virming

#### **Photos 36 : Lit mineur de l'Eschweihergraben et du ruisseau de Virming**

Les principaux facteurs déclassant la qualité physique du lit mineur sont :

- les curages : ces travaux consistent à l'enlèvement des sédiments qui s'accumulent dans le lit des cours d'eau. Bien souvent ces travaux ont été normalisés dans les secteurs agricoles et afin d'éviter le nombre de curage, des agrandissements de section accompagnés d'un reprofilage des berges ont été trop souvent réalisés. Ceci est évidemment à proscrire pour le cours d'eau car les curages entraînent un bouleversement du cours d'eau en détruisant le lit, les végétaux et en modifiant les flux.
- les rectifications drastiques qui conduisent à l'uniformisation des tracés.

**Remarques :** Ces pratiques banalisent le milieu, et tendent à favoriser l'envasement du fond du lit. Au final, le cours d'eau est uniforme sur la majorité de son tracé.

#### 4.5.2.2. LES BERGES

Les berges des affluents du Lenzbronnerbach sont d'assez bonne qualité et présentent peu de perturbations, elles sont stables.

De nature argilo-limoneuses, la hauteur des berges varie de 50 à 90 cm, leur pente est forte. Les berges sont composées de matériaux naturels.

#### 4.5.2.3. LA RIPISYLVE

Suite aux fauches répétées des prairies en bord de cours d'eau, la ripisylve est absente sur 80% du linéaire. Lorsqu'elle est présente, elle est souvent constituée de vieux Saules épars, de haies arbustives, et ne fait l'objet d'aucun d'entretien. La végétation est vieillissante.

La ripisylve non entretenue se referme sur le cours d'eau et forme alors un « tunnel ».



Bérig-Vintrange - Eschweihergraben

Milieu fermé



Bérig-Vintrange - Eschweihergraben

Cordon de Roseaux



Bérig-Vintrange  
Eschweihergraben  
Section comportant des gros Saules



Vallerange  
Rau de Vallerange  
Section fraîchement curée



Bérig-Vintrange  
Rau de Bérig  
Arbustes en lit

**Photos 37 : Aspects de la ripisylve des affluents du Lenzbronnerbach**

Les facteurs déclassant la qualité physique de la ripisylve sont :

- la mise en place de clôtures trop proches du lit mineur, en haut de berge, limitant le développement spontané de la végétation,
- la fauche répétée des bords de berge (la ripisylve ne peut pas se développer),
- l'absence d'entretien des arbres et arbustes.

4.5.2.4. LE LIT MAJEUR

Le lit majeur est essentiellement agricole : présence de pâtures, de prairies de fauche et de labours. Seuls 300 m de cours d'eau sont en zone urbaine.

Le lit majeur est constitué d'un vaste plateau, aucun axe de communication, aucun remblai ne vient perturber les écoulements en période de crue.

Les annexes hydrauliques ont été, pour la plupart, supprimées pour les besoins agricoles.

L'inondabilité du lit majeur a été modifiée par les rectifications des cours d'eau.



Bérig-Vintrange - l'Eschweihergraben



Virming - Ruisseau du Pferch

**Photos 38 : Lit majeur des affluents du Lenzbronnerbach**

## 4.6. DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN VERSANT DU BUSCHBACH

### 4.6.1. GENERALITES SUR LE BASSIN VERSANT DU BUSCHBACH

D'une surface totale de 50 km<sup>2</sup>, le bassin versant du Buschbach est limité en amont par les communes d'Altrippe, Leyviller et Saint-Jean-Rohrbach et en aval, le Buschbach conflue dans l'Albe à Nelling.

L'ensemble du réseau hydrographique s'étend au sein d'une plaine argilo-limoneuse, seuls quelques petits affluents sont pentus dans leur partie amont.



**Photo 39 : Le Buschbach**

L'occupation du sol est essentiellement agricole, les sections urbanisées sont inférieures à 20 % du linéaire. Les pratiques culturales aux abords des cours d'eau sont essentiellement pastorales : prairies fauchées ou prairies pâturées.

Le sol est en général assez imperméable : les zones inondées persistent et les Roselières s'y installent (les Roseaux apparaissent et colonisent le milieu dès l'abandon des pratiques agricoles sur une parcelle)

Le diagnostic par secteur et tronçons homogènes du cours d'eau sont présentées dans les annexes « fiches descriptives ».

#### 4.6.2. DIAGNOSTIC GÉNÉRAL DES AFFLUENTS DU BASSIN VERSANT DU BUSCHBACH

Les affluents de ce bassin versant sont des ruisseaux ruraux de plaine traversant majoritairement des prairies pâturées ou fauchées, mais également des labours et plus rarement des surfaces bâties (traversées de villages).

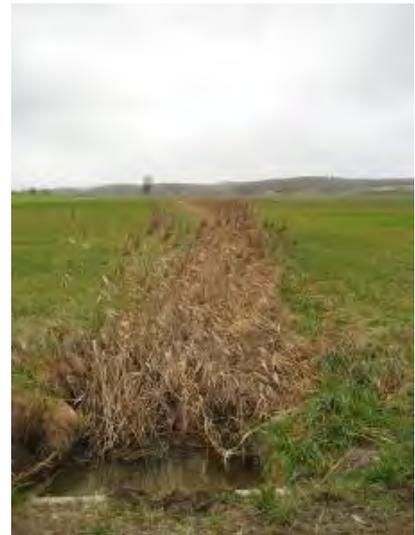
##### 4.6.2.1. LE LIT MINEUR

La qualité générale du lit mineur reste mauvaise. L'ensemble des petits affluents présente des sections majoritairement rectilignes et rectifiées (délimitant des parcelles). Néanmoins, certaines sections sont assez naturelles et ont conservé une sinuosité.



Petit-Tenquin - Zelle

Section sinueuses, ripisylve vieillissante et éparse



Saint-Jean-Rorbach - Melzengraben

Section rectiligne, cordon de Roseaux

#### **Photos 40 : Lit mineur des affluents du Buschbach**

La largeur du lit mineur varie d'amont en aval.

Le lit mineur connaît des périodes d'assec, notamment en période d'étiage ; la végétation a tendance alors à envahir le lit, que ce soit les Hélophytes (Roseaux, Joncs) en milieu ouvert ou la végétation arbustive lorsque le milieu se referme.

Certains secteurs sont marqués par un envasement du fond du lit.

Des herbiers aquatiques ou des Roseaux sont présents dans le lit mineur et peuvent obstruer l'écoulement des eaux.

#### 4.6.2.2. LES BERGES

Les berges argilo-limoneuses présentent une assez bonne qualité, excepté en zone urbaine où elles peuvent être confortées à l'aide de murets constitués béton, de tôles ou autres protections sommaires. Les berges sont majoritairement basses, quelques secteurs présentent des berges hautes et abruptes avec des encoches d'érosion au niveau de zones remblayées notamment au niveau de constructions récentes.

Les berges naturelles sont en général végétalisées par des herbacées et peu piétinées grâce à la présence de clôtures quelquefois disposées trop proches des hauts de berges.

Dans les zones urbaines, des constructions récentes ont totalement modifiées les berges : remblais, dépôts, déchets, rejets directs.

#### 4.6.2.3. LA RIPISYLVE

La végétation arbustive et arborescente est éparse ou absente sur la majorité du linéaire.

La végétation arborescente est constituée à plus de 80 % par des Saules. Ces arbres sont en général très vieux et cassants. Les Aulnes glutineux sont également présents sur le bassin versant.

La ripisylve est fortement marquée par les pratiques agricoles (fauches répétées au bord des cours d'eau).



Hellimer - Ruisseau Sainte-Marguerite



Altrippe - Herrenwald

**Photos 41 : Coupes drastiques et absence de gestion des ripisylves sur les affluents du Buschbach**

#### 4.6.2.4. LE LIT MAJEUR

Le bassin versant du Buschbach est très rural, le lit majeur est en général fonctionnel et très inondable, occupé par des prairies de fauche et des pâtures, ainsi que des terres

cultivés. La surface urbanisée correspondant à la traversée des villages occupe une faible part. D'autres zones sont laissées en friches et le milieu devient dense voire impénétrable.

Le bassin versant du Buschbach comporte également de nombreux petits étangs de pêche pour la plupart en dérivation ou en barrage sur des fossés latéraux, de forme assez géométrique (quadrilatères), les berges comportent une à deux rangées de conifères. Ces petits étangs sont en général déconnectés du milieu car implantés sur des parcelles grillagées.



**Photo 42 : Perturbation de la qualité des berges du Buschbach à Altrippe**

De nombreuses Roselières et zones humides sont présentes en aval des villages et des étangs et jouent un rôle majeur dans l'épuration et la filtration de l'eau mais également dans le maintien de la biodiversité en offrant un habitat pour la faune.

## 4.7. DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN VERSANT DE LA ROSE ET DE LA RODE

### 4.7.1. GENERALITES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA ROSE ET DE LA RODE

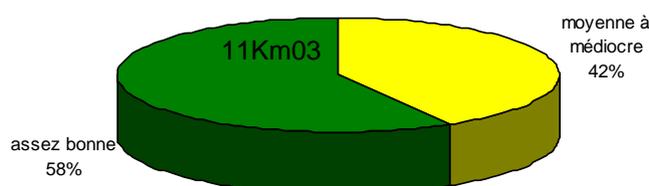
Le bassin versant de la Rose draine une surface de 127 km<sup>2</sup>. La Rose prend sa source à Guinzeling et s'écoule suivant un axe Nord-Est en direction de l'Albe où elle conflue à Sarralbe après un parcours de 27 km.

Le ruisseau de la Rose reçoit les eaux d'un important affluent : le ruisseau de la Rode. Ce ruisseau prend sa source dans l'étang de Niedersterweiher à Loudrefing et conflue avec la Rose à Munster après un parcours de 11 km. Le bassin versant comprend une superficie de 34 km<sup>2</sup>.

L'ensemble du réseau hydrographique s'étend au sein d'une plaine argilo-limoneuse. Seuls quelques petits affluents traversent le relief dans leur partie amont.

Les pratiques culturales aux abords des cours d'eau sont essentiellement pastorales : prairies fauchées ou prairies pâturées.

L'étude Qualphy réalisée sur la Rode et la Rose aval (après sa confluence avec la Rode) en 2004, a permis d'évaluer la qualité globale du cours d'eau sur l'ensemble de son linéaire. Le graphique ci-après présente le degré d'altération du cours d'eau :



**Figure 9 : Longueur totale de la Rode-Rose par classe de qualité (année 2004)**

Dans l'ensemble, deux tiers du ruisseau présente une qualité assez bonne et un tiers une qualité médiocre. Les facteurs déclassant la qualité de la Rose et de la Rode concernent essentiellement la qualité de son lit mineur. Les ruisseaux de la Rose et de la Rode sont des cours d'eau qui ont subi des rectifications, des recalibrages et des curages importants entraînant une banalisation du lit mineur et un déficit de ripisylve.

#### 4.7.2. DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DE LA ROSE ET DE LA RODE : DECOPAGE EN TROIS GRANDES ZONES D'ETUDES

Trois grands secteurs homogènes ont été définis sur le bassin versant de la Rose, permettant une approche plus globale du cours d'eau. Les différentes zones sont quant à elles découpées en tronçons homogènes.

Zone	Localisation	Longueur	Principales caractéristiques
A : ROSE amont	Guinzeling à Munster	14 km	Largeur évoluant de 3 à 8 m
B : ROSE aval	Munster à Sarralbe	13 km	Largeur évoluant de 8 à 15 m
C : RODE	Loudrefing à Munster	11 km	Section naturelle avale où la largeur peut atteindre 15 m

**TABLEAU 8 : SECTORISATION DU BASSIN VERSANT DE LA ROSE**

Le diagnostic par secteur et tronçons homogènes du cours d'eau sont présentées dans les annexes « fiches descriptives ».

#### 4.7.3. DIAGNOSTIC GENERAL DES AFFLUENTS DU BASSIN VERSANT DE LA ROSE ET DE LA RODE (SUR LES 3 ZONES)

##### 4.7.3.1. GENERALITES DES AFFLUENTS DU BASSIN VERSANT DE LA ROSE ET DE LA RODE (SUR LES 3 ZONES)

Les affluents du bassin versant de la Rose et de la Rode présentent des caractéristiques similaires. La qualité physique globale varie de moyenne à médiocre.

La pression agricole est forte et ne favorise pas le bon fonctionnement des cours d'eau. Les cours d'eau sont souvent considérés comme des exutoires des eaux pluviales et s'apparentent à des fossés ayant perdu leur naturalité et leur fonction biologique (absence de ripisylve, rectification...).

##### 4.7.3.2. LE LIT MINEUR

Les lits mineurs des affluents sont fortement marqués par divers aménagements : Les rectifications et les remembrements ont conduit à linéariser les tracés et à élargir les sections afin d'augmenter les vitesses d'écoulement.

L'ensemble de ces aménagements ont dénaturé le lit. Les lits mineurs sont fortement banalisés. La pente restant faible, les écoulements sont lents et les eaux ont tendance à stagner favorisant ainsi la prolifération végétale dans le ruisseau. Les écoulements sont homogènes, la largeur des lits mineurs varient de 0,5 à 1 m.



**Photos 43 : Ruisseau de Railleux à Lhor et Ruisseau de Lhor**

La qualité de l'eau est très mauvaise : les rejets domestiques et agricoles se font directement dans les cours d'eau sans traitement préalable. Dans les traversées de villages, les habitants se plaignent des mauvaises odeurs en été.

Les secteurs fortement aménagés concernent les traversées urbaines où le ruisseau a parfois été busé ou canalisé.

Cinq communes du bassin versant sont traversées par les affluents de la Rose et de la Rode. Il s'agit de Lostroff, Lhor, Insviller, Nébing et Vibersviller. Dans chaque village, une renaturation du ruisseau et la mise en place d'un système de traitement des eaux usées seraient à envisager.

Le ruisseau traversant la commune de Lostroff est busé dans sa traversée de village, sur environ 120 m. Des Problèmes d'odeurs, au droit de la maison située à la sortie de la buse, apparaissent.



**Photo 46 : Ruisseau de Lostroff dans la commune de Lostroff**



**Photo 44 : Ruisseau de Lhor dans la commune de Lhor**

Le ruisseau traversant la commune de Lhor connaît également des problèmes d'odeurs et d'envasement dans sa traversée de village.



Le ruisseau traversant la commune de Nébing est l'affluent le plus aménagé sur le bassin versant de la Rose. Le ruisseau traverse les jardins des habitations et a subi de nombreux aménagements le long de sa traversée de village (mise en place de murets, remblai). Il est d'ailleurs busé en amont du village sur environ 150 m.



**Photo 47 : Ruisseau de Nébing dans la commune de Nébing**



**Photo 45 : Muehlweihergraben dans la commune d'Insviller**

Le ruisseau traversant la commune de d'Insviller (Muehlweihergraben) est peu aménagé dans sa traversée de village, les berges restent naturelles mais l'envasement du ruisseau est important. Des rejets domestiques et agricoles y ont été observés.



Le ruisseau traversant le village de Vibersviller (Geibenauer) est peu aménagé mais voit son lit mineur envasé et envahi de Roseaux et de prolifération végétale. Des résineux ont, par ailleurs, été plantés en rive gauche, au droit d'une maison. Ceux-ci sont à proscrire pour le bon maintien de la berge.



**Photo 48 : Geibenauer dans la commune de Vibersviller**

#### 4.7.3.1. LES BERGES

Les berges ont été pour la plupart retalutées et rectifiées. Elles ne présentent pas d'érosion importante et sont stables. Elles sont le plus souvent envahies par la végétation. Les affluents ne présentent pas de berges très hautes, la hauteur variant entre 0,5 m et 1 m.



**Photos 49 : Roseau à Lhor et le Hilsermatten à Hinsingen**

#### 4.7.3.2. LA RIPISYLVE

La ripisylve fait défaut au niveau des affluents. En raison des rectifications et recalibrages successifs des cours d'eau, la ripisylve n'a pu s'installer et les berges sont colonisées par de la végétation herbacée ou par des cordons de Roseaux.



**Photos 50 : Ruisseau de Lostroff et ruisseau de Muehlweihergraben à Insviller**

Peu d'affluents présentent une ripisylve. Seuls les ruisseaux de Loechel à Munster, de Kalkache à Altwiller, le Hecken à Vibersviller, du Papillon et le ruisseau d'Engelgraben à Honskirch en sont pourvus. De plus, lorsqu'elle est présente, elle manque d'entretien.



**Photos 51 : Ruisseau de Hecken à Vibersviller et le ruisseau du Papillon à Hingsingen**

#### 4.7.3.3. LE LIT MAJEUR

Les lits majeurs des affluents sont majoritairement occupés par des terrains agricoles (prairies pâturées ou fauchées parcelles cultivés).

Ils restent relativement étroits en raison des surfaces de bassin drainé pour chaque cours d'eau. Les recalibrages des lits permettent d'écouler les crues courantes.

## 4.8. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Le tableau ci-après récapitule les dysfonctionnements des cours d'eau du bassin versant de l'Albe et les actions à mener afin de rétablir le bon état écologique.

Compartiments	Problèmes rencontrés	Objectifs	Actions à mener
Lit majeur	—	Préservation du lit majeur et de ses habitats biologiques	- Maintien de la vocation prairiale - Gestion des étangs
	Cultures au ras des berges	Lutte contre les pollutions agricoles	- Mise en place de bandes enherbées
Berges	Absence de ripisylve générant une instabilité des berges	Reconstitution d'une ripisylve	- Revégétalisation des berges par des plantations d'arbres ou arbustes tous les 5m
	Ripisylve clairsemée ou ripisylve monospécifique (aulnes) ne pouvant jouer son rôle biologique	Diversification de la ripisylve	- Diversification de la ripisylve par des espèces inféodées au milieu par des plantations tous les 10m
	Ripisylve non entretenue pouvant générer des embâcles	Préservation de la diversité de la ripisylve	- Rattrapage d'entretien de la ripisylve existante et maintien de la ripisylve
	Présence d'espèces inadaptées au bon maintien de la berge (peupliers, résineux)	Lutte contre les espèces non adaptés	- Abattage des espèces non adaptées et réglementation, ou interdiction de planter ces espèces
	Berges érodées par la rivière menaçant des enjeux	Stabilisation des berges	- Protection de berges en techniques végétales
	Berges piétinées par le bétail entraînant une instabilité des berges et la suspension des matériaux fins dans le lit.	Protection des berges dégradées par le bétail	- Mise en place d'abreuvoirs et de clôtures le long des pâturages (+plantations)
	Cultures au ras des berges	Lutte contre les pollutions agricoles	- Mise en place de bandes enherbées
Lit mineur	Mauvaise qualité des eaux (odeurs), envasement entraînant le colmatage et l'eutrophisation	Amélioration de la qualité des eaux	- Collecte et épuration des effluents - Contrôle des rejets agricoles - Mise aux normes des bâtiments agricoles
	Embâcles, arbres tombés dans le lit du ruisseau créant un obstacle aux écoulements	Restauration des écoulements	- Suppression des embâcles gênants - Entretien de la végétation ligneuse
	Rectification du cours d'eau entraînant une banalisation des faciès	Diversification des écoulements	- Rétrécissement de section par aménagement de banquettes ou par déblai-remblai - Pose d'épis ou déflecteurs - Reméandrage du cours d'eau - Gestion des ouvrages
	Ouvrages infranchissables à la faune piscicole	Valorisation piscicole	- Création de passes à poissons ou arasement des ouvrages

**Tableau 9 : Synthèse des objectifs et pistes d'actions à mener sur le bassin versant de l'Albe**

---

## 5. LES PLANS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ALBE

---

Près de 300 plans d'eau sont dénombrés sur le bassin versant de l'Albe. Ils ont pour principales vocations :

- la pêche,
- la pisciculture (pour une vingtaine d'étangs),
- les loisirs (sports nautiques, tourisme).

Sur le bassin de l'Albe, certains étangs seraient à l'origine de dysfonctionnements hydrauliques et auraient pour effet d'occasionner :

- des nuisances lors des vidanges (pollutions, inondations),
- des périodes d'assec des rivières en saison sèche.

Face à ce constat, la Communauté de Communes du Saulnois souhaite qu'à l'échelle du bassin versant, les dysfonctionnements et les atouts des plans d'eau soient diagnostiqués. La présente étude n'a pas vocation à diagnostiquer les dysfonctionnements au cas par cas, mais à proposer des orientations de gestion permettant de réduire les effets négatifs des plans d'eau sur la qualité des cours d'eau.

### 5.1. STATUT JURIDIQUE DES PLANS D'EAU

#### 5.1.1. LES TEXTES DE REFERENCES

Les principaux textes concernant les étangs piscicoles sont :

- la loi du 15 avril 1829,
- la loi 84-512 du 29 juin 1984 dite "Loi Pêche",
- sa circulaire d'application du 16 Septembre 1987,
- la loi 2006-1772 du 30 janvier 2006 dite loi sur l'eau,
- les articles R214-32 et R214-6 du code de l'environnement (ancien décret d'application 93-742 du 29 mars 1993) dit de Procédures,
- l'article R214-1 du Code de l'Environnement (ancien décret d'application 93-742 du 29 mars 1993) dit de Nomenclature,
- le code de l'Environnement livre IV, Titre III.

Concernant les piscicultures dont la production en eau douce est supérieure à cinq tonnes par an :

- aux articles R512-1 et R512-8 relatives aux installations classées pour la protection de l'Environnement,
- loi 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement (article 69 modifiant l'article 30 de la loi du 03/01/92 abrogé et codifié à l'article L216-13 du code de l'environnement) relative aux règles d'articulation des installations classées au titre de la police de l'eau.

L'ensemble de ces textes tente de préciser les modalités d'exploitation, de vidange et de gestion.

### 5.1.2. CONCEPT D'EAUX LIBRES ET D'EAUX CLOSES

Au travers de plusieurs lois, le législateur a voulu réglementer la ressource piscicole au même titre que le gibier.

Les plans d'eau peuvent être ou non en relation directe avec le réseau hydrographique, deux distinctions sont alors faites :

- **Les eaux libres** sont les eaux courantes dans lesquelles le poisson est "res nullius" et où s'appliquent la législation et la réglementation de la pêche. Ce terme regroupe en général les étangs en barrage.
- **Les eaux closes** correspondent à des enclos piscicoles établis sur un cours d'eau mais aussi des plans d'eau et des eaux stagnantes (fossés, mares, étangs) dans lesquelles le poisson est "res propria" c'est-à-dire dépendant du propriétaire du fonds. Ces eaux closes ne doivent plus communiquer naturellement avec la rivière afin de se soustraire aux règles relatives à la pêche. Ce terme regroupe en général les cuvettes et étangs en dérivation.

Or, le concept de **communication** entre les plans d'eau et le cours d'eau précisé par la loi sur la pêche de 1984 est à l'origine de toute une série de loi, circulaires et articles au sein du code de l'Environnement qui, partant du principe que **la communication de l'eau même discontinue**, est le vecteur d'atteinte du milieu et de la ressource piscicole ; en d'autres termes que la communication entre les deux entités plans d'eau et cours d'eau génère un impact sanitaire (pollutions, épizooties) et écologique (introduction d'espèces exotiques ou prédatrices) sur le cours d'eau.

Concrètement, la loi de 1984 avait pour objet de bien différencier les plans d'eau de grande surface en barrage sur une rivière, des étangs, mares et autres fossés ne présentant pas de communication avec la rivière. Or, une catégorie d'eaux closes pose alors un problème quant à l'application de cette loi : les étangs, canaux ou autres mares qui ne sont pas en contact avec un cours d'eau (alimentation par ruissellement, par sources) mais qui le sont indirectement au moyen du réseau hydrologique secondaire (fossé...).

### 5.1.3. LES ETANGS ET LEUR POSITION PAR RAPPORT À LA LÉGISLATION PÊCHE

Plusieurs critères de prise en compte au sein de la loi sur la pêche existent :

- exploitation,
- vidange,
- nuisances / pollution.

Inclus dans la législation pêche		Exclus de la législation pêche	
1	<b>Les étangs en communication avec un cours d'eau</b> sauf certaines piscicultures (articles L_431-6 et L_431-7 du code de l'environnement)	1	Etangs créés avec un droit fondé sur ou en titre (ceux qui existaient avant l'abolition de la féodalité par la révolution de 1789.  Remarque : ces étangs doivent cependant être déclarés à la DDAF.
2	Les étangs non soumis qui demandent le rattachement	2	Les étangs datant d'avant 1829 et créés pour la pisciculture (articles L_431-7 du code de l'Environnement).
		3	Les étangs qui ne communiquent pas avec une eau libre ou "eaux closes" et créés avant le 29 mars 1993, uniquement s'ils sont à vocation piscicoles et s'ils respectent les conditions énumérées à l'article 2 du décret 99-736.
		4	Les étangs créés près le 29 mars 1993 et remplissant les conditions fixées par la loi sur l'eau de 1992. (dossier de création auprès de la DDAF)
		5	Les étangs créés entre le 29 mars 1993 et le mois d'août 1999 dont la superficie est supérieure à 1 ha échappent à la législation qui a été modifiée. Leur existence doit faire l'objet d'une régularisation.

TABLEAU 10 : LEGISLATION DES ETANGS

#### 5.1.4. LA LEGISLATION ACTUELLE

Actuellement, afin d'uniformiser la gestion et de faciliter le contrôle des plans d'eau, au titre de la nouvelle loi sur l'eau du 30 décembre 2006 (rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature de l'article R214-32) :

- toute création de plan d'eau permanents ou non dont la surface est comprise entre 0,1 et 3 ha est soumise à déclaration,
- toute création de plan d'eau permanent ou non dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha est soumise à autorisation avec création d'un dossier d'impact.

La rubrique 3.2.7.0 mentionne que les piscicultures ayant pour objet l'élevage de poissons destinés à la consommation, au repeuplement, à l'ornement, à des fins expérimentales ou scientifiques ainsi qu'à la valorisation touristique sont soumises à Déclaration.

Concernant les piscicultures, elles sont soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique 2130) :

- soumise à déclaration pour une production < 20 tonnes de poissons par an,
- soumise à autorisation pour une production > 20 tonnes par an.

## 5.2. LES IMPACTS DES PLANS D'EAU SUR L'ENVIRONNEMENT

### 5.2.1. LES ATOUTS DES PLANS D'EAU SUR L'ENVIRONNEMENT

Historiquement, la création d'un étang assurait un apport de nourriture protéinée à la population. Aujourd'hui, la vocation purement alimentaire même des piscicultures a pratiquement disparu. La vocation de pêche loisir et d'activités touristiques (baignade, sport nautique) a pris le pas sur la vocation alimentaire.

Certains étangs, dans des conditions biologiques bien particulières peuvent évoluer, et après quelques centaines d'années peuvent alors présenter des milieux de fort intérêt écologique. Les milieux « intéressant » sont les suivants:

- zones humides amont,
- développement de milieux diversifiés : épuration des eaux en général, associés à des Roselières et permettent la décantation des matières organiques, la dilution des toxiques, l'assimilation par les plantes,
- développement d'une faune et d'une flore bien diversifiée (oiseaux, insectes, poissons, batraciens).

Cependant, ces aspects positifs relèvent d'un équilibre fragile de gestion. En effet, pour qu'un étang génère des aspects positifs, son implantation ainsi que sa gestion doivent reposer sur des principes stricts car l'équilibre biologique peut-être facilement rompu, le plan d'eau devenant alors source de nuisance très importante pour l'environnement et dans un premier temps, pour le cours d'eau qui s'y rattache.

Ces plans d'eau jouent un rôle de substitution à des milieux originels par définition plus adaptés et plus fonctionnels pour la situation et la vie du cours d'eau (marais, zones humides, vallons forestiers humides, etc.. )

Il est nécessaire de rappeler que les plans d'eau artificiels dégradent le cours d'eau : évolution d'un écoulement libre et diversifié de milieux typiques rivulaires aquatiques vers un milieu stagnant homogène.

Cette évolution reste lente et conditionnée par des pratiques pertinentes de gestion des étangs et ne peut en aucun cas justifier la création de nouveaux étangs.

### 5.2.2. LES DYSFONCTIONNEMENTS ENGENDRES PAR LES PLANS D'EAU

Ce chapitre est basé sur les investigations de terrain réalisées dans le cadre de cette étude d'une part, mais s'appuie également sur une synthèse bibliographique des ouvrages suivants :

- inventaire des plans d'eau de la région Champagne Ardenne et élaboration de nouveaux projets - Synthèse des impacts des plans d'eau sur les écosystèmes - DIREN Champagne - Ardennes de 2001,
- impacts des étangs à gestion piscicole sur l'environnement - Trintignac Pascal, Kerleo Violaine, 2004.

#### 5.2.2.1. IMPACTS SUR LA QUALITE DU MILIEU PHYSIQUE DE LA RIVIERE

Outre une disparition totale de la rivière au niveau du plan d'eau, les trois principales altérations de la rivière induites par les plans d'eau vont être son hydrologie, son envasement ainsi que sa morphologie et son faciès d'écoulement.

##### 5.2.2.1.1. *DISPARITION DU LIT DE LA RIVIERE*

Cette disparition apparaît lorsque l'étang est situé en barrage.

##### 5.2.2.1.2. *IMPACTS SUR L'HYDROLOGIE*

L'impact hydrologique des plans d'eau sur le débit peut se traduire par deux phénomènes :

- une diminution du débit :

Elle s'effectue entre l'amont et l'aval du plan d'eau et peut atteindre les 66 %. Elle est induite par des phénomènes d'infiltration et d'évaporation mais également influencée par la surface du plan d'eau et son mode d'alimentation (un étang en barrage ayant un impact plus significatif car il capte la totalité des apports du bassin versant)

- une augmentation du débit :

Les vidanges (évacuation totale de l'eau conduisant à l'assec) et les lâchures (évacuation partielle) entraînent une forte variation du débit entre l'amont et l'aval. En effet, si l'ouverture des vannes est trop rapide, il se produit une élévation brutale du débit et des vitesses de courant néfaste pour la faune aquatique et le lit de la rivière.

##### 5.2.2.1.3. *IMPACTS SUR L'ENVASEMENT*

Si en phase de remplissage, le plan d'eau facilite le décantage des MES (Matières En Suspension), c'est au niveau des vidanges et des lâchures que l'impact est significatif. C'est, avant tout, le mode de gestion de l'étang et le déroulement de sa vidange qui vont induire l'importance de l'impact sur l'envasement des cours d'eau. Cet envasement est donc très variable mais d'avère généralement important et engendre de fortes perturbations du fonctionnement du cours d'eau : colmatage des frayères et du fond, fort appauvrissement biologique et diminution des capacités d'auto-épuration.

##### 5.2.2.1.4. *IMPACTS SUR LA MORPHOLOGIE ET LES FACIES D'ECOULEMENT DE LA RIVIERE*

Le lit de la rivière ainsi que ses berges subissent un impact important lors des vidanges et des lâchures. L'augmentation du débit du cours d'eau va augmenter la force tractrice du courant et provoquer des érosions de berges ainsi que des arrachages de végétaux.

##### 5.2.2.1.5. *IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE*

La rupture induite par un plan d'eau en terme de continuité biologique, affecte le développement de la biodiversité. La perte de biodiversité s'observe par la destruction des zones humides initialement présentes.

#### 5.2.2.2. IMPACTS PHYSICO-CHIMIQUES

Les plans d'eau vont avoir un impact significatif sur les paramètres physico-chimique de l'eau de la rivière tel que :

- une augmentation de la température : les plans d'eau conduisent à un réchauffement des eaux (en continu pour les étangs en barrage, lors des vidanges pour les autres types de retenue d'eau),
- **une diminution de l'oxygène dissout** pouvant provoquer la mortalité des espèces aquatiques,
- une variation de la concentration des nutriments azote (N) et phosphore, (P),
- une augmentation des Matières En Suspension (MES) lors des vidanges, une diminution en phase d'exploitation,
- **une eutrophisation des eaux** : impact négatif qu'au-delà d'un certain seuil où l'on observe alors une prolifération de végétaux aquatiques et d'algues. Ce phénomène est en général favorisé par un réchauffement des eaux également dû à une absence de ripisylve. Certaines vidanges peuvent également diminuer les valeurs des nutriments présents en les diluant.

### 5.2.2.3. IMPACTS SUR LA FONCTION BIOLOGIQUE

#### 5.2.2.3.1. IMPACTS SUR LES PEUPELEMENTS PISCICOLES :

- **introduction de nouvelles espèces** : lors des vidanges, des espèces piscicoles exotiques peuvent être introduites dans le cours d'eau et provoquer des dégâts importants au niveau de la composition de la faune piscicole locale,
- **colmatage des frayères et des habitats** par l'augmentation du taux des MES, les plans d'eau du bassin versant de l'Albe contribuent à altérer les potentiels de développement d'une faune piscicole diversifiée,
- **obstacle à la migration** : les ouvrages en aval des étangs en barrage induisent une discontinuité dans le profil longitudinal du cours d'eau empêchant les espèces migratrices de remonter le cours d'eau,
- **risques sanitaires** : certaines espèces introduites accidentellement dans les rivières peuvent véhiculer des agents pathogènes induisant une mortalité des espèces autochtones.

#### 5.2.2.3.2. IMPACTS SUR LES AUTRES PEUPELEMENTS

- **impact sur les macroinvertébrés** : le colmatage des frayères par les M.E.S provoque une diminution voire une disparition de la macrofaune benthique,
- **introduction d'espèces végétales envahissantes** : certaines plantes d'ornementation en vente libre sont lâchées accidentellement dans le milieu naturel, elles prolifèrent et envahissent le milieu entraînant la disparition de la flore locale (Lagorasiphon, Jussie, Myriophylle).

#### 5.2.2.3.3. IMPACTS SUR LES ZONES HUMIDES

La relation entre les plans d'eau et les zones humides peut être de deux types :

- le plan d'eau permet le maintien d'une zone humide en amont et/ou en aval, par son implantation et son mode de gestion (zone qui disparaîtrait si l'occupation du sol est de type agricole),
- le plan d'eau s'implante sur une zone humide qui disparaît, dans ce cas là il est responsable de la disparition d'une zone à grande valeur patrimoniale et d'une perte de fonctionnalité pour le Bassin versant.

### 5.2.3. CONCLUSION SUR LES DYSFONCTIONEMENTS LIES AUX PLANS D'EAU

La cartographie en annexe 7 présente la localisation des étangs susceptibles d'impacter négativement la qualité des cours d'eau.

Les vidanges des étangs peuvent engendrer de sérieux dysfonctionnements :

- augmentation des inondations à l'aval : les vidanges d'étangs correspondent souvent aux périodes de hautes eaux,
- érosion de berges suite aux augmentations de vitesse,
- eutrophisation des eaux.

Les problèmes rencontrés sont surtout des inondations et des érosions de berges. Ce sont les conditions dans lesquelles sont effectuées les vidanges qui sont à l'origine des nuisances :

- débits : les vidanges sont trop rapides,
- périodes : périodes concomitantes avec les crues,
- volumes relâchés : trop importants,
- concertation : absence de concertation entre les pisciculteurs d'une même zone,
- communication : absence de communication entre les pisciculteurs et les riverains,
- non respect de la réglementation : les textes en vigueur ne facilitent pas le contrôle de la réglementation, car pour un même ensemble d'étangs, des règles au cas par cas sont applicables,
- modifications hydraulique de la rivière : obstacle à l'écoulement.

Les conséquences sont les suivantes :

- inondations,
- envasement, coulées de boues,
- érosion de berges,
- obstacle à l'écoulement, ...

### 5.3. RECENSEMENT, TYPOLOGIE ET CARACTERISTIQUES DES PLANS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ALBE

Les données recensées sont issues :

- des questionnaires envoyés aux 46 communes du bassin versant de l'Albe,
- de l'analyse des cartes IGN Scan25,
- des orthophotoplans,
- des prospections de terrains,
- d'études (étude effectuée en 2006 par Quentin Pattar sur le bassin versant de la Rose ("Etude méthodologique du recensement des plans d'eau du bassin versant Rhin-

Meuse", Quentin Pattar, 2006), ainsi que celle effectuée par Pierre Mangeot en 2005 ("Recensement et évolution des plans d'eau en Moselle et Meurthe-et-Moselle par étude cartographique", Pierre Mangeot, 2005) tous deux stagiaires universitaires au sein de la FLAC.

### 5.3.1. LE CONCEPT D'ETANG

Les étangs sont des étendues d'eau douce stagnante, de faible profondeur, le plus souvent d'origine artificielle, vidangeable, reposant dans une cuvette à fond imperméable.

Ils peuvent être colonisés sur toute leur étendue par la flore littorale, le régime thermique ne présente pas de stratification comme pour les lacs. Les lacs se distinguent des étangs par leur surface (> 200 ha) et par une stratification thermique de leurs eaux. Il n'y a pas de lacs sur le bassin versant de l'Albe.

Les étangs peuvent être naturels ou artificiels :

- **Les étangs naturels** : Ils résultent de l'accumulation de l'eau dans les dépressions de terrains ou dans des zones d'effondrement. On ne peut pas les vider par gravité. Les étangs d'origine totalement naturelle sont très rares dans les régions de plaine, ils peuvent résulter de l'évolution d'annexes hydrauliques.
- **Les étangs artificiels** : Ils résultent de l'activité de l'Homme et sont de 2 types :
  - **des étangs en barrage ou en dérivation** tels que les étangs de pêche ou de loisirs. Ils sont situés en fond de thalweg<sup>3</sup> et, le plus souvent, alimentés par les eaux de surface, en général par un petit cours d'eau, les eaux d'une source ou le ruissellement et non par la nappe alluviale. Ces étangs ont souvent un fonctionnement assez naturel mais ils se distinguent des étangs naturels car ils possèdent une digue et des ouvrages de vidange qui permettent d'en contrôler le niveau d'eau.
  - **Des étangs d'agrément**. Ces bassins répondent à des usages très particuliers tels que la pêche ou les loisirs et sont en général alimentés par les eaux de ruissellement, par des sources, par un cours d'eau en barrage ou le plus souvent en dérivation. Leur surface est en général inférieure à 1 ha. **Ces étangs sont fortement représentés sur le bassin de l'Albe**. Ces petits étangs d'agrément ne sont pas vidangés, même si certains possèdent des ouvrages de vidange.
- **Les mares** : Les mares sont des eaux stagnantes de faible profondeur (moins de 2 m) de faibles superficies (< 0,1 ha) ayant un renouvellement de l'eau limité et ne sont pas reliées en permanence à un réseau hydrographique. La végétation enracinée est susceptible de s'implanter sur toute la surface. La mare peut s'assécher périodiquement, notamment en été. Elles peuvent être d'origine naturelle, créées par l'Homme pour l'abreuvement du bétail ou résulter d'un trou d'obus.

### 5.3.2. TYPOLOGIE DES PLANS D'EAU RENCONTRES

Au niveau de la zone d'étude, les différentes retenues d'eau peuvent être classées en quatre types distincts :

- **Les cuvettes** : elles peuvent être alimentées par ruissellement, par les précipitations, par des sources ou cours d'eau temporaires ou par pompage. Ces étangs ne

<sup>3</sup> Thalweg : Ligne joignant les points les plus bas d'une vallée

possèdent que très rarement des ouvrages de vidange et ne sont donc pratiquement pas vidangés. Ce sont des eaux closes.

- **les barrages sur source** : situés en tête de bassin versant, ils captent les eaux de source ou de ruissellement et donnent naissance à un réseau hydrographique principal ou secondaire. Ils représentent 22 % du nombre des plans d'eau et plus de 40% de la surface totale en eau. Leur incidence sur la biologie et l'hydrologie est proportionnelle à leur surface,
- **les barrages** : les retenues d'eau sont situées en barrage sur un cours d'eau dont le débit est identifié à l'amont ou à l'aval de celui-ci. Ils représentent 21 % du nombre de plans d'eau et 45 % de la surface totale en eau. Leurs conséquences sur l'hydraulique et le régime hydrologique du cours d'eau sont fonction du volume de stockage d'eau qu'ils présentent et de la gestion de vidange qui leur est appliquée. De plus, ils ont un impact négatif sur la biologie du cours d'eau car ils entravent la libre circulation piscicole des poissons. Les effets potentiellement positifs ont été évoqués dans la partie diagnostic de cette présente étude.
- **Les étangs en dérivation** : leur position est parallèle au cours d'eau en général. Ils captent l'eau en amont à travers un petit canal et les restituent à l'aval également au moyen d'un petit canal ou fossé d'évacuation. Ils représentent 40 % du nombre total des plans d'eau et 12% de la surface totale en eau. Leur situation par rapport au réseau hydrographique limite leur impact sur la qualité physique des cours d'eau, de plus, ils n'entravent pas totalement la libre circulation piscicole. L'impact qu'ils peuvent avoir sur l'hydraulique et le régime hydrologique dépend de leur surface (ou volume de stockage) et leur mode de gestion.

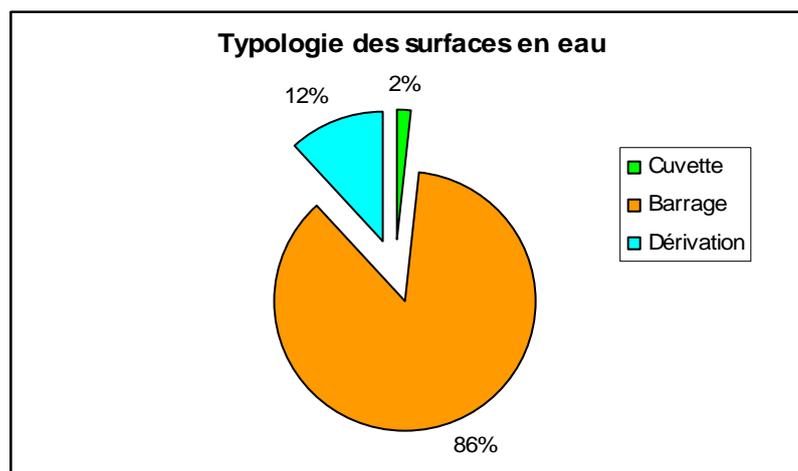
Remarque : la vidange d'un plan d'eau d'une trentaine de hectares aura les mêmes conséquences sur le milieu récepteur quelque soit la position du plan d'eau (dérivation ou barrage). La pollution engendrée par une vidange de plan d'eau (espèces exogènes, MES) dépendra plutôt des conditions et des ouvrages de vidange que de la position du plan d'eau.

Les données chiffrées sont consignées dans le tableau ci-dessous.

		Nombre	Surface en ha
Position par rapport au réseau hydrographique	<b>Nombre total</b>	<b>268</b>	<b>564</b>
	<b>Cuvette</b>	49	8.64
	<b>Barrage sur source</b>	57	230.91
	<b>Barrage</b>	55	257.54
	<b>Dérivation</b>	107	67.27

**Tableau 11 : Typologie des surfaces en eau**

Globalement, les étangs en barrage (barrage ou barrage sur source), représentent 42 % du nombre total d'étangs et plus de 85 % de la surface totale en eau. La proportion des différents types est illustrée dans la figure ci-dessous.



**Figure 10 : Typologie des surfaces en eau**

### 5.3.3. LA VOCATION DES PLANS D'EAU

Les premières créations de plans d'eau, sur le bassin versant de l'Albe datent du Moyen-Age ("Etude méthodologique des recensements des plans d'eau sur le bassin versant Rhin-Meuse », Quentin Pattar, Août 2006), leur vocation était alors la pisciculture : l'élevage de poisson permettait alors de fournir l'alimentation qui convenait aux jours de Carême.

Depuis, l'activité s'est beaucoup développée et le nombre de plans d'eau ne cesse d'augmenter. La pisciculture extensive en étang (Carpe, Gardons, Rotengles, Brochets, Perches, Sandres) représente 62,5% de l'ensemble des activités piscicoles (Yannick Jouan, 2005).

Les plans d'eau du bassin versant ont pour vocation majeure la pisciculture et les activités de pêche loisirs. Le tableau ci dessous, présente les différentes vocations des plans d'eau :

		Nombre	Surface en ha
Vocation	<b>Pisciculture</b>	57	267.08
	<b>Pêche loisirs</b>	198	262.84
	<b>Assec</b>	2	6.94
	<b>Assec abandon</b>	8	27.31
	<b>Pêche abandon</b>	1	0.03

**Tableau 12 : Vocation des plans d'eau**

On dénombre Ainsi :

- **les piscicultures** : elles représentent 57 étangs ou bassins de pisciculture, soit 21 % du nombre total des plans d'eau et la **moitié de la surface totale en eau du bassin versant de la zone d'étude**,
- **les étangs de pêche et de loisirs** : ils sont au nombre de 198 soit plus de **73 % du nombre total de plan d'eau** et représentent l'autre moitié de la surface en eau.

Les piscicultures rencontrées sont des piscicultures extensives, basée sur la productivité naturelle de l'écosystème « étang » même si des compléments alimentaires peuvent être apportés de façon saisonnière.

Remarque : les étangs en « assec » le sont temporairement, les étangs en « assec abandonné » sont des étangs qui ne sont plus remis en eau mais dont les ouvrages subsistent. La catégorie « pêche abandon » représente les plans d'eau de petite surface qui ne font plus l'objet d'un quelconque usage ni entretien mais qui restent en eau.

#### 5.3.4. LES SURFACES DES PLANS D'EAU ET LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

L'analyse des photos aériennes permet d'identifier environ 270 plans d'eau sur le bassin versant de l'Albe et de la Rose recouvrant une superficie totale cumulée de 570 ha.

Une dizaine de plans d'eau sont actuellement en assec ou n'existent plus, néanmoins leur délimitation reste visible et certains ont évolué en roselière (étang du Langetzel ou le Weiher au Val-de-Guéblange par exemple).

Les étangs créés avant 1992 ne bénéficient pas du même statut que ceux créés après la loi sur l'eau. En effet ce n'est qu'à partir de 1992 que la législation sur la création des plans d'eau s'uniformise et se renforce avec la loi LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) du 30 décembre 2006. Par ailleurs chaque arrêté préfectoral est propre à son plan d'eau.

La surface des plans d'eau se répartit de façon suivante :

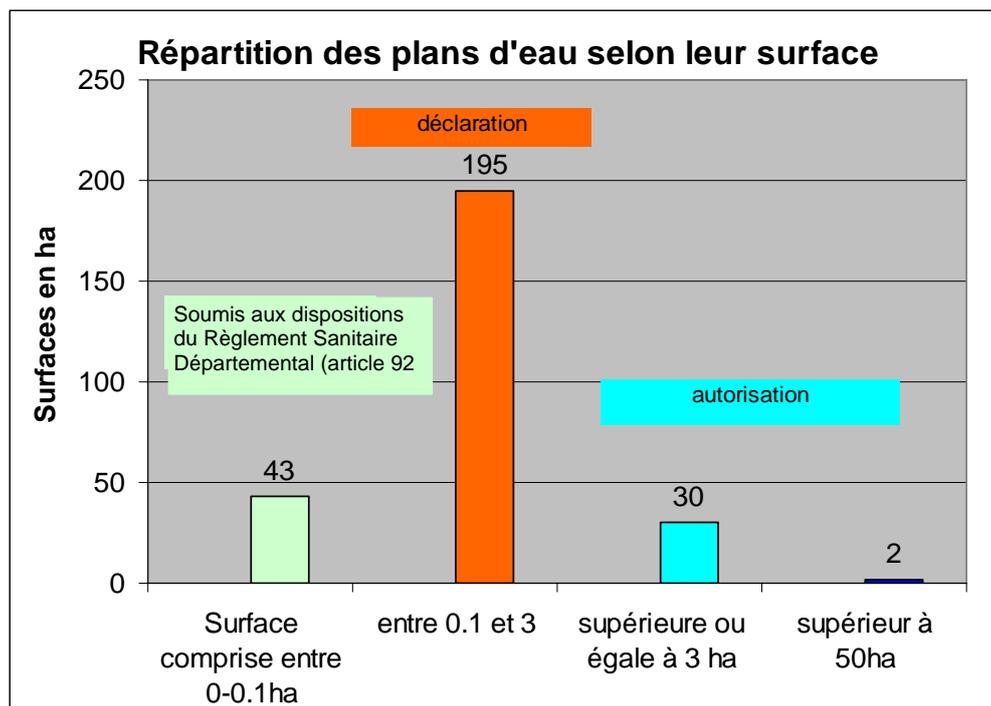
Surface	Pourcentage	Réglementation
0 < Surface étang < 0.1 ha	16 %	Soumis aux dispositions du Règlement Sanitaire Départemental (article 92)
0.1 ha < Surface étang < 3 ha	70 %	Soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau
Surface étang > 3 ha	12 %	Soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau

**Tableau 13: Surfaces des plans d'eau et réglementation**

Remarque : seuls deux plans d'eau sur les 270 ont une surface supérieure à 50 ha. Le seuil de 50ha est le seuil fixé par la Directive Cadre sur l'Eau en matière de diagnostic des plans d'eau. Les retenues d'eau ayant une surface inférieure à 50 ha ne font l'objet d'aucun recensement, ni de diagnostic et ne seront inscrits dans aucun programme imposé de gestion.

Le critère de la surface des plans d'eau a toute son importance en terme de politique de gestion des plans d'eau. C'est en général l'importance des volumes vidangés qui est source de perturbation hydraulique au niveau du cours d'eau et des communes situées en aval du plan d'eau.

La répartition des plans d'eau selon leur surface est illustrée par la figure ci-dessous.



**Figure 11: Répartition réglementaire des plans d'eau selon leur surface**

### 5.3.5. REGLEMENTATION DES PISCICULTURES

#### 5.3.5.1. GENERALITES

Les piscicultures sont règlementées : chacune possède un arrêté de création délivré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Pour chaque modification un dossier d'autorisation ou de déclaration doit être déposé auprès des services instructeurs de la police de l'eau. Après acceptation, l'autorisation d'exploiter est accordée pour une durée de 30 années.

Cette réglementation a pour but de veiller :

- au bon fonctionnement de la pisciculture,
- à la préservation des milieux aquatiques.

Cependant, les moyens de contrôle sont insuffisants sur le bassin versant de l'Albe.

Remarques : les principales plaintes des communes et riverains concernent les vidanges des retenues d'eau et le soutien à l'étiage des cours d'eau.

#### 5.3.5.2. CLASSEMENT EN TYPE « PISCICULTEUR »

Tous les exploitants de piscicultures ne sont pas inscrits au registre des pisciculteurs professionnels : la pisciculture peut-être une source de revenus complémentaires pour un propriétaire d'étang.

Si leur production est inférieure à 5 tonnes par an et que la pisciculture est intensive, ces piscicultures ne sont pas soumises à la réglementation ICPE, tout au plus leurs exploitants doivent-ils déclarer leurs gains. En l'absence de données concernant les piscicultures privées, cette catégorie a été classé par défaut dans la catégorie pêche loisirs.

D'autre part, le nombre d'exploitations ou site d'exploitation n'a pas pu être identifié en raison de la complexité du recensement. En effet, les enquêtes n'ont pu déterminer que les propriétaires des étangs et non les exploitants. Or tous les pisciculteurs ne sont pas propriétaires de l'ensemble des sites qu'ils exploitent.

Par ailleurs, il n'a pas été possible de recueillir ces données au niveau de la F.L.A.C, qui ne dispose apparemment pas de fichiers regroupant l'ensemble des pisciculteurs et leurs sites d'exploitation.

### 5.3.6. LE MODE DE GESTION ET LES VIDANGES

Les données issues des deux questionnaires ne permettent pas d'établir avec précision le mode de gestion des plans d'eau. Sur les 270 plans d'eau du bassin versant de l'Albe, moins de 10% ont une gestion confiée à une association de pêche ou une gestion communale. Plus de 90 % des plans d'eau ont une gestion privée. Ce critère n'est pas suffisamment pertinent pour apprécier le mode de gestion.

Les informations collectées nous permettent cependant d'apprécier en ordre de grandeur les éléments suivants :

- **environ 20% des plans d'eau ne sont pas vidangeables (cuvettes)**, les 80% restant possèdent un organe de vidange, mais ne font pas forcément l'objet de vidanges régulières.
- l'ensemble des **plans d'eau de pisciculture** (soit 21% du nombre total d'étangs, et 50% de la surface totale en eau) **sont vidangés chaque année ou tous les 2 ans**.
- **les plans d'eau de pêche - loisirs sont vidangés pour environ la moitié d'entre eux tous les 5 ans environs**, soit 40% du nombre total de plans d'eau ou 25% de la surface totale en eaux.

**La réglementation de ces vidanges est strictement liée au statut juridique du plan d'eau ainsi qu'à sa vocation. Les plans d'eau ayant le statut de pisciculture ont une vidange règlementée ainsi que les plans d'eau créés récemment et dont la surface est supérieure à 3 ha.** Ce qui représente entre 50 % et 60% de la surface totale de retenue d'eau.

Il y a donc au moins 40% des plans d'eau qui ne subissent ni contrainte, ni contrôle de leur gestion de vidange.

La réglementation des plans d'eau est instruite au cas par cas, sans uniformité de gestion au regard des plans d'eau environnants, ni concertation au niveau des vidanges (modalités et calendrier).

La gestion des vidanges (période, conditions, ouvrages) sera un élément essentiel à prendre en compte dans l'élaboration d'un plan de gestion des plans d'eau.

## 5.4. CLASSIFICATION EN FONCTION DE L'INCIDENCE SUR L'HYDROLOGIE ET SUR LA BIOLOGIE DES COURS D'EAU

Actuellement les principaux **dysfonctionnements** potentiellement liés à la présence des étangs sont les suivants :

- aggravation des inondations sur les communes aval,
- restitution d'un débit d'étiage insuffisant en période d'étiage,
- aggravation de l'eutrophisation des cours d'eau,
- risque accru de pollution biologique (risque d'échappé de poissons non indigènes).

Il est nécessaire de rappeler également que les ouvrages doivent restituer un débit minimum biologique, correspondant à 1/10ème du module interannuel (article L432-5 du code de l'environnement recodifié L 214-18).

Dans le cadre de cette étude, les organismes concernés par la gestion des étangs (FLAC, ONEMA, DDAF) n'ont pu communiquer que des informations sommaires.

Le diagnostic qui suit est donc établi en fonction de données mise à disposition, de l'analyse de photo aériennes et des réponses aux questionnaires envoyés aux communes concernées.

L'incidence des plans d'eau sur l'hydrologie et la biologie des cours d'eau dépend de leur typologie. Trois catégories se distinguent :

- **les trous d'eau** : qui n'ont pas ou peu de conséquence sur l'hydrologie et la biologie des cours d'eau,
- **les piscicultures** : qui peuvent engendrer des dysfonctionnements,
- **les étangs de pêche et de loisirs** : dont les incidences sur les cours d'eau restent variables (position par rapport au réseau hydrographique, surface et fréquence de la vidange...).

### 5.4.1. LES CUVETTES OU « TROUS D'EAU »:

Ces petites retenues d'eau sont en général alimentées par des sources, et ne sont équipées d'aucun système de régulation de vidange. On peut considérer que ces ouvrages n'ont pas d'incidence sur les rivières. Ce sont tous des étangs de pêche et de loisirs.

**Leur surface varie de 0 à 0.5 ha**, avec une valeur moyenne de 0.2ha. On en dénombre moins d'une cinquantaine. Leur répartition selon les surfaces est présentée dans la figure ci-dessous :

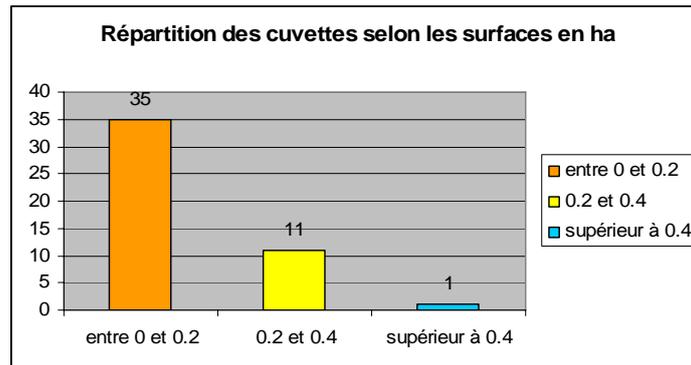


Figure 12 : Répartition des cuvettes selon leur surface



Photo 52 : cuvette privée de Leyviller en sortie de village

## 5.4.2. LES ETANGS DE PISCICULTURE PROFESSIONNELLE

### 5.4.2.1. PRESENTATION

La répartition des étangs sur le bassin versant de l'Albe peut se faire en fonction du nombre ou des surfaces correspondantes.

Les 57 retenues d'eau à vocation piscicole, représentent une surface de 267 ha, soit **la moitié de la surface totale des retenues d'eau**, elles se répartissent de façon suivante :

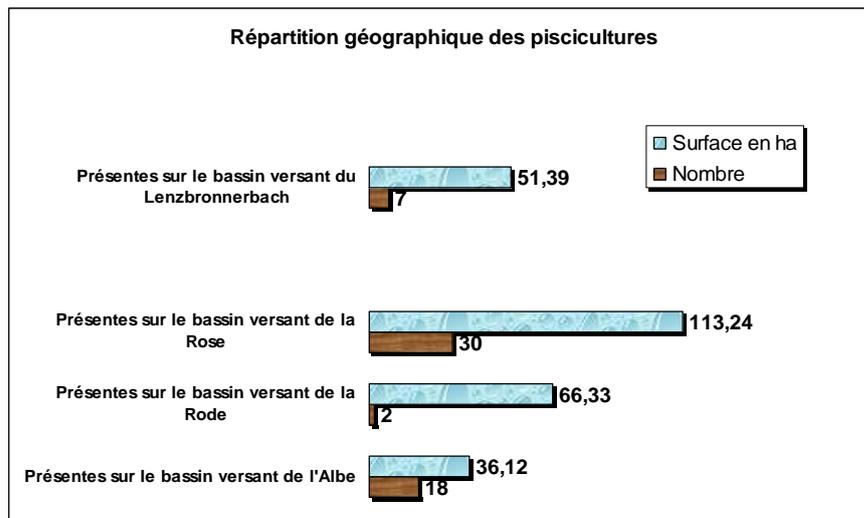


Figure 13 : Répartition des piscicultures sur l'Albe et la Rose

L'analyse de la répartition géographique des piscicultures indique :

- 32 piscicultures, soit plus de la moitié des piscicultures totales, se situent sur le bassin versant de la Rose et de son principal affluent la Rode ; ce qui représente 70 % de la surface,
- 21 piscicultures sont recensées sur le cours d'eau de la Rose, soit environ 33 ha,
- seules 4 piscicultures sont présentes sur le cours d'eau de l'Albe ; elles représentent une surface de 7 ha

Trois types d'étangs se distinguent :

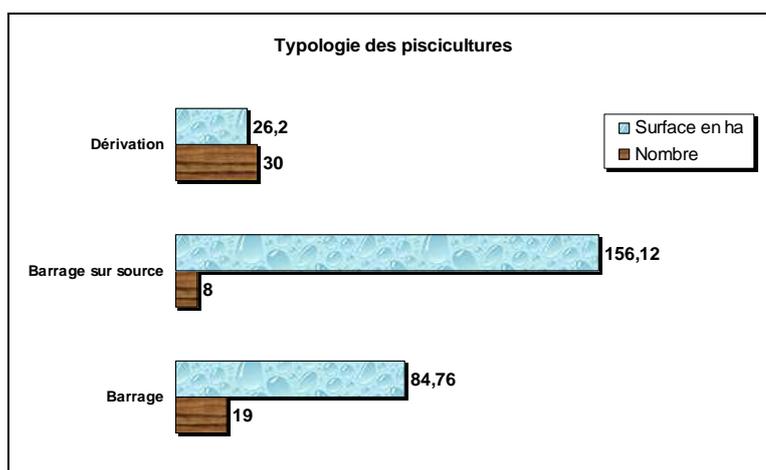


Figure 14 : Typologie des piscicultures

#### 5.4.2.1.1. PROPOSITION DE GESTION

Une gestion coordonnée des plans d'eau, nécessiterait l'implication concertée de plusieurs organismes en plus de la FLAC:

- le GS3P : Groupement de Sauvegarde du Patrimoine Piscicole Privé. Monsieur Gérard Burciarelli en est l'actuel président,

- le Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs de l'est, 50 rue Principale 57 580 AUBE. M. René MARX en est l'actuel président,
- les différentes associations de pêche (AAPPMA) dont la liste et les coordonnées seront à recueillir auprès de la Fédération de Pêche de la Moselle,
- l'ONEMA (Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques anciennement CSP)

La gestion concertée des piscicultures permettrait d'assurer

- des périodes de vidanges adaptées,
- un soutien d'étiage.

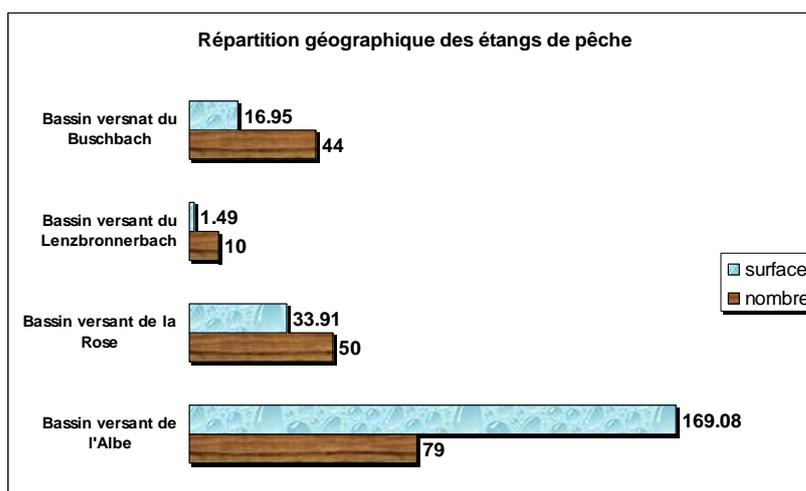
### 5.4.3. LES ETANGS DE PECHE ET DE LOISIRS

#### 5.4.3.1. PRESENTATION GENERALE

198 étangs de pêches et de loisir sont présents sur le secteur et représentent une surface de 265 ha. Ces étangs appartiennent à plus de 85% à des privés qui en assurent la gestion. Certains de ces étangs sont, cependant, en indivision de succession, d'autres peuvent être gérés par des pisciculteurs.

Les étangs de pêche et de loisir sont en général en eau, les périodes d'assec correspondant à des phases d'entretien ou d'aménagement.

Ces étangs sont majoritairement présents sur le bassin versant de l'Albe qui compte 79 retenues d'eau de ce type, ce qui représente plus de 63% de la surface en eau de cette catégorie. Le graphique ci-dessous détaille la répartition géographique de ces retenues d'eau.

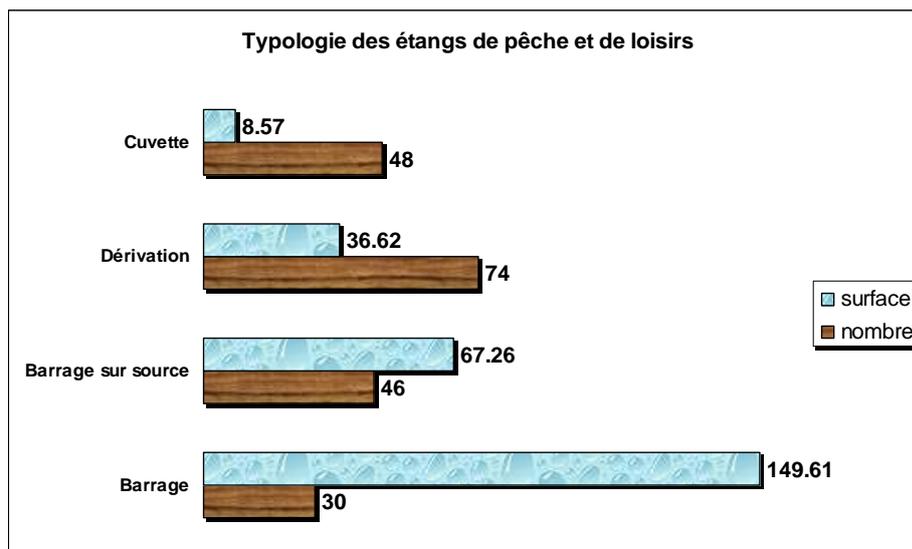


**Figure 15 : Répartition géographique des étangs de pêche et de loisirs**

Si le bassin versant de la Rose compte 25% d'étangs de ce type, cela ne représente que 12% de leur surface totale en eau. Le bassin versant du Buschbach compte le plus grand nombre de petits étangs de pêche et de loisirs, alors que seules 10 retenues d'eau sont comptabilisées sur le Lenzbronnerbach.

L'impact des plans d'eau sur la qualité physique et la biologie des cours d'eau dépend de leur situation par rapport au réseau hydrographique. Les plans d'eau, même de petite surface, situés en barrage auront l'impact le plus significatif. Ces retenues d'eau empêchent la libre circulation piscicole, modifient le peuplement piscicole et induisent une discontinuité écologique au sein du cours d'eau.

Cette catégorie compte 30 retenues d'eau, soit 15% du nombre d'étangs de pêche et de loisirs et plus de la moitié de la surface en eau au sein de la catégorie.



**Figure 16 : Typologie des étangs de pêche et de loisirs**

**Remarque :** Sur les 13 étangs de pêche et de loisirs dont la surface est supérieure à 3 ha, 8 sont en barrage sur le cours d'eau, 4 sont en barrage sur source et seulement 1 étang est en dérivation.

La gestion de ces 8 retenues d'eau conditionne l'impact qu'elles ont sur les cours d'eau. Des investigations complémentaires seront nécessaires aux propositions de gestion. Les propositions de gestion devront intégrer la surface et la typologie des plans d'eau ainsi que leur densité de présence, aspect nécessaire dans l'élaboration d'une gestion concertée.

### 5.4.1. LES PLANS D'EAU AYANT DES IMPACTS NEGATIFS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE

#### 5.4.1.1.1. LES DONNEES ISSUES DES QUESTIONNAIRES

Doit on laisser ce tableau ? non remis à jour...

Les plans d'eau qui posent un problème sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

Bassin versant	Localité	Cours d'eau	Nom du plan d'eau	Surface ha	Propriétaires/exploitants	vocation	code	Nature du problème
Rose	Albestroff	Ruisseau du moulin	Muehlwald	20	Heymann Georges	pisciculture	1	Vidanges trop rapides
							2	Non respect de la législation
		Rose	Etangs du Kirwald	11	Piscicultures Heymann	pisciculture	1	Vidanges trop rapides
							2	Non respect de la législation
Albe	Francaltroff	Beimattegraben	Tensch	33	Chomette Sophie	base de loisirs	1	Vidanges trop rapides
							2	Non respect de la législation
Albe	Léning	Albe	Besville	14			3	Vidanges sans concertation (inondation)
		Beimattegraben	Tensch	33	Chomette Sophie	base de loisirs		
		Commattegraben	Buscherbech (5 plans d'eau)	6.5	inconnu		4	Pas de soutien à l'étiage
		Suesmmattegraben	Ackerbach (3)	7	Baland Jean Philippe	pisciculture		
Buschbach	Leyviller	Muhlegraben	Au droit de la RD29	0.52	Thouvenin Didier	pêche	5	Modification hydraulique : Freine l'écoulement des eaux
			village	0.79	Turnau Jean	pêche	4+5	Non respect de la législation Modifications hydrauliques

Rose	Lhor	Rode	Moorweiher	12	Heymann Georges	pisciculture	6	Périodes de vidanges : concomitantes avec les crues (inondations)
Rose	Munster	Muehlweihergraben	Muehlweiher	51	Heymann Georges	pisciculture	3	Pas de concertation
		Rose	Moorweiher	12	Heymann Georges	pisciculture		
		Ruisseau des Roses	Etangs du Kirwald	11	Heymann Pascal	pisciculture	6	Périodes de vidanges concomitantes avec les crues
		Ruisseau du moulin	Etang du Muehlwald	20	Heymann Georges	pisciculture		
Albe	Neufvillage	Albe	Etang de Besville	14			1	Vidanges trop rapides : coulées de boues
Albe	Rodalbe	Albe	Etang de Rodalbe	16	Commune de Rodalbe	pisciculture	2	Non respect de la législation: niveau trop haut
Rose	Torcheville	Rose	9 étangs	27	Heymann Pascal	pisciculture	2	Non respect de la législation: niveau trop haut
							1	Vidanges trop rapides, MES
Rose	Vibersviller	Roterweihergraben	Roterweiher	56	Heyman Pascal	pisciculture	1	Vidanges trop rapides
							2	Non respect de la législation

TABLEAU 14 : PLANS D'EAU PRESENTANT DES DYSFONCTIONNEMENTS

#### 5.4.1.1.1. INTERPRETATION

Le tableau ci-dessus fait ressortir 10 communes concernées par des problèmes relevant de la gestion d'étangs.

Les principaux dysfonctionnements mentionnés concernent :

- la rapidité des opérations de vidange,
- les périodes de vidange, le non respect de la législation et l'absence de concertation.

Les conséquences se manifesteraient par :

- l'aggravation des phénomènes d'inondations,
- des écoulements boueux en hiver,
- un défaut d'alimentation des cours d'eau aval en été.

Les étangs concernés ont tous une superficie de plus de 5 ha et sont, en général, exploités pour la pisciculture. La gestion d'un étang peut avoir des conséquences sur plusieurs communes à l'aval.

#### A. Problèmes spécifiques de la pisciculture de M. Heymann de Torcheville :

L'étang principal de la Pisciculture Heymann de Torcheville capte l'ensemble des eaux de ruissellement du bassin versant. Cet étang, situé sur la Rose naissante, fait l'objet de plaintes de la mairie de Torcheville en aval (inondations) ainsi que de la commune de Guinzeling en amont. Le niveau de l'étang a fait l'objet d'une remise aux normes par la DDAF.

Sur le flanc Est, l'étang capte l'ensemble des drainages agricoles du coteau des vignes ainsi que les eaux usées de la commune de Guinzeling, qui projette de réaliser un lagunage naturel d'ici la fin 2007. La création de cet étang date des années 1970, les problèmes sont apparus suite aux remembrements agricoles et à la suppression des haies : les sols sont lessivés et des coulées boueuses, issues des drains agricoles, ont été observées. Celles-ci se jettent directement dans l'étang. Ainsi, l'étang se met trop rapidement en charge, ce qui affecte son rôle d'écrêteur des crues. Cette situation génère des conflits importants entre les élus des communes et le propriétaire exploitant.



**Photo 53** : Etang de M. Heymann de Torcheville

Il pourrait être judicieux de mieux gérer les vidanges et les lâchures qui ont des conséquences importantes : pollution par les matières en suspensions et inondations.

## B. Les problèmes posés par les petits étangs de Leyviller

Le premier étang, n'a visiblement pas d'incidence sur l'hydraulique du cours d'eau, ce serait l'ouvrage de la RD29 qui pourrait être sous dimensionné comme l'illustre la photo ci-dessous.

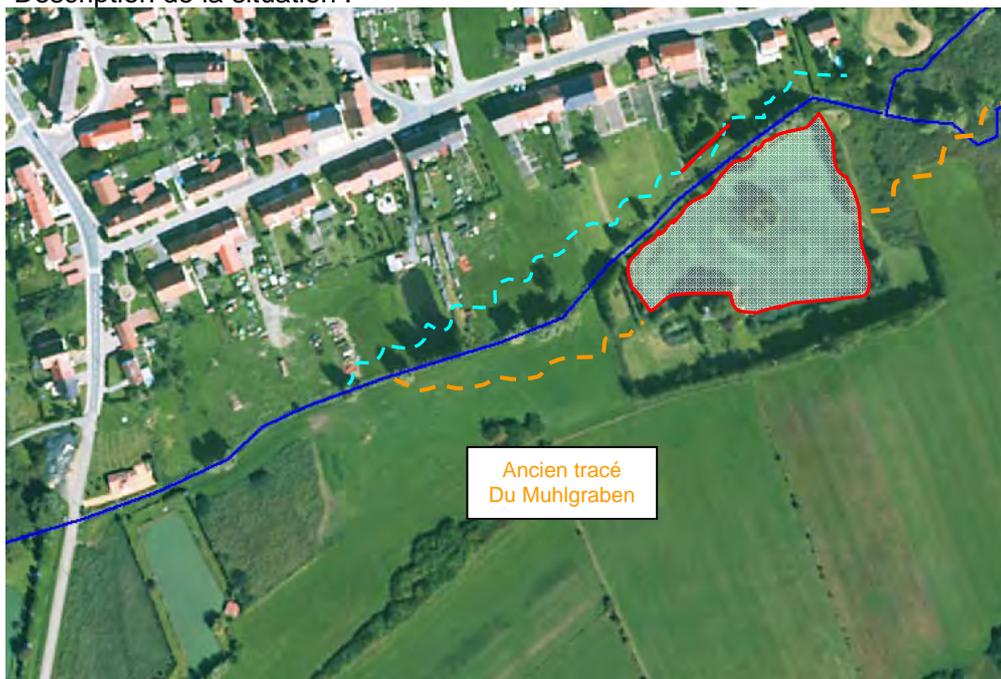


**Photo 54 : Canal de Leyviller (mairie) Etang (Turno)-Riverain (Klein)**

**Le canal du Moulin** a fait l'objet d'une suppression de méandre dans les années 1970 ainsi que d'une modification de son tracé à l'aval (contournement d'une construction, déviation au niveau de la route communale) par son propriétaire

La suppression des méandres du canal à cet endroit ainsi que la suppression du tracé originel du Muhlgraben juste à l'aval de l'étang ont eu pour conséquence d'augmenter la vitesse et la force tractrice du courant à cet endroit. Des dysfonctionnements hydrauliques ont été repérés lors des enquêtes de terrain et certains riverains se plaignent également de désagréments.

Description de la situation :



**Photo 55 : Vue aérienne de l'ancien tracé du Muehlgraben**



**Photos 56 : Berges du Muehlgraben et résurgence au niveau de l'ancien tracé en aval de l'étang**

Proposition d'aménagement :

Au niveau de l'étang :

- abaisser le niveau de l'étang afin qu'il puisse être en contact avec le cours d'eau,
- rétablir une connexion entre le milieu naturel en amont susceptible de véhiculer les eaux en cas de forte pluie,
- rétablir une connexion à l'aval au niveau de la Roselière.

Au niveau de la berge du riverain :

- mise en place de protection de berge en génie végétal (fascines de saules) sur 40 mètres.

Au niveau du canal du moulin :

- rétablir l'ancien tracé du cours d'eau en amont de l'étang,
- permettre une évacuation de l'eau en aval de l'étang vers la Roselière.

### **C. Cas particulier de l'étang de vallerange sur le bassin versant du Lenzbronnerbach :**

Initialement l'étang de Vallrerange a été répertorié en une zone humide recensée par tous les inventaires existant (ZNIEFF, ENS, ZH, prioritaire au titre du SDAGE, intérêt régional). Malgré la réglementation en vigueur, cet étang a été transformé depuis 3 ans en base temporaire de jet ski et le développement de ces activités de loisirs détruisent les milieux et espèces protégées inventoriées depuis des années.

Il est nécessaire de mettre en place une gestion adaptée à ces étangs répertoriés comme haute valeur écologique. Bien qu'artificiels, ils doivent faire l'objet d'attention particulière à la différence de la grande majorité d'autres étangs d'une plus grande banalité.

## 5.5. PROPOSITIONS DE GESTION

### 5.5.1. L'ENTRETIEN DES PLANS D'EAU

L'entretien régulier des ouvrages d'un plan d'eau permet de limiter les nuisances et de respecter la réglementation. Or, cet entretien est très souvent négligé voire absent.

Il s'agira :

- de surveiller l'étanchéité de la digue et le bon fonctionnement des ouvrages de vidanges et de trop plein,
- de surveiller la quantité d'eau restituée,
- de surveiller la qualité des eaux restituées qui doit être proche de celle du cours d'eau récupérateur,
- de bien gérer la vidange. Elle doit être progressive (1 semaine par hectare). Les valeurs limites des paramètres physico-chimiques sont fixées soit par un arrêté propre à l'étang, soit par respect des normes de rejet imposées par la Loi sur l'Eau.

### 5.5.2. LES VIDANGES

Les vidanges sont des opérations qui s'étalent sur plusieurs jours voire plusieurs mois. Leur durée dépend du volume de stockage, du débit d'entrée et surtout du contrôle du débit de sortie, fixé par les caractéristiques de l'ouvrage de vidange et de la hauteur d'eau. Chaque plan d'eau, en fonction de son statut juridique, possède une réglementation propre ou une absence de réglementation vis-à-vis de l'opération de vidange. La vidange est soit libre, soit soumise à autorisation, soit soumise à déclaration.

Il est souhaité de tenir la DDAF informée des périodes de vidange par l'envoi d'une note d'information (Guide des bonnes pratiques de gestion piscicoles d'étangs, SMIDAP, 2005).

Les ouvrages de vidange doivent répondre à certaines normes en vigueur en fonction de la nature et la vocation du plan d'eau.

Les vidanges d'étangs sont référencées dans la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement à l'article R214-1 :

- les rejets sont concernés par la rubrique 2.2.1.0 : rejets dans les eaux superficielles,
- les vidanges sont concernées par la rubrique : vidange de plan d'eau.

### 5.5.3. MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION

La mise en place d'une gestion repose sur une concertation conjointe :

- des pisciculteurs,
- des élus,
- des services de contrôle de la police de l'eau.

Il convient, en premier lieu, de bien identifier les périodes et les volumes d'eau relâchés ainsi que les ouvrages de vidange et leur conformité au regard de la législation et des normes en vigueur.

Dans certains cas de figure, des étangs piscicoles peuvent être efficacement intégrés dans les plans de gestions de l'eau au niveau d'un bassin versant. Certains exemples décrits au niveau du SAGE de l'Oudon ("Impact des étangs à gestion piscicole sur l'environnement", SMIDAP, 2004) montrent qu'un étang piscicole de 25 ha a été utilisé comme volume de stockage de l'eau en période de crue, l'étang étant préalablement équipé de vannes électroniques par le Syndicat Intercommunal du bassin de l'Oudon.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

Agence de l'Eau Rhin Meuse, Campagne 2002 - Qualité du milieu physique de l'Albe

Agence de l'Eau Rhin Meuse, Campagne 2003-2004 - Qualité du milieu physique de la Rode-Rode

Filière Lorraine d'Aquaculture Continentale/Filière Aquacole Comtoise (FLAC / FAC) pour l'UNSAEB, 2003 - Impact des étangs

Quentin PATTAR, août 2006 - Etude méthodologique du recensement des plans d'eau sur le bassin versant Rhin Meuse – Stage de Master 2 professionnel

ISL / Aqualis, décembre 2000 - Cartographie des hauteurs d'eau de l'Albe entre Kappelkinger et Sarralbe

Service de la navigation de Strasbourg, 23 mars 2000 - Plan de Prévention du Risque Inondation sur la commune de Sarralbe – Zonage et règlement

Guide technique n°1 - Bassin Rhône Méditerranée Corse, septembre 1998 - La gestion des boisements de rivières - fascicules 1 et 2

Agence de l'eau Rhin-Meuse, Mars 2000 - Guide de gestion de la végétation des bords des cours d'eau

---

## FICHES DESCRIPTIVES

---

FICHE DESCRIPTIVE 1 : ALBE AMONT .....	113
FICHE DESCRIPTIVE 2 : ALBE INTERMEDIAIRE .....	114
FICHE DESCRIPTIVE 3 : ALBE AVAL .....	115
FICHE DESCRIPTIVE 4 : LENZBRONNERBACH .....	116
FICHE DESCRIPTIVE 5 : BUSCHBACH .....	117
FICHE DESCRIPTIVE 6 : ROSE AMONT .....	118
FICHE DESCRIPTIVE 7 : ROSE AVAL.....	119
FICHE DESCRIPTIVE 8 : RODE.....	120

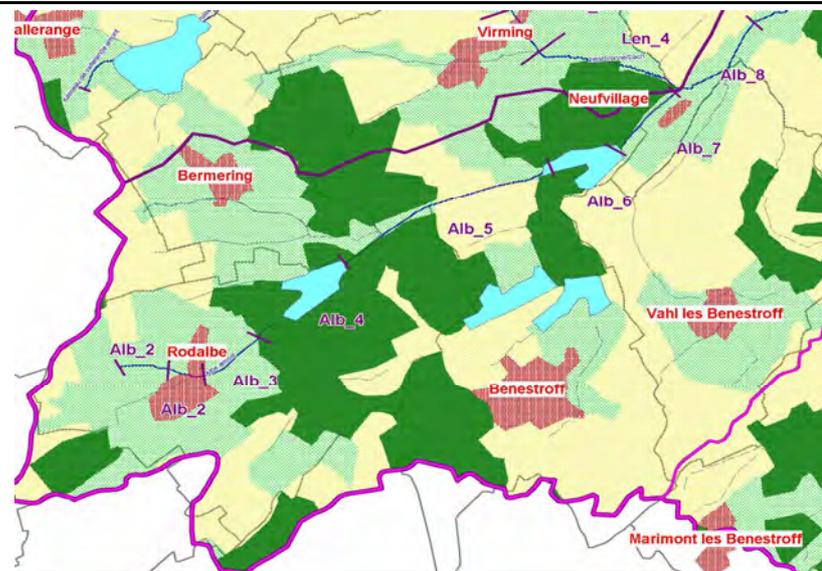
**FICHE DESCRIPTIVE 1 : ALBE AMONT**

# QUALITE DU MILIEU PHYSIQUE

## ALBE ZONE A

Zone A : L'Albe en amont de la confluence avec le Lenzbronnerbach

Localisation IGN :



Le diagnostic de la qualité physique du cours d'eau a été reporté sur un fond de plan orthophotos au 1/10 000ème présenté dans le volume cartographique en annexe A.

Affluent	Rive gauche de la Sarre
Longueur	8 km
Largeur moyenne	1 m
Typologie (AERM)	T6 : Cours d'eau de collines et plateaux argilo - limoneux
<u>Caractéristiques principales</u>	
Le cours d'eau, apparenté à un fossé agricole sur cette zone, présente une qualité moyenne à mauvaise dans son ensemble. Le lit majeur reste majoritairement occupé par de la prairie et des étangs en barrage sur 25% du linéaire.	
<u>Légende des couleurs de l'occupations des sols :</u>	
Villages/ activités	Forêts
Vergers	Prairies/ bosquets
Cultures	Etangs

Sur l'ensemble du cours d'eau :

- **La pente** est forte sur le secteur amont :15% jusqu'au quatrième tronçon, puis devient moyenne de 1.6 à 1.2 %
- **Le lit mineur** présente une qualité médiocre à mauvaise sur cette zone. **Il a subi de nombreuses rectifications**, qui tendent à banaliser le milieu. La présence d'étangs en barrage modifie les écoulements et constitue un obstacle au franchissement piscicole. La largeur du lit mineur varie de 0,8 à 4 mètres. Au droit des étangs, le lit s'élargit alors brusquement sur près de 300 mètres. Le lit mineur, se présente sous la forme d'un fossé très rectiligne traversant des cultures et des prairies. En raison des rectifications de tracé et des perturbations engendrées par les étangs situés en barrage, la dynamique fluviale est totalement perturbée. Le milieu est fortement banalisé.
- **Les berges** sont globalement d'assez bonne qualité. Constituées de matériaux naturels, elles sont relativement stables et basses.
- **La ripisylve** fait défaut sur les deux tiers du linéaire. La végétation rivulaire se limite à un cordon de roseaux sur la grande majorité du linéaire. Lorsque la ripisylve est présente, elle est constituée d'individus épars, vieillissants, principalement représentés par des Saules. D'une manière générale, elle présente un sérieux défaut d'entretien et peu de diversité dans sa composition et n'assure plus son rôle fonctionnel de maintien de berges et d'épuration des eaux. L'état de la ripisylve, indépendamment de sa densité de présence, est toujours vieillissant. Il paraît indispensable de régénérer et de diversifier les peuplements en place. La crue de février 2007 a généré de nombreuses chutes d'arbres qui constituent des embâcles piégeant les déchets et entravant la circulation de l'eau.
- **Le lit majeur** est de qualité moyenne. Les écoulements sont perturbés par la présence de nombreux étangs implantés en barrage dans le lit mineur de l'Albe. L'occupation du sol est en revanche principalement constitué de prairies de fauche et de zones de pâtûres.

### Découpage en tronçons homogènes en fonction des facteurs abiotiques naturels et des modifications anthropiques

Tronçons	Localisation	Longueur (km)	Caractéristiques générales
Alb_1	Rodalbe nord	0.57	Fossé agricole, cultures prairies pâturées
Alb_2	Traversée de Rodalbe	0.44	Fossé agricole, traversée urbaine
Alb_3	Pont SNCF Rodalbe	0.8	Fossé agricole, prairies, cultures
Alb_4	Etang de RODALBE	1.45	Roselière et Etang de RODALBE
Alb_5	Aval vieux moulin	2.7	Fossé agricole très rectifié
Alb_6	Etang de Besville	0.77	Roselière et Etang de Besville
Alb_7	La Schlamatte	1	Fossé agricole sinueux, prairie

Légende des couleurs :

	Qualité excellente
	Qualité assez bonne
	Qualité moyenne à médiocre
	Qualité mauvaise
	Qualité très mauvaise

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH						
Tronçon	LIT MINEUR		BERGES	LIT MAJEUR		
	Qualité mauvaise		Qualité moyenne	Qualité mauvaise		
<b>Alb_1</b>  <b>0.57 km</b>	<u>Tracé</u> :	rectiligne	<u>Nature des berges</u> :	naturelles	<u>Occupation des sols</u> :	cultures puis prairies
	<u>Fond du lit</u> :	vaseux	<u>Pente</u> :	faible		
	<u>Embâcles</u> :	quelques	<u>Etat</u> :	stable (sol+herbe)	<u>Inondabilité</u> :	modifiée
	<u>Écoulements</u> :	peu varié et modifié par l'étang en barrage	Piétinement des berges par les bovins		Le cours d'eau prend sa source au niveau de l'exutoire d'un étang, puis passe sous un chemin communal.	
	<u>Seuil</u> :	étang en barrage	<b>RIPISYLVE</b>			
	<u>Végétation</u> :	envahissante	<u>Ripisylve</u> :	absente		
<b>Objectifs</b>	<b>Diversification des écoulements</b>		<b>Reconstitution d'une ripisylve</b>		<b>Pérennisation des zones enherbées</b>	



ouvrage de vidange



Alb\_1 vers l'aval

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH						
Tronçon	LIT MINEUR		BERGES	LIT MAJEUR		
	Qualité très mauvaise		Qualité moyenne	Qualité mauvaise		
<b>Alb_2</b>  <b>0.44 km</b>	<u>Tracé</u> :	rectiligne	<u>Nature des berges</u> :	naturelles	<u>Occupation des sols</u> :	prairies, bois,
	<u>Fond du lit</u> :	vaseux	<u>Pente</u> :	faible		
	<u>Embâcles</u> :	quelques	<u>Etat</u> :	stable(sol+herbe)	<u>Inondabilité</u> :	modifiée
	<u>Écoulements</u> :	peu varié	Piétinement des berges par les bovins		<u>Étangs</u> :	présence d'un étang en dérivation
	<u>Seuil</u> :	3	<b>RIPISYLVE</b>			cuvette artificielle
	<u>Végétation</u> :	envahissante	<u>Ripisylve</u> :	présente à l'aval du tronçon		
			Présence de sapins			
			<u>Etat</u> :	vieillissante, défaut d'entretien		
			<u>Strate</u> :	arbres et buissons fermant le milieu		
<b>Objectifs</b>	<b>Diversification des écoulements</b> <b>Sensibilisation des acteurs sur les bonnes pratiques</b>		<b>Diversification des habitats</b> <b>Reconstitution d'une ripisylve</b>			



vers l'amont



au niveau du pont



vers l'aval

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité moyenne
Alb_3  0.8 km	Tracé : rectiligne Fond du lit : vaseux Embâcles : absents Ecoulements : uniformes Seuil : absence Végétation : envahissante	Nature des berges : naturelles Pente : faible Etat : stable présence de clôtures en rive gauche	Occupation des sols : prairies pâturées et fauchées cultures Inondabilité : modifiée Étangs : absent
		<b>RIPISYLVE</b> Ripisylve : absente	
Objectifs	Gestion de la végétation	Reconstitution d'une ripisylve	



Section type du cours d'eau

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité Très Mauvaise	Qualité bonne	Qualité mauvaise
Alb_4  1.45 km	Tracé : rectiligne Fond du lit : vaseux Embâcles : absents Ecoulements : uniformes Seuil : absence Végétation : envahissante	Nature des berges : naturelles Pente : faible Etat : stable	Occupation des sols : roselière étang Inondabilité : naturelle Étangs : Etang de Rodalbe en barrage
		<b>RIPISYLVE</b> Présence d'une roselière	
Objectifs			Gestion de la roselière



lit majeur



roselière

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité moyenne
Alb_5  2.7 km	Tracé : rectiligne Fond du lit : vaseux Embâcles : absents Ecoulements : uniformes Seuil : absence Végétation : envahissante	Nature des berges : naturelles Pente : faible Etat : stable présence de clôtures en rive gauche	Occupation des sols : prairies pâturées et fauchées cultures bande enherbée absente vers l'aval Inondabilité : modifiée Etangs : absent artificielle
		<b>RIPISYLVE</b> Ripisylve : très éparse défaut d'entretien	
Objectifs	Reméandrage du cours d'eau	Reconstitution d'une ripisylve	Maintien d'un bande enherbée plus large et non fauchée



début de tronçon

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité très mauvaise	Qualité bonne	Qualité mauvaise
Alb_6  0.77 km	Tracé : rectiligne Fond du lit : vaseux Embâcles : absents Ecoulements : uniformes Seuil : absence Végétation : envahissante	Nature des berges : naturelles Pente : faible Etat : stable	Occupation des sols : roselière étang Inondabilité : naturelle Etangs : en lit mineur uniquement Etang en barrage
		<b>RIPISYLVE</b> Ripisylve : roselière	
Objectifs	Restauration de la roselière	Gestion de la ripisylve	Maintien de la roselière



au droit du barrage

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité moyenne
Alb_7  1 km	<u>Tracé</u> : rectiligne <u>Fond du lit</u> : vaseux <u>Embâcles</u> : absents <u>Écoulements</u> : uniformes <u>Seuil</u> : absence <u>Végétation</u> : envahissante	<u>Nature des berges</u> : naturelles <u>Pente</u> : faible <u>État</u> : stable présence de clôtures en rive gauche  <b>RIPISYLVE</b> <u>Ripisylve</u> : absente	<u>Occupation des sols</u> : prairies pâturées et fauchées cultures <u>Inondabilité</u> : modifiée <u>Étangs</u> : absent cuvette artificielle
	Objectifs	Gestion de la végétation	Reconstitution d'une ripisylve



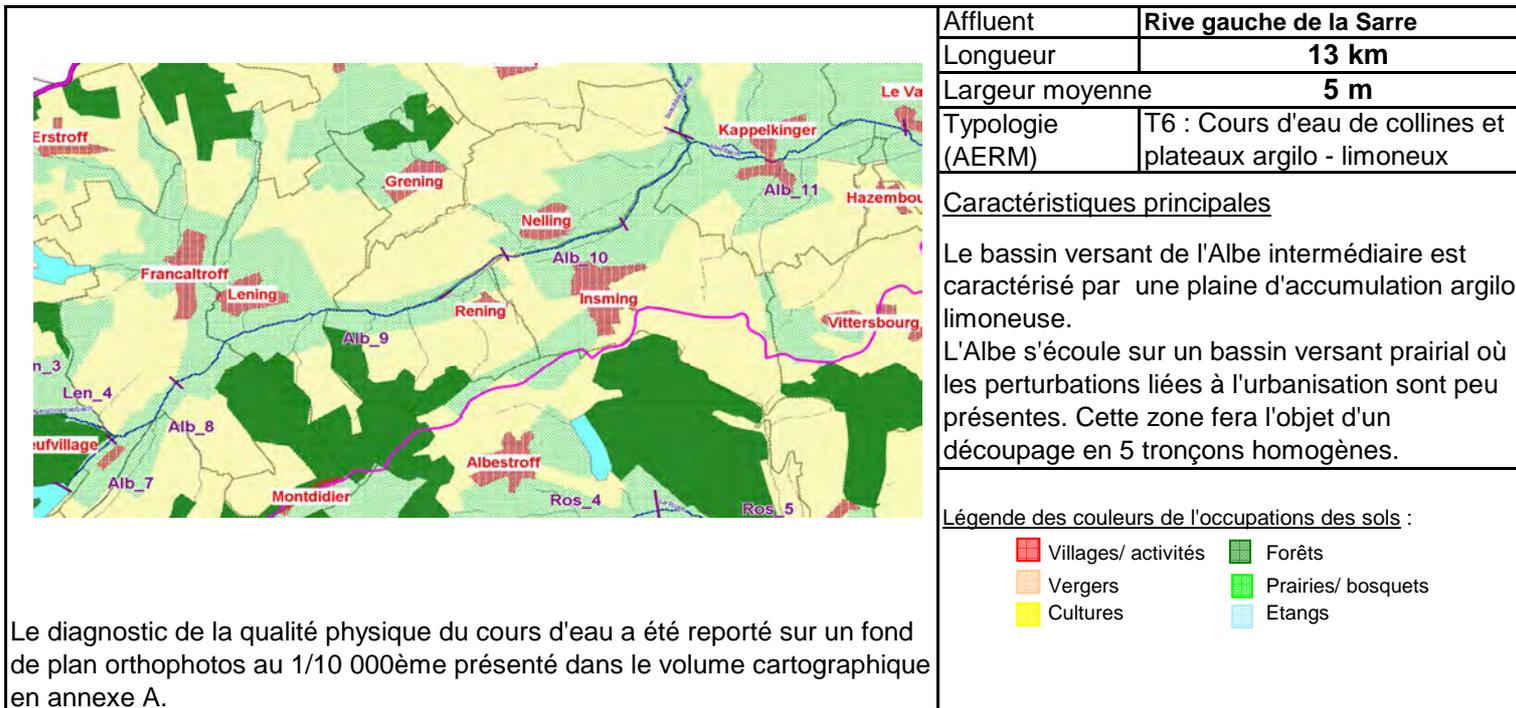
début de tronçon

# QUALITE DU MILIEU PHYSIQUE

## ALBE ZONE B

Zone B : L'Albe en aval de la confluence avec le Lenzbronnerbach jusqu'au Val de Guéblange

Localisation IGN :



Sur l'ensemble du cours d'eau :

- **La pente** est faible sur l'ensemble des 17 km avec une moyenne de 0,8‰.
- **Le lit mineur** présente une qualité médiocre à mauvaise sur cette zone, **il a subi de nombreuses rectifications**, qui tendent à banaliser le milieu. La présence de deux seuils de moulins en barrage sur le cours d'eau accentue le phénomène en modifiant la pente et les écoulements et s'oppose au franchissement piscicole. La largeur moyenne du lit mineur est de 5 mètres sur cette zone, mais elle peut atteindre les 8 mètres en fin de zone en amont de Wentzwiller.
- **Les berges** présentent une bonne qualité physique : elles sont constituées de matériaux terreux, et sont plutôt basses. D'une manière générale, les berges sont naturelles et stables, elles sont peu piétinées et faiblement érodées, malgré l'absence de ripisylve. La faible présence d'érosion indique que le cours d'eau est peu dynamique.
- **La ripisylve** est en grande majorité absente. La végétation rivulaire se limite à un cordon de roseaux, dans les rares secteurs où se trouve un reliquat de ripisylve. Elle est très clairsemée, formée de vieux saules ou de buissons épineux fermant totalement le milieu. D'une manière générale, elle présente un sérieux défaut d'entretien et n'assure plus son rôle fonctionnel.
- **Le lit majeur** est de qualité moyenne à médiocre. L'occupation du sol constitue le seul point positif du compartiment "lit majeur" et permet d'atteindre une note correcte. Le fond de vallée est essentiellement prairial (prairies de fauches et de pâtures). La présence d'un couvert végétal, composé de prairies est un véritable atout pour le bassin (limitation du ruissellement des eaux, meilleure infiltration des eaux, utilisation moindre de pesticides...). Le lit majeur est faiblement urbanisé. Toutefois les travaux ont conduit à modifier l'inondabilité : ils ont réduit les surfaces inondées et ont conduit à la suppression des annexes hydrauliques.

### Découpage en tronçons homogènes en fonction des facteurs abiotiques naturels et des modifications anthropiques

Tronçons	Localisation	Longueur (km)	Caractéristiques générales
Alb_8	Langmert/Kreuzbruel	1.37	Tronçon agricole totalement rectifié
Alb_9	Obenaus/aval Moulin Haut	5.37	Tronçon agricole peu sinueux
Alb_9b	Albe Rening	1.3	Tronçon relique
Alb_10	Moulin Haut et Bas de Nelling	1.77	Tronçon modifié moulin
Alb_11	Aval moulin bas/Wentzwiller	4.86	Tronçon agricole moyennement sinueux

Légende des couleurs :

Qualité excellente
Qualité assez bonne
Qualité moyenne à médiocre
Qualité mauvaise
Qualité très mauvaise

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité moyenne
<b>Alb_8</b>  1.37 km	<u>Tracé</u> rectiligne <u>Fond du lit :</u> vaseux  <u>Embâcles</u> épars <u>Ecoulements</u> peu variés  homogènes perturbés  <u>Végétation</u> roseaux	<u>Nature des berges :</u> naturelles <u>Pente :</u> faible  <u>Etat:</u> stable (matériaux terreux+herbe) Piétinement des berges par les bovins  <b>RIPISYLVE</b> <u>Ripisylve :</u> absente <u>Végétation</u> cordon de roseaux	<u>Occupation des sols :</u> labours <u>Inondabilité :</u> naturelle  <u>Fonctionnalité</u> conservée <u>Etangs:</u> un en dérivation 3,8 ha
	<b>Objectifs</b>	Gestion de la végétation Diversification des écoulements	Gestion de la végétation Développement de la ripisylve



Lit mineur à Neufvillage



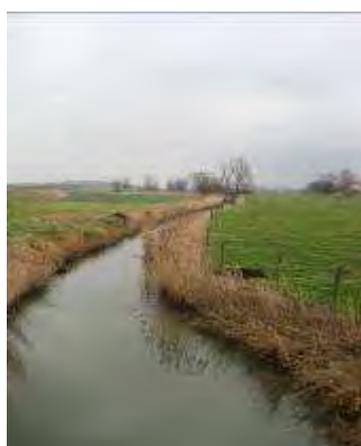
Lit mineur inondé à Neufvillage

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité moyenne
<b>Alb_9</b>  5.37 km	<u>Tracé</u> très peu sinueux, sections rectifiées <u>Fond du lit :</u> vaseux <u>Embâcles</u> peu <u>Ecoulements</u> lents et uniformes	<u>Nature des berges :</u> naturelles <u>Pente :</u> faibles <u>Etat:</u> stables  <b>RIPISYLVE</b> <u>Ripisylve :</u> ponctuelle à Lening <u>Etat:</u> vieillissante <u>Strate</u> 2 strates	<u>Occupation des sols :</u> prairies <u>Inondabilité :</u> naturelle <u>Fonctionnalité:</u> conservée <u>Etangs:</u> néant
	<b>Objectifs</b>	Diversification des écoulements	Gestion de la ripisylve Développement de la ripisylve



section amont



pont Léning



pont Léning en période de crue

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité bonne	Qualité bonne	Qualité moyenne
<b>Alb_9b</b>  1,3 km	<u>Tracé</u> : très sinueux <u>Fond du lit</u> : vaseux <u>Embâcles</u> : peu <u>Écoulements</u> : variés	<u>Nature des berges</u> : naturelles <u>Pente</u> : faible <u>État</u> : stable	<u>Occupation des sols</u> : prairies pâturées <u>Inondabilité</u> : naturelle <u>Fonctionnalité</u> : conservée <u>Étangs</u> : néant
	ancien tracé de l'Albe à préserver	<b>RIPISYLVE</b> <u>Ripisylve</u> : clairsemée <u>État</u> : vieillissante <u>Strate</u> : 2 strates	
<b>Objectifs</b>	<b>Préservation du tracé</b> <b>Limitation des rejets directs</b>	<b>Gestion de la ripisylve :</b> • Protection de la ripisylve en place • Développement de la ripisylve	<b>Préservation des prairies</b>



section sinueuse à Réning



Saules épars à Réning

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité Mauvaise	Qualité mauvaise
<b>Alb_10</b>  1.77 km	<u>Tracé</u> : rectiligne, rectifié <u>Fond du lit</u> : vaseux <u>Embâcles</u> : non <u>Écoulements</u> : uniformes	<u>Nature des berges</u> : murets <u>Pente</u> : abrupte	<u>Occupation des sols</u> : moulin prairies <u>Inondabilité</u> : modifiée <u>Fonctionnalité</u> : perturbée <u>Étangs</u> : 1 étang en barrage aval moulin <u>Divers</u> : canal
		<b>RIPISYLVE</b> <u>Ripisylve</u> : clairsemée <u>État</u> : vieillissante <u>Strate</u> : 2 strates <u>Essences</u> : Aulnes, buissons	
<b>Objectifs</b>	<b>Diversification des écoulements</b>	<b>Gestion de la ripisylve</b> <b>Limitation des piétinements</b>	<b>Préservation des prairies</b>



Albe à Nelling



amont moulin bas



ouvrage moulin bas

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité moyenne
<b>Alb_11</b>  4.86 km	<u>Tracé</u> : alternance sections rectilignes et faiblement sinueuses	<u>Nature des berges</u> : naturelle <u>Pente</u> : moyenne <u>Etat</u> : stable	<u>Occupation des sols</u> : prairies <u>Inondabilité</u> : naturelle <u>Fonctionnalité</u> : conservée <u>Etangs</u> :
	<u>Fond du lit</u> : vases <u>Embâcles</u> : nombreux <u>Ecoulements</u> : lents et uniformes	<b>RIPISYLVE</b> <u>Ripisylve</u> : absente sur la moitié du tronçon clairsemée sur l'autre moitié <u>Etat</u> : vieillissante <u>Strate</u> : 2 strates <u>Essences</u> : Aulnes, buissons	<u>Particularité</u> : Présence du Kleinbach: annexe hydraulique de l'Albe.
<b>Objectifs</b>	<b>Diversification des écoulements</b>	<b>Gestion de la ripisylve</b>  <b>Développement de la ripisylve</b>	<b>Préservation des annexes hydrauliques</b>



Kappelkinger: embâcles



Kappelkinger: embâcles



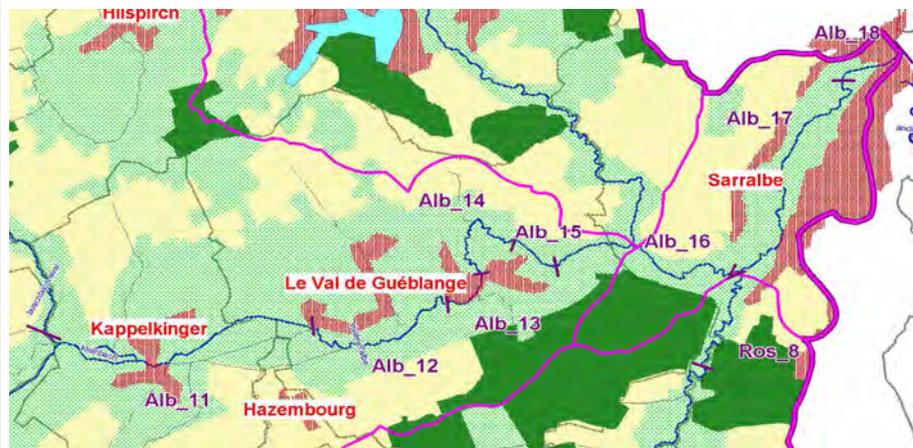
aval de Kappelkinger

# QUALITE DU MILIEU PHYSIQUE

## ALBE ZONE C

Zone C : L'Albe en aval du Val de Gueblange jusqu'à la confluence avec la Sarre

Localisation IGN :



Affluent	Rive gauche de la Sarre
Longueur	13 km
Largeur moyenne	10 m
Typologie (AERM)	T6 : Cours d'eau de collines et plateaux argilo - limoneux

### Caractéristiques principales

L'Albe traverse une zone rurale dominée par de la prairie où elle ne subit pratiquement pas de perturbations liées à l'urbanisation si ce n'est la traversée du Val de Guéblange où elle longe les habitations sur 700 mètres.

Le dernier kilomètre avant sa confluence avec la Sarre, l'Albe traverse une section fortement urbanisée à hauteur de Sarralbe

### Légende des couleurs de l'occupations des sols :

Villages/ activités	Forêts
Vergers	Prairies/ bosquets
Cultures	Etangs

Le diagnostic de la qualité physique du cours d'eau a été reporté sur un fond de plan orthophotos au 1/10 000ème présenté dans le volume cartographique en annexe A.

Sur l'ensemble du cours d'eau :

- **La pente** est faible sur l'ensemble des 11 km avec une moyenne de 0,5‰.

- **Le lit mineur** présente une qualité moyenne sur cette zone, **il a subi moins de rectifications que sur sa partie amont**. La largeur moyenne du lit mineur varie entre 10 et 15 mètres. L'amélioration de la qualité physique du lit mineur témoigne de la préservation d'une certaine diversité de faciès et de la sinuosité naturelle liée à un impact moins marqué des travaux hydrauliques.

- **Les berges** sont d'assez bonne qualité, leur pente est faible. Elles ne présentent pratiquement aucune zone d'érosion ou de piétinement. Elles sont constituées de matériaux terreux naturels et sont végétalisées par de la végétation herbacée.

- **La ripisylve** est absente sur les deux premiers tronçons où la végétation rivulaire se limite à un cordon de roseaux et quelques gros saules épars. Ce secteur présente la meilleure densité de ripisylve avec deux strates mais présentant cependant un défaut d'entretien. De nombreux embâcles sont présents au niveau du tronçon Alb\_16.

- **Le lit majeur** constitue toujours le principal atout de la rivière. Les prairies de fauches et de pâtures constituent l'occupation dominante des sols. L'urbanisation reste très peu marquée.

### Découpage en tronçons homogènes en fonction des facteurs abiotiques naturels et des modifications anthropiques

Tronçons	Localisation	Longueur (km)	Caractéristiques générales
Alb_12	Wentzwiller/Val-de-Guéblange	2.34	Tronçon agricole très sinueux
Alb_13	Le Val-de-Guéblange	0.7	Tronçon rural
Alb_14	Aval Val-de-Guéblange/Amont pont Schweix	1.9	Tronçon agricole très sinueux
Alb_15	Pont Schweix/Strichmatt	0.62	Tronçon agricole totalement rectifié
Alb_16	Strichmatt/confluence avec la Rose	3	Tronçon naturel
Alb_17	Confluence avec la Rose/Cité Solvay	3.4	Tronçon agricole
Alb_18	Cité Solvay à confluence avec la Sarre	0.83	Tronçon urbain

### Légende des couleurs :

	Qualité excellente
	Qualité assez bonne
	Qualité moyenne à médiocre
	Qualité mauvaise
	Qualité très mauvaise

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon

	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité bonne
<b>Alb_12</b>	<u>Tracé:</u> sinueux	<u>Nature des berges :</u> naturelles	<u>Occupation des sols :</u> prairies
	<u>Fond du lit :</u> vaseux	<u>Pente :</u> moyenne	<u>Inondabilité :</u> normale
<b>2.34 km</b>	<u>Embâcles:</u> absents	<u>Etat:</u> stable	<u>Fonctionnalité:</u> conservée
	<u>Ecoulements:</u> uniformes		<u>Etangs:</u> absence
		<b>RIPISYLVE</b>	
		<u>Ripisylve :</u> absente sur 50% du linéaire clairsemée à 1 strate	
		<u>Etat:</u> vieillissante	
<b>Objectifs</b>	<b>Dynamisation des échanges avec le lit majeur</b>	<b>Reconstitution d'une ripisylve</b>	<b>Préservation les prairies</b>



amont: absence de ripisylve



milieu de tronçon



aval: atterrissements

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon

	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité moyenne	Qualité moyenne
<b>Alb_13</b>	<u>Tracé:</u> sinueux	<u>Nature des berges :</u> RD: naturelles	<u>Occupation des sols :</u>
	<u>Fond du lit :</u> vaseux	RG: anthropisées	rive droite prairies
<b>0.7 km</b>	<u>Embâcles:</u> ponctuels	<u>Pente :</u> faible	rive gauche habitations
	<u>Ecoulements:</u> lents et uniformes	<u>Etat:</u> stable (sections naturelles) érodées (sections anthropisées)	<u>Inondabilité :</u> modifiée
			<u>Fonctionnalité:</u> perturbée
		<b>RIPISYLVE</b>	<u>Etangs:</u> absence
		<u>Ripisylve :</u> 1 strate clairsemée par endroit	
		<u>Etat:</u> vieillissante	
		<u>Essences:</u> saules	
<b>Objectifs</b>	<b>Diversification des écoulements</b>	<b>Reconstitution de la ripisylve</b> <b>Stabilisation des berges</b>	<b>Préservation des prairies</b>



amont: protections sommaires



amont:arrière des habitations



aval: section plus naturelle

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité bonne	Qualité bonne	Qualité bonne
Alb_14  1.9 km	Tracé: très sinueux	Nature des berges : naturelles	Occupation des sols : prairies
	Fond du lit : vaseux	Pente : moyenne	Inondabilité : perturbée
	Embâcles: peu	Etat: stable	Etangs: petit étang (0,5 ha) en barrage sur source en rive gauche
Ecoulements: uniformes	<b>RIPISYLVE</b>		
		Ripisylve : 1 strate clairsemée	
		Etat: bon	
Objectifs	Préservation de la sinuosit�	Dynamisation de la ripisylve Pr�servation des berges	Pr�servation des prairies



amont Alb\_14: section type

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité Mauvaise	Qualité bonne	Qualité bonne
Alb_15  0.62 km	Tracé: rectiligne	Nature des berges : naturelles	Occupation des sols : prairies p�turages
	Fond du lit : vaseux	Pente : faible	Inondabilit� : modifi�e
	Emb�cles: pr�sentes	Etat: pi�tinements �rosion	Fonctionnalit�: conserv�e
	Ecoulements: uniformes lents	<b>RIPISYLVE</b>	
	V�g�tation: envahissante	Ripisylve : absente � l'amont clairsem�e � l'aval	Etangs: absent
Objectifs	Augmentation de la sinuosit� Dynamisation des �coulements	Pr�servation des berges	Pr�servation des p�turages



amont:  rosion des berges



amont: emb cles



aval: strate buissonnante

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon

	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité bonne	Qualité excellente	Qualité bonne
<b>Alb_16</b>  <b>3 km</b>	Tracé: sinueux, naturel Fond du lit : vaseux Embâcles: nombreux Écoulements: diversifiés Aterrissements: nombreux	Nature des berges : naturelles Pente : faible Etat: stable	Occupation des sols : prairies Inondabilité : naturelle Fonctionnalité: conservée Étangs: 2 petits étangs en dérivation
	Végétation: roseaux	<b>RIPISYLVE</b> Ripisylve : 2 strates Etat: vieillissante Essences: saules buissons divers	
<b>Objectifs</b>	<b>Préservation la section</b>	<b>Dynamisation de la ripisylve</b>	<b>Préservation des prairies</b>



lit majeur



amont: très bonne sinuosité



amont: roselière

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon

	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité moyenne	Qualité mauvaise
<b>Alb_17</b>  <b>3.4 km</b>	Tracé: faible sinuosité Fond du lit : vaseux Embâcles: présence Écoulements: lents uniformes	Nature des berges : présence de murets Pente : faible Etat: piétinements érosion	Occupation des sols : prairies habitations Inondabilité : modifiée Fonctionnalité: à 75% Étangs: 4 petits étangs en rive gauche Particularité: passage sous le canal de la Sarre
	Végétation: présence ponctuelle	<b>RIPISYLVE</b> Ripisylve : 2 strates Etat: vieillissante Essences: présence d'espèces non adaptées	
<b>Objectifs</b>	<b>Diversification des écoulements</b>	<b>Préservation des berges</b> <b>Dynamisation de la ripisylve</b>	<b>Limitation de l'urbanisation</b> <b>Préservation des prairies</b>



amont: piétinements



amont: murets



aval: passage sous le canal de la Sarre

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon

		LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
		Qualité mauvaise	Qualité moyenne	Qualité très mauvaise
<b>Alb_18</b>	<u>Tracé</u>	rectiligne	<u>Nature des berges :</u> 25% anthropisées	<u>Occupation des sols :</u> urbanisation/prairies
	<u>Fond du lit :</u>	vaseux	<u>Pente :</u> variables	<u>Inondabilité :</u> modifiée
<b>0.83 km</b>	<u>Embâcles</u>	présents	<u>Etat:</u> stables	<u>Fonctionnalité</u> modifiée
	<u>Écoulements</u>	uniformes		<u>Étangs:</u> absent
			RIPISYLVE	
	<u>Végétation</u>	absente	<u>Ripisylve :</u> 1 strate clairsemée	
<b>Objectifs</b>	Dynamisation des écoulements		Préservation de la ripisylve	



Sarralbe: pont



Sarralbe: aval pont



Sarralbe: vers la confluence

**FICHE DESCRIPTIVE 2 : ALBE INTERMEDIAIRE**

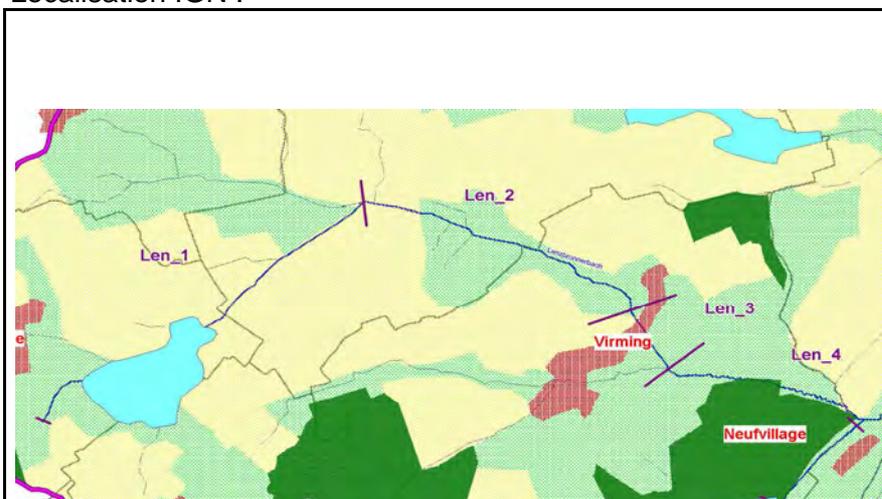
**FICHE DESCRIPTIVE 3 : ALBE AVAL**

FICHE DESCRIPTIVE 4 : LENZBRONNERBACH

# QUALITE DU MILIEU PHYSIQUE

## LENZBRONNERBACH

Localisation IGN :



Le diagnostic de la qualité physique du cours d'eau a été reporté sur un fond de plan orthophotos au 1/10 000ème présenté dans le volume cartographique en annexe A.

Affluent	Rive gauche de l'Albe
Longueur	7.7 km
Largeur moyenne	1 m
Typologie (AERM)	T6 : Cours d'eau de collines et plateaux argilo - limoneux

### Caractéristiques principales

Le réseau hydrographique principal est un cours d'eau de plaine, traversant une majorité de prairies. Le cours d'eau est fortement rectifié dans sa partie amont, sa qualité physique en est fortement dégradée.

La sinuosité augmente après sa confluence avec le ruisseau de Virming, lorsqu'il prend le nom de Lenzbronnerbach, et la qualité de son milieu physique s'améliore.

### Légende des couleurs de l'occupations des sols :

	Villages/ activités		Forêts
	Vergers		Prairies/ bosquets
	Cultures		Etangs

Le Lenzbronnerbach présente de nombreuses sections rectifiées, notamment à l'amont (ruisseau de Vallerange) au niveau de l'implantation des étangs. Le milieu n'est pas très diversifié et reste homogène sur l'ensemble du tracé. Seule la partie aval au niveau du ruisseau du Lenzbronnerbach présente une excellente sinuosité.

Sur l'ensemble du cours d'eau :

- **La pente** est faible.
- **Le lit mineur** est composé de matériaux fins et argileux avec des dépôts de vases, la largeur moyenne étant de 1 mètre.
- **Les berges** sont naturelles, il s'agit d'un sol recouvert d'herbe. Elles sont relativement stables et en bon état. La végétation herbacée est composée majoritairement d'un cordon de roseaux.
- **La ripisylve** est absente sur une grande partie du linéaire. Les arbres et arbustes, lorsqu'ils sont présents, sont clairsemés et constitués de saules vieillissants et de buissons épineux fermant le milieu à intervalles plus ou moins réguliers (tous les 100, 200 ou 300, 500 mètres).
- **Le lit majeur** est composé de prairies de fauche, de pâtures, de cultures et de jardins privatifs en milieu urbanisé.

### Découpage en tronçons homogènes en fonction des facteurs abiotiques naturels et des modifications anthropiques

Tronçons	Localisation	Longueur (km)	Caractéristiques générales
Len_1	Ruisseau de Vallerange	2.4	Section rectifiée et curée, zone d'étangs
Len_2	Eschweihergraben	2.6	Section assez rectiligne traversant des prairies
Len_3	Traversée de Virming	0.62	Section urbanisée, rectifiée longeant des jardins privatifs
Len_4	Lenzbronnerbach	2.1	Section de plaine naturelle et très sinueuse

### Légende des couleurs :

	Qualité excellente
	Qualité assez bonne
	Qualité moyenne à médiocre
	Qualité mauvaise
	Qualité très mauvaise

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon

	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité moyenne	Qualité moyenne
<b>Len_1</b>  <b>2.4 km</b>	<p><u>Tracé</u> : rectiligne</p> <p><u>Largeur</u> : 70 cm</p> <p><u>Profondeur</u> : &lt;50cm</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Ecoulements</u> : uniformes et lents section avec absence d'écoulement</p> <p><u>Embâcles</u> : absents</p>	<p><u>Nature des berges</u> : artificielles</p> <p><u>Pente</u> : importante</p> <p>Certaines section en amont et en aval de l'étang de Vallerange ont été remblayées</p>	<p><u>Occupation des sols</u> :</p> <p>prairies pâturées et fauchées quelques labours présence de clôtures le long des pâtures, et de bande enherbée le long des cultures</p> <p><u>Inondabilité</u> : modifiée par la pente des berges</p> <p><u>Etangs</u> : Etangs de Vallerange (31 ha barrage, pisciculture) et petits étangs associés .</p>
	<p>Le ruisseau est un fossé régulièrement curé.</p>	<p><b>RIPISYLVE</b></p> <p><u>Composition</u> :</p> <p>Ripisylve pratiquement absente et réduite à un cordon de roseaux.</p> <p>Présence ponctuelle de vieux Saules et de quelques arbustes buissonnants fermant le milieu.</p> <p><u>Etat</u> : végétation vieillissante présentant un sérieux défaut d'entretien.</p>	
<b>Objectifs</b>	Renaturation du cours d'eau	Développement de la ripisylve	Pérennisation du lit majeur



Aval étang de Dallern



Aval étang de Vallerange : section rectifiée, absence d'écoulements



Allure générale tronçon Len\_1

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité moyenne	Qualité moyenne
Len_2 2.6 km	<u>Tracé</u> : rectiligne <u>Largeur</u> : 1 m <u>Profondeur</u> : >50 cm <u>Fond du lit</u> : vases <u>Ecoulements</u> : lents et uniformes <u>Embâcles</u> : peu et petits	<u>Nature des berges</u> : naturelle <u>Pente</u> : importante <u>Etat</u> : bon et stable <b>RIPISYLVE</b> <u>Composition</u> : Ripisylve absente Présence ponctuelle de vieux Saules et de quelques arbustes buissonnants fermant le milieu. <u>Etat</u> : végétation vieillissante présentant un sérieux défaut d'entretien	<u>Occupation des sols</u> : prairies pâturées et fauchées quelques cultures <u>Inondabilité</u> : modifiée par la pente des berges <u>Etangs</u> : aucun
	<b>Objectifs</b>	Renaturation du cours d'eau	Reconstitution d'une ripisylve



Allure générale



Petit embâcle

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité moyenne
Len_3 0.62 km	<u>Tracé</u> : rectiligne <u>Largeur</u> : 1 m <u>Profondeur</u> : >50cm <u>Fond du lit</u> : vases <u>Ecoulements</u> : lents et uniformes <u>Embâcles</u> : absents  <u>Végétation aquatique</u> : prolifération	<u>Nature des berges</u> : naturelles <u>Pente</u> : faible <u>Etat</u> : bon et stable Présence d'un cordon de Phragmites <b>RIPISYLVE</b> <u>Composition</u> : Absente	<u>Occupation des sols</u> : prairies pâturées et fauchées quelques cultures jardins privatifs <u>Inondabilité</u> : naturelle <u>Etangs</u> : présence d'étangs privés
	<b>Objectifs</b>	Renaturation Gestion des rejets	Gestion de la ripisylve : plantation



installation pompage dans la rivière



section rectifiée en amont



proliférations végétales

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité bonne	Qualité bonne	Qualité bonne
Len_4 2,1 km	<u>Tracé</u> : très sinueux <u>Largeur</u> : 2 m <u>Profondeur</u> : >80 cm <u>Fond du lit</u> : vases <u>Écoulements</u> : lents et uniformes <u>Embâcles</u> : peu et petits	<u>Nature des berges</u> : naturelle <u>Pente</u> : importante <u>État</u> : bon et stable <b>RIPISYLVE</b> <u>Composition</u> : Ripisylve pratiquement absente et réduite à un cordon de roseaux. Présence ponctuelle de vieux Saules et de quelques arbustes buissonnants fermant le milieu. <u>État</u> : Végétation vieillissante présentant un sérieux défaut d'entretien	<u>Occupation des sols</u> : prairies pâturées et fauchées présence de clôtures le long des pâtures <u>Inondabilité</u> : naturelle <u>Étangs</u> : aucun
	<b>Objectifs</b>	<b>Gestion de la ripisylve</b>	



Confluence avec l'Albe



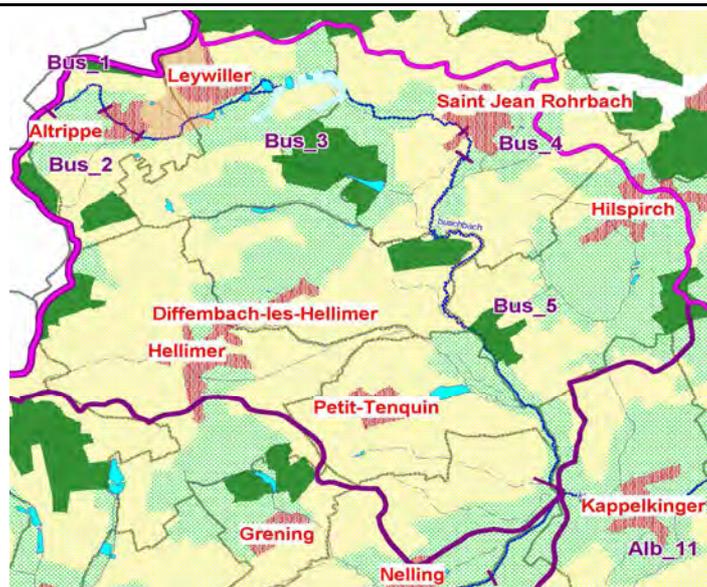
Même secteur inondé

**FICHE DESCRIPTIVE 5 : BUSCHBACH**

# QUALITE DU MILIEU PHYSIQUE

## BUSCHBACH

Localisation IGN :



Affluent	<b>Rive gauche de l'Albe</b>
Longueur	<b>14.7 km</b>
Largeur	<b>1.5 à 2 m</b>
Typologie (AERM)	T6 : Cours d'eau de collines et plateaux argilo - limoneux

### Caractéristiques principales

Le Buschbach est un cours d'eau de tête de bassin versant des collines et plaines argilo-limoneuse (type T6). Il présente une qualité physique moyenne à assez bonne mis à part deux tronçons en secteur urbanisé où le ruisseau a subi des dégradations de son milieu physique.

### Légende des couleurs de l'occupations des sols :

	Villages/ activités		Forêts
	Vergers		Prairies/ bosquets
	Cultures		Etangs

Le diagnostic de la qualité physique du cours d'eau a été reporté sur un fond de plan orthophotos au 1/10 000ème présenté dans le volume cartographique en annexe A.

Sur l'ensemble du cours d'eau :

- **La pente** est forte sur le tronçon amont, puis faible à l'aval du village d' Altrippe.
- **Le lit mineur** est composé de matériaux fins et argileux et présente de grandes variations de largeur dans la partie amont (entre 1 et 4 mètres dans les zones d'érosion et de piétinements).
- **Les berges** sont composées de matériaux argilo-limoneux. Le lit mineur est encaissé dans les berges. Les berges sont abruptes et varient entre 0,5 et 1 mètre. La végétation des berges est composée majoritairement d'un cordon de roseaux.
- **La ripisylve** est composée d'un ensemble clairsemé de saules vieillissants et de buissons épineux fermant le milieu à intervalles plus ou moins réguliers (tous les 100, 200 ou 300 mètres).
- **Le lit majeur** est composé de prairies de fauche, de pâtures, de cultures, de jardins privés en milieu urbanisé.

### Découpage en tronçons homogènes en fonction des facteurs abiotiques naturels et des modifications anthropiques

Tronçons	Localisation	Longueur (km)	Caractéristiques générales
Bus_1	Source→pont amont Altrippe	1.2	Section agricole pente élevée
Bus_2	Traversée de Altrippe	0.67	Section urbanisée
Bus_3	Pont aval Altrippe→Saint-Jean-Rohrbach	6	Section agricole
Bus_4	Traversée de Saint-Jean-Rohrbach	0.46	Section urbanisée
Bus_5	Aval Saint-Jean-Rohrbach à la confluence de l'Albe à Kappelkinger	6.4	Section agricole pente élevée

### Légende des couleurs :

	Qualité excellente
	Qualité assez bonne
	Qualité moyenne à médiocre
	Qualité mauvaise
	Qualité très mauvaise

Tronçon

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
LIT MINEUR		BERGES	LIT MAJEUR
Qualité moyenne		Qualité moyenne	Qualité moyenne
<b>Bus_1</b>  1,2 km	<p><u>Tracé</u> : rectifiée, beaucoup de section rectilignes</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases-limons</p> <p><u>Embâcles</u> : présents</p> <p>Les écoulements sont homogènes.</p> <p>Alternance de secteurs ombragés et de zones de lumière.</p> <p>Remarques : rejets agricoles déchets buses pour passage présence de seuils artificiels</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelles</p> <p><u>Pente</u> : forte</p> <p><u>Etat</u> : Présence d'encoches d'érosion et de piétinements en secteur amont.</p> <p>Présence de clôtures trop proche des berges.</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : prairies cultures</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation naturelle</p> <p><u>Anthropisation</u> : faible</p> <p>Le cours d'eau sécoule en fond de vallée le long de prairies pâturées ou fauchées.</p>
		<p><b>RYPISYLVE</b></p> <p><u>Strates</u> : arborescente et arbustive</p> <p>Le cours d'eau présente une ripisylve vieillissante et ponctuelle composée d'espèces telles que l'aulne, le saule, l'aubépine, souffrant néanmoins d'un manque d'entretien. Des résineux (espèces non adaptée en bord de cours d'eau) sont ponctuellement présents en bordure de propriété.</p>	
<b>Objectifs</b>	<b>Gestion des déchets et des rejets</b>	<b>Gestion de la ripisylve</b>	



Buse, piétinements, érosion



milieu "ouvert"



seuil en lit mineur



milieu fermé  
clôtures trop proches

Tronçon

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH					
LIT MINEUR		BERGES		LIT MAJEUR	
Qualité mauvaise		Qualité mauvaise		Qualité mauvaise	
<b>Bus_2</b>	<u>Tracé</u> :	rectiligne	<u>Nature des berges</u> :	artificielles	
	<u>Fond du lit</u> :	vases	<u>Pente</u> :	importante	
<b>0,67 km</b>	<u>Embâcles</u> :	nombreux	Présence de constructions et de protections sommaires		<u>Occupation des sols</u> :
	<u>Végétation aquatique</u> :	roseaux, herbe	<b>RIPISYLVE</b> <u>Composition</u> : strate arborecente et arbustive peu diversifiées (Aulnes, Saules) présence de sapins <u>Etat</u> : végétation vieillissante présentant un sérieux défaut d'entretien.		jardins privatifs
Rejets directs. Présence de 3 ponts et de sections 3 busées pour permettre le passage.		rive gauche			jardins privatifs
				rive droite	
				<u>Inondabilité</u> :	
				naturelle en rive droite	
<b>Objectifs</b>	<b>Gestion des embâcles</b>		<b>Gestion de la ripisylve</b>		



défaut d'entretien



érosion, végétation non adaptée



déchets, remblais



construction en lit mineur



envasement sous ouvrage



bonne gestion de la ripisylve par le riverain

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité bonne
<b>Bus_3</b>  <b>6 km</b>	<u>Tracé</u> : rectiligne avec sections sinueuses <u>Fond du lit</u> : vases <u>Embâcles</u> : nombreux  Présence de proliférations végétales ponctuelles.  La largeur peut varier de 50 cm à 3 mètres sur ces secteurs.	<u>Nature des berges</u> : naturelles <u>Pente</u> : moyenne à nulle présence d'un cordon de roseaux  <b>RIPISYLVE</b>  Strate arborescente et arbustive clairsemée et vieillissante.  Présence de Saules, et d'Aulnes.	<u>Occupation des sols</u> : prairies, cultures, roselières  <u>Inondabilité</u> : situation naturelle aménagement d'un champ d'inondabilité
	<b>Objectifs</b>	<b>Gestion des embâcles et des déchets</b>	<b>Gestion de la ripisylve</b>



Milieu en friche, végétation vieillissante



milieu ouvert



ripisylve limitée par la proximité de la clôture



champ d'écrêtement des crues



passerelle

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité mauvaise	Qualité mauvaise
<b>Bus_4</b>  0.46 km	<u>Tracé</u> : rectiligne <u>Largeur</u> : >3m <u>Fond du lit</u> : vases <u>Écoulement</u> : peu diversifiés, lents <u>Végétation aquatique</u> : herbacée proliférante  <b>Présence de rejets directs</b>	<u>Nature des berges</u> : enrochements, murets <u>Pente</u> : abrupte  <b>RIPISYLVE</b>  La végétation est essentiellement composée de plantes ornementales (conifères, tuyas).	<u>Occupation des sols</u> : habitations, jardins privatifs <u>Inondabilité</u> : nulle  Cette section a fait l'objet d'un remblaiement lors des constructions (30-40 ans).
	<b>Objectifs</b>	Diversification des écoulements, création d'un chenal d'étiage	Gestion de la ripisylve



Section urbaine de Saint-Jean-Rorbach



Travaux récents d'assainissement

Tronçon

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité bonne	Qualité bonne	Qualité bonne
<b>Bus_5</b>  <b>6.4 km</b>	<u>Tracé</u> : sinueux <u>Largeur</u> : >2m <u>Fond du lit</u> : vases <u>Écoulement</u> : peu diversifiés, lents <u>Végétation aquatique</u> : herbacée proliférante	<u>Nature des berges</u> : naturelle <u>Pente</u> : faible à nulle	<u>Occupation des sols</u> : prairies, cultures, bois <u>Inondabilité</u> : naturelle, maximale
	<p>Le lit mineur reste naturel et sinueux. Rejet des eaux usées du village.</p>	<p style="text-align: center;"><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve vieillissante est par endroit clairsemée et les berges sont piétinées par les bovins dans les pâturages.</p> <p>Cordon de roseaux.</p>	<p>Ce tronçon comporte un important réseau hydrographique, les terrains sont facilement inondés en raison de la nature du sol. Le lit majeur n'a pas été modifié et reste naturel sauf lorsque le ruisseau passe sous la route départementale.</p>
<b>Objectifs</b>	<b>Limitation de l'envasement</b> <b>Suppression des rejets directs</b>	<b>Gestion de la ripisylve</b> <b>Développement de la ripisylve</b>	



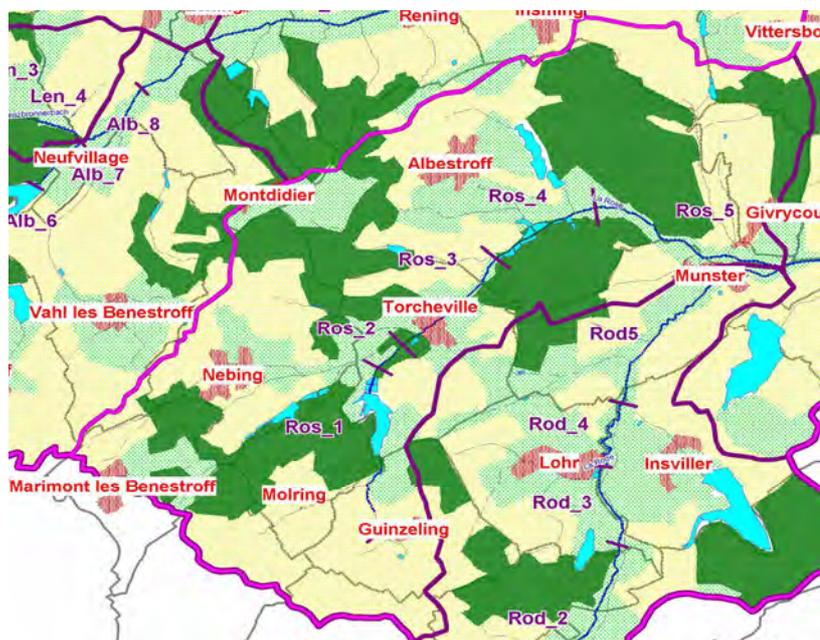
**FICHE DESCRIPTIVE 6 : ROSE AMONT**

# QUALITE DU MILIEU PHYSIQUE

## LA ROSE Amont

Zone A : La Rose en amont de la confluence avec la Rode

Localisation IGN :



Le diagnostic de la qualité physique du cours d'eau a été reporté sur un fond de plan orthophotos au 1/10 000ème présenté dans le volume cartographique en annexe A.

Affluent	<b>Rive droite de l'Albe</b>
Longueur	<b>11.6 km</b>
Largeur	<b>3 à 8 m</b>
Typologie (AERM)	T6 : Cours d'eau de collines et plateaux argilo - limoneux

### Caractéristiques principales

La Rose amont est un ruisseau s'écoulant dans une plaine argilo-limoneuse. Le fond du lit mineur est constitué d'argiles et de limons colmatant le fond du lit.

Le cours d'eau présente une qualité physique moyenne à bonne.

Les rectifications du lit mineur et la présence d'étangs et ouvrages infranchissables sont les principaux facteurs déclassants.

### Légende des couleurs de l'occupations des sols :

	Villages/ activités		Forêts
	Vergers		Prairies/ bosquets
	Cultures		Etangs

Sur l'ensemble du cours d'eau :

- La **pente** est faible.

- **Le lit mineur** est composé de matériaux fins et argileux avec des dépôts de vase. Le cours d'eau a subi de fortes modifications de son tracé conduisant à une banalisation de son faciès. Recalibrage, curage, rectification du tracé modifient le fonctionnement global du cours d'eau : stagnation des écoulements, eutrophisation, envasement du lit...C'est le paramètre le plus déclassant de la qualité globale du cours d'eau.

La présence d'un étang en barrage et d'ouvrages infranchissables le long du cours d'eau perturbent les écoulements en hiver comme en été.

- **Les berges** sont stables et ne présentent pas d'érosion menaçant des enjeux (routes, habitations). Les berges sont composées essentiellement de matériaux argileux.

- **La ripisylve** est rare sur le cours d'eau. Par moment, quelques arbres isolés sont présents de part et d'autre des berges. Les berges sont principalement constituées d'un cordon de roseau. Le cours d'eau présente seulement sur un secteur une bonne ripisylve malheureusement peu diversifiée.

- **Le lit majeur** de la Rose amont est d'assez bonne qualité. Le facteur déclassant est la réduction de l'inondabilité du lit majeur face au recalibrage du lit mineur. Il est essentiellement constitué de prairies et de pâturages. Le cours d'eau traverse également un bois situé en amont de la commune de Torcheville. Le secteur au droit des étangs d'Albestroff est fortement perturbé : la berge en rive droite et parfois rive gauche a été remblayé réduisant le champ d'expansion des crues.

## Découpage en tronçons homogènes en fonction des facteurs abiotiques naturels et des modifications anthropiques (découpage SOGREAH)

Tronçons	Localisation	Longueur (km)	Caractéristiques générales
Ros_1	Guinzeling	2.6	Section rectifiée, étang de Torcheville en aval
Ros_2	Bois en amont de Torcheville	0.6	Tronçon forestier
Ros_3	Traversée de Torcheville	2.1	Section naturelle
Ros_4	Etang d'Albestroff	1.7	Section rectifiée, présence d'étang
Ros_5	Munster	4.6	Section rectifiée de plaine

### Légende des couleurs :

	Qualité excellente
	Qualité assez bonne
	Qualité moyenne à médiocre
	Qualité mauvaise
	Qualité très mauvaise

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité bonne
Ros_1  2.6 km	<p><u>Tracé</u> : rectiligne</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : non</p> <p>Le lit mineur présente un aspect de fossé. Le ruisseau présente des périodes d'assecs en été sur la partie amont.</p> <p>En aval du tronçon, se trouve un étang en barrage sur le cours d'eau. En aval de l'étang, le cours d'eau a été rectifié.</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelle</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : bon et stable</p> <p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est absente sur la quasi-totalité du tronçon.</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : prairies</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation naturelle</p> <p>Le cours d'eau s'écoule le long de prairies pâturées ou fauchées.</p> <p><u>Etangs</u> : Présence d'un étang en barrage sur le cours d'eau</p>
	Objectifs	Gestion de la géomorphologie : chenalisation	Reconstitution de la ripisylve



Ros\_1 tronçon amont à Guinzeling



Ros\_1 tronçon amont à Guinzeling



Aval des Etangs Heymann à Torcheville

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité bonne
Ros_2  0.6 km	<p><u>Tracé</u> : peu sinueux</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : oui</p> <p>Le fond du lit est vaseux dû à la présence de l'étang en amont. L'écoulement des eaux est marqué par la présence de l'étang en amont et d'un seuil en aval.</p> <p>La présence d'embâcle dans le lit mineur perturbent les écoulements (stagnation).</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelle</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : bon et stable</p> <p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est présente et est composée d'une strate d'aulnes. En aval du tronçon, la forêt et relaye le rôle de la ripisylve.</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : forêt, prairies</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation naturelle</p> <p>Le cours d'eau s'écoule dans une forêt en amont du village de Torcheville. Le lit majeur n'a pas subi de modification, sa qualité est bonne.</p> <p><u>Etangs</u> : Présence de l'étang de la commune</p>
	Objectifs	Gestion des étangs Gestion des embâcles	Diversification et préservation de la ripisylve



embâcle dans le cours d'eau



Ros\_2 en aval des étangs Heymann



L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité bonne
Ros_3  2.1 km	<p><u>Tracé</u> : peu sinueux</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : non</p> <p>Les fonds du lit sont vaseux. Les eaux usées de la commune de Torcheville se jettent dans le cours d'eau. Une étude diagnostic est en cours afin de mettre en place un système de lagunage.</p> <p>Un seuil d'une hauteur de chute de 70 cm est présent en amont du pont du village. Les habitants avaient aménagé un lavoir en amont du seuil.</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelle</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : bon et stable</p> <p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est très clairsemée sur le tronçon.</p> <p>Des roseaux sont présents de part et d'autres des berges lorsque la ripisylve est absente.</p> <p>Sur la partie amont du tronçon, au droit du foyer communal, la ripisylve est entretenue par la commune.</p> <p>En aval du village, la ripisylve est composée essentiellement d'aulnes et de saules.</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : forêt</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation modifiée</p> <p>Le lit majeur est perturbé par la route en remblai dans la traversée de Torcheville. Les habitations sont relativement éloignées du lit de la rivière, mis à part une habitation soumise à des inondations régulières.</p> <p><u>Etangs</u> : un étang communal</p>
	<b>Objectifs</b>	<b>Restauration du lit mineur en zone urbaine</b>	<b>Gestion de la ripisylve</b>



Tronçon Ros\_3 dans la commune de Torcheville

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité moyenne	Qualité mauvaise
Ros_4  1.7 km	<p><u>Tracé</u> : rectiligne</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : non</p> <p>Le ruisseau a été fortement rectifié au droit des étangs d'Albestroff.</p> <p>Le fond du lit est colmaté par de la vase et connaît de gros problèmes d'eutrophisation en été causés en partie à la stagnation des écoulements et à l'absence de ripisylve.</p> <p>En aval du pont de la RD39 (pont du Bruch) à Albestroff se trouve deux ouvrages infranchissables qui perturbent les écoulements du cours d'eau.</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelles</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : bon et stable</p> <p>En aval du premier ouvrage, les berges sont bétonnées.</p> <p>La berge rive droite est remblayé au droit des étangs.</p> <p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>Ripisylve absente. Les berges sont caractérisées par un cordon de roseaux.</p> <p>Quelques arbres isolés sont présents (saule, aulne).</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : forêt</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation modifiée</p> <p>Le lit majeur est très perturbé. Le lit mineur a subi des rectifications et recalibrage, et la berge rive droite a été remblayé au droit des étangs réduisant l'inondabilité du lit majeur.</p> <p><u>Etangs</u> : plusieurs étangs</p>
	<b>Objectifs</b>	<b>Diversification du lit mineur</b> <b>Gestion des ouvrages : assurer le franchissement piscicole</b>	<b>Développement de la ripisylve</b>



au droit des étangs Heymann

en aval du pont du Bruch

ouvrage en aval du pont du Bruch

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après l'étude qualphy (AERM)

Tronçon

	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité bonne
<b>Ros_5</b>	<p><u>Tracé</u> : rectiligne</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : non</p> <p>Le ruisseau se dirige dans le village de Munster et de Vibersviller où il a été recalibré et rectifié et se trouve banalisé en terme de faciès.</p> <p>Le fond du lit est colmaté par de la vase et le cours d'eau est eutrophisé en raison de la stagnation des écoulements et de l'absence de ripisylve.</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelles</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : bon et stable</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : prairies, pâturages</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation modifiée</p> <p>L'inondabilité du lit majeur est réduite suite au recalibrage de la section du cours d'eau entraînant l'incision du lit.</p>
<b>4.6 km</b>	<p>On note la présence de deux ouvrages infranchissables en aval du pont de Munster et en amont de Vibersviller. Quelques atterrissements sont localisés.</p>	<p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est absente. Les roseaux sont présents de part et d'autre de la berge. Quelques arbres isolés sont présents (saule, aulne).</p>	<p><u>Etangs</u> : aucun</p>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Diversification du lit</b></p> <p><b>Gestion de l'ouvrage : assurer le franchissement piscicole</b></p>	<p><b>Gestion de la ripisylve</b></p>	<p><b>Préservation des prairies</b></p>



en amont du village de Munster



ouvrage dans le village de Munster



vue en aval de l'ouvrage de Munster



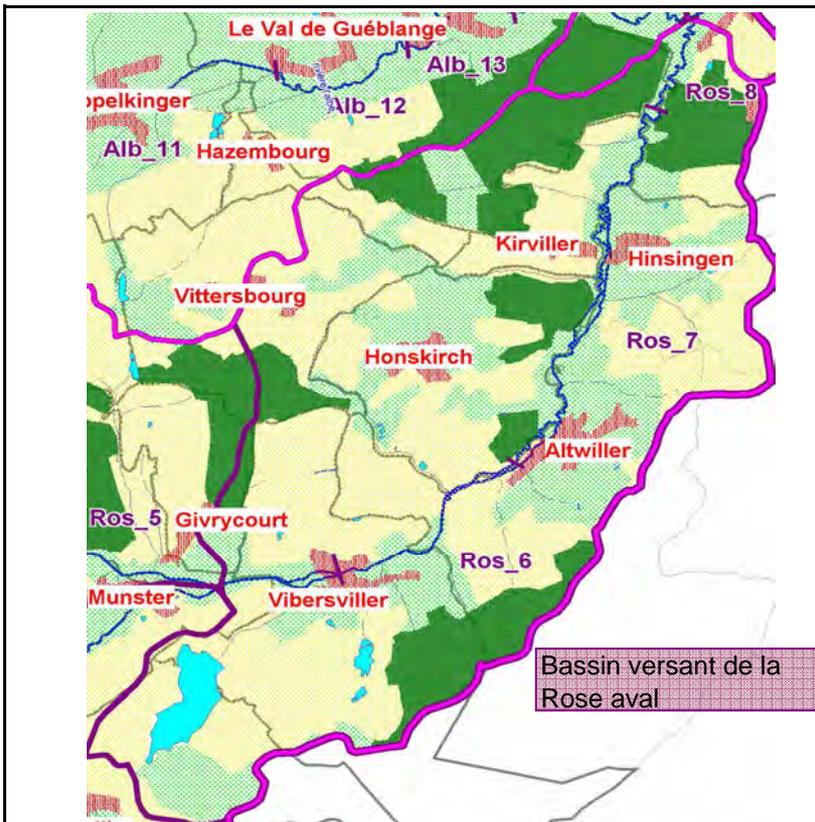
Commune de Vibersviller : Ouvrage de l'ancien moulin et tronçon rectifié colonisé par les Roseaux

# QUALITE DU MILIEU PHYSIQUE

## LA ROSE Aval

### Zone B : La Rose en aval de la confluence avec la Rode

Localisation IGN :



Affluent	Rive droite de l'Albe
Longueur	12.3 km
Largeur	8 à 15 m
Typologie (AERM)	T6 : Cours d'eau de collines et plateaux argilo - limoneux

#### Caractéristiques principales

La Rose aval est un ruisseau s'écoulant dans une plaine argilo-limoneuse. Le fond du lit mineur est constitué d'argiles et de limons colmatant le fond du lit.

Le cours d'eau présente une qualité physique moyenne à bonne en raison de sa sinuosité.

Aucun étang ni barrage n'a été recensé sur la Rose aval.

#### Légende des couleurs de l'occupations des sols :

Villages/ activités	Forêts
Vergers	Prairies/ bosquets
Cultures	Etangs

Le diagnostic de la qualité physique du cours d'eau a été reporté sur un fond de plan orthophotos au 1/10000ème présenté dans le volume cartographique en annexe A.

L'Agence de l'eau Rhin Meuse et la DIREN Lorraine ont entrepris une étude d'évaluation de la qualité physique de la RODE et ROSE en aval de Munster en 2004.

SOGREAH a redéfini des tronçons homogènes en fonction des caractéristiques observées sur le terrain.

Chaque tronçon et compartiment de tronçon a été affecté d'une classe de qualité en fonction des observations de terrain.

Pour la **ROSE AVAL** : la classe de qualité a été attribué d'après les enquêtes de terrain menées par SOGREAH

Sur l'ensemble du cours d'eau :

- La  **pente**  est faible.

- **Le lit mineur** est composé de matériaux fins et argileux avec des dépôts de vases. Le cours d'eau a subi quelques rectifications et recalibrage provoquant une banalisation des milieux. Plus en aval, le ruisseau est très sinueux et présente une qualité physique bonne, présentant cependant un lit mineur envasé et eutrophisé.

- **Les berges** sont stables ou érodées dans les méandres. Il est nécessaire de rappeler que chaque cours d'eau doit avoir assez de place pour évoluer naturellement au fil des saisons. La dynamique naturelle du cours d'eau s'effectue dans l'espace de divagation afin d'évoluer naturellement en méandres. Toute modification du profil de la rivière entraîne la recherche d'un nouvel état d'équilibre hydrodynamique. Les érosions de berges dans les milieux ne présentant pas d'enjeux ne doivent pas être traitées.

- **La ripisylve** reste rare sur le cours d'eau. Les berges sont principalement constituées d'un cordon de roseau. Les arbres et arbustes sont, lorsqu'ils sont présents, composés d'espèces indigènes.

- **Le lit majeur** de la Rose aval est d'assez bonne qualité. Il est essentiellement constitué de prairies et de pâturages. Les zones urbanisées se sont implantées à l'extrémité du lit majeur.

### Découpage en tronçons homogènes en fonction des facteurs abiotiques naturels et des modifications anthropiques (découpage SOGREAH)

Tronçons	Définition	Longueur (km)	Caractéristiques générales
Ros_6	Aval Vibersviller	2.9	Section rectifiée
Ros_7	Altwiller jusqu'à Sarralbe	7.3	Section naturelle, méandriforme
Ros_8	Sarralbe à la confluence avec l'Albe	2.1	Section naturelle, méandriforme

#### Légende des couleurs :

	Qualité excellente
	Qualité assez bonne
	Qualité moyenne à médiocre
	Qualité mauvaise
	Qualité très mauvaise

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité bonne
Ros_6  2.9 km	<p><u>Tracé</u> : peu sinueux</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : non</p> <p>Le lit mineur a été rectifié et recalibré. Il ne présente pas de diversité ni dans les écoulements ni dans la morphologie (lit rectiligne).</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelle</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : stable et érodées</p> <p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est déficitaire sur ce tronçon. Les berges sont colonisées par des roseaux. Quelques arbres très isolés sont présents le long du cours d'eau. Ces arbres sont pour la plupart vieillissants et non entretenus.</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : prairies, pâturages</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation modifiée</p> <p>Le cours d'eau s'écoule le long de prairies pâturées ou fauchées. Un pont en remblai est situé sur ce tronçon. La diminution de l'inondabilité provient du recalibrage. Celui-ci déborde tout de même par endroit lors des hautes eaux.</p> <p><u>Etangs</u> : aucun</p>
	Objectifs	Diversification des écoulements ou reméandrage du cours d'eau	Reconstitution de la ripisylve



L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité bonne
Ros_7  7.3 km	<p><u>Tracé</u> : méandriformes</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : non</p> <p>Les fonds du lit sont vaseux. La qualité du lit mineur est assez bonne en raison de sa sinuosité. La largeur du lit est d'environ 10m. Les écoulements sont constants. On aperçoit sur les photos aériennes, l'ancien méandre du ruisseau en aval de la commune d'Altwiller. Le cours d'eau a été rectifié afin de permettre un écoulement des eaux plus rapide en aval en cas de crue et ainsi éviter les inondations dans la commune d'Altwiller.</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelles</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : quelques érosions dans les méandres</p> <p>Absence de clôtures le long des pâturages. Piétinement des berges par les bovins.</p> <p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est absente sur le tronçon. Les berges sont colonisées par les roseaux.</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : prairies</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation naturelle</p> <p>Le lit majeur du ruisseau représente une vaste plaine d'inondation d'une importante largeur (500m).</p>
	Objectifs	Diversification des écoulements	Reconstitution d'une ripisylve Limitation des piétinements



La Rose à Altwiller

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH

Tronçon

	<b>LIT MINEUR</b>	<b>BERGES</b>	<b>LIT MAJEUR</b>
	<b>Qualité bonne</b>	<b>Qualité bonne</b>	<b>Qualité bonne</b>
<b>Ros_8</b>  <b>2.1 km</b>	<p>Tracé : méandriformes</p> <p>Fond du lit : vases</p> <p>Embâcles : peu</p>	<p>Nature des berges : naturelles</p> <p>Pente : faible</p> <p>Etat : quelques érosions dans les méandres</p>	<p>Occupation des sols : prairies</p> <p>Inondabilité : situation perturbée</p>
	<p>Les fonds du lit sont vaseux. La qualité du lit mineur est assez bonne en raison de sa sinuosité.</p> <p>Un arbre tombé dans le cours d'eau perturbe les écoulements et favorise l'érosion de la berge.</p>	<p style="text-align: center;"><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est clairsemée.</p> <p>En aval du tronçon, on note la présence d'une ripisylve composée de deux strates.</p> <p>Elle présente un défaut d'entretien.</p> <p>Absence de clôtures le long des pâturages.</p>	<p>Le lit majeur du ruisseau est perturbé par deux axes de communication en remblai : l'ancienne voie ferrée et la route départementale 28 construite.</p>
<b>Objectifs</b>	<b>Préservation de la section</b> <b>Gestion des embâcles</b>	<b>Gestion de la ripisylve</b>	<b>Préservation des pâturages</b>



Ros\_8 en amont du pont à Rech



en amont de la confluence avec l'Albe

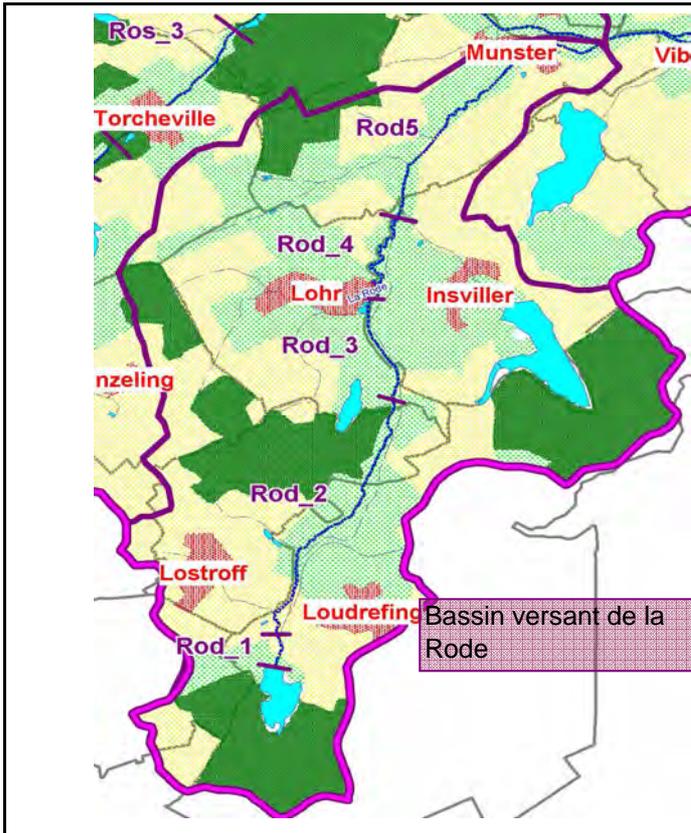


Confluence avec l'Albe

# QUALITE DU MILIEU PHYSIQUE

## LA RODE (Zone C)

Localisation IGN :



Affluent	Rive droite de la Rose
Longueur	11.1 km
Largeur moyenne	3 à 8 m
Typologie (AERM)	T6 : Cours d'eau de collines et plateaux argilo - limoneux

### Caractéristiques principales

La Rode est un ruisseau s'écoulant dans une plaine argilo-limoneuse. Le fond du lit mineur est constitué d'argiles et de limons.

Le cours d'eau présente une qualité physique moyenne à bonne.

Le facteur déclassant concerne le lit mineur. Celui-ci a subi quelques rectifications et curage importants entraînant la banalisation des milieux.

### Légende des couleurs de l'occupations des sols :

	Villages/ activités		Forêts
	Vergers		Prairies/ bosquets
	Cultures		Etangs

Le diagnostic de la qualité physique du cours d'eau a été reporté sur un fond de plan orthophotos au 1/10 000ème présenté dans le volume cartographique en annexe A.

L'Agence de l'eau Rhin Meuse et la DIREN Lorraine ont entrepris une étude d'évaluation de la qualité physique de la RODE et ROSE en aval de Munster en 2004.

SOGREAH a redéfini des tronçons homogènes en fonction des caractéristiques observées sur le terrain.

Chaque tronçon et compartiment de tronçon a été affecté d'une classe de qualité en fonction des observations de terrain.

**Pour la RODE** : la classe de qualité a été attribuée d'après les enquêtes de terrain menées par SOGREAH.

Sur l'ensemble du cours d'eau :

- La **pente** est relativement faible.
- Le **lit mineur** est composé de matériaux fins et argileux avec des dépôts de vases. Le lit mineur est fortement banalisé en raison de travaux de recalibrage, curage et rectifications réalisés lors des remembrements. Les écoulements sont constants.
- Les **berges** sont stables, et ne présentent pas d'érosion menaçant des enjeux (routes, habitations). Les berges sont composés essentiellement de matériaux argileux. On constate quelques piétinements de berges par les bovins venant s'abreuver dans le cours d'eau. Quelques abreuvoirs ont d'ailleurs été aménagés dans le cours d'eau.
- La **ripisylve** est bien présente sur les tronçons amont du ruisseau puis devient absente avec la présence d'arbres isolés en aval. Les berges sont alors colonisées par les roseaux. La ripisylve présente, sur l'ensemble de son linéaire, un défaut d'entretien et peu de diversité dans sa composition.
- Le **lit majeur** de la Rose amont est d'assez bonne qualité. Le facteur déclassant est la réduction de l'inondabilité du lit majeur face au recalibrage du lit mineur. Il est essentiellement constitué de prairies et de pâturages. Quelques ouvrages et axes de communications sont présents ne perturbant que ponctuellement les écoulements dans le lit majeur. Aucun enjeu n'est recensé dans les zones inondables de la Rode.

### Découpage en tronçons homogènes en fonction des facteurs abiotiques naturels et des modifications anthropiques (Découpage SOGREAH)

Tronçons	Définition	Longueur (km)	Caractéristiques générales
Rod_1	Etang de Loudrefing	0.45	Section rectifiée
Rod_2	Loudrefing	3.7	Section naturelle
Rod_3	Etang	1.5	Section rectifiée
Rod_4	Insviller	1.7	Section naturelle, méandrique
Rod_5	Munster	3.8	Section partiellement rectifiée

### Légende des couleurs :

	Qualité excellente
	Qualité assez bonne
	Qualité moyenne à médiocre
	Qualité mauvaise
	Qualité très mauvaise

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité bonne
Rod_1  0.45 km	<p>Tracé : peu sinueux</p> <p>Fond du lit : vases</p> <p>Embâcles : non</p> <p>La Rode prend sa source dans un étang situé en barrage sur la commune de Loudrefing altérant la qualité du lit mineur.</p> <p>Le fond du lit est vaseux et les écoulements constants.</p>	<p>Nature des berges : naturelle</p> <p>Pente : faible</p> <p>Etat : bon et stables</p> <p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est présente en amont puis disparaît après le franchissement de la route départementale. Des roseaux le long des berges sont présents en amont du tronçon. Présence anecdotique de résineux.</p>	<p>Occupation des sols : prairies</p> <p>Inondabilité : situation modifiée</p> <p>Le cours d'eau s'écoule le long de prairies pâturées ou fauchées.</p> <p>Le ruisseau traverse la route communale en remblai.</p> <p>Etangs : Présence d'un étang en barrage sur le cours d'eau amont</p>
	Objectifs	Gestion des étangs	Gestion de la ripisylve



Rode : vue vers l'aval - Présence de Roseaux

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité bonne
Rod_2  3.7 km	<p>Tracé : peu sinueux</p> <p>Fond du lit : vases</p> <p>Embâcles : non</p> <p>Les fonds du lit sont vaseux.</p> <p>Le ruisseau est busé sous le franchissement de la voie SNCF (environ 50m) et rectifié juste en amont.</p> <p>Les effluents de la commune de Lostroff s'écoule dans le ruisseau de Lostroff engendrant une pollution dans la Rode.</p>	<p>Nature des berges : naturelles</p> <p>Pente : faible</p> <p>Etat : bon et stables</p> <p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>Composée essentiellement d'aulnes, elle présente essentiellement une strate en aval du tronçon et en amont 2 strates (arbustive et arborescente).</p> <p>La végétation arbustive à tendance à se fermer sur le milieu et générer des broussailles.</p> <p>Le long des pâturages, les clôtures sont placées trop proche de la berge.</p>	<p>Occupation des sols : prairies - forêt</p> <p>Inondabilité : situation naturelle</p> <p>Le cours d'eau s'écoule dans des pâturages puis dans un bois et des prairies de fauche.</p>
	Objectifs	Gestion des étangs Gestion des embâcles	Gestion de la ripisylve



Abreuvoir mis en place dans le ruisseau



Clôtures trop proche de la berge



Passage sous la voie ferrée

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité mauvaise	Qualité bonne	Qualité bonne
Rod_3  1.5 km	<p><u>Tracé</u> : peu sinueux</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : non</p> <p>Le fond du lit est vaseux. Le lit a été recalibré et rectifié sur ce tronçon et présente peu de méandres.</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelles</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : bon et stables</p> <p>Quelques piétinements de berges par les bovins ont été constatés .</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : prairies</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation naturelle</p> <p>Le cours d'eau s'écoule le long de prairies de fauches et de pâturages. A la fin du tronçon se trouve la route départementale D92 en remblai. Lorsque le cours d'eau est en crue, les eaux inondent la plaine.</p>
		<p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>Le cours d'eau présente une ripisylve clairsemée voire absente en aval. Les roseaux colonisent les berges en l'absence de ripisylve.</p>	
Objectifs	Gestion des étangs	Limitation des piétinements Gestion de la ripisylve	Préservation des prairies



L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité bonne
Rod_4  1.7 km	<p><u>Tracé</u> : méandriformes</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : oui</p> <p>Le ruisseau présente de nombreux méandres sur ce tronçon.</p> <p>Des atterrissements ont été observés sur ce tronçon mais ne génèrent pas de contraintes.</p> <p>Un déchet avait été constaté au droit du pont avant la crue du ruisseau en février 2007.</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelle</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : bon et stables</p> <p>Quelques piétinements de berges par les bovins ont été constatés</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : prairies</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation naturelle</p> <p>Le cours d'eau s'écoule le long de prairies. Celle-ci sont souvent inondées lors des crues de la Rode.</p>
		<p><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est absente sur ce tronçon. Quelques arbres épars longent le cours d'eau. Les roseaux ont colonisé les berges.</p>	
Objectifs	Gestion des embâcles	Reconstitution de la ripisylve	Préservation des prairies



Déchets dans le lit mineur au droit du pont D92



La Rode au tronçon 4

L'appréciation de la classe de qualité physique est estimée d'après SOGREAH			
Tronçon	LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR
	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité bonne
Rod_5  3.8 km	<p><u>Tracé</u> : peu sinueux</p> <p><u>Fond du lit</u> : vases</p> <p><u>Embâcles</u> : oui</p> <p>Le ruisseau redevient peu sinueux.</p> <p>Des atterrissements sont localisés au droit du pont dans la commune de Munster, affectant les écoulements.</p> <p>Le village de Munster rejettent ses effluents dans la Rode.</p>	<p><u>Nature des berges</u> : naturelles</p> <p><u>Pente</u> : faible</p> <p><u>Etat</u> : bon et stables</p> <p style="text-align: center;"><b>RIPISYLVE</b></p> <p>La ripisylve est absente sur ce tronçon. Les roseaux ont colonisés les berges. Dans la traversée de Munster, une ripisylve est présente sur quelques dizaines de mètres mais souffre d'un manque d'entretien (arbres penchés menaçant de tomber).</p>	<p><u>Occupation des sols</u> : prairies</p> <p><u>Inondabilité</u> : situation naturelle</p> <p>Le cours d'eau s'écoule le long de prairies. Celle-ci sont souvent inondées lors des crues de la Rode.</p>
	Objectifs	Diversification les écoulements Gestion des eaux usées	Gestion de la ripisylve



**FICHE DESCRIPTIVE 7 : ROSE AVAL**

FICHE DESCRIPTIVE 8 : RODE

---

## LISTES DES ANNEXES

---

- Annexe 1 : Résultats de l'étude Qualphy Albe et Rose-Rode (AERM-DIREN, 2002 et 2004)
- Annexe 2 : Inventaires des données naturelles (données DIREN, CG 57)
- Annexe 3 : Débit d'étiage sur l'Albe, la Rose et la Rode (Données AERM)
- Annexe 4 : Fiches de repères de crues
- Annexe 5 : Carte de localisation des bassins versants
- Annexe 6 : Carte de l'occupation du sol
- Annexe 7 : Localisation des étangs sur le bassin versant de l'Albe

**ANNEXE 1 : RESULTATS DE L'ETUDE QUALPHY ALBE ET ROSE-RODE (AERM-DIREN, 2002 ET 2004)**

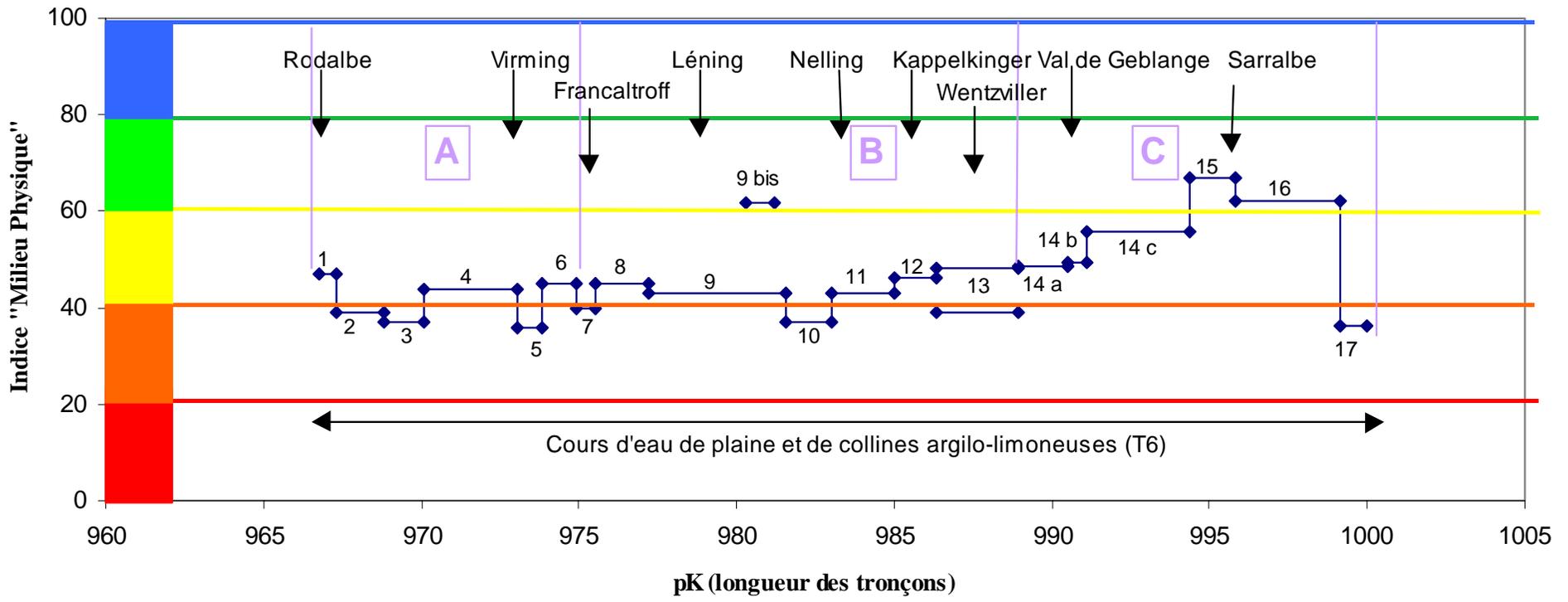
**Figure 1 : Etude de la qualité du milieu physique de l'Albe**

Type	Secteur	TRONCON	Limite aval	Indice milieu physique	Lit majeur	Berges	Lit mineur
Cours d'eau de plaine et de collines argilo-limoneuses	A	1	Rodalbe nord	47	34	54	32
		2	Pont SNCF Robalde	39	36	70	19
		3	Etang de Robalde	37	40	74	8
		4	aval Le Vieux Moulin	44	43	75	23
		5	Etang de Besville	36	36	75	8
		6	La Schlamatte	45	52	66	25
	B	7	Langmert	40	38	63	25
		8	Obenaus	45	53	65	25
		9	aval Moulin haut	43	46	73	19
		9 bis	bief Moulin haut	62	65	76	50
		10	aval Moulin bas	37	41	70	10
		11	Petit Rohrbach est	43	47	66	24
		12	Kappelkinger	46	48	78	22
	C	13	Wentzweiler sud	48	40	71	38
		13 bis	bief du Muehbach	39	46	71	11
		14 a	Le val de Geblange sud	48	43	60	44
		14 b	Pont RD 28 Schweix	49	30	76	45
14 c		Albau	56	53	73	46	
MOYENNE	15	Kiberrau	67	76	88	48	
	16	ci� Solvay sud	62	73	77	44	
	17	confluence Sarre	36	16	71	27	
				46	45	71	28

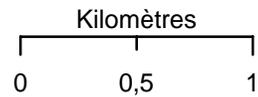
Classes de qualit  :

	Qualit� tr�s mauvaise	0 � 20 %
	Qualit� mauvaise	21 � 40 %
	Qualit� moyenne � m�diocre	41 � 60 %
	Qualit� assez bonne	61 � 80 %
	Qualit� excellente � correcte	81 � 100 %

**Figure 2 : Etude du milieu physique de l'Albe  
Evolution amont/aval de l'indice par tronçon**



# Qualité du milieu physique de l'Albe (1/4)

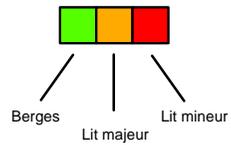


## Indice global :

- Qualité très mauvaise (score <= 20)
- Qualité mauvaise ( 20 < score <= 40 )
- Qualité moyenne à médiocre ( 40 < score <= 60 )
- Qualité assez bonne ( 60 < score <= 80 )
- Qualité très bonne à correcte ( score > 80 )

## Indices partiels :

Albe\_2 : numéro de tronçon

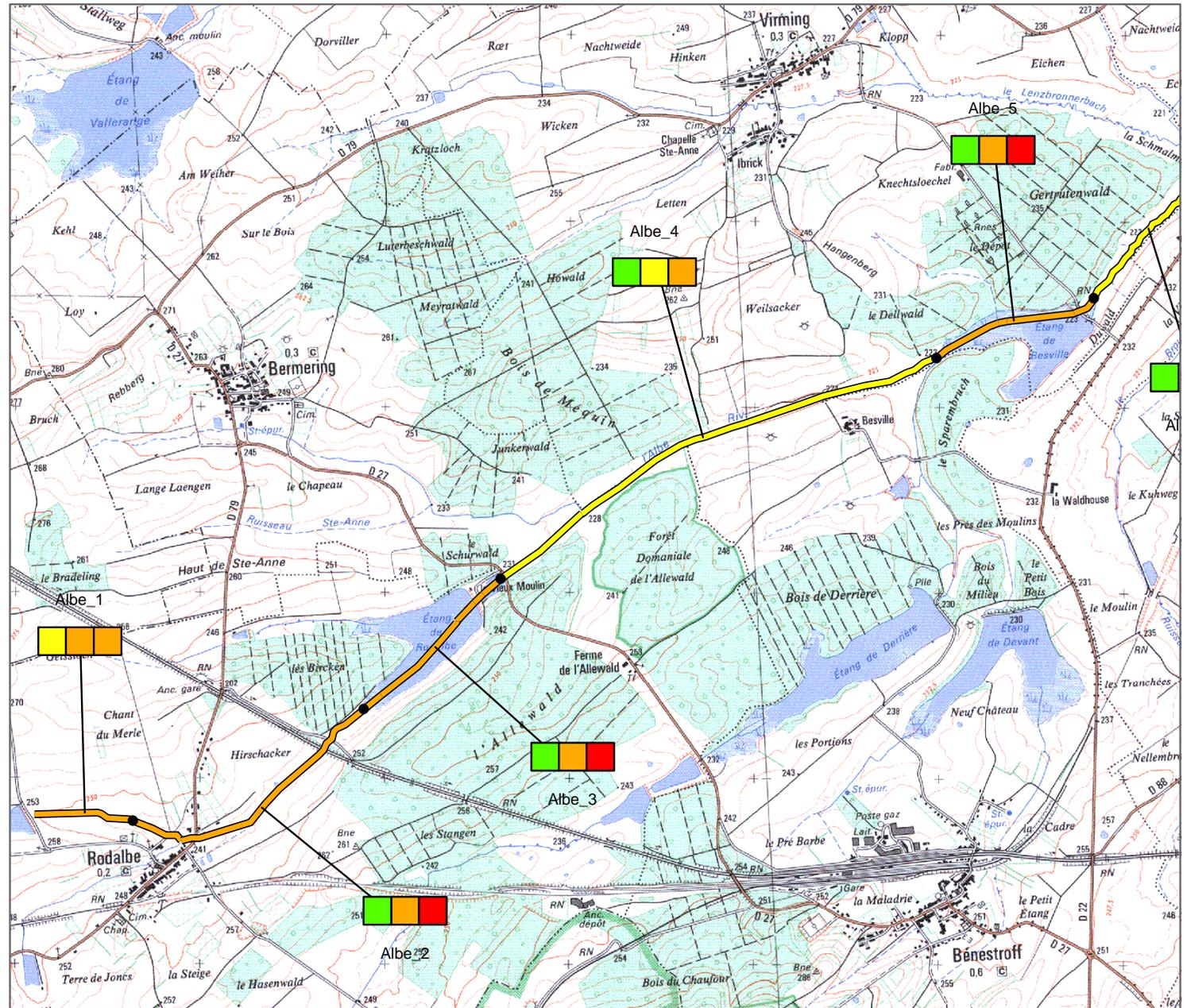


## Copyright :

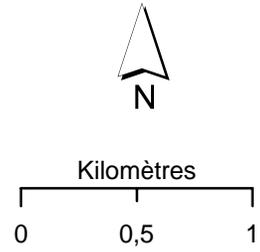
BD Carthage© AERM, IGN  
BD Carto© IGN  
SCAN25© IGN

## Sources :

Agence de l'eau Rhin - Meuse, 2004



# Qualité du milieu physique de l'Albe (2/4)

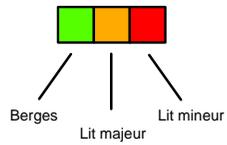


## Indice global :

- Qualité très mauvaise (score <= 20)
- Qualité mauvaise ( 20 < score <= 40 )
- Qualité moyenne à médiocre ( 40 < score <= 60 )
- Qualité assez bonne ( 60 < score <= 80 )
- Qualité très bonne à correcte ( score > 80 )

## Indices partiels :

Albe\_2 : numéro de tronçon

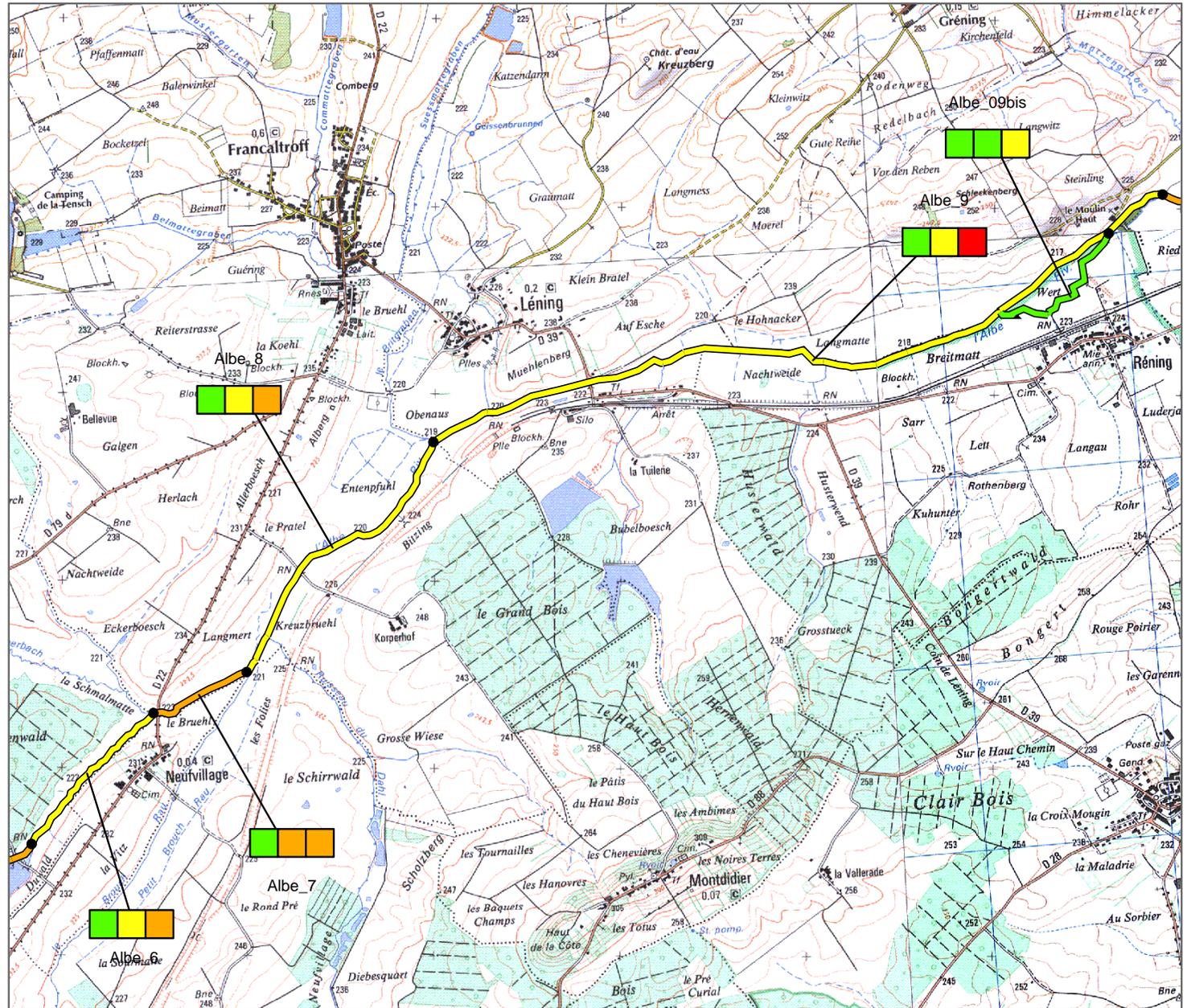


## Copyright :

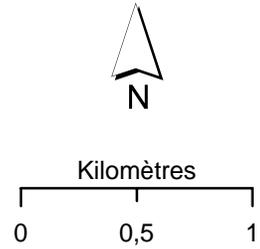
BD Carthage® AERM, IGN  
BD Carto® IGN  
SCAN25® IGN

## Sources :

Agence de l'eau Rhin - Meuse, 2004



# Qualité du milieu physique de l'Albe (3/4)

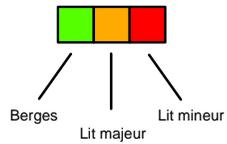


## Indice global :

- Qualité très mauvaise (score <= 20)
- Qualité mauvaise ( 20 < score <= 40 )
- Qualité moyenne à médiocre ( 40 < score <= 60 )
- Qualité assez bonne ( 60 < score <= 80 )
- Qualité très bonne à correcte ( score > 80 )

## Indices partiels :

Albe\_2 : numéro de tronçon

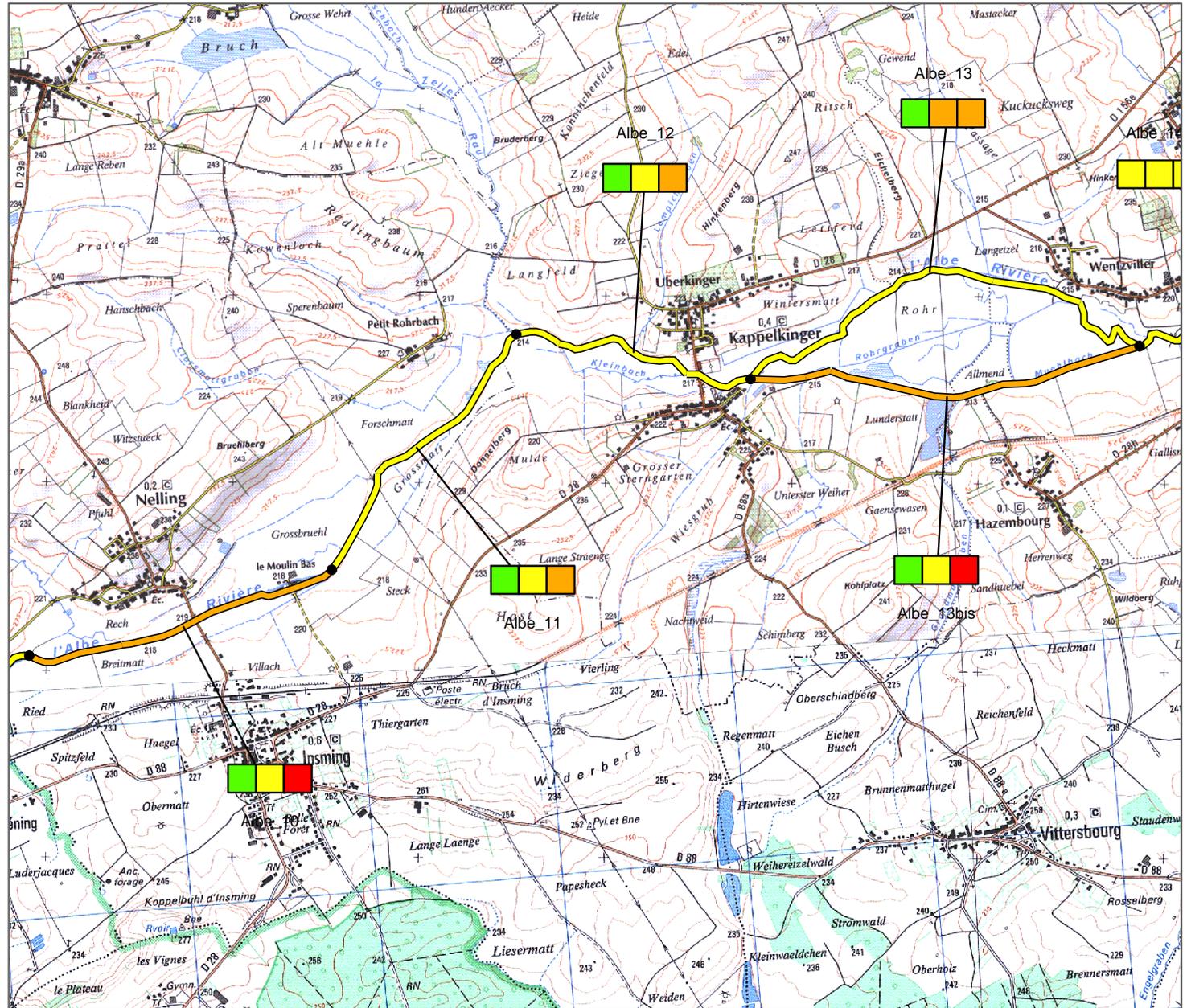


## Copyright :

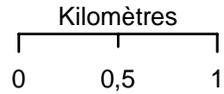
BD Carthage® AERM, IGN  
BD Carto® IGN  
SCAN25® IGN

## Sources :

Agence de l'eau Rhin - Meuse, 2004



# Qualité du milieu physique de l'Albe (4/4)

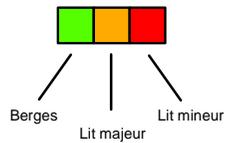


## Indice global :

- Qualité très mauvaise (score  $\leq 20$ )
- Qualité mauvaise (  $20 < \text{score} \leq 40$  )
- Qualité moyenne à médiocre (  $40 < \text{score} \leq 60$  )
- Qualité assez bonne (  $60 < \text{score} \leq 80$  )
- Qualité très bonne à correcte (score  $> 80$  )

## Indices partiels :

Albe\_2 : numéro de tronçon

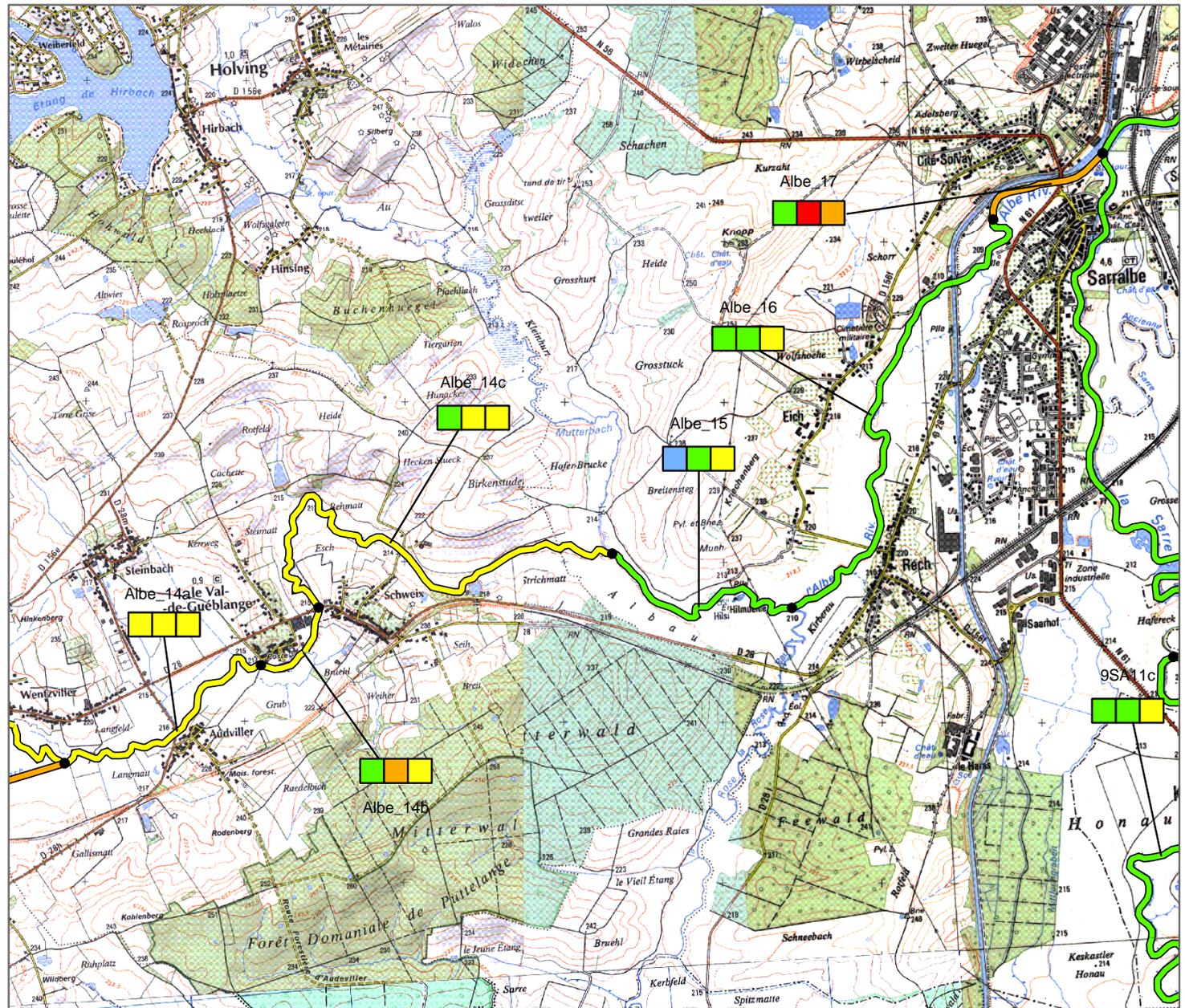


## Copyright :

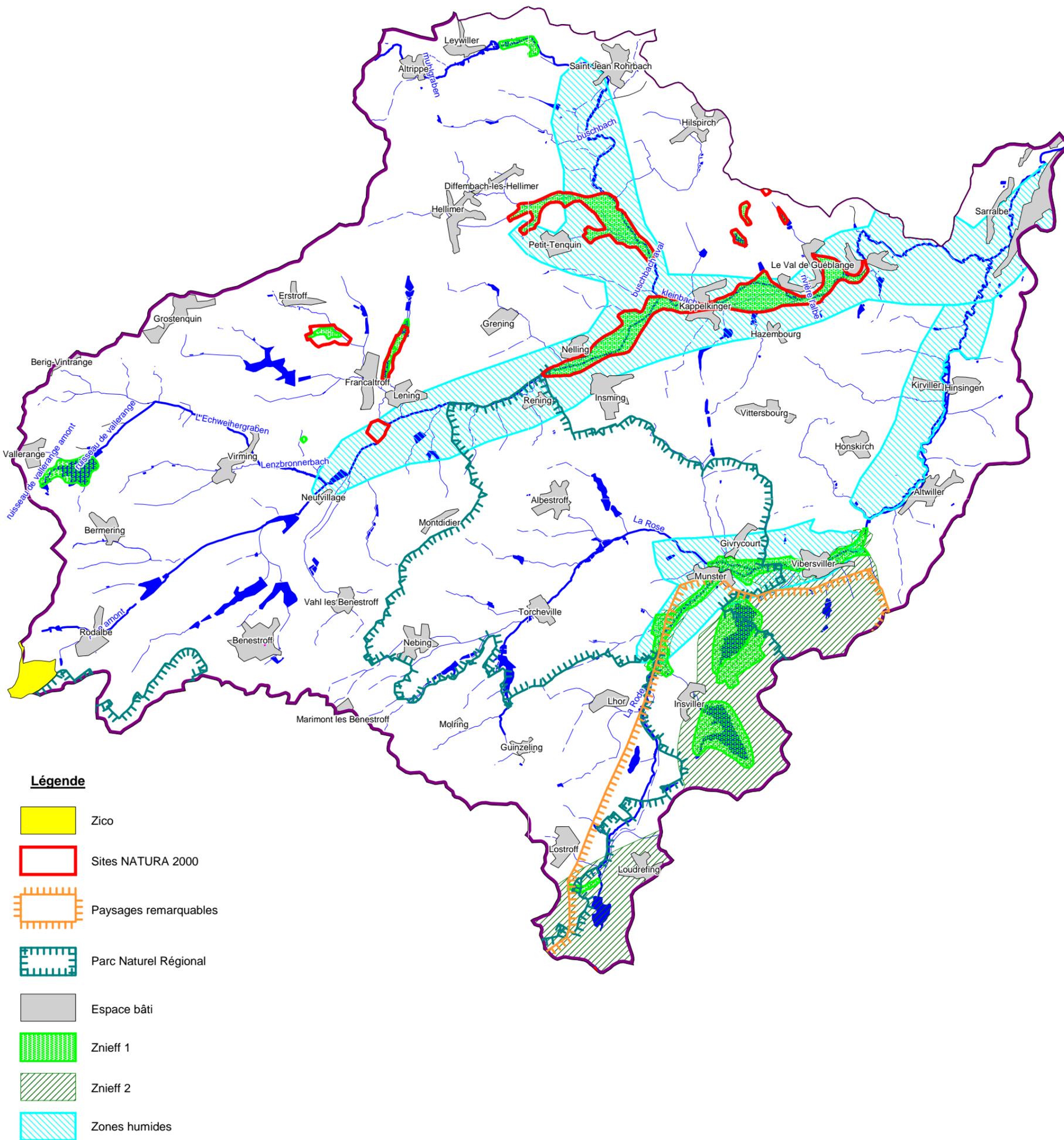
BD Carthage® AERM, IGN  
BD Carto® IGN  
SCAN25® IGN

## Sources :

Agence de l'eau Rhin - Meuse, 2004



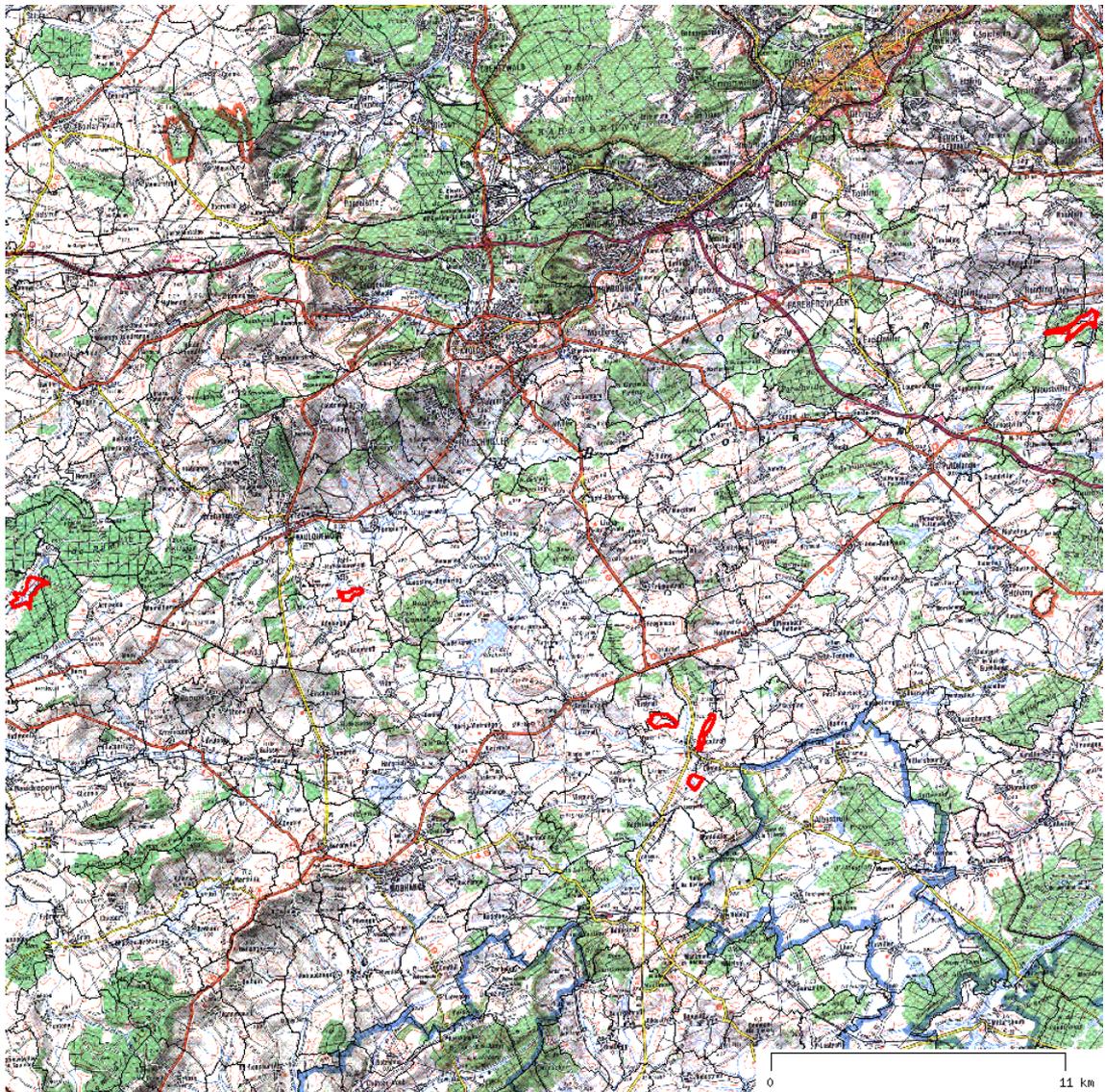
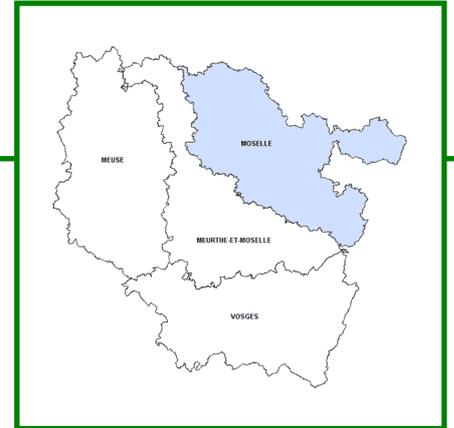
**ANNEXE 2 : INVENTAIRES DES DONNEES NATURELLES (DONNEES DIREN, CG  
57)**



**Légende**

-  Zico
-  Sites NATURA 2000
-  Paysages remarquables
-  Parc Naturel Régional
-  Espace bâti
-  Znieff 1
-  Znieff 2
-  Zones humides

# Marais de Vahl-les-Faulquemont



Zone de Protection Spéciale

© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

N° Régional : FR4110062

N° National :

Superficie : 210,36 ha

## Communes :

Erstroff(57) Francaltroff(57) Herny(57) Hundling(57) Ippling(57) Léning(57)  
Sarreguemines(57) Vahl-lès-Faulquemont(57) Vittoncourt(57)  
Woustviller(57)

## Description du site :

## Définition juridique :

### Textes applicables :

Directive n° 79/409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux » (J.O.C.E. 25-4-79).

Directive n° 92/43 du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats » (J.O.C.E. 22-7-92).

### Objectif :

L'objectif de la directive européenne « Oiseaux » est la conservation des oiseaux sauvages dans l'Union européenne.

Elle concerne :

- les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou les espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou leur répartition locale est restreinte ou enfin celles qui nécessitent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.

- les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière. Une importance particulière doit être accordée à la protection des zones humides, surtout celles d'importance internationale.

La directive demande aux Etats de désigner comme zones de protection spéciale (ZPS) les sites présentant un intérêt communautaire pour les oiseaux, en fonction des critères de la directive. Le site qui fait l'objet de ce classement doit présenter un intérêt particulier pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux, mentionnées dans l'annexe I de la directive Oiseaux ou espèces migratrices. Il figure donc en général, à ce titre, dans l'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico). Cet inventaire achevé en 1992 a identifié 285 Zico en France métropolitaine, dont 32 partiellement ou totalement incluses en Languedoc-Roussillon.

N° Régional : FR4110062

N° National :

Superficie : 210,36 ha

## Définition juridique (suite) :

L'objectif d'une zone de protection spéciale est donc d'assurer la conservation de l'ensemble des habitats nécessaires à la survie et à la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés ainsi que des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

Le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des ZPS et des zones spéciales de conservation (Zsc) sur le territoire européen. Il est destiné à assurer un réseau cohérent d'espaces protégés en vue d'assurer le maintien de la biodiversité des habitats naturels et des espèces sauvages sur le territoire européen des Etats membres.

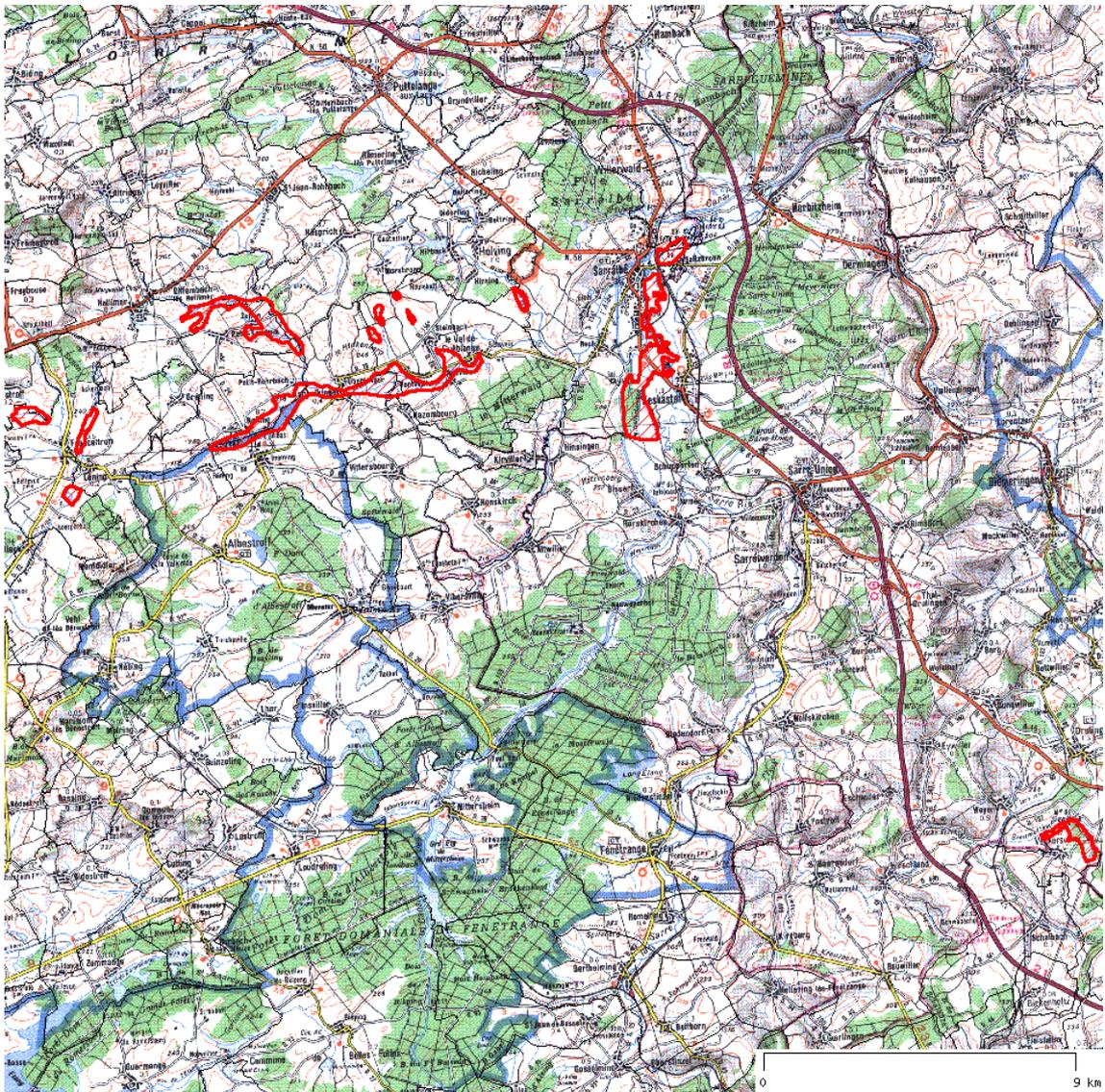
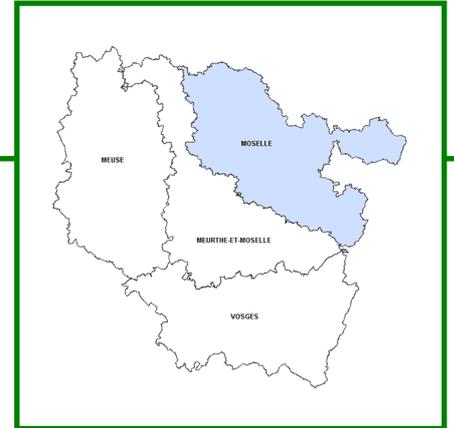
### Réglementation :

Prise en compte d'une zone de protection spéciale dans un dossier d'aménagement: Tout plan ou projet susceptible d'affecter de manière significative un site désigné doit faire l'objet d'une évaluation appropriée de son impact. En fonction des conclusions de celle-ci, les Etats membres ne donnent leur accord au projet qu'après s'être assurés qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité des sites concernés. Si, en l'absence de solution alternative, le plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, l'Etat membre prend toute mesure conservatoire pour assurer la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces dispositions concernent tous les plans ou projets susceptibles d'avoir une incidence sur le conservation des espèces pour lesquels le site à été désigné, que le plan ou projet soit inclus dans le périmètre du site ou non. De plus l'étude d'incidence doit également prendre en compte le cas échéant le cumul des impacts du projet étudié avec ceux d'autres plans ou projets susceptibles d'avoir également un effet sur les objectifs de conservation du site.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux projets entrant dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site, appelé document d'objectif.

Cas des projets éligibles dans le cadre des fonds structurels européens (objectif 2) : la prise en compte de l'environnement est un des trois piliers que la Commission européenne a mis en avant pour justifier son approbation du document unique de programmation de l'objectif 2. Elle est rendue obligatoire pour tous les projets éligibles même s'il n'existe pas de procédure réglementaire d'autorisation.

# Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch



Zone Spéciale de Conservation

© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

N° Régional : FR4100244

N° National :

Superficie : 970,31 ha

## Communes :

Albestroff(57) Diffembach-lès-Hellimer(57) Erstroff(57) Francaltroff(57) Le Val-de-Guéblange(57) Hazembourg(57) Hellimer(57) Hilsprich(57) Holving(57) Insming(57) Kappelking(57) Léning(57) Nelling(57) Petit-Tenquin(57) Sarralbe(57) Veckersviller(57) Willerwald(57)

## Description du site :

## Définition juridique :

### Textes applicables :

Directive n° 79/409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux » (J.O.C.E. 25-4-79).

Directive n° 92/43 du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats » (J.O.C.E. 22-7-92).

### Objectif :

L'objectif de la directive européenne « Oiseaux » est la conservation des oiseaux sauvages dans l'Union européenne.

Elle concerne :

- les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou les espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou leur répartition locale est restreinte ou enfin celles qui nécessitent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.
- les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière. Une importance particulière doit être accordée à la protection des zones humides, surtout celles d'importance internationale.

La directive demande aux Etats de désigner comme zones de protection spéciale (ZPS) les sites présentant un intérêt communautaire pour les oiseaux, en fonction des critères de la directive. Le site qui fait l'objet de ce classement doit présenter un intérêt particulier pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux, mentionnées dans l'annexe I de la directive Oiseaux ou espèces migratrices. Il figure donc en général, à ce titre, dans l'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico). Cet inventaire achevé en 1992 a identifié 285 Zico en France métropolitaine, dont 32 partiellement ou totalement incluses en Languedoc-Roussillon.

N° Régional : FR4100244

N° National :

Superficie : 970,31 ha

## Définition juridique (suite) :

L'objectif d'une zone de protection spéciale est donc d'assurer la conservation de l'ensemble des habitats nécessaires à la survie et à la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés ainsi que des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

Le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des ZPS et des zones spéciales de conservation (Zsc) sur le territoire européen. Il est destiné à assurer un réseau cohérent d'espaces protégés en vue d'assurer le maintien de la biodiversité des habitats naturels et des espèces sauvages sur le territoire européen des Etats membres.

### Réglementation :

Prise en compte d'une zone de protection spéciale dans un dossier d'aménagement: Tout plan ou projet susceptible d'affecter de manière significative un site désigné doit faire l'objet d'une évaluation appropriée de son impact. En fonction des conclusions de celle-ci, les Etats membres ne donnent leur accord au projet qu'après s'être assurés qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité des sites concernés. Si, en l'absence de solution alternative, le plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, l'Etat membre prend toute mesure conservatoire pour assurer la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces dispositions concernent tous les plans ou projets susceptibles d'avoir une incidence sur le conservation des espèces pour lesquels le site à été désigné, que le plan ou projet soit inclus dans le périmètre du site ou non. De plus l'étude d'incidence doit également prendre en compte le cas échéant le cumul des impacts du projet étudié avec ceux d'autres plans ou projets susceptibles d'avoir également un effet sur les objectifs de conservation du site.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux projets entrant dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site, appelé document d'objectif.

Cas des projets éligibles dans le cadre des fonds structurels européens (objectif 2) : la prise en compte de l'environnement est un des trois piliers que la Commission européenne a mis en avant pour justifier son approbation du document unique de programmation de l'objectif 2. Elle est rendue obligatoire pour tous les projets éligibles même s'il n'existe pas de procédure réglementaire d'autorisation.



## Paysages remarquables de Lorraine

*Certains paysages lorrains possèdent des milieux naturels, agraires et villageois riches, particulièrement expressifs de certains terroirs et certaines époques de l'histoire. Ils peuvent être considérés comme patrimoine régional.*

*Ces paysages ont été qualifiés de majeurs lorsqu'ils cumulent un certain nombre de critères concernant les milieux naturels et agraires, le bâti villageois, le patrimoine historique et la qualité des perspectives.*

*Chaque paysage retenu représente au mieux l'unité paysagère dans laquelle il s'inscrit. Cependant, seuls les paysages dont les qualités s'étendent sur plusieurs communes ont été retenus comme paysages remarquables régionaux. En effet, il existe une multitude de sites de qualité plus localisés non mentionnés ici.*

*Ces paysages sont fragiles et méritent une attention particulière lors des études et projets. Ce document constitue un « porté à connaissance » pour une meilleure prise en compte de leurs caractéristiques.*

### *Secteur du pays des étangs*

Secteur appartenant aux régions paysagères des plaines argileuses et humides. Ces zones sont riches en étangs naturels du fait d'un relief presque plat et d'un sol de nature hydromorphe mais aussi d'étangs artificiellement créés par la main de l'homme.

Plus précisément c'est un territoire naturel faisant partie de la plaine de Seille et de Nied qui repose sur une partie du bassin salifère lorrain : le Saulnois.

Paysage rural dont la composante aquatique est dominante.

### **Le RELIEF**

Vaste territoire du plateau lorrain faiblement vallonné ou quasiment plat, au milieu original du fait de la nature marneuse et argileuse des sols et des sous sols. Ces marnes irisées sont riches en Sels Gemme et en Gypse et retiennent l'eau dans les creux du relief.



## L'EAU dans le paysage.

L'eau est la composante majeure du secteur. Elle est présente sous toutes ses formes.

- De nombreux **étangs naturels ou semi naturels** sont à l'origine du caractère spécifique de cette zone. Leurs superficies sont importantes même si elles peuvent varier de 10 à 650 hectares. Leurs berges peuvent être nues, porteuses de roseaux mais aussi boisées. Les étangs les plus connus sont **l'étang de Lindre** qui servait à réguler le niveau de la Seille et l'alimentation des fossés de défense des places fortes de Marsal et de Metz et **l'étang du Stock** qui est le plus important en terme de superficie
- Des **sources salées** coulent de la vallée de la Seille.
- Les **rivières** Seille et Sarre se situent en périphérie de zone. Ces petites rivières serpentent tranquillement à travers la campagne.
- Un réseau de **petits ruisseaux** irrigue les prairies humides.
- Un **canal** nommé « le canal des houillères de la Sarre » traverse la zone du sud au nord est en passant par différents étangs. Ce canal est un des bras du canal du Rhin.

## Structures VEGETALES

**La forêt** est très présente mais a été largement défrichée. C'est une forêt humide qui cache en son ancre de multiples pièces d'eau qui participent à l'ambiance brumeuse de ce massif. L'élément forestier a toujours eu une grande importance dans ce secteur puisque le bois servait la production de sel. On trouve aujourd'hui des parcelles de peupliers et de résineux destinées à la sylviculture.

Des **prairies humides et des roselières** sont tout aussi nombreuses. Situées près des étangs, ou dans les creux de vallons, elles marquent le paysage d'une couleur or.

Des **ripisylves** composées d'aulnes et de saules marquent clairement les cours d'eau.

Des champs destinés au pâturage ou des prairies de fauche sont présents sur le bas des coteaux. Les terres cultivées de céréales ou d'oléagineux comme le colza sont nombreuses et se trouvent sur des zones non inondables

Des pelouses salées et des pelouses calcaires sont apparues au Moyen Age par la déforestation massive, puis par la suite elles ont été entretenues par le pâturage de bestiaux.

## PARTICULARITES ECOLOGIQUES lisibles dans le paysage

Territoire à grande richesse floristique. Il existe des dizaines de mares salées dans les prairies et des lacs naturels. Les berges de l'étang de Lindre renferment des espèces rares d'orchidées abritées par les saules et les aulnes



## **BÂTI ET IMPLANTATION DES VILLAGES**

Les villages ont un caractère rural et datent pour la plupart du début du siècle. Certains sont des villages rue avec des maisons mitoyennes et l'église dans l'axe de la rue centrale. D'autres sont plutôt des villages tas avec un développement de type clairière. Tous se situent dans la plaine et ont cherché à s'implanter sur des terres sèches et non inondables.

Néanmoins quelques villages ont préféré une implantation plus proche de l'eau comme Tarquimpol situé sur la presqu'île de l'étang de Lindre. Enfin, des fermes isolées dans la campagne complètent le maillage villageois. Certains villages ont une origine plus lointaine et gardent encore aujourd'hui des traces visibles de leurs origines féodales comme à Fénétrange qui possède encore le vestige d'un mur d'enceinte et son château.

Les maisons à colombage ont constitué pendant longtemps l'habitat traditionnel du pays des étangs jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle. On trouve éparpillées sur le territoire des vieilles ruines de ce type de construction.

## **Impact des RESEAUX DE COMMUNICATION**

Les routes sont uniquement des départementales. Du fait d'un relief plat elles sont souvent très droites et permettent une bonne desserte du secteur. Elles sont très souvent boisées ou bordées d'arbres d'alignement.

## **Principales ACTIVITES ECONOMIQUES**

La pisciculture est l'activité caractéristique de la zone. L'activité date du Moyen Age.

L'agriculture subit la contrainte des zones inondables. Elle se compose essentiellement de prairies de fauche, de pâturages et en moindre proportion de terres cultivées. L'élevage bovin et la production laitière permettent de s'adapter au milieu humide.

Enfin un tourisme vert régional est depuis peu une composante l'économie locale, surtout en période estivale. Les habitats secondaires se multiplient dans le paysage sous la forme de maisons d'hôte mais aussi de vieilles bâtisses rénovées.

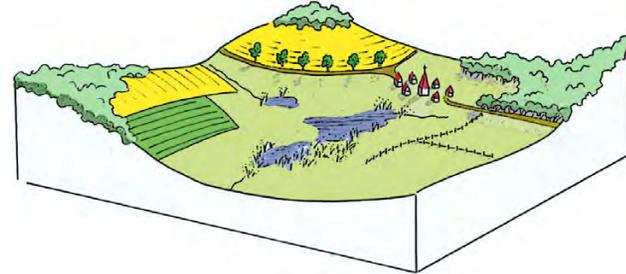


## Communes concernées

ASSENONCOURT  
AZOUDANGE  
BELLES-FORETS  
BERTHELMING  
BETTBORN  
BOURDONNAY  
CUTTING  
DESSELING  
DIANE-CAPELLE  
DIEUZE  
FENETRANGE  
FRIBOURG  
GELUCOURT  
GONDREXANGE  
GOSELMING  
GUERMANGE  
HAUT-CLOCHER  
INSVILLER  
KERPRICH-AUX-BOIS  
LANGATTE  
LANGUIMBERG  
LHOR  
LINDRE-BASSE  
LINDRE-HAUTE  
LOSTROFF  
LOUDREFING  
MAIZIERES-LES-VIC  
MITTERSHEIM  
MOUSSEY  
MUNSTER  
NIEDERSTINZEL  
RECHICOURT-LE-CHATEAU  
RHODES  
ROMELFING  
RORBACH-LES-DIEUZE  
SAINT-JEAN-DE-BASSEL  
TARQUIMPOL  
VIBERSVILLER  
ZOMMANGE

## ECHELLE DU PAYSAGE

Paysage très horizontal et complètement ouvert sur l'espace. L'échelle de découverte est grande puisque les distances entre les différents éléments majeurs du paysage sont assez importantes, les pièces d'eau sont vastes et les parcelles cultivées comptent plusieurs dizaines d'hectares.



## STRUCTURE DU PAYSAGE

Territoire qui a une structure simple basée principalement sur la composante aquatique. Les zones sèches sont soit habitées soit cultivées. La forêt quant à elle se localise sur les sommets des moindres reliefs. Elle est sous forme de massifs boisés de taille relativement petite. Le reste des zones étant humide est consacré aux pièces d'eau et à leurs activités aquatiques.

## POINTS DE VUE REMARQUABLES

LINDRE BASSE et TARQUIMPOL : points de vue sur l'étang de Lindre

## TENDANCES

L'agriculture tend à devenir intensive (agrandissement des parcelles, drainage, apport d'engrais....) et risque de dénaturer la richesse de ces paysages. Mitage déjà présent qui éparpille les habitations et nuit à la lisibilité du paysage.

## COUPS DE CŒUR PAYSAGERS

Les étangs de Lindre et du Stock sont les joyaux de ce territoire

## MOTIFS PAYSAGERS et VEGETAUX à réutiliser dans les projets

**Bois de petite taille** : *chêne sessile, chêne pédonculé, hêtre, charme commun, fusain d'europe.*

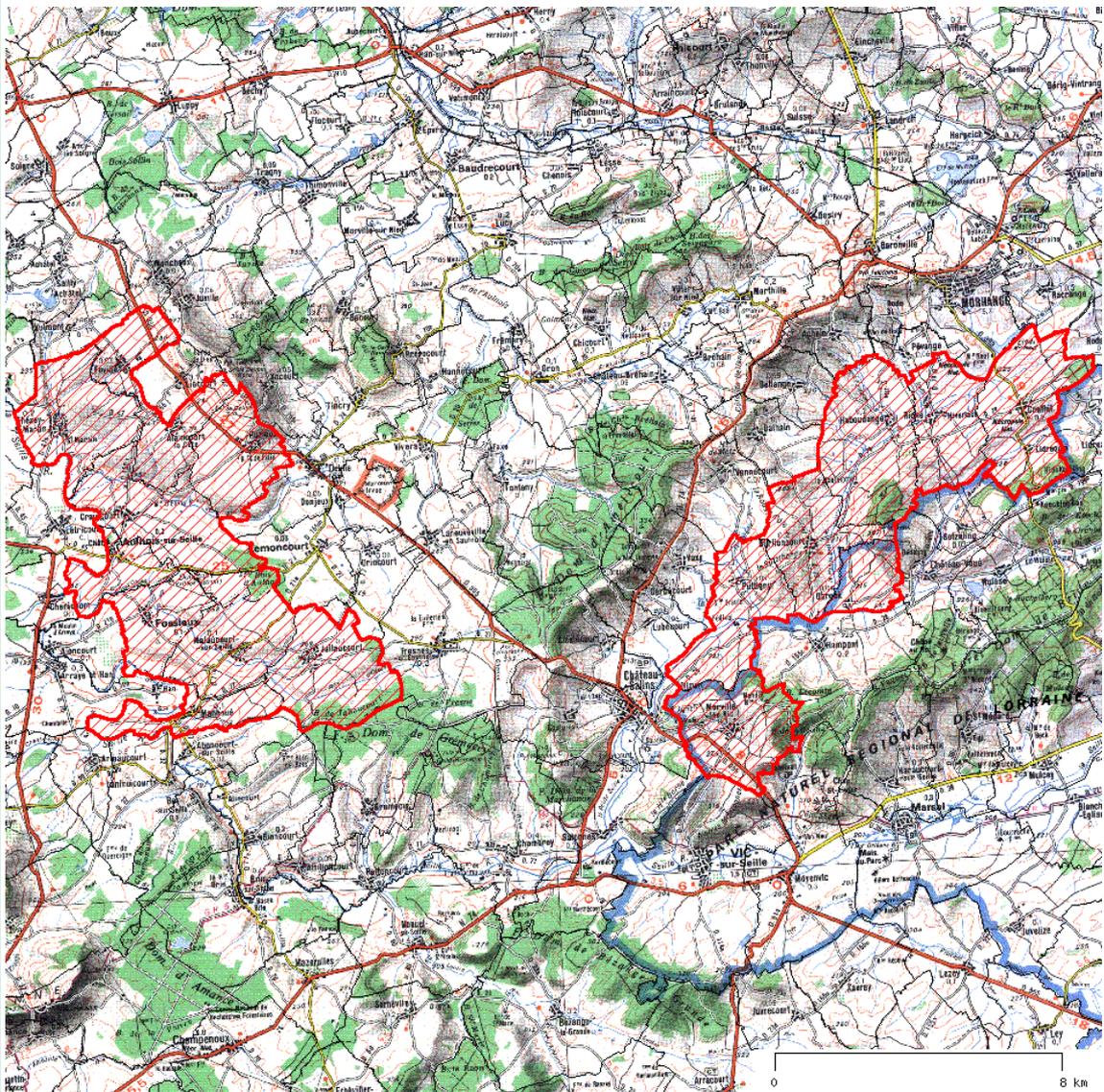
**Ripisylve** : *aulne glutineux, saule blanc, saule doré*

**Pièces d'eau** : *roseaux, carex*

\*\*\*\*\*



Zone importante pour la Conservation des oiseaux



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

N° Régional : ZI COLE05

N° SPN :

Superficie : ha

## Communes :

ABAUCOURT SUR SEILLE(54) ARMAUCOURT(54) ARRAYE ET HAN(54) CHENICOURT(54) LANFROICOURT(54) LETRICOURT(54) THEZEY ST MARTIN(54) ABONCOURT SUR SEILLE(57) ACHAIN(57) AJONCOURT(57) ALAINCOURT LA COTE(57) ATTILLONCOURT(57) AULNOIS SUR SEILLE(57) BURLIONCOURT(57) CHATEAU SALINS(57) CHATEAU VOUE(57) CONTHIL(57) CRAINCOURT(57) DELME(57) FOSSIEUX(57) FOVILLE(57) FRESNES EN SAULNOIS(57) GREMECEY(57) HABOUDANGE(57) HAMPONT(57) JALLAUCOURT(57) JUVILLE(57) LEMONCOURT(57) LIOCOURT(57) LUBECOURT(57) MALAUCOURT SUR SEILLE(57) MANHOUE(57) MONCHEUX(57) MORHANGE(57) MORVILLE LES VIC(57) MOYENVIC(57) OBRECK(57) ORIOCOURT(57) PEVANGE(57) PUTTIGNY(57) PUZIEUX(57) RACRANGE(57) RICHE(57) RODALBE(57) SALONNES(57) SOTZELING(57) VANNECOURT(57) VAXY(57) VIC SUR SEILLE(57) VULMONT(57) WUISSE(57)

## Description du site :

## Définition juridique :

### Textes applicables :

Directive n° 79/409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux » (J.O.C.E. 25-4-79).

Directive n° 92/43 du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats » (J.O.C.E. 22-7-92).

### Objectif :

L'objectif de la directive européenne « Oiseaux » est la conservation des oiseaux sauvages dans l'Union européenne.

Elle concerne :

- les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou les espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou leur répartition locale est restreinte ou enfin celles qui nécessitent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.

N° Régional : ZICOLE05

N° SPN :

Superficie : ha

## Définition juridique (suite) :

- les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière. Une importance particulière doit être accordée à la protection des zones humides, surtout celles d'importance internationale.

La directive demande aux Etats de désigner comme zones de protection spéciale (ZPS) les sites présentant un intérêt communautaire pour les oiseaux, en fonction des critères de la directive. Le site qui fait l'objet de ce classement doit présenter un intérêt particulier pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux, mentionnées dans l'annexe I de la directive Oiseaux ou espèces migratrices. Il figure donc en général, à ce titre, dans l'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico). Cet inventaire achevé en 1992 a identifié 285 Zico en France métropolitaine, dont 32 partiellement ou totalement incluses en languedoc-Roussillon.

L'objectif d'une zone de protection spéciale est donc d'assurer la conservation de l'ensemble des habitats nécessaires à la survie et à la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés ainsi que des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

Le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des ZPS et des zones spéciales de conservation (Zsc) sur le territoire européen. Il est destiné à assurer un réseau cohérent d'espaces protégés en vue d'assurer le maintien de la biodiversité des habitats naturels et des espèces sauvages sur le territoire européen des Etats membres.

### Réglementation :

Prise en compte d'une zone de protection spéciale dans un dossier d'aménagement: Tout plan ou projet susceptible d'affecter de manière significative un site désigné doit faire l'objet d'une évaluation appropriée de son impact. En fonction des conclusions de celle-ci, les Etats membres ne donnent leur accord au projet qu'après s'être assurés qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité des sites concernés. Si, en l'absence de solution alternative, le plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, l'Etat membre prend toute mesure conservatoire pour assurer la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces dispositions concernent tous les plans ou projets susceptibles d'avoir une incidence sur la conservation des espèces pour lesquels le site à été désigné, que le plan ou projet soit inclus dans le périmètre du site ou non. De plus l'étude d'incidence doit également prendre en compte le cas échéant le cumul des impacts du projet étudié avec ceux d'autres plans ou projets susceptibles d'avoir également un effet sur les objectifs de conservation du site.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux projets entrant dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site, appelé document d'objectif.

Cas des projets éligibles dans le cadre des fonds structurels européens (objectif 2) : la prise en compte de l'environnement est un des trois piliers que la Commission européenne a mis en avant pour justifier son approbation du document unique de programmation de l'objectif 2. Elle est rendue obligatoire pour tous les projets éligibles même s'il n'existe pas de procédure réglementaire d'autorisation.



# PLATEAU DE DELME, VALLÉE DE LA PETITE SEILLE



N° Régional : ZI COLE05

N° SPN :

Superficie : ha

## Définition juridique (suite) :

### Les ZICO en Lorraine :

Il existe 14 ZICO regroupant des étangs, des cours d'eau et des massifs forestiers, par exemple : · Étang du Lindre, · Lac de Madine, · Vallée de la Meuse, · Hautes Vosges.

Zone Importante pour la Conservation des oiseaux

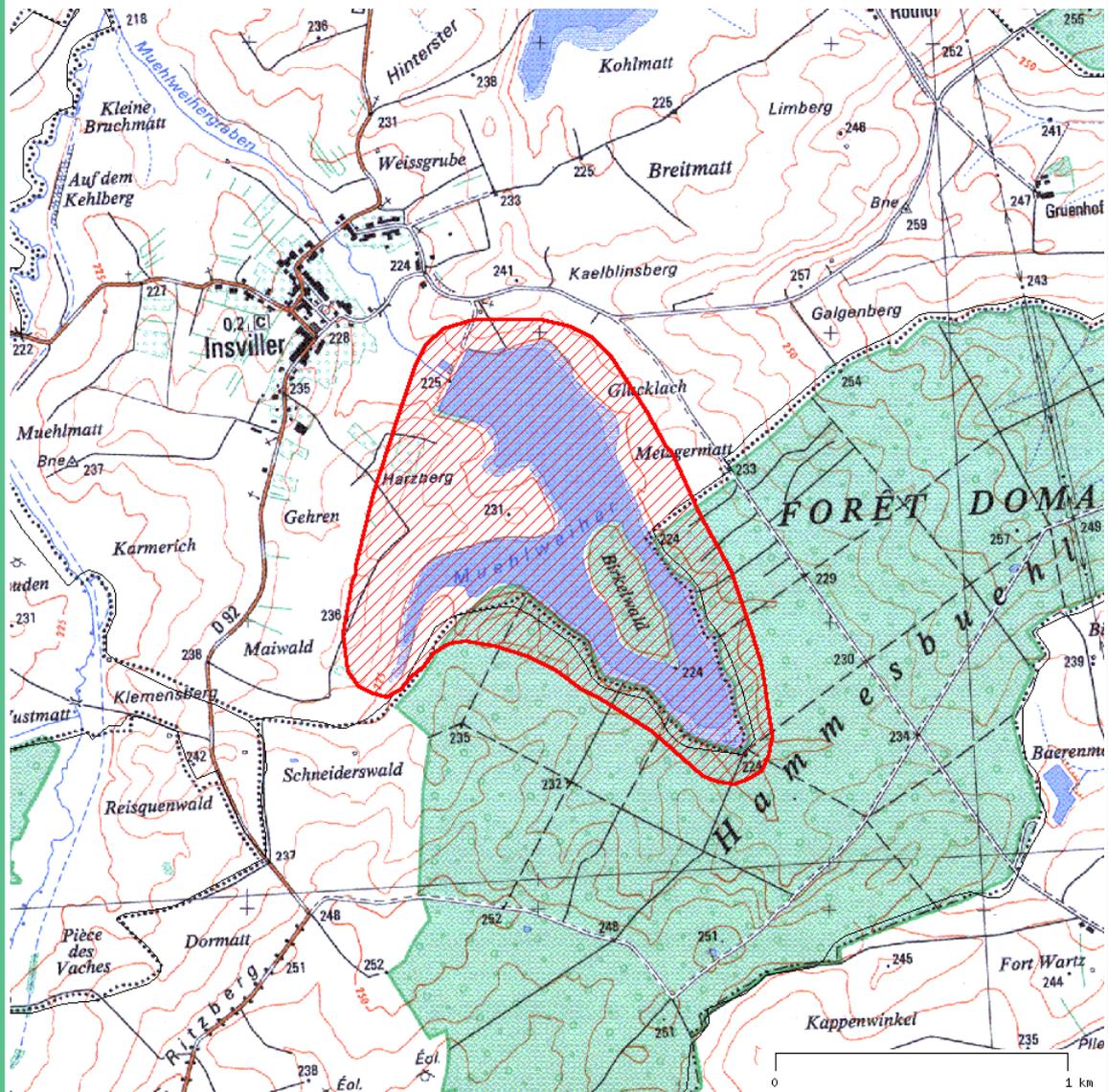
N° Régional : 00120032

N° SPN : 410001907

Superficie : 142,71 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/11/1984

Date de mise à jour : 01/11/1984



N° Régional : 00120032

N° SPN : 410001907

Superficie : 142,71 ha

## Communes :

INSVILLER(57) LOUDREFING(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Étang de pisciculture, d'origine artificielle, bordé d'une roselière, jouxté par la forêt pour partie, et par des terres agricoles.

### Étage de végétation :

Étage collinéen.

### Autres éléments descriptifs de la zone :

Étang artificiel exploité pour la pisciculture, roselière en bordure en partie lisière forestière et en partie lisière avec terres agricoles.

### Potentialités biologiques :

Intérêt régional.

### Dégradations sur la zone :

Pas de dégradations importantes si ce n'est le prélèvement d'oeufs de quelques espèces (foulques notamment, mais peut être aussi d'autres..) et la chasse.

### Protections :

Location du droit de chasse par une association (par exemple) de protection de la nature.

### Intérêts :

Nidification régulière du Busard des roseaux (1 à 2c.), possible du Grèbe à cou noir (1c.) et potentielle de quelques espèces d'anatidés ( Canards colverts et chipeau, Fuligules milouin et morillon).

Nidification d'espèces paludicoles : Raissierolles effarvate et turdoïde, Phragmite des joncs, Bergeronnette printanière, Traquets pâtre et tarier.

Passage et hivernage moins important que l'étang voisin (Étang Rouge), mais cet étang peut servir de refuge en cas de dérangement des oiseaux sur l'Étang Rouge (les 2 étangs sont distants d'un km environ).

### Bibliographie :

MILVUS : Chroniques annuelles du Centre ornithologique lorrain 1965 à 1983, Nancy.  
Bulletin ornithologique des Vosges du Nord, de l'Alsace Bossue et de l'Est de la Moselle, par le Groupe ornithologique des Vosges du Nord 1971 à 1983, Bitche.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

N° Régional : 00120032

N° SPN : 410001907

Superficie : 142,71 ha

## Définition juridique (suite) :

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

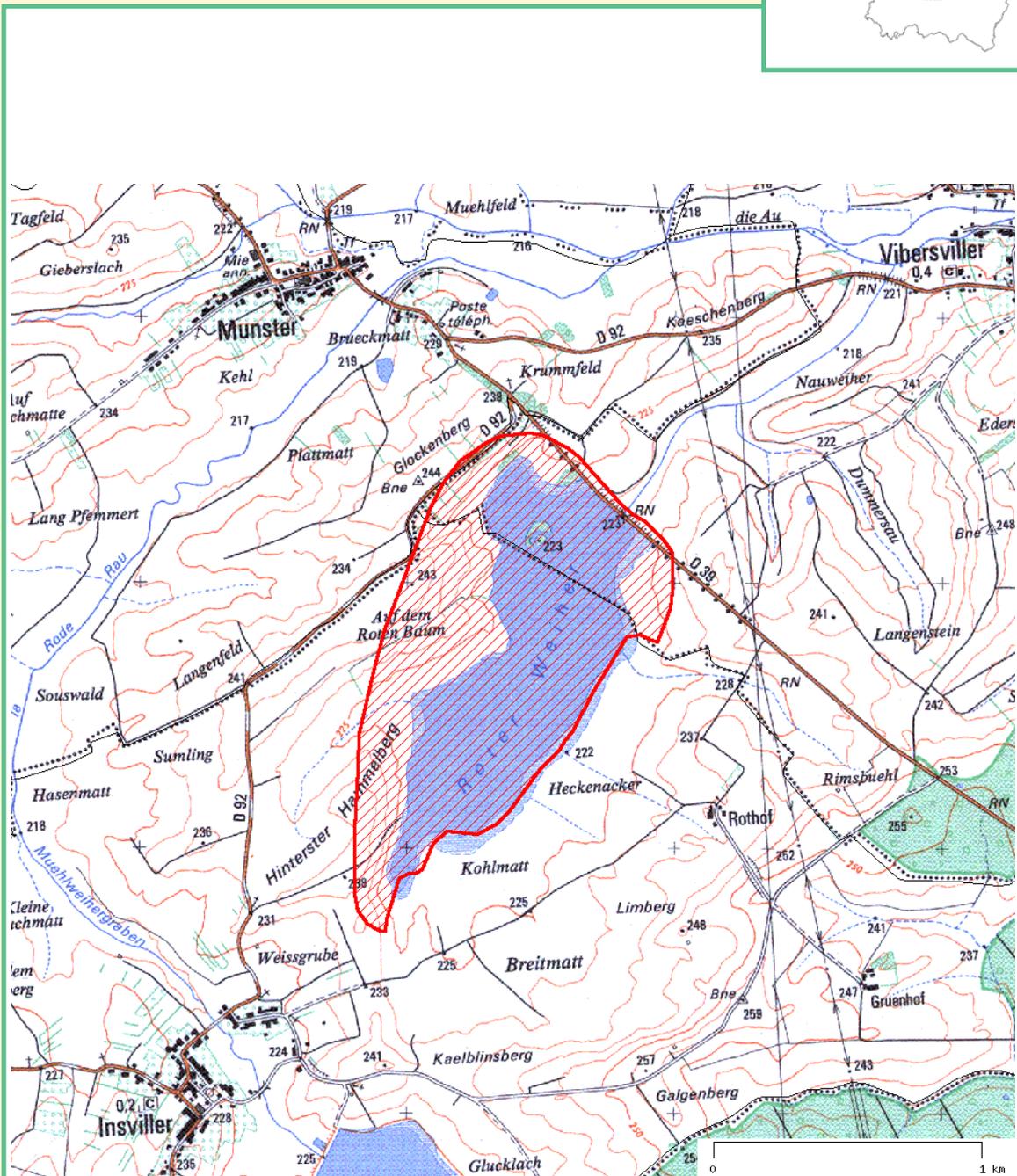
N° Régional : 00120033

N° SPN : 410001908

Superficie : 122,81 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/11/1984

Date de mise à jour : 01/11/1984



N° Régional : 00120033

N° SPN : 410001908

Superficie : 122,81 ha

## Communes :

INSVILLER(57) MUNSTER(57) VIBERSVILLER(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Étang de pisciculture, d'origine artificielle, bordé d'une roselière. Étang entouré de prairies humides, milieu très ouvert.

### Étage de végétation :

Étage collinéen

### Autres éléments descriptifs de la zone :

Étang artificiel exploité pour la pisciculture - roselière en bordure - situé en prairie humide - milieu très ouvert.

### Potentialités biologiques :

Intérêt régional.

### Dégradations sur la zone :

Pas de dégradations importantes mais :

- faucardage régulier de la roselière (parfois en début de nidification) et prélèvement d'œufs de certaines espèces (Foulque macroule, mais peut être aussi grèbe huppé et d'autres...).
- chasse entraînant un dérangement important.

### Protections :

Location du droit de chasse par une association de protection de la Nature

Entente avec le propriétaire pour l'exploitation et aménagement "écologique" du milieu : faucardage limité dans le temps et dans l'espace.

### Intérêts :

Nidification d'espèces rares : Busard des roseaux (2cpl en 1984), Bécassine des marais (1 cpl en 1984), Grèbe à cou noir (possible), Anatidés (Canard colvert et possible pour les Fuligules milouin et morillon), Raissierolles turdoïde et effarvate.

Estivage d'anatidés : Civerets, Fuligules..

Passage migratoire important : en cours de vidange, l'étang peut abriter jusqu'à 5000 Vanneaux huppés, 300 à 500 Bécassines des marais, 120 Hérons cendrés.

Hivernage régulier du Cygne sauvage, du Grand cormoran et d'un plus d'un millier d'anatidés.

N° Régional : 00120033

N° SPN : 410001908

Superficie : 122,81 ha

## Description du site (suite) :

### Bibliographie :

MILVUS : chroniques annuelles du Centre ornithologique lorrain 1965 à 1983, Nancy.  
Bulletin ornithologique des Vosges du Nord, de l'Alsace Bossue et de l'Est de la Moselle, par le Groupe ornithologique des Vosges du Nord 1971 à 1983, Bitche.  
FRANCOIS J. 1981 - Sur la présence hivernale en Lorraine du cygne sauvage (*Cygnus cygnus*) et du Cygne de Bewick (*Cygnus bewickii*) au cours de la dernière décennie. *CICONIA* 5(2-3) : 83-95.  
MULLER Y., POTIER A. 1982 - Estivage du Grèbe jaugris (*Podiceps griseigena*) en Lorraine. *CICONIA* 6 (2) : 137.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...



N° Régional : 00120033

N° SPN : 410001908

Superficie : 122,81 ha

## Définition juridique (suite) :

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

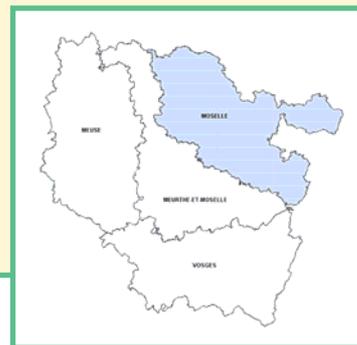
De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

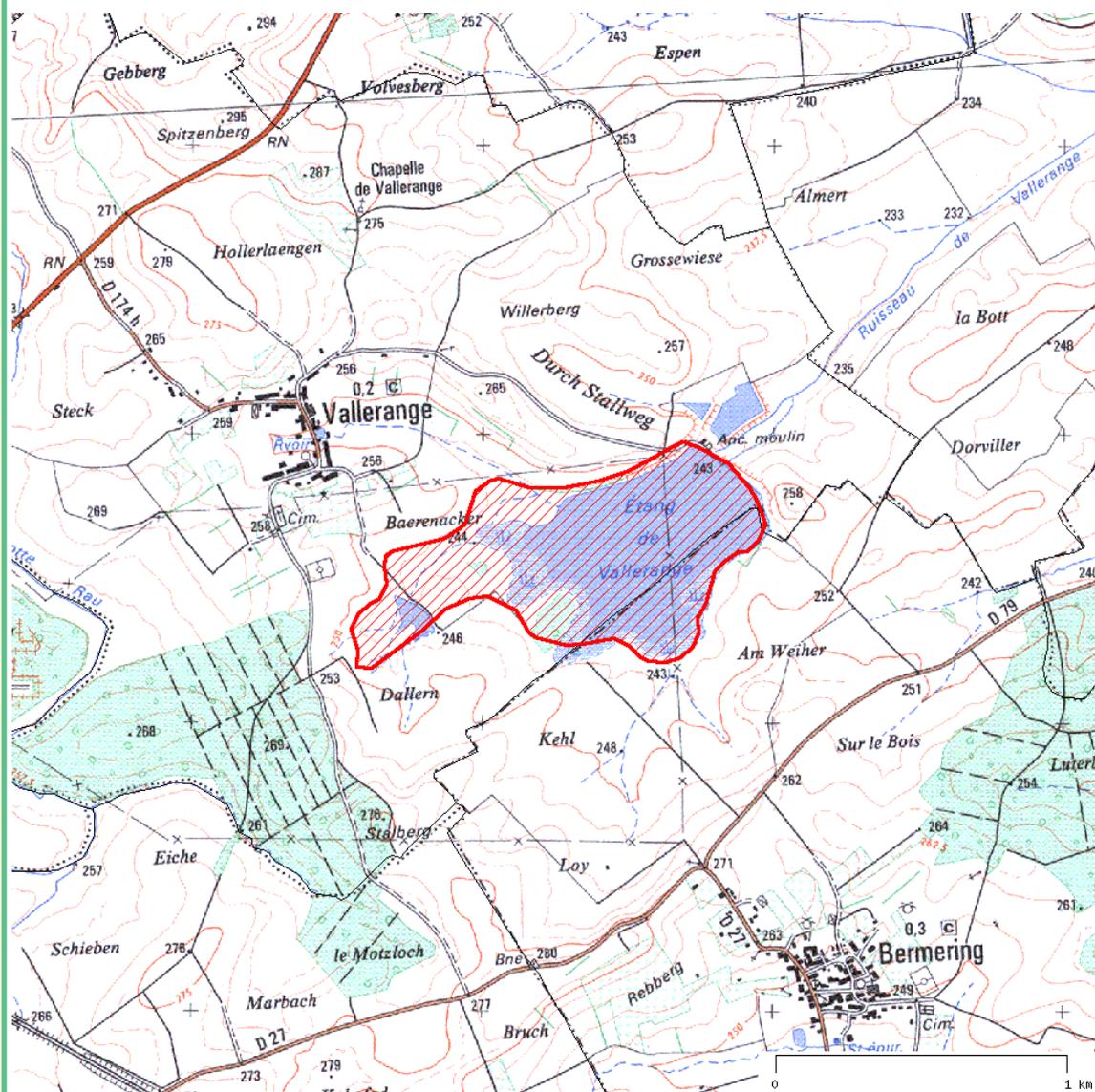
N° Régional : 00120054

N° SPN : 410006922

Superficie : 62,03 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/11/1985

Date de mise à jour : 01/11/1985



N° Régional : 00120054

N° SPN : 410006922

Superficie : 62,03 ha

## Communes :

BERMERING(57) VALLERANGE(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Étang à roselière

### Autres éléments descriptifs de la zone :

Étang artificiel exploité pour la pisciculture, petite roselière en bordure, prairie humide à proximité, petit bois (peupliers) à l'Ouest.

### Dégradations sur la zone :

Le faucardage de la roselière peut empêcher certaines nidifications, certaines années.

### Intérêts :

L'intérêt de l'étang est exceptionnel au niveau de l'avifaune nicheuse : c'est la plus importante station de Grèbes à cou noir de Lorraine et sans doute du Nord-Est de la France : 10 à 20 couples nicheurs.

Le Busard des roseaux niche également lorsque la roselière est assez importante, de même que divers anatidés : Canard colvert, Fuligule morillon (au moins 2 familles en 1985) et sans doute Fuligule milaim et Canard chipeau.

Un couple de Faucon hobereaux s'est aussi reproduit dans le bois voisin en 1984.

L'étang est déjà mentionné en 1935 pour la présence exceptionnelle de Nettes rousses (voir bibliographie).

### Bibliographie :

MILVUS : Chroniques annuelles du Centre ornithologique lorrain de 1965 à 1984, Nancy.

LIENHART R. (1935) : Présence en Lorraine de *Netta rufinas* Pallas. *Alauda* 7:569-571.

Plusieurs centaines de Nettes rousses le 25/08/1935 à l'étang de Vallerange.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

N° Régional : 00120054

N° SPN : 410006922

Superficie : 62,03 ha

## Définition juridique (suite) :

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

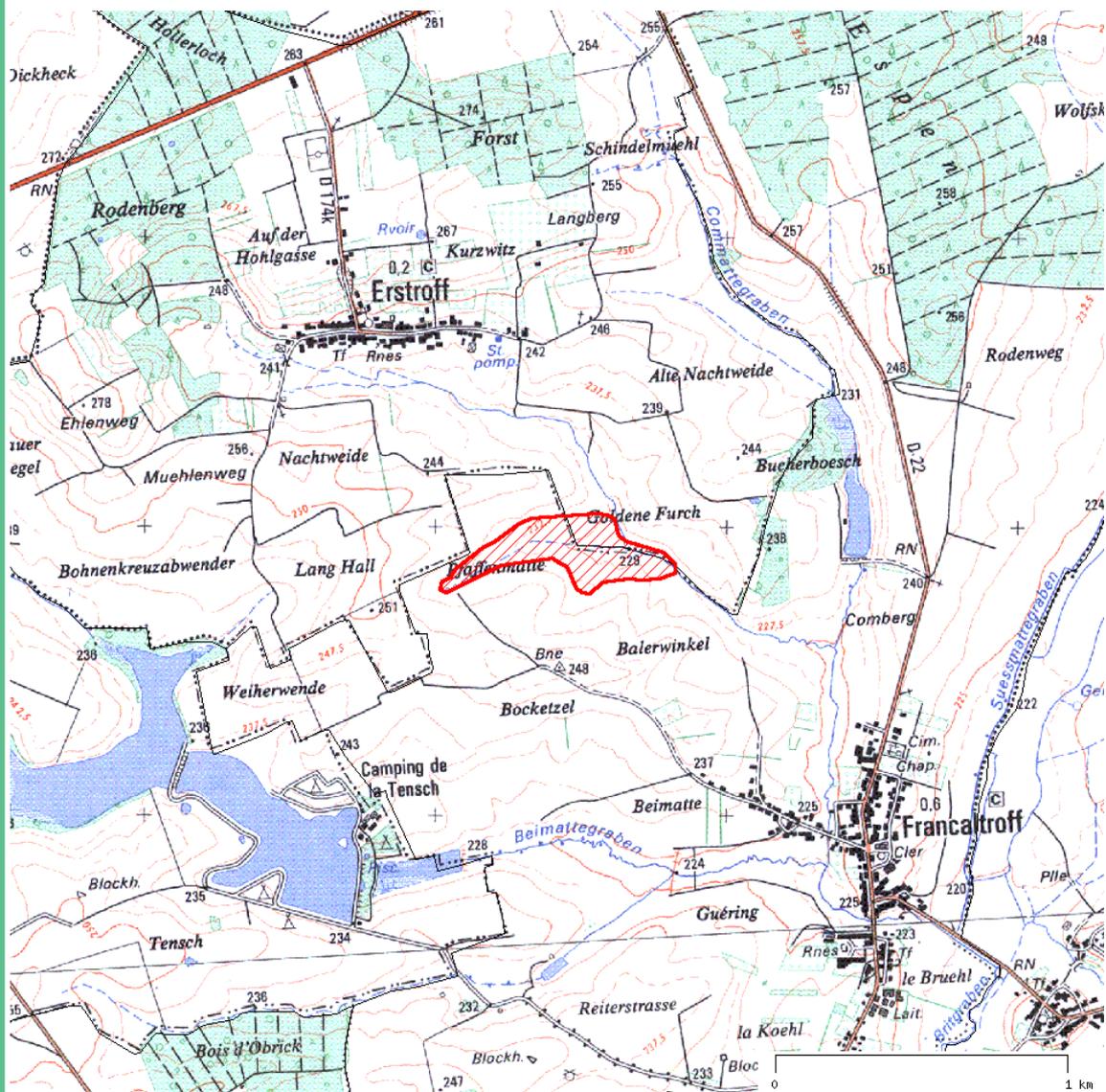
N° Régional : 00120006

N° SPN : 410000470

Superficie : 11,06 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/01/1980

Date de mise à jour : 01/01/1982



N° Régional : 00120006

N° SPN : 410000470

Superficie : 11,06 ha

## Communes :

ERSTROFF(57) FRANCALTROFF(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Tourbière alcaline et marais eutrophe.

### Éléments de phytosociologie :

Caricion davalliana, Molinion, Phragmition, Filipendulion petasition.

### Étage de végétation :

Étage collinéen (Metz).

### Potentialités biologiques :

Intérêt régional.

### Protections :

Le remembrement, achevé en 1983, procure une relative stabilité foncière.  
Les terrains sont loués par le FIR Lorraine, ce qui en assure la protection.

### Intérêts :

Tourbière alcaline typique du Plateau Lorrain, dont l'origine est liée à un suintement alcalin.

Le cortège floristique, très complet, compte de nombreuses espèces intéressantes.

L'absence de perturbations permet l'installation d'intéressantes espèces animales.

L'intérêt paysager est notable : la rupture dans le paysage et la coloration introduisent des éléments de diversité dans l'openfield lorrain.

### Bibliographie :

FIR Lorraine (Beguïn et coll.) - 1982 - Inventaire des marais de Lorraine.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

N° Régional : 00120006

N° SPN : 410000470

Superficie : 11,06 ha

## Définition juridique (suite) :

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

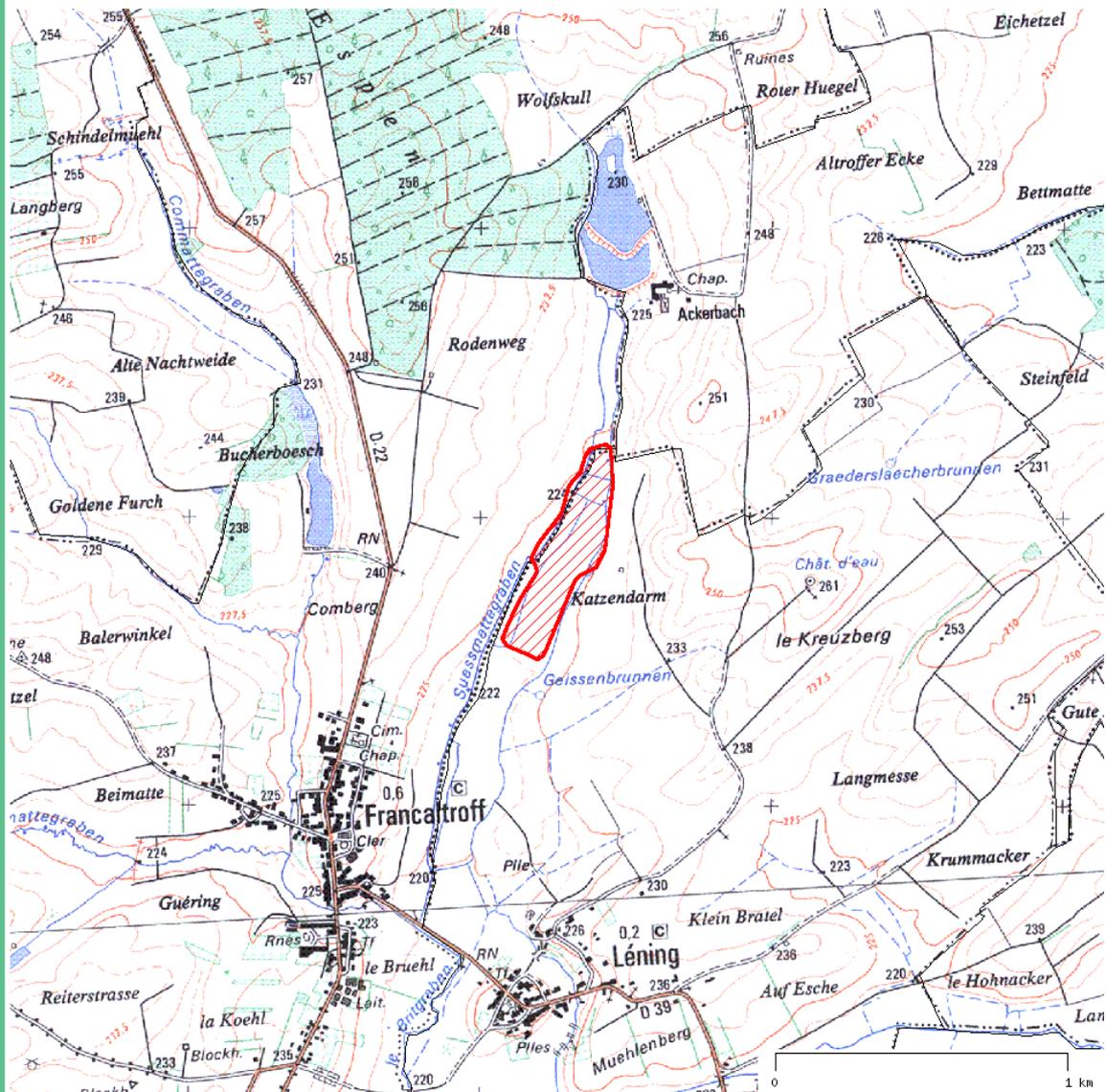
N° Régional : 00120010

N° SPN : 410000474

Superficie : 11,63 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/01/1980

Date de mise à jour : 01/01/1982



N° Régional : 00120010

N° SPN : 410000474

Superficie : 11,63 ha

## Communes :

FRANCALTROFF(57) LENING(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Tourbière alcaline

### Éléments de phytosociologie :

Caricion davalliana, Calthion, Filipendulion Petasition Molinion, Phragmition.

### Étage de végétation :

Étage collinéen (Metz).

### Autres éléments descriptifs de la zone :

Une grande partie de la tourbière a été détruite en 1983. Le site est traversé par un gazoduc.

### Potentialités biologiques :

Avant les travaux, intérêt régional.

### Dégradations sur la zone :

En juillet - août 1983, destruction du secteur le plus riche pour la réalisation d'un plan d'eau de 3ha.

### Protections :

Une intervention rapide est encore utile dans les secteurs non détruits.

### Intérêts :

Cette tourbière était tout à fait caractéristique par sa physionomie et son cortège floristique. L'intérêt paysager était remarquable en raison de sa visibilité depuis la route départementale 22, de sa coloration particulière et de ses alignements de saules.

L'intérêt faunistique résidait dans la présence d'une avifaune de contact entre le marais et la prairie et d'une faune de micro-invertébrés.

La zone tufeuse et le ruisseau apparaissent indemnes de toute pollution de l'eau.

### Bibliographie :

FIR Lorraine (Beguïn et al.) - 1982 - Inventaire des marais de Lorraine.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

N° Régional : 00120010

N° SPN : 410000474

Superficie : 11,63 ha

## Définition juridique (suite) :

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

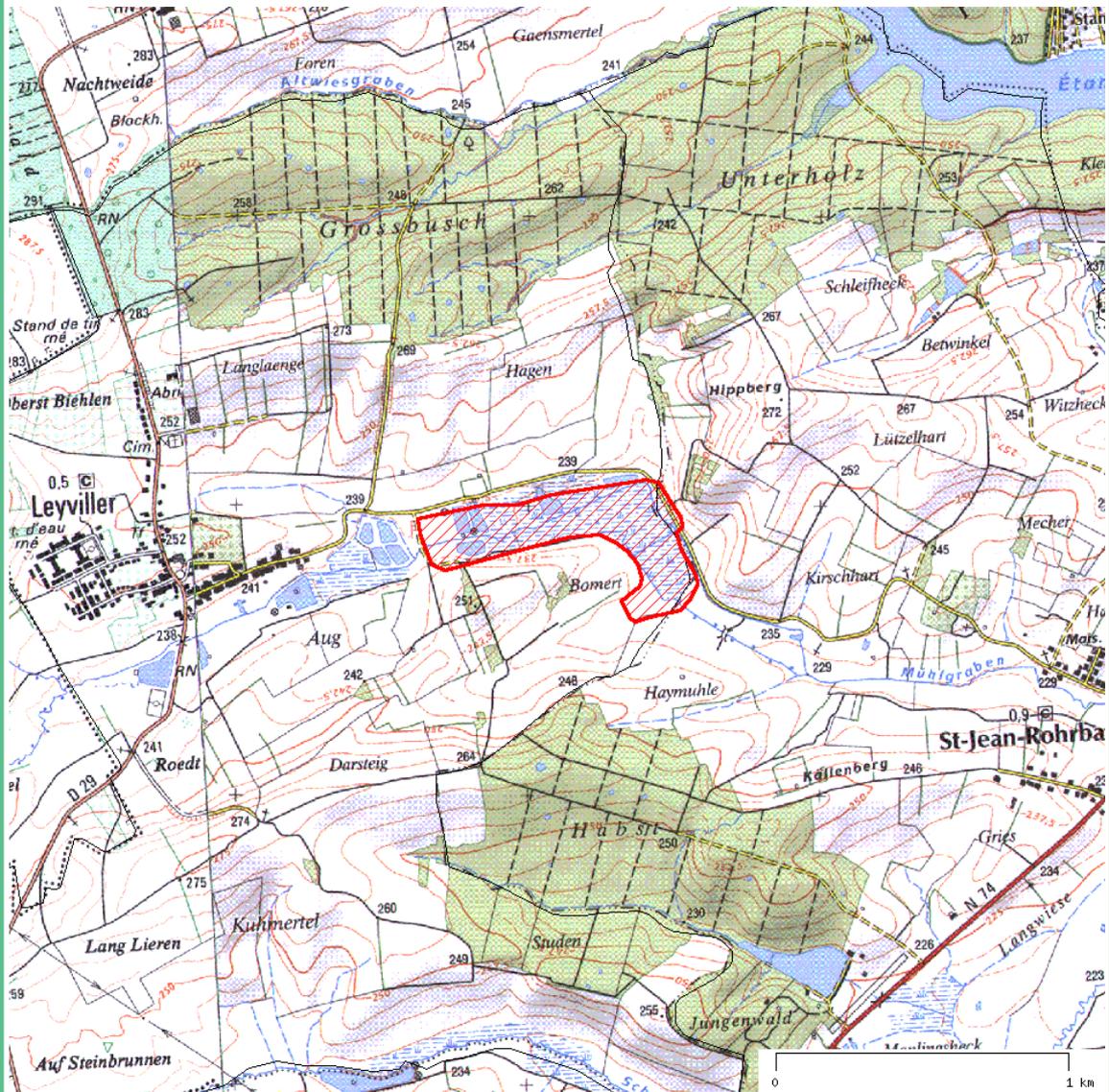
N° Régional : 00120012

N° SPN : 410000476

Superficie : 20,6 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/01/1980

Date de mise à jour : 01/01/1982



N° Régional : 00120012

N° SPN : 410000476

Superficie : 20,6 ha

## Communes :

LEYVILLER(57) ST JEAN ROHRBACH(57)

## Description du site :

### Éléments de phytosociologie :

Phragmition, Magnocaricion, Filipendulion Petasition fragments de Caricion davallianae.

### Etage de végétation :

Etage collinéen.

### Potentialités biologiques :

Intérêt régional.

### Dégradations sur la zone :

Présence d'un plan d'eau en bordure de la zone.

Pratique irrégulière de la fauche.

Une extension des plans d'eau est toujours à craindre.

### Protections :

Intervention rendue difficile par le morcellement du parcellaire, mais tout à fait indispensable.

### Intérêts :

Vaste ensemble marécageux occupant tout le fond du vallon. L'aspect paysager est remarquable.

L'intérêt botanique provient de la présence d'une source alcaline et d'une formation tourbeuse.

Le site encore perturbé, permet la reproduction d'une avifaune intéressante, l'hivernage d'espèces remarquables comme *Circus cyaneus* et *Asio Flammeus* et la présence de quelques carnivores.

### Bibliographie :

FIR Lorraine (Beguin et Coll.) - 1982 - Inventaire des marais de Lorraine.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

N° Régional : 00120012

N° SPN : 410000476

Superficie : 20,6 ha

## Définition juridique (suite) :

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

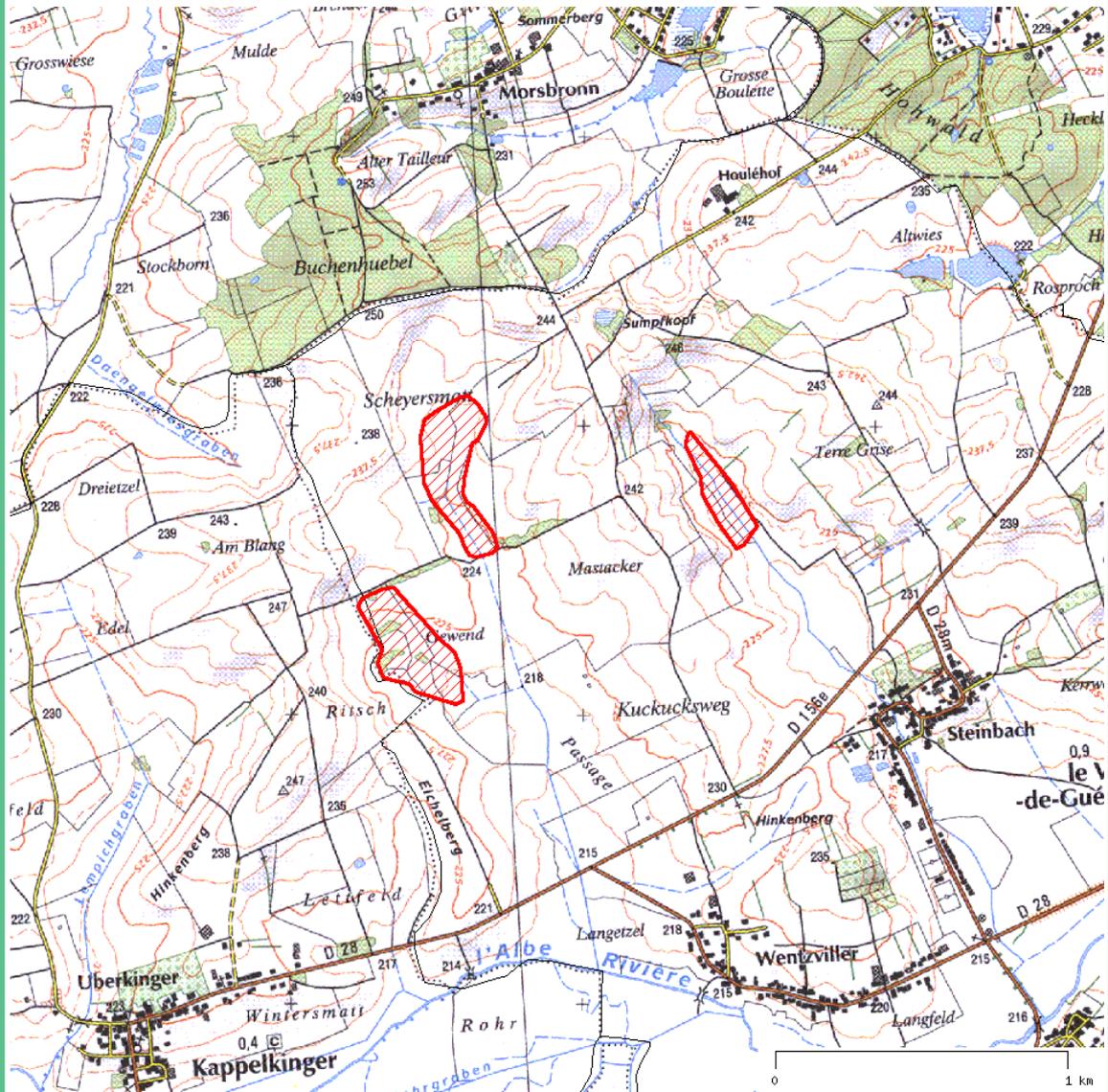
N° Régional : 00120015

N° SPN : 410000478

Superficie : 18,96 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/01/1992

Date de mise à jour : 01/01/1996

N° Régional : 00120015

N° SPN : 410000478

Superficie : 18,96 ha

## Communes :

LE VAL DE GUEBLANGE(57) KAPPELKINGER(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Ensemble de marais situés en amont de petits vallons avec un complexe de prairies marécageuses bordant un ruisseau méandreux souligné de saules blancs.

Le site est éclaté en trois zones :

1. Le Marais est un site potentiel de nidification du Busard cendré (site de Kappelkinger à 500 m. Il possède un grand attrait paysager réhaussé par les boisements.

2. La Mare a un grand intérêt biologique notamment pour les sphaignes et autres plantes de tourbières et pour l'entomofaune (Odonates entre autres). (la superficie de ce noyau a diminué ; la zone a été partiellement remise en culture).

Pour le Carex des tourbières (*Carex limosa*), plante protégée au niveau national, le site représente une curiosité au niveau de la répartition de cette espèce : Dans cette station, elle est nettement en dehors de son aire montagnarde.

3. Le complexe de prairies marécageuses possède un fort attrait paysager

### Intérêts :

Evaluation de l'intérêt patrimonial :

#### FAUNE

4 espèces d'Oiseaux d'intérêt au moins régional (Hibou des marais, Busard Saint Martin, Busard cendré, Pie grièche grise), 4 espèces protégées au niveau national, 3 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (voir logiciel ZNIEFF)

#### FLORE

2 espèces protégées

Carex des tourbières (*Carex limosa*), protégé au niveau national

Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), protégée au niveau régional

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

N° Régional : 00120015

N° SPN : 410000478

Superficie : 18,96 ha

## Définition juridique (suite) :

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

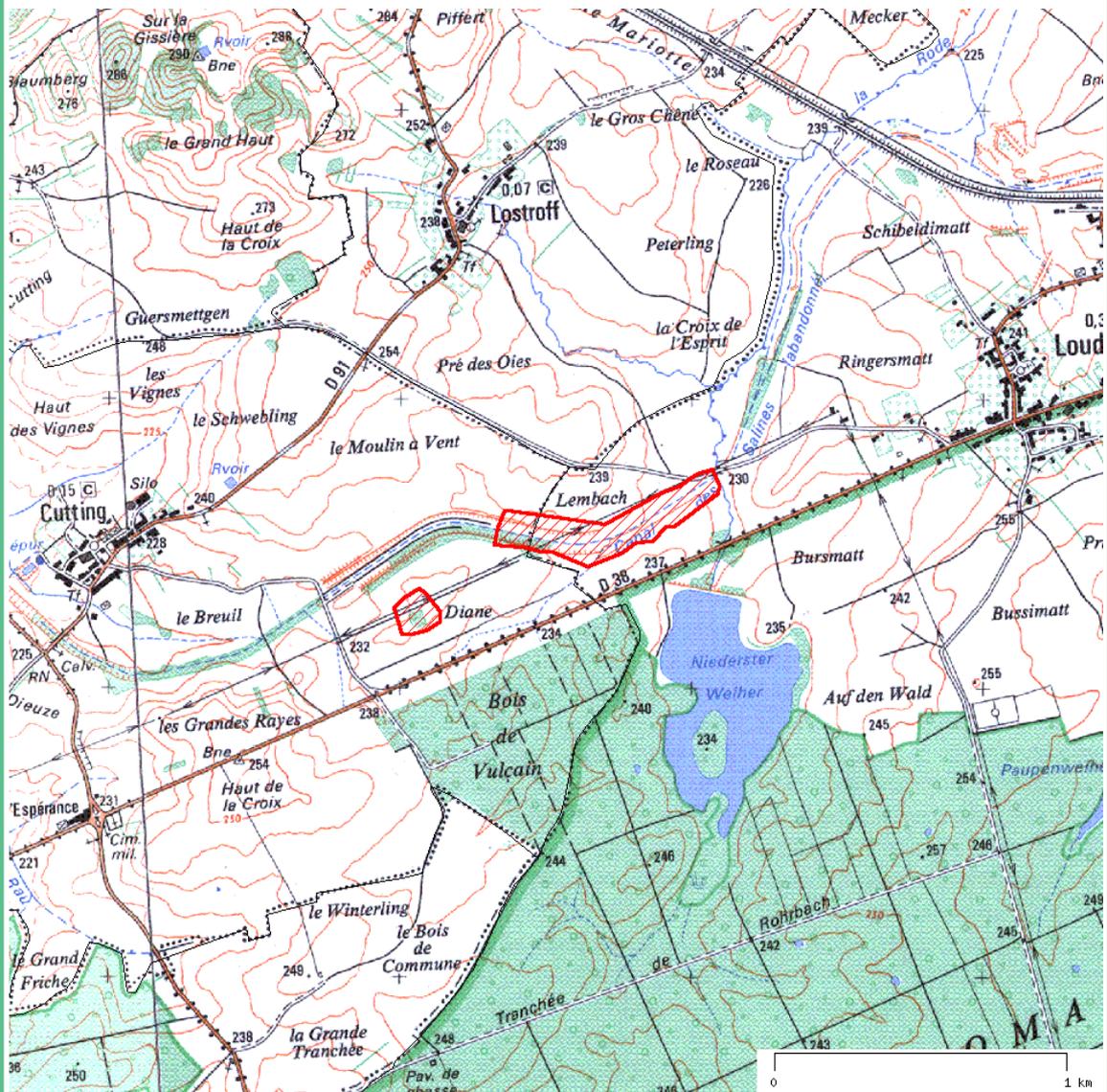
N° Régional : 00120072

N° SPN : 410007513

Superficie : 11,28 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/01/1984

Date de mise à jour : 01/01/1984

N° Régional : 00120072

N° SPN : 410007513

Superficie : 11,28 ha

## Communes :

CUTTING(57) LOUDREFING(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Mare tourbeuse et zone marécageuse.

### Etage de végétation :

Etage collinéen.

### Potentialités biologiques :

Intérêt local.

### Dégradations sur la zone :

Légère altération par des apports de Matières Organiques.  
Surpâturage.

### Protections :

Achat ou Convention avec les propriétaires.

### Intérêts :

Mare tourbeuse à Comaret.

Plante en situation disjointe d'origine montagnarde.

Zone humide se développant dans un ancien canal avec apparition exceptionnelle du *Cladium mariscus*.

Evolution tourbeuse à suivre.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

N° Régional : 00120072

N° SPN : 410007513

Superficie : 11,28 ha

## Définition juridique (suite) :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

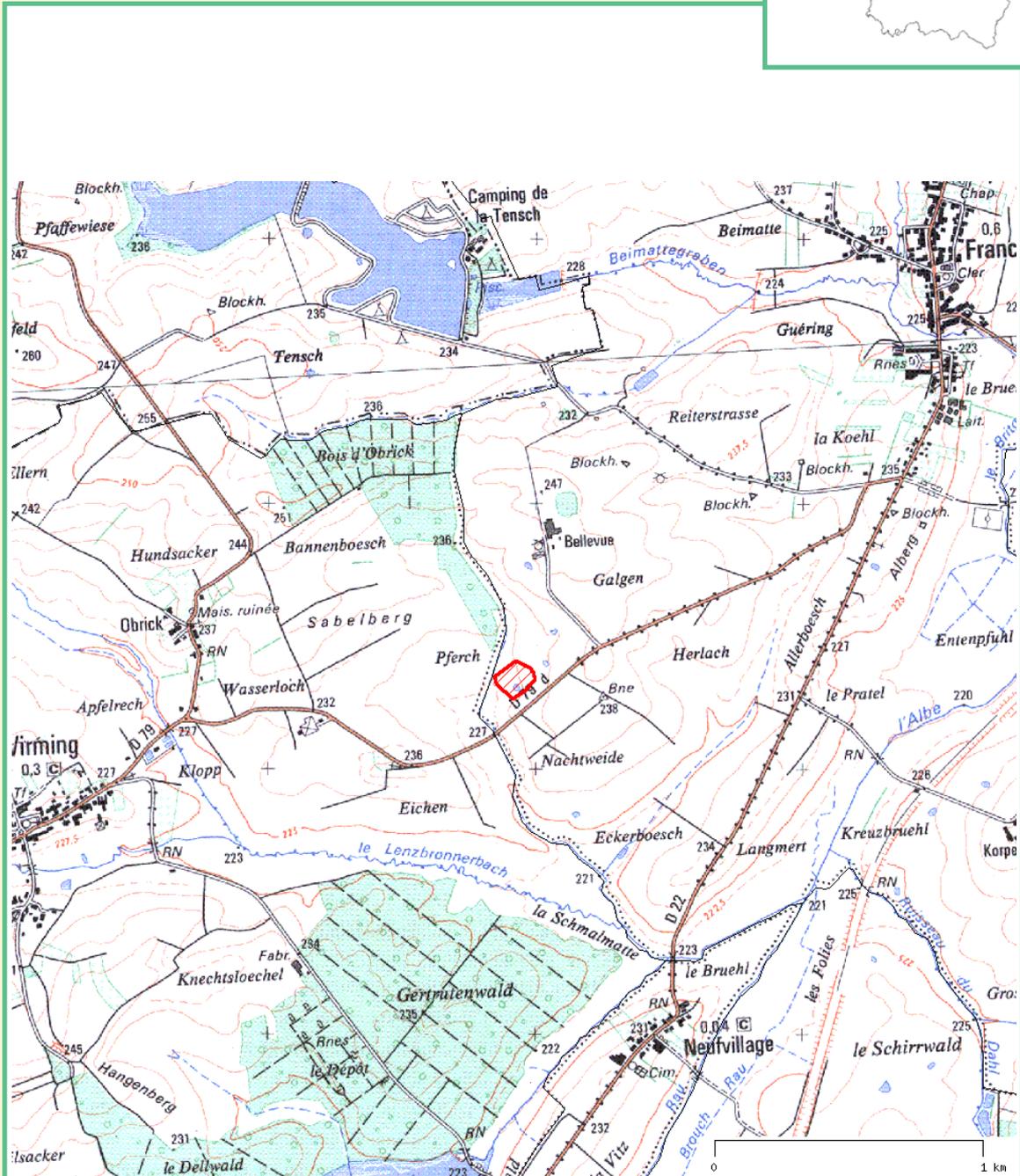
N° Régional : 00120070

N° SPN : 410007516

Superficie : 1,3 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/01/1984

Date de mise à jour : 01/01/1997



N° Régional : 00120070

N° SPN : 410007516

Superficie : 1,3 ha

## Communes :

FRANCALTROFF(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Mare

### Éléments de phytosociologie :

Phragmition

### Etage de végétation :

Etage collinéen Metz.

### Potentialités biologiques :

Intérêt National (plante protégée).

### Protections :

Site protégé. Convention Agriculteur / C.S.L .

### Intérêts :

Seule station connue de la Grande Douve en Moselle espèce protégée présentant une très belle population dans un espace restreint.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

N° Régional : 00120070

N° SPN : 410007516

Superficie : 1,3 ha

## Définition juridique (suite) :

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

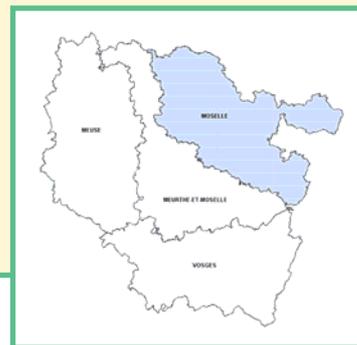
De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

N° Régional : 00190004

N° SPN : 410001928

Superficie : 505,54 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/05/1984

Date de mise à jour : 01/07/1984

N° Régional : 00190004

N° SPN : 410001928

Superficie : 505,54 ha

## Communes :

ALBESTROFF(57) DIFFEMBACH LES HELLIMER(57) LE VAL DE GUEBLANGE(57) HAZEMBOURG(57) HELLIMER(57) HILSPRICH(57) INSMING(57) KAPPELKINGER(57) NELLING(57) PETIT TENQUIN(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Prairies inondables de fonds de vallée, sur alluvions argileuses, traitées en prairies de fauche.

### Éléments de phytosociologie :

Arrhenatheraie fraîche et Magnocaricion - Calthion.

### Etage de végétation :

Etage collinéen.

### Potentialités biologiques :

Intérêt départemental.

### Dégradations sur la zone :

Améliorations agricoles.

### Protections :

Secteur peu sensible.

### Intérêts :

Ce vaste ensemble de prairies de fauche apparaît très homogène, classique, il comporte peu d'espèces remarquables.

Il s'apparente aux prairies humides et présente quelques originalités : végétation dominée par *Poa trivialis* et *Festuca pratensis*, présence ponctuelle de *Veronica scutellata* et de *Ranunculus sardous*.

Ces vastes prairies humides encore bien conservées sont d'un grand intérêt :

- pour l'avifaune nicheuse : 5 à 10 couples de Courlis cendrés s'y reproduisent chaque année, au moins 1 couple de Busard des roseaux et 1 couple de Busard cendré.

- pour l'avifaune migratrice : passage de nombreux limicoles au printemps (Courlis corlieu, bécassines, chevaliers...) ainsi que d'un grand nombre d'anatidés (en période de crue (canards de toutes sortes, Harle piette...) et d'Echassiers (Héron cendré, Cigogne blanche, Grues cendrées...).

### Bibliographie :

MILVUS : Chroniques ornithologiques du Centre Ornithologique Lorrain 1967 à 1984.

Bulletin du Groupe ornithologique des Vosges du Nord : les Oiseaux des Vosges du Nord de l'Alsace Bossue de l'est de la Moselle 1971 à 1984.

MULLER Y. (1979) : Extension du Courlis cendré (*Numenius arquata*) à l'Ouest du Bas-Rhin Quelques stations en Moselle. CICONIA 3 : 174 - 178.

N° Régional : 00190004

N° SPN : 410001928

Superficie : 505,54 ha

## Définition juridique (suite) :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

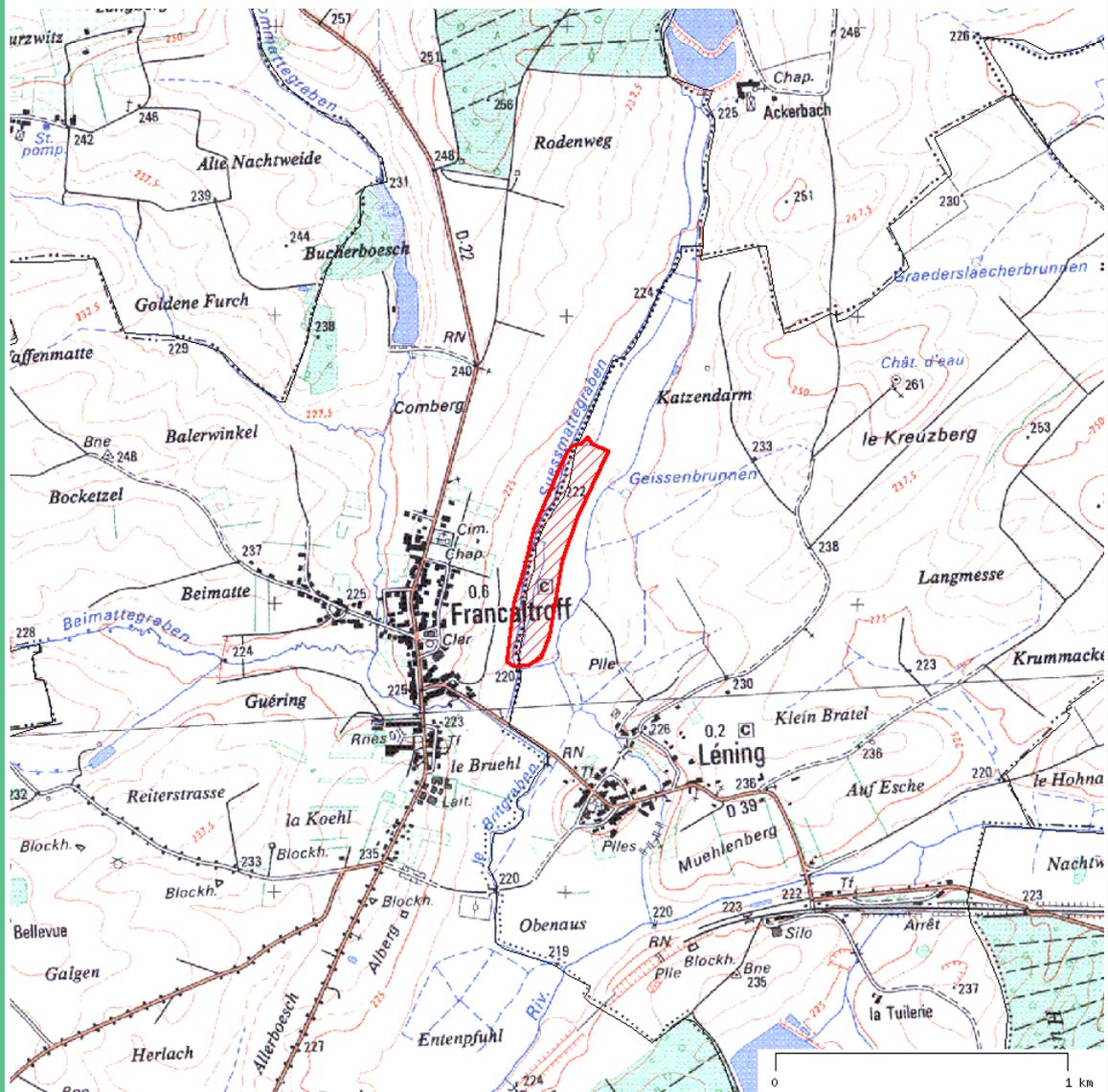
N° Régional : 00120026

N° SPN : 410001901

Superficie : 10,16 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/05/1984

Date de mise à jour : 01/07/1984



N° Régional : 00120026

N° SPN : 410001901

Superficie : 10,16 ha

## Communes :

FRANCALTROFF(57) LENING(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Prairies humides turficoles.

### Éléments de phytosociologie :

Molinion

### Etage de végétation :

Etage collinéen Metz.

### Autres éléments descriptifs de la zone :

En amont, aménagement d'un petit étang entouré de diges surélevées, à l'emplacement d'une tourbière alcaline sur tuf.

### Potentialités biologiques :

Intérêt régional à national.

### Dégradations sur la zone :

Malgré de fortes contraintes d'hydromorphie du sol, on peut craindre une intensification agricole qui mettrait en péril cette flore oligotrophe ; de plus d'autres "étangs" ou "trous d'eau" pourraient voir le jour à la suite de celui ayant détruit la cladiaie en amont de la zone.

### Protections :

Maintien de l'état actuel, au moyen d'achat ou location des parcelles intéressantes.

### Intérêts :

Très belle joncaie, molinaie et caricaie de grande superficie comme il en existe encore très peu dans des domaines agricoles intensifs. (présence probable de tuf).

Beaucoup d'éléments floristiques de haut intérêt lui confère une grande valeur botanique : *Pedicularis palustris*, *Eriophorum latifolium*, *Triglochin palustre*, *Ophioglossum vulgatum*, et écologique.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

N° Régional : 00120026

N° SPN : 410001901

Superficie : 10,16 ha

## Définition juridique (suite) :

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

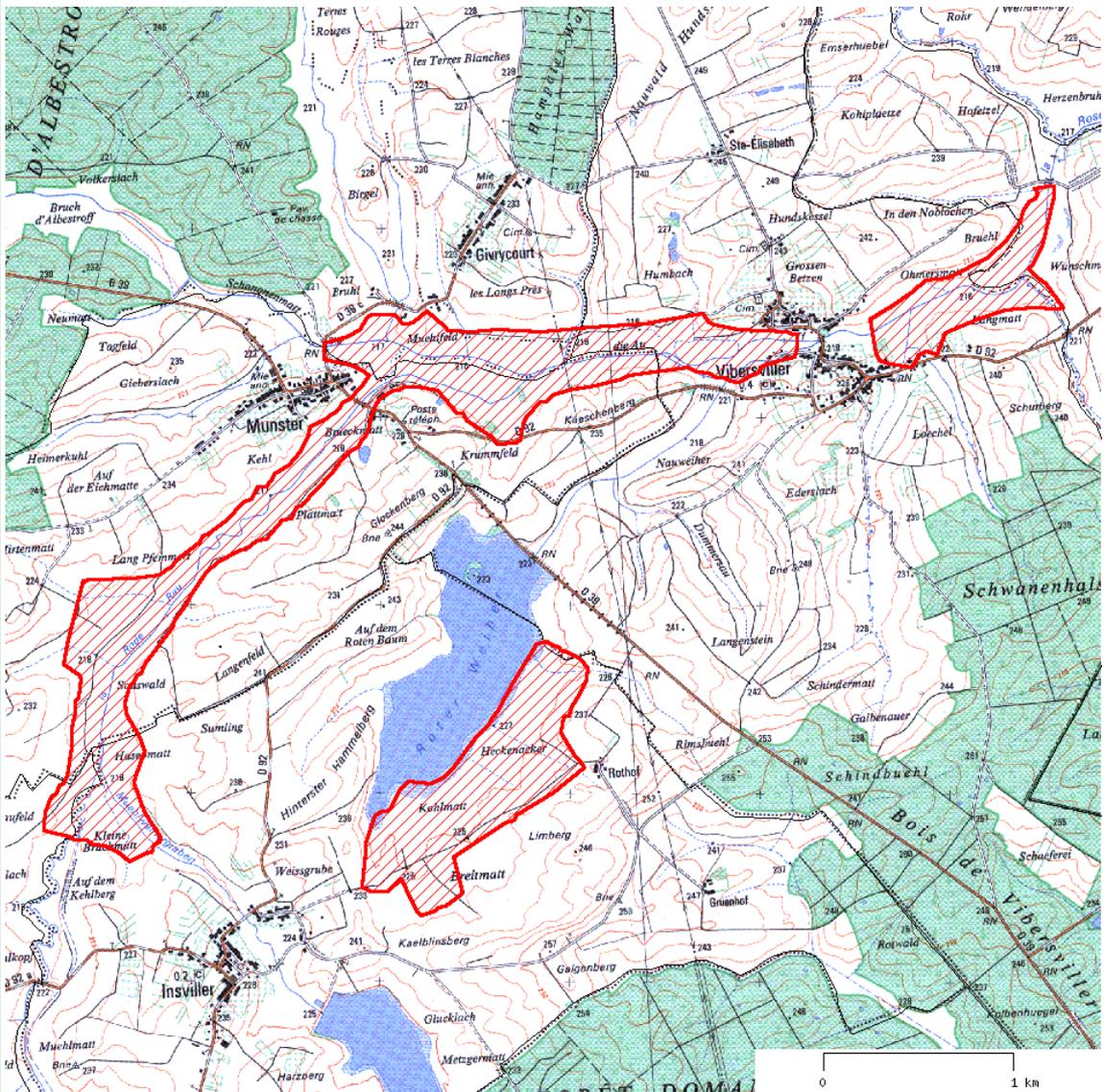
N° Régional : 00120022

N° SPN : 410000501

Superficie : 273,58 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/05/1984

Date de mise à jour : 01/07/1984



N° Régional : 00120022

N° SPN : 410000501

Superficie : 273,58 ha

## Communes :

ALBESTROFF(57)    INSVILLER(57)    LHOR(57)    MUNSTER(57)  
VIBERSVILLER(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Prairies humides et inondables en vallée ou en fond d'étang.  
Arrhenatetation humide avec tendance au Molinion.

### Etage de végétation :

Etage collinéen (Metz).

### Potentialités biologiques :

Prise dans un sens général : zone d'intérêt national.

### Dégradations sur la zone :

- Développement de l'ensilage à craindre : destruction et dérangement de l'avifaune.
- Eutrophisation des eaux
- Aménagement de la Rivière prévu (D.D.A Moselle).
- Intensification agricole.

### Intérêts :

Prairie humide très intéressante pour la nidification du Courlis cendré et jouant le rôle de Biotope satellite autour de l'étang Rouge, étant d'intérêt national.  
Intérêt pour la reproduction (Courlis-Phragmites-Colvert), intérêt pour l'hivernage lors des inondations et pour les migrations (grues-oie-bécassine...)  
Intérêt botanique notable par un élément submontagnard, permettant la mise en place d'une hypothèse d'ordre géomorphologique : Ancien cours de la Sarre où d'un cours d'eau vosgien!  
Intérêt paysager remarquable accentué par l'étang Rouge (80 ha) et la Collégiale de Munster.  
Prairies ayant conservé un caractère "naturel", peu améliorées par l'agriculture.  
Elles présentent de beaux faciès à *Alopecurus utriculatus*.  
Intérêt géo-hydrologique : la présence sur le site de *Polygonum bistorta*, à relier avec d'autres stations dans les forêts du secteur, jalonne un ancien tracé du cours de la Sarre.

### Bibliographie :

DUVAL- ISLER Etude d'impact du remembrement de Vibersviller et de Honslerich 1983  
ECOLOR.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

N° Régional : 00120022

N° SPN : 410000501

Superficie : 273,58 ha

## Définition juridique (suite) :

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

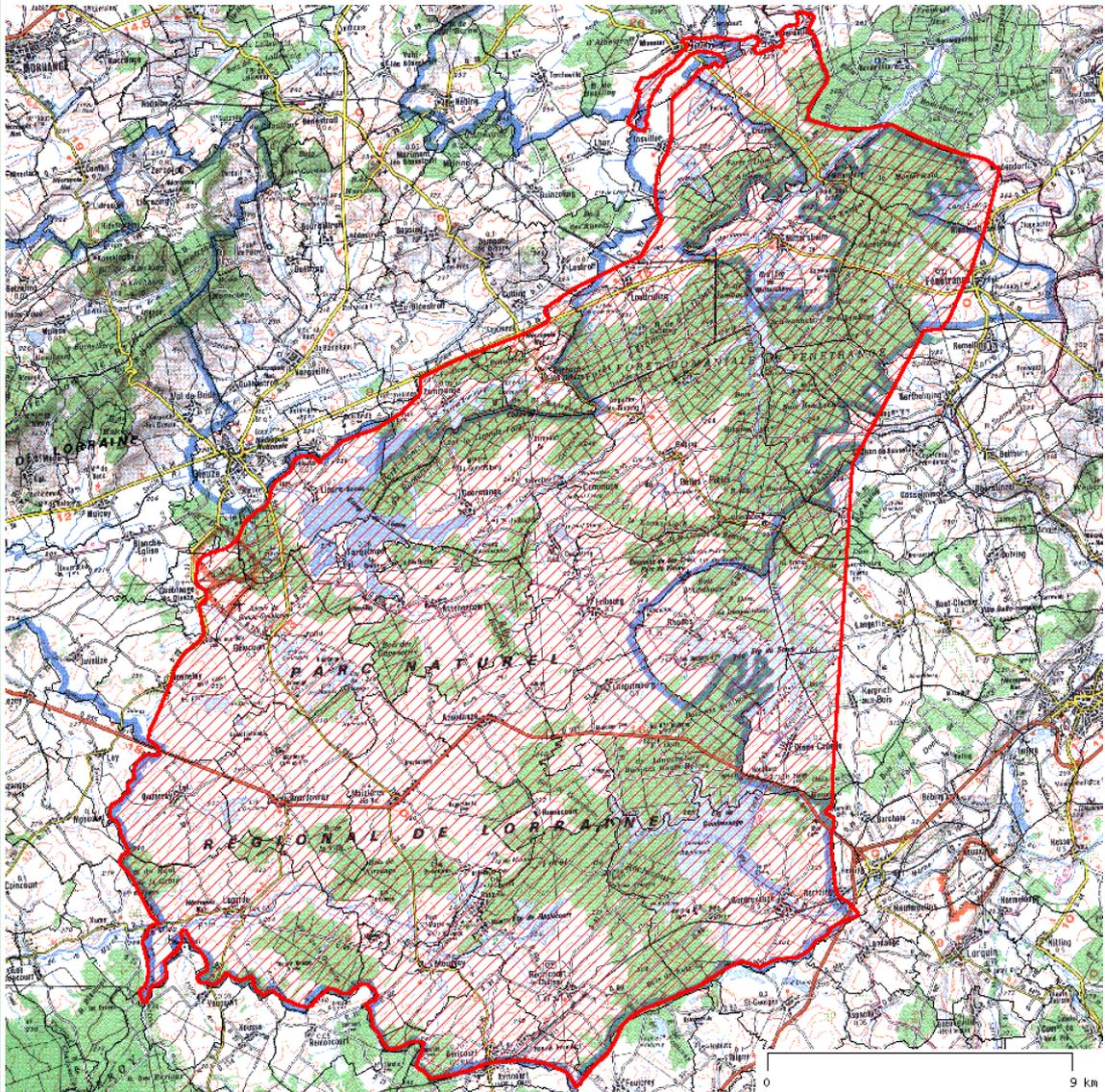
De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

N° Régional : 00310000



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type II



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

N° Régional : 00310000

N° SPN :

Superficie : ha

## Communes :

AVRICOURT(54) REMONCOURT(54) VAUCOURT(54) XOUSSE(54)  
XURES(54) ALBESTROFF(57) ASSENONCOURT(57) AVRICOURT(57)  
AZOUDANGE(57) BARCHAIN(57) BERTHELMING(57)  
BIDESTROFF(57) BELLES FORETS(57) BOURDONNAY(57)  
CUTTING(57) DESSELING(57) DIANE CAPELLE(57) DIEUZE(57)  
DONNELAY(57) FENETRANGE(57) FOULCREY(57) FRIBOURG(57)  
GELUCOURT(57) GONDREXANGE(57) GOSSELMING(57)  
GUEBLANGE LES DIEUZE(57) GUERMANGE(57) HAUT  
CLOCHER(57) HERTZING(57) INSVILLER(57) KERPRICH AUX  
BOIS(57) LAGARDE(57) LANDANGE(57) LANGATTE(57)  
LANGUIMBERG(57) LEY(57) LINDRE BASSE(57) LINDRE HAUTE(57)  
LHOR(57) LOSTROFF(57) LOUDREFING(57) MAIZIERES LES VIC(57)  
MITTERSHEIM(57) MONCOURT(57) MOUSSEY(57) MUNSTER(57)  
NIEDERSTINZEL(57) OMMERAY(57) RECHICOURT LE CHATEAU(57)  
RHODES(57) ROMELFING(57) RORBACH LES DIEUZE(57) ST  
GEORGES(57) ST JEAN DE BASSEL(57) TARQUIMPOL(57)

## Description du site :

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

N° Régional : 00310000

N° SPN :

Superficie : ha

## Définition juridique (suite) :

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

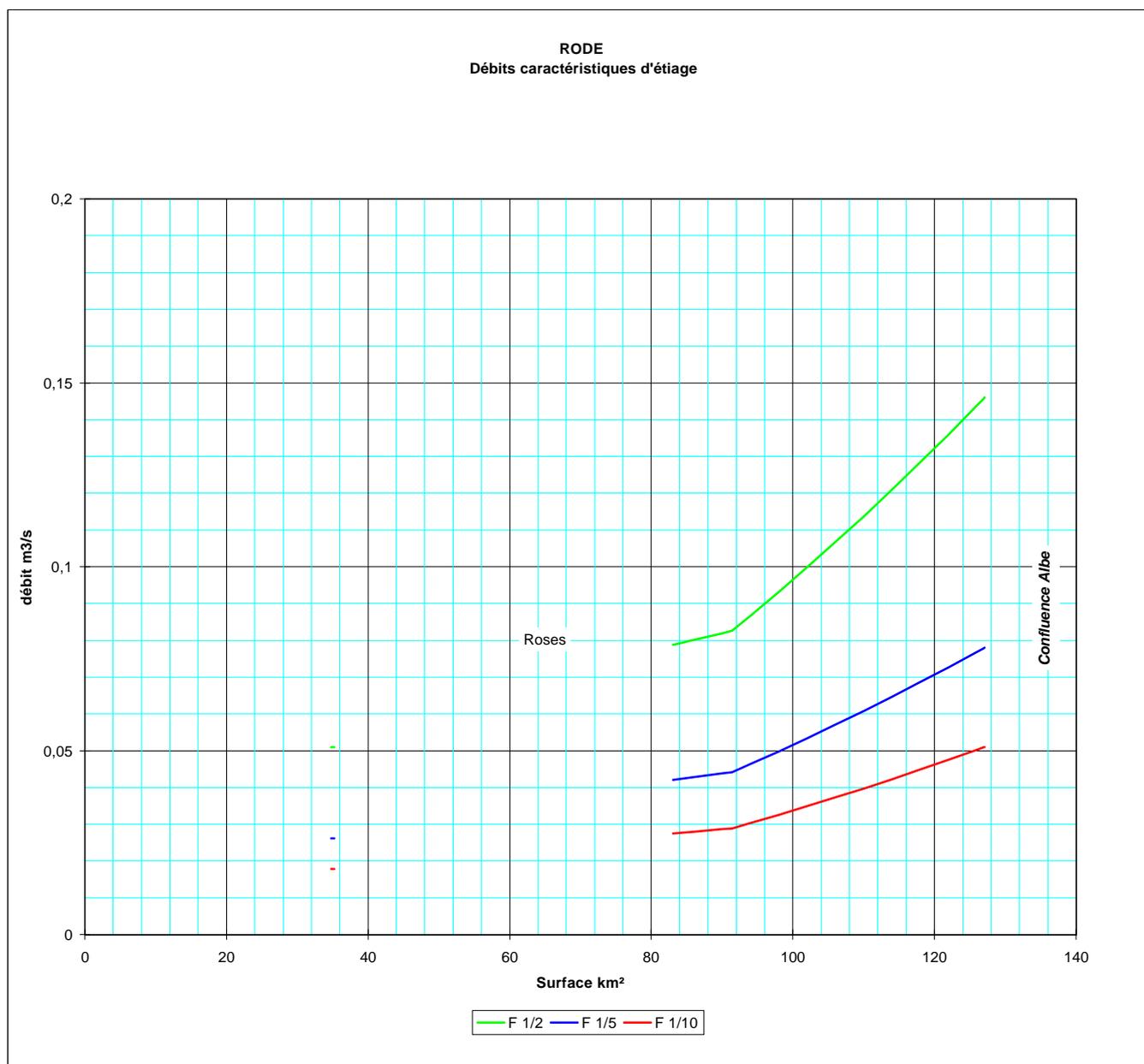
De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

**ANNEXE 3 : DEBIT D'ETIAGE SUR L'ALBE, LA ROSE ET LA RODE (DONNEES  
AERM)**

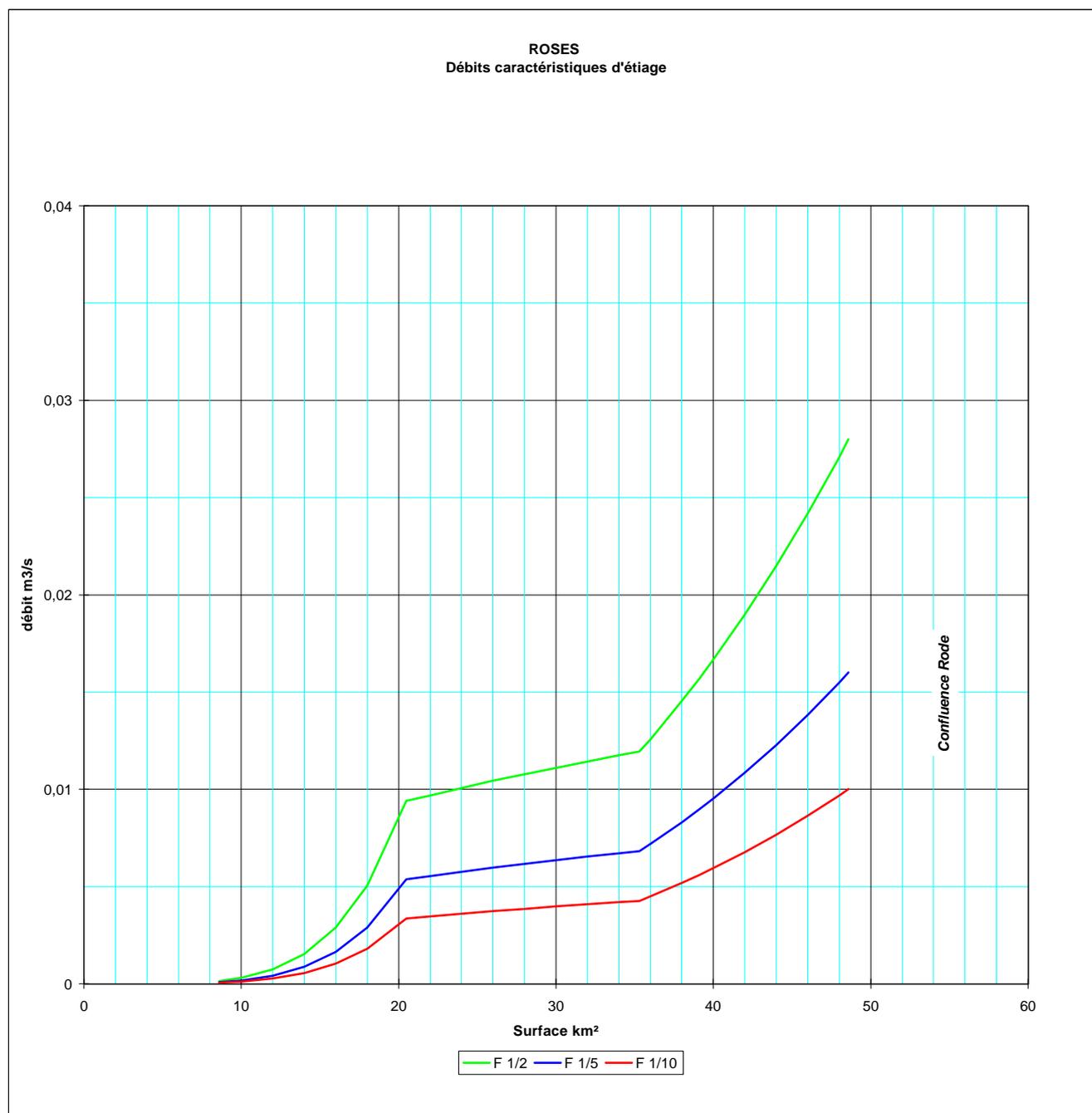
**DEBITS CARACTERISTIQUES EN M3/S  
 (1971-1990)**

Zone hydro	Identification du point	P.K.H	Surface du B.V. en km <sup>2</sup>	Module (m <sup>3</sup> /s)	Débits mensuels d'étiage (m <sup>3</sup> /s)		
					F 1/2	F 1/5	F 1/10
A 917	La Rode à l'amont du confluent des Roses	985,80	35,0	0,370	0,051	0,026	0,018
	<b>Roses</b>		<b>48,1</b>	<b>0,490</b>	<b>0,028</b>	<b>0,016</b>	<b>0,010</b>
	La Rode à l'aval du confluent des Roses (limite des zones A917 et A918)	985,80	83,1	0,860	0,079	0,042	0,028
A 918	La Rode à Vibersviller	988,55	91,4	0,935	0,083	0,044	0,029
	La Rode au confluent de l'Albe (limite des zones A918, A916 et A919)	1000,00	127,1	1,24	0,145	0,078	0,051



**DEBITS CARACTERISTIQUES EN M3/S  
 (1971-1990)**

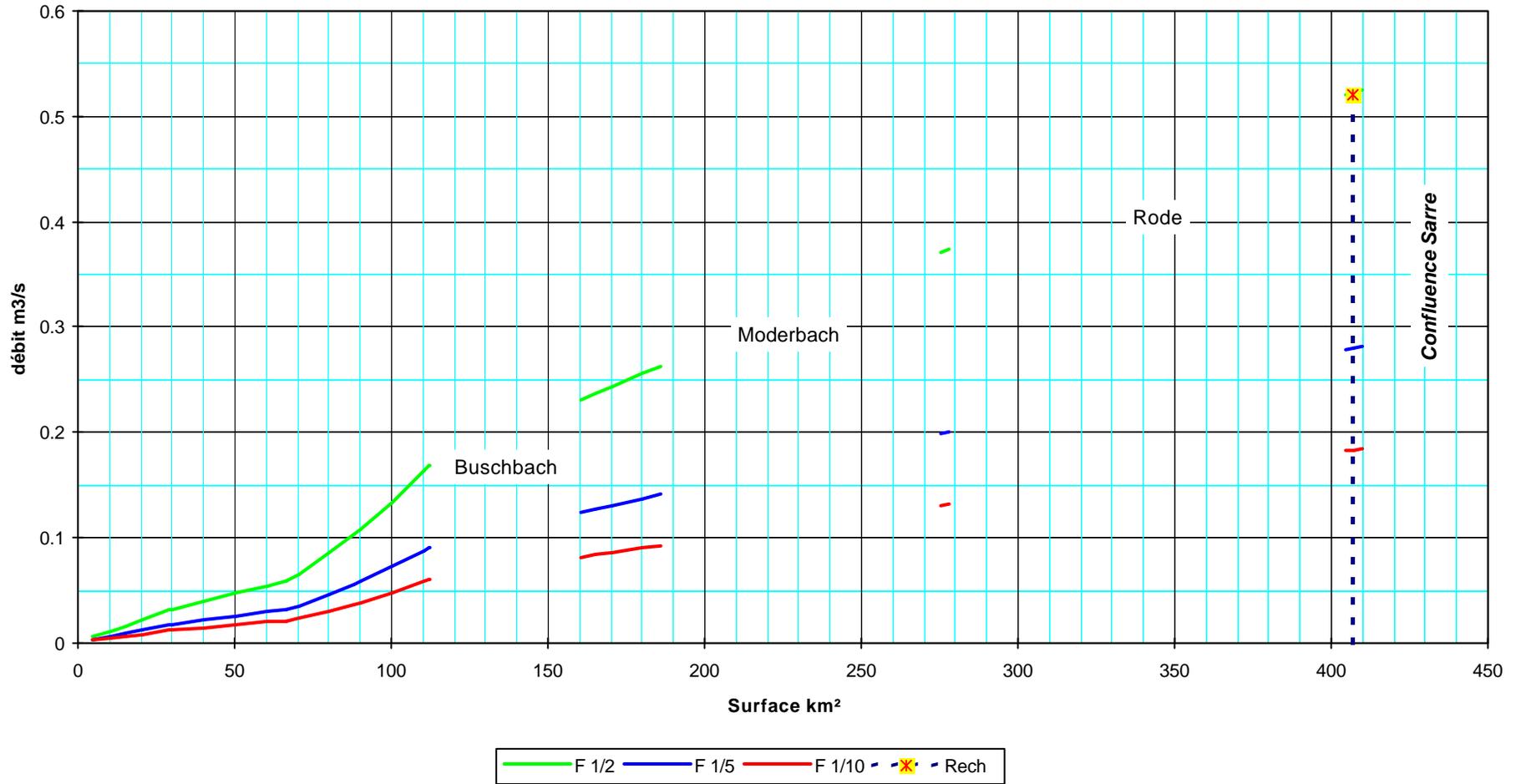
Zone hydro	Identification du point	P.K.H	Surface du B.V. en km <sup>2</sup>	Module (m <sup>3</sup> /s)	Débits mensuels d'étiage (m <sup>3</sup> /s)		
					F 1/2	F 1/5	F 1/10
A 917	Les Roses à Torcheville (aval étang)	992,35	8,6		0,000	0,000	0,000
	Les Roses à Torcheville	993,57	20,5	0,225	0,009	0,005	0,003
	Les Roses à Albestroff	997,14	35,3	0,370	0,012	0,007	0,004
	Les Roses au confluent de la Rode	1000,00	48,1	0,490	0,028	0,016	0,010



DEBITS CARACTERISTIQUES EN M3/S  
 (1971-1990)

Zone hydro	Identification du point	P.K.H	Surface du B.V. en km <sup>2</sup>	Module (m3/s)	Débits mensuels d'étiage (m3/s)		
					F 1/2	F 1/5	F 1/10
A 910	L'Albe au pont de Besville	968.83	4.5		0.004	0.002	0.001
	L'Albe à Neufvillage	974.80	28.9	0.270	0.030	0.016	0.010
	L'Albe à Léning	976.10	66.2	0.600	0.057	0.030	0.020
	L'Albe à l'aval du confluent du Sussmatte (limite des zones A910 et A911)	977.56	88.0	0.785	0.100	0.055	0.035
A 911	L'Albe à l'amont du confluent de la Buschbach (limite des zones A911, A912 et A913)	984.98	111.9	1.00	0.170	0.089	0.059
A 912	<b>Buschbach</b>		<b>48.1</b>	<b>0.395</b>	<b>0.062</b>	<b>0.033</b>	<b>0.021</b>
A 913	L'Albe à l'aval du confluent de la Buschbach (limite des zones A911, A912 et A913)	984.98	160.0	1.40	0.230	0.120	0.080
	L'Albe à l'amont du confluent du Moderbach (limite des zones A913, A915 et A916)	994.36	185.7	1.60	0.260	0.140	0.091
A 91-	<b>Moderbach</b>		<b>89.5</b>	<b>0.790</b>	<b>0.110</b>	<b>0.057</b>	<b>0.038</b>
	L'Albe à l'aval du confluent du Moderbach (limite des zones A913, A915 et A916)	994.36	275.2	2.39	0.370	0.195	0.130
A 916	L'Albe à l'amont du confluent de la Rode (limite des zones A916, A918 et A919)	995.81	277.4	2.41	0.370	0.200	0.130
A 91-	<b>Rode</b>		<b>127.1</b>	<b>1.24</b>	<b>0.145</b>	<b>0.078</b>	<b>0.051</b>
	L'Albe à l'aval du confluent de la Rode (limite des zones A916, A918 et A919)	995.81	404.5	3.65	0.520	0.275	0.180
A 919	<b>L'Albe à la station hydrométrique de Rech</b>	<b>996.53</b>	<b>407.0</b>	<b>3.66</b>	<b>0.520</b>	<b>0.280</b>	<b>0.180</b>
	L'Albe au confluent de la Sarre (limite des zones A919, A909 et A920)	1000.00	409.8	3.70	0.525	0.280	0.185

### ALBE Débits caractéristiques d'été



**ANNEXE 4 : FICHES DE REPERES DE CRUES**

## Commune de : Vibersviller

### Fiche de crue

Ruisseau	La Rose		
Commune	Vibersviller		
Localisation	M. Lefèvre Jean Claude 3 rue Nolleck		
Date de la crue	Repère	Hauteur d'eau	Remarques
29/12/2001		50 cm	



➡ Angle de vue de la photo



## Commune de : Vibersviller

### Fiche de crue

Ruisseau	La Rose		
Commune	Vibersviller		
Localisation	M. Kraemer Norbert 11 rue ferme Ste Elisabeth		
Date de la crue	Repère	Hauteur d'eau	Remarques
29/12/2001			



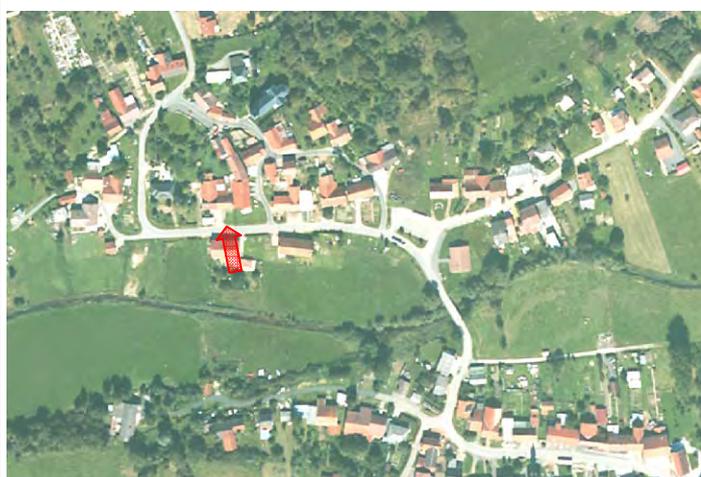
➔ Angle de vue de la photo



## Commune de : Vibersviller

### Fiche de crue

Ruisseau	La Rose		
Commune	Vibersviller		
Localisation	M. Weisse 12 rue Ferme St Elisabeth		
Date de la crue	Repère	Hauteur d'eau	Remarques
29/12/2001		50 cm	



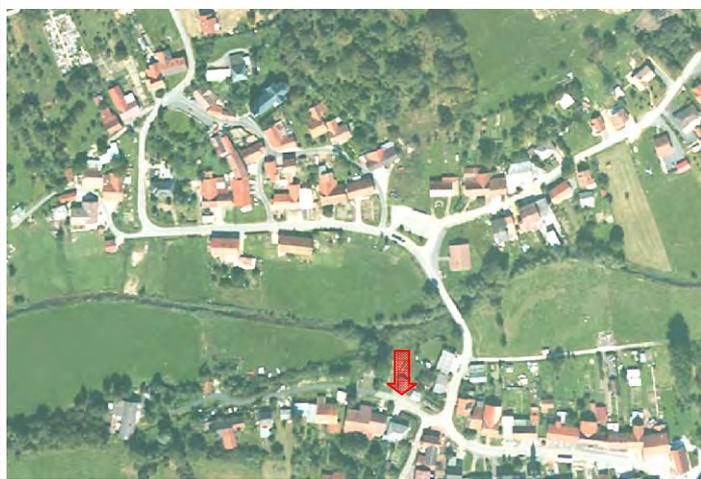
➡ Angle de vue de la photo



## Commune de : Vibersviller

### Fiche de crue

Ruisseau	La Rose		
Commune	Vibersviller		
Localisation	Maison en face de la mairie de Vibersviller		
Date de la crue	Repère	Hauteur d'eau	Remarques
29/12/2001			

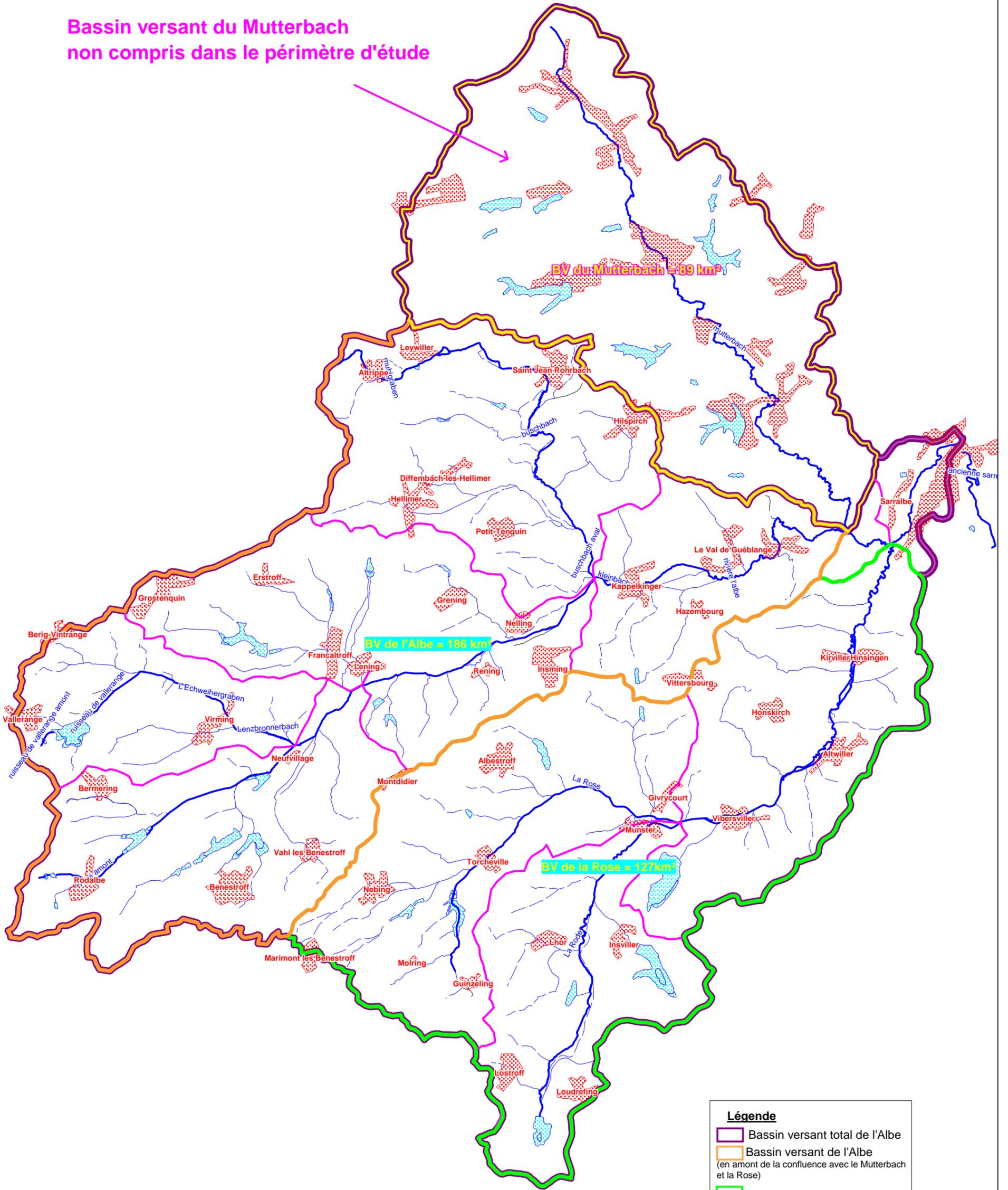


Angle de vue de la photo



**ANNEXE 5 : CARTE DE LOCALISATION DES BASSINS VERSANTS**

**Bassin versant du Mutterbach  
non compris dans le périmètre d'étude**



BV de l'Albe = 186 km²

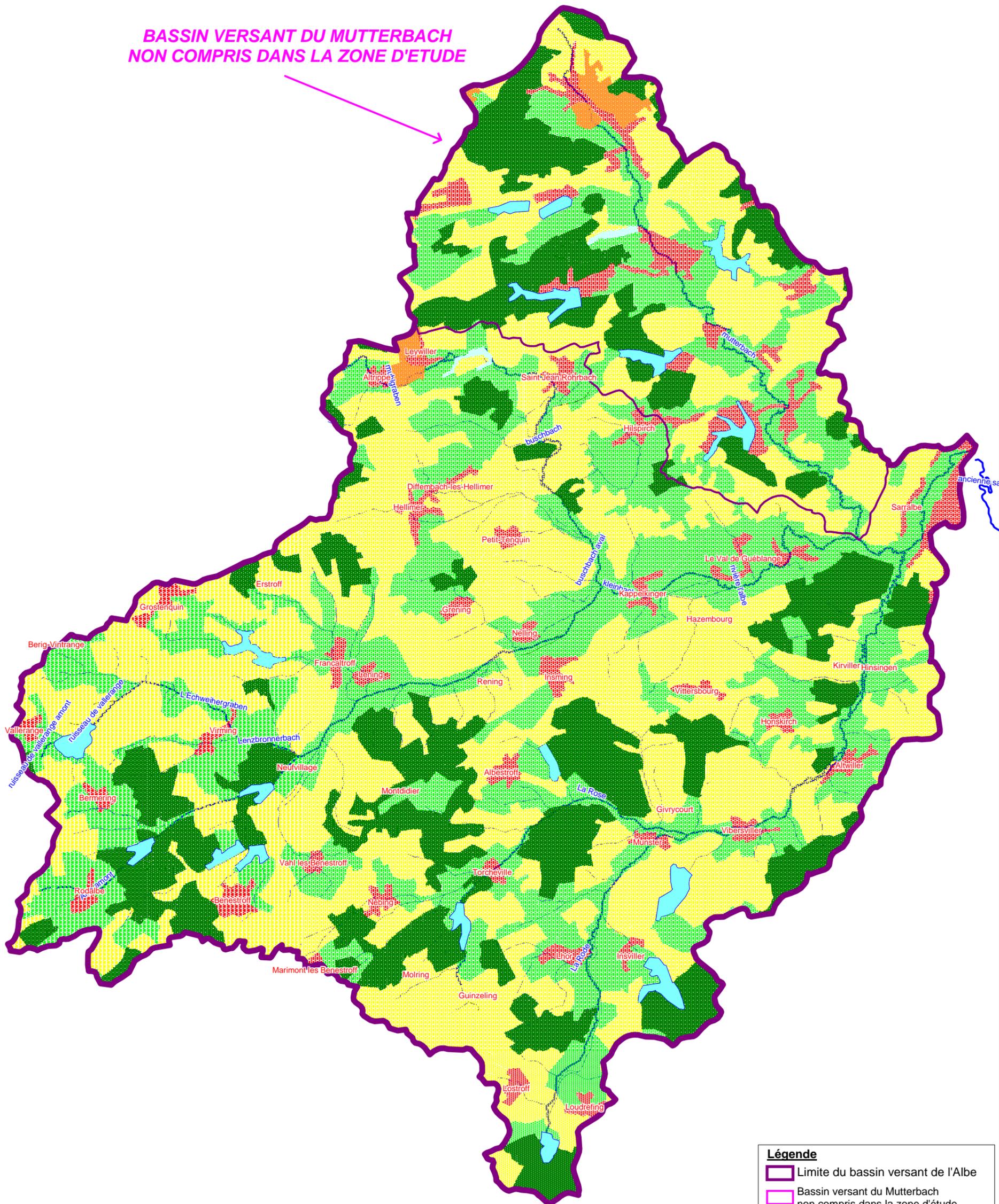
BV du Mutterbach = 89 km²

BV de la Rose = 127 km²

- Légende**
- Bassin versant total de l'Albe
  - Bassin versant de l'Albe (en amont de la confluence avec le Mutterbach et la Rose)
  - Bassin versant de la Rose
  - Bassin versant du Mutterbach (non compris dans le périmètre de l'étude)
  - Sous bassin versant
  - Espace bâti
  - Principaux Etangs

**ANNEXE 6 : CARTE DE L'OCCUPATION DU SOL**

**BASSIN VERSANT DU MUTTERBACH  
NON COMPRIS DANS LA ZONE D'ETUDE**



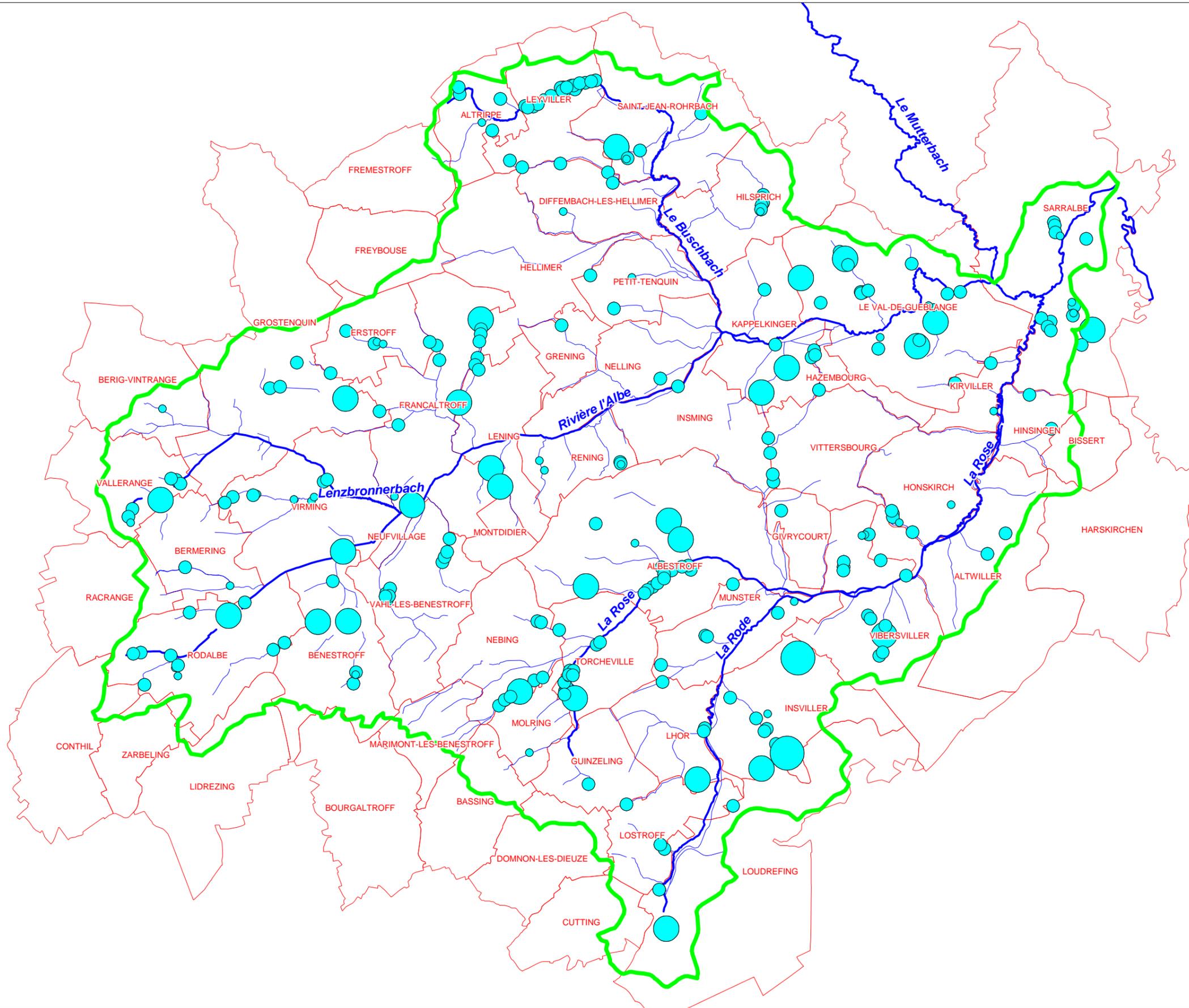
Légende	
	Limite du bassin versant de l'Albe
	Bassin versant du Mutterbach non compris dans la zone d'étude
	Villages et activités (5.5%)
	Vergers (0.7%)
	Cultures (44.5%)
	Etangs (1.8%)
	Marais intérieurs (0.1%)
	Forêts (19.1%)
	Prairies/bosquets (28.3%)

Rapport : 4630527  
 Date : Avril 2008  
 Ingénieur d'affaire : ISN  
 Projeteur : VMZ

	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS</b>	Echelle : 1/100 000
	<b>Occupation du sol</b>	Annexe 6
Avril 2008	Etude globale préalable à la restauration et à la protection contre les inondations de l'Albe et de ses affluents	

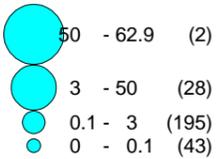
Sources : BD Carto, Corine Land Cover 2000® -IFEN

**ANNEXE 7 : LOCALISATION DES ETANGS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALBE**



Rapport : 4630527  
 Date : Avril 2008  
 Ingénieur d'affaire : ISN  
 Projeteur : VMZ

**Surface des étangs en hectares (nombres d'étangs)**



Sources : BD Carthage, BD ortho



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS



**SUPERFICIE DES ETANGS**

Echelle : 1/100 000

Avril 2008

Etude globale préalable à la restauration et à la protection contre les inondations de l'Albe et de ses affluents

